This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07136196 2

Digitized by Google

WILLIAM DOWNES.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

COLLECTION
UNIVERSELLE
DES
MÉMOIRES PARTICULIERS,
RELATIFS
A L'HISTOIRE DE FRANCE.
TOME XLI.

Contenant les Mémoires du sieur Jean de Mergey, *& ceux de* Michel de Castelnau.

XVIe Siècle.

Digitized by Google

Il paroît régulièrement chaque mois un Volume de cette Collection.

Le prix de la Souscription pour 12 Volumes, à Paris, est de 48 l. Les Souscripteurs de Province payeront de plus 7 l. 4 s., à cause des frais de poste.

Il faut s'adresser à M. Cuchet, Libraire, rue & Hôtel Serpente, à Paris; & avoir soin d'affranchir le port de l'argent & des lettres.

Digitized by Google

COLLECTION

UNIVERSELLE

DES

MÉMOIRES PARTICULIERS

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME XLI.

A LONDRES,

Et ſe trouve à PARIS,

RUE ET HÔTEL SERPENTE.

1788.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DU SIEUR

JEAN DE MERGEY;

GENTILHOMME CHAMPENOIS.

XVIe SIÈCLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE
DES ÉDITEURS
SUR LA PERSONNE
ET LES MÉMOIRES
DU SIEUR
JEAN DE MERGEY.

JEAN, ſieur de *Mergey*, Gentilhomme Champenois, naquit (a) vers 1537, à *Haranſmenil*, dans le Diocèſe de *Troyes*. Les détails qui concernent ſa famille ſe trouvent au commencement de ſes Mémoires. On y verra que les Seigneurs de Dinteville (b), de la Maiſon de Jaucourt, s'intéreſſoient à ſon ſort, & qu'ils prirent ſoin de ſon éducation. En 1554, un d'entre eux, Guillaume de Dinteville (connu dans les écrits du tems ſous le nom du Seigneur Deſchenets, Capitaine

(a) La preuve exiſte à la fin de ces Mémoires. On y lit qu'en 1613 il étoit âgé de 77 ans.

(b) Par rapport à ces Seigneurs de Dinteville, on renvoye le Lecteur à l'obſervation n° 1 ſur les Mémoires de Mergey.

Digitized by Google

de 50 hommes d'armes), emmena Mergey à l'armée en qualité de Page. Le début du jeune Champenois, dans la carrière des armes, lui fit honneur. Les particularités qu'il nous a tranſmiſes à ce ſujet rappellent les premiers exploits de Bayard & de Tavannes.

L'année ſuivante, le Seigneur Deſchenets, voulant procurer à Mergey un avancement plus ſûr & plus rapide, le plaça auprès du Comte de la Rochefoucaut, Lieutenant de la Compagnie d'ordonnance du Duc de Lorraine. Ce Comte de la Rochefoucaut étoit celui qui, comme on le dira bientôt, fut une des victimes de la St.-Barthelemy. Mergey, attaché à ce Seigneur, l'aima ſincèrement malgré les chagrins domeſtiques qu'il eſſuya dans ſa maiſon. Il le ſuivit par-tout où marcha la Compagnie que le Comte commandoit. Pris l'un & l'autre à la bataille de St-Quentin, ils avoient à peine recouvré leur liberté que la paix de Cateau-Cambreſis ſuſpendit les hoſtilités. Mergey, dans un voyage qu'il fit alors à Verteil (a) en Angoumois, s'éprit d'Anne de Courcelles, & l'épouſa. La mort de Henri II ne tarda pas à arriver;

(a) Verteil étoit la terre où les Comtes de la Rochefoucaut réſidoient depuis long-tems.

Digitized by Google

& cet événement fut l'avant-coureur de nos guerres civiles. Le Comte de la Rochefoucaut, beau-frere du Prince de Condé, ami & allié des Coligni, avoit embraſſé, comme eux, le proteſtantiſme. Leurs intérêts lui devinrent communs. Mergey, imbu des mêmes opinions, fut entraîné par leur exemple. Il ne nous apprend point dans ſes Mémoires comment, & à quelle époque il abjura la religion de ſes pères. Les dangers, qu'il courut à la Saint Barthelemi, ne ſeroient qu'un indice de ſa nouvelle croyance, & ne la prouveroient pas : il appartenoit au Comte de la Rochefoucaut, un des chefs du Calviniſme, & cela ſuffiſoit, pour qu'il fût compris dans le nombre des proſcrits. Mais Mergey déclare formellement qu'il étoit proteſtant, puiſqu'immédiatement après cette époque déſaſtreuſe, la Cour lui enjoignit, à cauſe de ſes opinions religieuſes, de ſe ſéparer de M. de Marſillac, fils du Comte de la Rochefoucaut. Le fait eſt encore confirmé par la conduite qu'il tint pendant les guerres civiles. Quoiqu'il ceſſât de ſuivre le Comte de la Rochefoucaut, il ſervit conſtamment dans l'armée proteſtante. Cette ſéparation douloureuſe ne l'empêcha pas d'entretenir avec ce

Digitized by Google

Seigneur les relations les plus intimes ; il lui prouva qu'il n'avoit point d'ami, & de ſerviteur plus zelé. Il paroît que, quelque tems avant la St. Barthelemi, Mergey étoit rentré dans la maiſon du Comte de la Rochefoucaut, puiſqu'il l'accompagna à Paris aux noces du Roi de Navarre. On n'ignore pas que ces fêtes couvroient l'exécrable complot *des Matines Pariſiennes*. Mergey aſſiſta à cette boucherie, dont le ſeul ſouvenir glacera toujours d'effroi les ames douces & ſenſibles. Si Mergey ne tomba pas ſous le fer des aſſaſſins, il eut à pleurer la mort de ſon protecteur, & de ſon ami. L'amabilité de caractère, les qualités du cœur (a) & de l'eſprit, dont étoit doué le Comte de la Rochefoucaut, ne purent trouver grace devant les Tigres acharnés à la proye ſur laquelle on les avoit lancés. Charles IX (dit-on) aimoit ce Seigneur (b), & pourtant il ne le ſauva pas. On ajoute que toute la ſoirée le Comte avoit amuſé le Monarque par ſes ſaillies : mais la poſtérité aura toujours de la peine à croire qu'un Souverain ſoit ſuſceptible des charmes d'une converſa-

(a) C'eſt là le portrait qu'en fait Brantôme.

(b) Voyez les Mém. de Tavannes, Tome XXVII de la Collection, p. 461.

Digitized by Google

tion enjouée, lorſqu'il touche au moment, où par ſon ordre on va aſſaſſiner une partie de ſes ſujets. Malheureuſement le récit de Mergey eſt confirmé par les écrits du tems. Echappé à cette proſcription, Mergey s'étoit retiré chez M. de Marſillac, qui alors prit le le nom de Comte de la Rochefoucaut; la croyance de Mergey inquiétoit le Gouvernement, & comme nous l'avons dit, on lui enjoignit de partir. Il ne fut pas long-temps ſans rejoindre le fils de l'ami qu'il regrettoit: ils allèrent enſemble au ſiége de la Rochelle. L'avénement de Henri III au trône de Pologne fit renaître les apparences de la paix. Le nouveau Comte de la Rochefoucaut en profita pour parcourir l'Italie: Mergey l'accompagna. A leur retour en France, ils prirent part aux troubles qui continuoient d'agiter la France. Mergey y perdit ſon ſecond Maître. La vieilleſſe & les infirmités l'accueillirent: un triſte repos devint ſon partage. Il ſemble que ſes ſervices ont été mal récompenſés, & on a droit d'en juger ainſi, lorſqu'on l'entend dire, *que ſervice de Seigneurs n'eſt pas héritage.*

Mergey dans ſa retraite écrivit les Mémoires que nous publions ſur l'édition de

Digitized by Google

Camuſat (a) à qui on en eſt redevable. Il acheva de les rédiger en 1613. Ces Mémoires, qui commencent en 1554, parcourent un intervalle conſidérable, puiſqu'ils s'étendent juſqu'en 1597 (b). Etant auſſi peu volumineux, qu'ils le ſont, on conçoit qu'il ne faut pas y chercher l'hiſtoire ſuivie & détaillée de ces tems-là. Mergey ne parle que de ce qu'il a vu. En décrivant les événemens les plus remarquables, il ſe borne à conſi-

(a) Nicolas Camuſat, Chanoine de Troyes, a inſéré ces Mémoires dans un recueil qui a pour titre : *Meſſanges hiſtoriques*, ou *Recueil de pluſieurs actes, &c. A Troyes, chez Noel Moreau, 1619, in-8°.* On a déjà fait uſage de pluſieurs pièces contenues dans ce recueil. Les Mémoires de Mergey y occupent environ 52 pages d'une impreſſion ſi fine, qu'elle eſt pénible à lire. Camuſat mourut en 1655. Il a été l'Editeur d'autres ouvrages de ce genre, entre autres des Mémoires divers touchant les différends entre les maiſons de Guiſe & de Chaſtillon, compoſées par (Chriſtophle) Richer, Ambaſſadeur de François I & de Henri II en Suède & en Dannemarck.

(b) C'eſt à tort que pluſieurs Bibliographes les font finir en 1572, puiſque l'Auteur y fait mention de la mort de ſon ſecond Maître le jeune Comte de la Rochefoucaut, tué en 1597 au combat de *Saint-Yrié-la-Perche*. (Voyez l'obſervation n° 12 ſur ces Mémoires.)

Digitized by Google

dérer le lieu de la scène où il étoit. Ses récits du combat de Renty, de la déroute de Saint-Quentin, & des batailles de Dreux & de Montcontour, en fourniſſent la preuve : il eſt extrêmement concis ſur tout ce qui s'eſt paſſé au-delà du cercle étroit dans lequel il ſe circonſcrit : ſa relation du Maſſacre de la St. Barthelemi eſt narrée de la même manière. C'eſt un tableau fidèle de ſa ſituation dans cette nuit affreuſe. Jamais on ne le perd de vue : tour à tour on frémit pour lui & on partage ſes eſpérances.

Si l'Hiſtoire n'a donc à recueillir dans ſes Mémoires que des anecdotes particulières, elles n'en ſont (a) pas moins précieuſes. Mergey a un mérite rare ; c'eſt ſon ton de véracité qui provoque la confiance Quoique Proteſtant, & quoiqu'il fut dans un temps où la haine de religion n'étoit pas éteinte, il ne ſe permet ni déclamations ni injures contre les Catholiques.

Le ſtyle de Mergey n'eſt pas brillant. Sa diction ſouvent peſante, & des conſtructions

(a) L'Auteur de l'eſprit de la Ligue dans les obſervations qui précédent ſon premier volume, p. 44, en porte à peu près le même jugement.

Digitized by Google

quelquefois vicieuſes, annoncent qu'il ne prétendoit pas au titre d'homme de Lettres : il l'avoue ingénuement à la fin de ſes Mémoires. Cet aveu modeſte ne doit pas repouſſer le Lecteur : ces Mémoires plaiſent en raiſon des particularités qui y ſont ſemées, & de la bonne foi avec laquelle l'Auteur les raconte.

Fin de la Notice des Éditeurs.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DU SIEUR

JEAN DE MERGEY,

GENTILHOMME CHAMPENOIS.

NICOLAS DE MERGEY, ſieur de Haraumeſ- 1554.
gnil en Champagne, Paroiſſe de *Sauvage Maiſgnil* Diocèſe de Troyes, eſpouſa Catherine de Dinteville (a), de laquelle eut 14 enfans, qui tous moururent jeunes, excepté Bernard, Jacques, Anne & Jean leſquels furent mariez; Bernard qui eſtoit l'eſné ayant ſuivy dès ſa premiere jeuneſſe les armes ſoubs la charge du Seigneur de Jours qui eſtoit Colomnel de la legion de Champagne ayant acquis reputation aux guerres fut honoré de l'enſeigne Colonnelle, qui a laiſſé pluſieurs en-

(a) Nicolas Camuſat, l'Auteur des Mélanges hiſtoriques, nous apprend dans l'édition des Mémoires de Mergey, qu'il a publiée, que cette Catherine de Dinteville étoit une fille naturelle de la Maiſon de Dinteville. Probablement elle appartenoit à Gaucher de Dinteville, père du Seigneur de Polizy, & du Seigneur Deſchenets.

Digitized by Google

1554. fans. Jacques de Mergey ayant auſſi longuement ſuivy les armes avec l'infanterie fut honoré d'une place aux Gardes du corps du Roy, ſoubs la charge de M. de Brezé, & depuis exempt en ladicte compagnie, lequel auſſi à laiſſé pluſieurs enfans. Anne de Mergey fut mariée avec le ſieur de la Pouge Angoulmoyſin, oncle du ſieur de la Voulte qui eut une fille mariée avec le Capitaine St. Martin exempt de l'une des compagnies des Gardes du Roy. Et moy Jean de Mergey qui ſuis le cadet (a) & dernier de tous, ayant attainct l'aage de 8 ans, ma mere me mit au college, ou ayant demeuré deux ans, elle me miſt en l'abbaye de Monſtierender en laquelle j'arreſte peu de temps ne voulant eſtre Moyne, elle me miſt avec M. (b) de Polizy Bailly de Troyes chef de la maiſon de Dinteville, perſonnage accomply & orné de toutes vertus & ſciences autant que homme de ſon temps & qualité, ayant eſté Gouver-

(a) Mergey naquit vers 1537 : voyez la fin de ſes Mémoires.

(b) Ce fut vers 1549 que les parens de Mergey le confièrent aux ſoins de Jean de Dinteville, Seigneur de Polizy.

Digitized by Google

neur de M. d'Orleans & Ambaſſadeur pour le 1554.
Roy en Angleterre : mais eſtant devenu Paralitique & impotent de tous ſes membres, & ne pouvant plus à ceſte occaſion demeurer à la cour, & s'eſtant retiré chez ſoy, ſe miſt pour ſon plaiſir & exercice à baſtir ceſte belle maiſon de Polizi, lequel me priſt en telle amitié, qu'il prenoit bien la peine luy meſme de m'inſtruire en toutes les ſciences deſquelles mon jeune aage pouvoit eſtre capable, & ayant demeuré avec luy juſques en l'aage de 14 ou 15 ans & me voulant mieux former par la fréquentation du monde & exercice des armes, me donna à M. Deſchenetz ſon frere, (1) Chevalier de l'ordre du Roy & Capitaine de 150 hommes d'armes, avec lequel je fis pluſieurs voyages, meſmes celuy où le Roy Henry fit de ſi beaux exploits de guerre aux pays de l'Empereur ez frontieres de Hainault & du Liege, pour avoir la revanche des cruautez, pilleries & bruſlemens exercez auparavant par la Royne de Hongrie aux frontieres de France.

Le Roy en ce voyage priſt & ſaccagea la ville & chaſteau de Beyns & Marinont, maiſons de plaiſance de la dicte Royne de Hongrie qui eſtoient auſſi bien & richement meublées que maiſons de la chreſtienté. J'eus pour ma part

Digitized by Google

1554. du butin, car tout estoit habandonné, les pantes d'un lict de velous cramoisi tout garny & enrichy de broderie, de toille d'or & d'argent qui valloient plus de cinq cens escus, mais M. Deschenets mon maistre les ayant veuz s'en accommoda. La ville & chasteau de Dynan furent aussi pris où commandoit Julian Romero renommé Capitaine Espagnol, & le quel depuis (a) combatit en France en duel contre un autre Espagnol en presence du Roy qui leur avoit donné le camp avec toutes les fanfares & formalitez en tel cas requises, mais les deux champions estant mis dedans le camp par leurs parrains, la partie de Julian ne voulut point venir aux mains, & tournoiant autour du camp ne faisoit que crier à son ennemy qui le suyvoit, *No te quiero Juliano*,

(a) Les détails relatifs à cette anecdote ont été consignés dans l'Observation, n°. 8, sur le sixième Livre des Mémoires de Rabutin : en comparant cette observation avec le récit de Mergey; on verra qu'il la place à une époque bien différente de celle à laquelle elle appartient, selon Brantôme, qui a été notre guide. Un seul fait nous paroît décider en faveur du témoignage de Brantôme, c'est que, si ce combat en champ clos eût été postérieur à la prise de Dinant, le Connétable n'auroit pas été dans le cas de faire à Romero les reproches qu'il lui adressa.

Digitized by Google

proverbe qui a longtemps depuis couru en France. 1554.

De Dynau le Roy s'achemina quelque temps après & alla assieger le fort Chasteau de Renty sur la frontiere de France que tenoit l'Empereur, mais si bien muny de bons hommes & de choses nécessaires pour la conservation de la place, qu'il nous fallut lever le siege, car l'Empereur ayant dressé son armée grosse & forte s'estant acheminé pour secourir les assiegez, s'asseuroit que trouvant nostre armée harassée pour le long temps qu'elle avoit tenu la campagne qu'il en auroit bon marché s'il la pouvoit affronter, & ayant faict advancer son advant-garde pour donner courage aux assiegez, il y eut de beaux combats & escarmouches entre les deux armées avant que la nostre levast le siege, où je me trouvé en l'une estant encore Page où je fis mon premier apprentissage comme vous entendrez.

M. de Guise estant monté à cheval avec environ 25 chevaux Capitaines & Gentilshommes pour aller recognoistre l'avant-garde Impériale qui s'estoit approchée jusques près de Fouquemberge où estoient logez nos chevaux legers, lieu seur & advantageux. Ledict sieur de Guise estant arrivé assez près dudict Fouquemberge entendit l'escarmouche que

Digitized by Google

1554. nos chevaux legers avoient attaquée avec les Imperiaux, qui luy feirent faire halte & envoya M. Deſchenetz pour dire au Seigneur Paul (a) Baptiſte Lieutenant de la cavalerie legere ſoubs M. de Nemours qu'il euſt à ſe retirer & ne rien attaquer & qu'il le vint trouver où il eſtoit ſur une petite colline.

M. Deſchenetz ſe mit en chemin pour executer ſa charge & moy avec luy ſur un petit cheval barbe, mais fort viſte ayant en ma teſte ſon morion (b) à banniere avec un beau panache & un javelot de (c) Brezil, le fer doré bien tranchant avec belle houppe d'or & de ſoye, ma caſaque de Page belle & bien

(a) Paul-Baptiſte Frégoſe, Officier qui s'étoit diſtingué au ſiége de Metz. (Voyez les Mémoires relatifs à ce ſiége, par Salignac.)

(b) Le morion étoit un petit caſque ſans viſière : *ce morion à banniere* que portoit Mergey, faiſant les fonctions de Page, ſe nommoit ainſi, parcequ'il appartenoit à un Capitaine de compagnie d'ordonnance, tel que l'étoit le ſieur Deſchenets. Ces Capitaines repréſentant les anciens Chevaliers *Bannerets*, en avoient les attributs.

(c) Cette arme offenſive étoit une eſpèce de lance, dont le bois peint reſſembloit pour la couleur à ce que nous appellons bois de Bréſil : car avant la découverte de cette contrée, le nom de bois de Bréſil s'appliquoit à celui qu'on peignoit de cette manière.

eſtoffée

Digitized by Google

eſtoffée de broderie, deſorte que je penſois 1554.
eſtre *quelque petit Dieu Mars.*

Ledict ſieur Deſchenetz ayant deſcouvert de deſſus une petite montagnete noz gens & les ennemis meſlez à l'eſcarmouche, ne voulut paſſer outre, voyant au vallon quatre ou cinq chevaux qui ſe pourmenoient, & ne ſçachant s'ils eſtoient amis ou ennemis demeura là m'envoyant vers ledict Paul Baptiſte pour luy dire ce que M. de Guiſe luy mandoit, & me diſt qu'il m'attendoit là.

Je m'achemine pour executer ma charge en l'eſquipage que j'eſtois droict ou eſtoit l'eſcarmouche, & y arrivé ſi à propos que nos gens s'eſtoient desbandez pour ſouſtenir ceux qui avoient rembarré les noſtres, & les ennemis ſe retirant pour gaigner leur gros nous les chargeaſmes, & moy y arrivant & eſtant bien monté je fus le premier à la charge ayant arreſté un Bourguignon qui avoit une cuirace à cru ſi courte que la moitié de l'eſchine lui paroiſſoit, j'adreſſe ſi bien mon coup que je lui plante mon javelot en ce defaut dedans l'eſchine, qui n'eut pas faict trois pas que faiſant un grand cri avec une laide grimace tumba mort de deſſus ſon cheval, emportant en ſes reins mon javelot lequel je ne

Digitized by Google

1554. peus rerirer à cauſe qu'il eſtoit barbillonné, (a) & nous retiraſmes à noſtre gros, où trouvant ledict ſieur Paul Baptiſte, je lui dis ce que lui mandoit M. de Guyſe, lequel auſſi toſt fit ſonner la retraicte, & le mené ou M. Deſchenetz l'attendoit.

Je le prié par le chemin de faire en ſorte avec ledit ſieur Deſchenetz mon maiſtre, *que je ne fuſſe poinct* (b) *fouetté à cauſe du javelot que j'avois perdu, lequel ſe priſt à rire & m'aſſura que je n'aurois poinct de mal, & qu'il avoit bien veu comment je l'avois perdu*, & ayant trouvé ledit ſieur Deſchenetz, ils s'en vont tous deux trouver M. de Guiſe, auquel après avoir faict le récit de tout ce qui s'eſtoit paſſé, addreſſant ſa parole audict ſieur Deſchenetz en preſence dudict ſieur de Guiſe lui dit *la peur que j'avois d'eſtre fouetté pour avoir perdu ſon javelot, & ayant recité le fait comme il*

(a) C'eſt-à-dire qu'il avoit deux crochets déſignés ſous ce nom, à cauſe de leur reſſemblance avec les deux brins de barbe du poiſſon nommé *barbillon*.

(b) Cette eſpèce de punition s'infligeoit aſſez volontiers aux Pages. On lit dans le Journal de Henri III, par l'Etoile (édit. de 1744, Tome I, p. 393) que « ce Prince fit fouetter au Louvre 120 que Pages, » que Laquais, qui avoient contrefait la proceſſion » des Pénitens ».

Digitized by Google

l'avoit vu, diſt que ſi tous ſes chevaux legers 1554.
euſſent auſſi bien fait que moy, qu'il euſt battu l'advantgarde de l'Empereur; voila mon premier chef d'œuvre à la guerre.

Il y eut le lendemain un autre gros combat(a) qui eſtoit bien une demie bataille, car nous euſmes huict enſeignes de leurs gens de pied & quatre pieces de campagne montées ſur 4 roues que deux chevaux menoient au galop.

Le Roy doncques ayant levé le ſiege, ceſte nuict meſme ſe retira à Amiens departant ſon armée ſur la frontiere aux lieux plus ſeurs & commodes pour vivre, & veoir ceque deviendroit celle de l'Empereur, lequel ayant rafraichy les aſſiegez de tout ce qui leur eſtoit neceſſaire, rompit auſſi la ſienne, y eſtants contraints & les uns & les autres à cauſe de l'hyver qui les talonnoit.

Ledict ſieur Deſchenetz pour tousjours 1555.
m'advancer m'avoit donné, moy n'en ſçachant rien, à M. le Comte de la Rochefoucault qui eſtoit Lieutenant de la compagnie de M. de Lorraine, lequel avec ladite compagnie eſtoit en garniſon à Pierrepont. Ledict ſieur Deſchenetz eſtant avec le Roy à Amiens & moy avec luy, me miſt hors de Page, & m'envoya au-

(a) Par rapport au combat de Renty, voyez les Mémoires de Tavannes & ceux de Rabutin.

Digitized by Google

1555. dict ſieur Comte à Pierrepont avec un bon cheval & 30 eſcus, duquel je fus receu avec plus d'honneur & bonne chere que je ne meritois.

1556. Les deux armées donc eſtant rompuës, ledict ſieur Comte laiſſant encores ſa compagnie en garniſon à Pierrepont, s'achemina avec ſon train pour aller à Paris trouver le Roy, & eſtant près de Senlis il ſçeut les nouvelles de la mort de Madame la Comteſſe ſa femme, (2) qui luy cauſa un extrême dueil en ſon ame, & ayant gaigné Paris s'alla enfermer en l'Abbaye de S. Victor pour evaporer ſes ſoupirs & regretz, où il euſt demeuré longtemps, ſans ſes amys, qui par importunité l'en feirent ſortir; quant à moy ayant pris congé de luy m'en allé en Champagne me rafraichir où je ne fis pas long ſéjour & retourné toſt après retrouver
1557. M. le Comte, lequel peu de temps après ſe remaria avec Madame Charlotte de Roye belle ſœur de M. le Prince de Condé, & n'ayant pas demeuré avec elle plus de trois ſemaines aprés leurs nopces, la guerre ſe r'alluma entre le Roy & le Roy d'Eſpagne.

M. le Conneſtable voulant redreſſer l'armée & raſſembler les forces du Roy, manda à M. le Comte de le venir trouver avec ladicte compagnie au lieu de la Fere ce qu'il feit. Or pen-

Digitized by Google

que ledict Conneſtable dreſſoit ſa petite ar- 1557.
mée, petite dis-je, car il ne peut mettre en-
ſemble plus haut de deux mil chevaux & ſix
mil hommes de pied, M. de Guyſe ayant em-
mené avec luy en Italie la fleur de toute la
nobleſſe de France, ledict ſieur Conneſtable
fut ſi peu adviſé avec ceſte pongnée de gens
qu'il avoit, d'aller affronter un armée freſche
& gaillarde, contre l'advis de tous les Capi-
taines qui eſtoient avec luy, qui tous luy con-
ſeilloient de départir tout ce qu'il avoit, tant
de cheval que de pied, par toutes les bonnes
villes de la frontiere, & les bien faire munir,
afin que quand l'ennemy en auroit attaqué
quelque une, bien munie, & que lors ledit
ſieur Conneſtable raſſemblant ſes forces qui
eſtoient départies par les garniſons, il peuſt
rompre les vivres à l'ennemy & l'incommoder;
mais il demeura tousjours ferme en ſon opi-
nion & ayant ſeu que S. Quentin eſtoit blo-
qué où eſtoit M. l'Admiral fort denué d'hom-
mes & autres choſes néceſſaires, ſe reſolut de
l'aller ſecourir & mettre des hommes dedans;
mais il n'eſtoit plus temps. Il avoit auparavant
envoyé M. le Mareſchal de S. André à Han
craignant que l'ennemy ne s'en emparaſt avec
200 chevaux & deux mille hommes de pied.
M. le Comte de la Rochefoucault eſtoit du

Digitized by Google

1557 nombre. Ledict ſieur Mareſchal ayant entendu que S. Quentin eſtoit aſſiegé retourna à la Fere trouver M. le Conneſtable laiſſant ledit ſieur Comte audict Han avec toutes les troupes qu'il y avoit menées en qualitè de Lieutenant de Roy.

Deux jours après M. le Conneſtable voulant effectuer ſon deſſein de mettre des hommes dedans S. Quentin, manda audict ſieur Comte de le venir trouver le lendemain avec les trouppes qu'il avoit ſur le chemin de la Fere, audit S. Quentin, ce que fit ledit ſieur Comte, & partit de Han dés le ſoir meſme après ſouper, pour cheminer toute la nuit. Je veux bien mettre ici un mauvais preſage que nous euſmes de la dicte entrepriſe. C'eſt que mondict ſieur le Comte & M. de la Capelle (a) Biron qui eſtoit là avec ſa compagnie de gensdarmes eſtant à cheval en la place dudit Han faiſants ſortir les trouppes pour s'acheminer, un grand chien tout noir ſe vint preſenter devant eux, & eſtant ſur le cul ſe miſt à hurler ſans ceſſe, & quelque choſe qu'on chaſſaſt ledict chien il retournoit tousjours & continuoit ſes hurlements: lors M. le Comte addreſſant ſa parolle audict ſieur de la Capelle Biron lui diſt,

(a) Jacques de Charbonnieres, Seigneur de la Chapelle-Biron.

Digitized by Google

que vous ſemble de ceci mon pere (a), qui luy 1557.
reſpondit, *Par Bieu mon fils* (car c'étoit ſon ſerment) *qu'il ne ſçavoit qu'en dire, mais que c'eſtoit une muſique mal plaiſante :* Mr le Conneſtable repliquant lui diſt, *je croy mon pere que nous allons fournir la comédie, Par Bieu je le croy*, reſpondit il, & ſe trouva la prophetie dudict ſieur Comte veritable, car le lendemain la tragedie fut jouée.

Revenant donc à nos troupes qui avoient marché toute la nuict, le lendemain ſur ſept heures du matin, nous rencontraſmes M. le Conneſtable avec ſon armée. M. le Comte feit faire halte aux troupes qu'il menoit, & s'en alla trouver M. le Conneſtable, pour ſçavoir ce qu'il avoit à faire & comment il marcheroit, lequel luy commanda de ſe mettre & marcher à la teſte de l'armée avec la compagnie de M. de Lorraine, luy diſant

(a) Le Comte de la Rochefoucaut l'appelloit ainſi, parce que c'étoit un Officier vieux & expérimenté. Cette manière de s'exprimer marquoit la confiance qu'on avoit dans un ancien militaire. C'étoit par le même motif que le Connétable, à la bataille de St. Quentin, demandant conſeil au brave Doignon, lui diſoit : *Bonhomme, que ferons-nous ?...* (Liſez les Mémoires de Tavannes, Tome XXVI de la Collection, p. 236.)

Digitized by Google

1557. comme il faiſoit à tous les autres Capitaines *qu'il monſtreroit aux ennemis un tour de veille guerre.* Suivant donc ſon commandement, mondict ſieur le Comte ſe mit à la teſte de l'armée, le reſte ſuivoit, tant cavallerie que infanterie, ſelon l'ordre qui leur eſtoit commandé, & ainſi arrivaſmes ſur les 9 heures à la veue des ennemis à la portée du canon, mais ils ne pouvoient venir à nous, ny nous à eux, à cauſe d'un grand maraiz qui eſtoit entre nous & eux, & une riviere qui paſſoit par le milieu qui alloit ſe rendre & paſſer par la ville joignant les murailles.

M. le Conneſtable avoit faict amener 10 ou 12 bateaux ſur des chariotz pour les jetter ſur ladicte riviere & y mettre des ſoldatz & les faire couler dedans la ville, & ſi leſdits baſteaux euſſent eſté à la teſte de noſtre armée (3), comme ils debvoient, ils euſſent eſté deſchargez & mis ſur ladicte riviere avec les ſoldatz, avant que les ennemis euſſent eu le moyen de les en empeſcher; car nous arrivaſmes à la veue de leur camp ſans qu'ils euſſent aucunes nouvelles ny allarme de nous : mais nos baſteaux eſtans à la queue de noſtre armée, n'arriverent de deux groſſes heures après nous. Cependant les ennemis eurent loiſir de ſe raſſeurer

Digitized by Google

& empeſcher nos baſteaux & ſoldats de gai- 1557.
gner la ville, ayans tous eſté pris & tuez, reſte une vingtaine (a) qui entrerent à la ville avec un baſteau. Cependant M. le Conneſtable avec ſix canons qu'il avoit, faiſoit tirer force canonnades dedans le camp des ennemis, qui firent plus de bruict que d'effect. Or les ennemis ne pouvans venir à nous ſans faire le tour de la ville & paſſer ſur une chauſſée, où il ne pouvoit paſſer que trois chevaux de front, eurent loiſir de venir gaigner ladicte chauſſée (b).

M. le Comte de la Rochefoucaut eſtant à la teſte de noſtre armée avec ſa compagnie & plus proche de ladicte chauſſée, avoit envoyé ſur le bout pour cognoiſtre ſi l'en-

(a) Mergey ſe trompe : au lieu de vingt hommes, il en entra dans la place quatre ou cinq cens, conduits par d'Andelot. Le témoignage de l'Amiral de Coligny eſt formel ſur cet article, comme on l'a vu dans ſes Mémoires ſur le ſiége de St. Quentin. L'Amiral n'ayant aucun intérêt à groſſir le ſecours qui pénétra, ſon autorité eſt certaine.

(b) On voit que tous les témoignages s'accordent ſur l'importance de ce défilé ou chauſſée par où les ennemis débouchèrent, & que ce fut-là la cauſe première de la défaite des François. Malheureuſement le Connétable ne fit pas aſſez d'attention aux différens avis qu'on lui donna à cet égard.

Digitized by Google

1557. nemy la voudroit paſſer pour venir à nous, qui virent desjà les ennemis ſur l'autre bout de la chauſſée, retournerent en donner advis audict ſieur Comte, lequel quand & quand fut trouver M. le Conneſtable pour l'en advertir & luy dire que s'il faiſoit là encores trop long ſejour, il auroit toute l'armée du Roy d'Eſpagne ſur les bras, & que pour obvier à cela & avoir loiſir de nous retirer ſeurement, il eſtoit d'advis que promptement il hazardaſt trois ou quatre cens harquebuziers & les envoyaſt incontinent à\un molin à vent (a) qui eſtoit tout joignant le bout de ladicte chauſſée pour empeſcher & retenir les ennemis de paſſer ſi-toſt ladicte chauſſée, & que luy cependant fiſt marcher noz gens de pied en toute diligence pour gaigner les boys qui n'eſtoient qu'à une lieue de nous, & qu'il fiſt mettre pour les ſuivre & faire ſa retraicte toute la cavalerie en un hot (b) avec l'artillerie ſur la queue, & que ſi les ennemis eſtoient paſſez la chauſſée & nous vouloient ſuivre, nous aurions jà gaigné le boys, & au cas qu'ils euſſent faict

(a) Les autres Mémoires du tems ne parlent point de cette converſation du Comte de la Rochefoucaut avec le Connétable.

(b) En corps.

Digitized by Google

ſi bonne diligence de nous joindre, qu'ils 1557.
n'oſeroient nous charger en gros, à cauſe de noſtre artillerie qui les arreſteroit & eſcarteroit; s'ils nous vouloient charger par petites troupes, ils ne pourroient nous affronter ſans recevoir grande perte, & cependant ferions noſtre retraicte ſeurement ayans gaigné les bois, ce que M. le Conneſtable trouva bon, & commanda audict ſieur Comte d'aller faire marcher nos gens de pied pour faire ladicte retraicte, dont il s'excuſa, luy diſant qu'il commandoit à la compagnie de M. de Lorraine qui faiſoit la retraicte, & qu'il ne voudroit pas qu'il y arrivaſt quelque choſe qu'il n'y fuſt luy-meſme, & qu'il ne penſoit pas y eſtre de retour qu'il n'euſt l'ennemy ſur les bras, ce qui fut vray. J'eſtois tousjours avec luy & entendis tous les diſcours qu'il eut avec M. le Conneſtable, lequel n'ayant envoyé leſdicts arquebouziers au molin pour arreſter la cavalerie des ennemis, ou l'ayant oublié, fut cauſe de noſtre deſroute.

Ledit ſieur Comte eſtant retourné à ſa compagnie, nous viſmes la plus grande part de leur cavallerie paſſée qui ſe mettoit en bataille pour nous ſuivre, ce qu'ils firent ſans trop ſe haſter, attendant que tout le

Digitized by Google

1557. reſte euſt paſſé & leur infanterie auſſi, & cependant les premiers paſſez pour nous amuſer avoient desbandé 50 ou 60 carabins bien montez qui nous venoient tirer des arquebuzades dedans les rains; car nous eſtions jà ſur noſtre retraicte.

La compagnie de gendarmes de M. le Prince de Condé, dont M. de Ste. Foy (a) eſtoit Lieutenant, avoit eſté ordonnée pour marcher avec celle de M. de Lorraine, & eſtoient leſdictes deux compagnies meſlées enſemble en haye pour s'eſtendre davantage, car en ce temps la cavallerie combattoit en haye. M. le Comte voyant que leſdicts carabins nous preſſoient ſi fort par le derrier, fit tourner la teſte vers les ennemis pour les arreſter, qui furent les deux compagnies ſeules qui tournaſſent & chargeaſſent les ennemis, leſquels voyans noſtre armée qui d'elle-meſme (b) avoit pris l'eſpouvente &

(a) Ste. Foy, frère de Chabot, Comte de Jarnac, avoit été élevé à cette place par l'amitié qu'avoit pour lui le Prince de Condé. Il abandonna ce Prince en 1560, pour ſe livrer à la Maiſon de Guiſe, ſi l'on s'en rapporte à Regnier de la Planche (Hiſtoire de l'Eſtat de France, tant de la Religion que de la République, p. 603.

(b) Ce déſordre étoit provenu des goujats & valets

Digitized by Google

ſe mettoit en route, n'oſerent ou ne voulu- 1557.
rent jamais charger leſdictes deux compagnies qui avoient faict teſte, mais coulant devant nous, ſe mirent à ſuivre les noſtres qui jà s'enfuioient. Ledict ſieur Comte voyant cela, & qu'il n'y avoit plus de moyen de s'en deſdire, chargea par le flanc les ennemis qui ſuivoient la victoire.

Il advint lors comme nous commenceaſmes noſtre charge, M. le Comte avoit à ſon coſté M. de Sainde-Foy & moy audeſſous de luy; comme nous entraſmes dedans les ennemis, je me trouve coſte à coſte de mondict ſieur le Comte, ledict ſieur de Ste Foy (a) ayant tenu bride au lieu d'enfoncer ce que firent auſſi ſon enſeigne, ſon Guidon & tous ceux de ſa compagnie reſervé deux qui furent tuez & un priſonnier, & luy ſe ſauva à la Fere & tous ſes compagnons.

Quand à la compagnie de M. de Lorreine, les Lieutenant, Enſeigne & le Guidon furent pris avec 28 de priſonniers & 32 de tuez :

de l'armée, qui effrayés de l'apparition des ennemis en bataille, prirent la fuite, & communiquèrent leur peur à la cavalerie françoiſe.

(a) Nous prévenons le Lecteur que cette particularité ne ſe trouve ni dans M. de Thou, ni dans aucun autre des Mémoires du tems.

Digitized by Google

1557. je croy que ledict ſieur de S. Foy & ſes compagnons prévoyants le deſaſtre s'eſtoient donnez le mot pour tenir ainſi bride lors du combat : leur Capitaine (a) en chef n'euſt pas faict cela, mais il combatoit avec les chevaux legers dont il eſtoit Colonnel. Ayantz donc chargé coſte à coſte dudict ſieur Comte avec noſtre compagnie nous fuſmes bien toſt eſcartez parmy un hot de mil ou douze cents chevaux : pour moy Dieu me fit à grace de percer ledict eſcadron ſans eſtre bleſſé n'y moy ny mon cheval & en eſtant hors je crois que je me fuſſe bien ſauvé ; mais je vis plus avant à 80 ou 100 pas de moy un Gentilhomme de noſtre compagnie nommé Fayoles à pied tout armé que deux ſoldats auſſi à pied vouloient tuer, luy tirant force coups d'eſpée qu'il paroit avec ſes braſſarts (b) le mieux qu'il pouvoit, & moy croyant que ce fuſt un mien frere qui eſtoit auſſi venu nouvellement en noſtre compagnie, & n'ayant point encore ny luy ny ledict Fayoles de caſaques de livrée avoient chaſcun faict faire une cazaque de gris de Carcaſſonne pour porter ſur leurs armes attendant celles

(a) Le Prince de Condé combattoit à la tête de la cavalerie légère.

(b) Pièces de fer qui couvroient les bras.

Digitized by Google

de livrée ; moy croyant comme comme j'ay 1557.
dit que ce fuſt mon frere au lieu dudict Fayoles pouſſe mon cheval droict à luy & aux ſoldats qui le chamailloient ; & les abordant je donne un coup d'eſpée au travers du corps du premier ſoldat que j'aborde, & comme je paſſois outre pour faire de meſme à l'autre en paſſant il donna un grand coup d'eſpée dans le flanc de mon cheval & le ſentant chanceler & tournant la teſte vers la croupe, je vis les boyaux qui luy trainoient, & à l'inſtant meſme un Eſpagnol à cheval vint m'accoſter par le derriere me donnant un coup de maſſe ſur ma ſalade (a) ſi vertement qu'il *me fiſt veoir les Eſtoiles au Ciel*, & lors me rendis à luy, & en meſme temps le cheval tomba mort entre mes jambes ; mon Eſpagnol me priſt par la main pour me conduire en leur camp ; car il penſoit bien avoir faict quelque bonne priſe d'autant que ma cazaque eſtoit de veloux en broderie, mes armes noires & dorées, avec la ſelle d'armes de mon cheval de meſme, ſomme j'eſtois en fort bon equipage ; m'ayant donc mené en ſa tante, retourne en toute

(a) La ſalade étoit un demi caſque, ayant la forme d'une calote de fer : elle ſervoit à préſerver la tête.

Digitized by Google

1557. diligence pour faire encore quelque butin, car l'Eſpagnol ne vaut rien s'il ne ſent à butiner. Une bonne heure après mon Eſpagnol m'ameine un priſonnier Eſcoſſois de la compagnie du Comte de Haran.

Voila ce que je vis en ladicte bataille dont la deffaicte fut grande, Meſſieurs d'Anguien tué, la Roche du Maine, & tant d'autres dont il ne me ſouvient (a), Meſſieurs de Montpenſier, Conneſtable, Mareſchal de St. André, Ringrave, la Rochefoucault priſonniers avec tant d'autres Seigneurs, Capitaines & Gentilshommes qu'il me faudroit trop de temps & de papier pour en faire l'inventaire. Eſtant donc en leur camp avec mon Eſcoſſois, j'eſtois en grand peine & ſoucy qu'eſtoit devenu M. le Comte, ny n'oſois en demander des nouvelles, de peur que s'il eſtoit priſonnier cela le fiſt recognoiſtre.

Le lendemain de bon matin mon Eſcoſſois, & moy fuſmes menez devant le Maiſtre de camp pour dire nos noms, noſtre pays & nos qualitez comme il fut faict à tous les autres priſonniers, ayants eſté amenez en noſtre tente & moy eſtant à la porte révaſſant tous-

(a) On renvoye, pour le détail des morts & priſonniers, aux Mémoires de Rabutin.

jours

Digitized by Google

jours à mondict ſieur le Comte, je ne me 1557.
donne de garde que je le vis de loing, avec quatre ſoldats qui l'amenoient de la tente du Maiſtre de camp; je treſſailly tout de joye le voyant marcher droict qui me fit juger qu'il n'eſtoit paint bleſſé, lequel paſſant près de moy je baiſſe la teſte pour ne faire ſemblant de le cognoiſtre, lequel jugeant bien à quel deſſein je le faiſois, me diſt: *laiſſons cela, Mergey, je ſuis bien cognu:* lors je luy embraſſe la cuiſſe d'aiſe que j'avois de le voir ſain, il me demanda lors ſi j'eſtois fort bleſſé, parce qu'il voyoit mes chauſſes toutes ſanglantes d'un petit coup d'eſpée que j'avois receu à la main; je luy dis *que ce n'eſtoit rien*, il me demanda *ſi j'eſtois à rançon*, je luy dis *que non, ny près à my mettre; car celuy qui me tenoit priſonnier me demandoit mil eſcus;* il ſe priſt lors à rire, & me diſt *qu'il me faiſoit une grande grace de me quitter à ſi bon marché*, & ſe retournant à ceux qui le menoient leur diſt, « & quoy Meſſieurs, voulez-vous » perdre la réputation que vous avez ac- » quiſe de faire bonne guerre de demander » mille eſcus à ce ſoldat qui eſtoit de ma » compagnie & qui n'avoit vaillant que ſon » cheval & ſes armes », qui luy reſpondi-

Digitized by Google

1557. rent : « Seigneur, nous ne pouvons pas » donner loy à nos compagnons, ſi le pri- » ſonnier eſtoit à nous, nous luy ferions » toute courtoiſie ». Lors M. le Comte me diſt, *adviſez de capituler pour voſtre rançon le mieux que vous pourrez affin de venir avec moy pour me ſervir*, & ainſi nous ſeparaſmes pour lors.

Dès le ſoir meſme je capitule pour ma rançon à la ſomme de 50 eſcus & fis la meſme capitulation pour mon Eſcoſſois ; j'allé le matin trouvé M. le Comte qui reſpondit de ma rançon & de plus de 40 Gentilshommes priſonniers leſquels eſtants tous retournez en France rendirent à Madame la Comteſſe l'argent, dont mondict ſieur le Comte avoit reſpondu pour eux, hors mis un Gentilhomme de la compagnie du Roy de Navarre, nommé Seguiniero de Saintonge qui ne rendit point les 100 eſcus dont ledict ſieur Comte avoit reſpondu pour luy eſtant donc priſonnier au camp. Il y arriva deux jours après un (a) trompette du Roy de France pour s'enquerir des morts & priſonniers ; M. Deſchenets qui s'eſtoit

(a) C'étoit le Trompette que Rabutin, dans ſes Mémoires, dit avoir été envoyé par le Duc de Nevers.

Digitized by Google

fauvé, deſirant ſavoir de mes nouvelles, 1557.
avoit donné charge audict trompette de s'en enquerir, & ſi j'eſtois priſonnier s'addreſſer au Seigneur Fernand de Gonzague qui eſtoit fort de ſes amis, auquel il envoyoit par ledict trompette deux ſoldats qu'il avoit retiré de priſon pour me retirer pour eux; m'ayant ledict trompette treuvé avec ledict ſieur Comte, me diſt la charge qu'il avoit dudict ſieur Deſchenetz de me remener en France; mais je luy fis reſponce *que tant que M. le Comte ſeroit priſonnier, je ne l'abandonnerois point :* ainſi mon trompette s'en retourna laiſſant ſes deux Eſpagnols, & ſi ne me remmena point.

Cependant que le camp demeura devant St. Quentin par l'eſpace de 15 jours les vivres & le vin eſtoient fort rares, à cauſe que le Caſtelet qui eſt ſur le chemin de St. Quentin à Cambray tenoit encore pour nous, où commandoit le ſieur de Salignac, rompoit tous les vivres qui venoient de Cambray au camp Eſpagnol, lequel Salignac fut depuis fort blaſmé d'avoir rendu la place ſi legerement, car s'il euſt tenu bon, le Roy d'Eſpagne euſt eſté contraint de lever ſon ſiege de devant St. Quentin pour attaquer le Caſtelet (4), ou de mourir de faim en

Digitized by Google

1557. ſon camp devant St. Quentin. De quoy moy eſtois fort triſte d'eſtre réduict à l'eau contre mon naturel, mais M. le Comte ny les Capitaines qui le gardoient n'avoient pas meilleur condition, qui n'avoient pour tous vivres, ſept qu'ils eſtoient à table, qu'un morceau de vache, gros comme le poing, qu'ils mettoient dedans un pot plain d'eau ſans ſel, ny lard, ny herbes. Et eſtans tous à table ils avoient de petites ſaulcieres de fer blanc où ils mettoient ledict bouillon & chaſcun ſa ſaulciere pour humer, puis le lopin de vache eſtoit party en autant de morceaux qu'ils eſtoient d'hommes à table, avec fort peu de pain. Je vous laiſſe à penſer la bonne chere que je faiſois de leur reſte : mais depuis que le Caſtelet fut rendu, les vivres & les vins abonderent au camp & moy reſuſcité, je trouvé là un amy en l'armée qui eſtoit le Comte de Pont devaux de la Franche-Comté qui me cognoiſſoit, m'ayant veu chez luy au Pont devaux avec M. Deſchenetz lequel me preſta dix eſcus, & avec cela *grand cher au cul de la barrique.*

Cependant la ville fut battue, trois breſches faites aſſaillies & forcées en meſme temps. M. l'Admiral & M. Dandelot ſon

Digitized by Google

frere pris chaſcun ſur la breſche qu'il de- 1557.
fendoit, & menez incontinent dans le camp; mais la nuict M. Dandelot ſe ſauva. Le lendemain M. de Savoye donna à diſner à M. l'Admiral & à M. le Comte de la Rochefoucault lequel il aymoit, & non pas M. l'Admiral comme il fit los démonſtration; car il fit ſeoir à table vis-à-vis de luy ledict ſieur Comte, horſmis la place de l'Eſcuyer trenchant, lequel il entretint de pluſieurs diſcours fort familierement; mais quand à M. l'Admiral il eſtoit tout au bas bout de la table qui eſtoit longue où il y avoit force Capitaines & Gentilshommes, ne luy diſant une ſeule parole, ny ne faiſant ſemblant de le veoir.

L'Empereur en ce temps eſtoit desjà retiré en ſon monaſtere (a) lequel voyant la liſte des Seigneurs priſonniers que le Roy d'Eſpagne luy avoit envoyée, & y trouvant ledit ſieur Comte de la Rochefoucault, luy donna ceſte louange que c'eſtoit la maiſon de France où il avoit eſté le mieux & plus honorablement receu (b) quand par la per-

(a) De St. Juſt.

(b) Cette particularité eſt détaillée Tome XX de la Collection, dans les Obſervations ſur du Bellay, page 483.

Digitized by Google

1557. miſſion du Roy il la traverſa pour aller en ſes Pays-Bas.

La ville de St. Quentin priſe, cinq ou ſix jours aprés, M. l'Admiral & M. le Comte furent chargez ſur un chariot de Flandres & menez à Cambray, conduicts par les gardes du corps du Roy d'Eſpagne. M. l'Admiral avoit avec luy deux de ſes Gentilshommes priſonniers, Favaz & Avantigny & moy avec M. le Comte. De Cambray le lendemain ledict ſieur Admiral & Comte furent ſeparez, M. l'Admiral mené à l'Iſle en Flandres & M. le Comte à Genap (a) en Hainault, à 10 ou 12 lieux de Mariembourg, chaſteau fort & commode à garder priſonniers, tout environné d'eau, où furent auſſi amenez avec nous le Capitaine Breüil de Bretagne avec ſa femme & deux Damoiſelles; il eſtoit Gouverneur de St. Quentin lorſqu'elle fut priſe; y furent auſſi amenez priſonniers les Capitaines St. André Provençal, Lignieres & Rambouillet qui avoient chacun une compagnie dedans St. Quentin; un Sergent Eſpagnol avec 15 ſoldats avoit charge de nous garder audict chaſteau, où durant le ſejour que nous y fiſmes qui fut

(a) *Genepe.* Ce fut-là où Louis XI ſe retira, lorſqu'il étoit brouillé avec Charles VII, ſon père.

Digitized by Google

près de ſix mois, je m'accoſté d'un ſoldat 1557.
de noſtre garde qui eſtoit Maure; le ſçeuz ſi bien perſuader qu'il ſe reſolut de faire ſauver mondict ſieur le Comte & tous les autres priſonniers, moyennant mille eſcus que le Comte luy promiſt & de le garder tousjours en France avec une penſion de cent eſcus par an ſa vie durant.

Or pour faciliter l'éxécution de l'entrepriſe, il nous falloit ſervir de M. de Loſſes qui eſtoit gouverneur de Mariembourg pour le Roy, qui n'eſt qu'a 12 lieux dudict Genap où nous eſtions. Et pour luy faire ſçavoir de nos nouvelles, il fut adviſé que Madame de Breüil s'en retourneroit en France, & pour c'eſt effect M. le Comte qui eſtoit aymé de M. de Savoye obtint un paſſeport de luy pour ladicte Dame de Breü, pour ſe retirer en France, noſtre ſoldat Maure la debvoit conduire juſques à Mariembourg: le matin qu'elle vouloit partir & prenant congé du ſergent Alcala qui nous gardoit, le ſupplia de luy donner quelqu'un de ſes ſoldatz pour la conduire par les chemins juſques audit Mariembourg & qu'elle le contenteroit bien. Nous avions faict la leçon audit *Ortegue* lequel ſe tenant près dudict Alcala, qui n'en voyoit point de plus près de luy, luy commanda d'aller avec

Digitized by Google

1557. ladicte dame : ledict Ortegue pour mieux faire valloir la marchandiſe en fit au commencement difficulté, alléguant *qu'il ne ſe pourroit aſſeurer parmy les François*, mais ladicte luy fit tant de belles prieres & promeſſes qu'il n'auroit aucun mal, avec l'aſſeurance que luy en fit auſſi ledict Alcala qu'il s'y accorda ; ainſi donc ladicte dame priſt congé & arriva à Mariembourg avec ledict Ortegue, & ayant conféré avec ledict ſieur de Loſſe, il promit d'envoyer & guides & ſoldatz pour éxécuter l'entrepriſe.

Ledict Chaſteau comme j'ay dict eſtant fort & tout environné d'eau, les ſoldatz ne faiſoient aucune garde la nuict; le pont levis eſtoit tousjours levé ; mais le petit pontilon ou planche ne ſe levoit poinct ny le jour ny la nuict ; la porte ſe fermoit ſeulement, laquelle ledict Ortegue ſçavoit bien ouvrir par dehors, & par ce moyen ſe pouvoient mettre dans ledict Chaſteau des hommes. Le jour aſſigné, dont ledict Ortegue nous avoit donné advis, & que la nuit l'éxécution ſe debvoit faire, M. le Comte avoit donné à ſouper aux capitaines St. André, Liguieres & Rambouillet leſquels ſe meirent à jouer attendant le ſignal ; il y avoit toutes les nuicts deux ſoldats en garde à la porte de la chambre de

Digitized by Google

M. le Comte, & pour garder en tout événe- 1574
ment qu'ils ne ſe peuſſent ayder de leur harquebuzes, leſquelles ils laiſſoient tout le long du jour à la porte de la chambre par le dehors en une petite galerie; je les accommode ſi bien avec de l'eau & du ſel dedans le ſecret, qu'elles n'avoient garde de faire feu: nous attendantz le ſignal, avions faict proviſion de bons couſteaux n'ayants point d'autres armes pour après avoir deſpeſché noſdicts deux ſoldats aller aux autres & puis trouver nos guides & noz chevaux, leſquels vindrent bien; mais ils ne trouverent point ledict Ortegue pour leur ouvrir la porte, & ayants toujours attendu & voyants que le jour vouloit poindre, ſe retirerent; voylà comment noſtre entrepriſe fut rompue par la laſcheté dudict Ortegue, qui nous bailla le lendemain des eſcuſes qu'il nous fallut prendre en payement & faire ſemblant de le croire: mais voicy une choſe qui ſurvint après.

La dame de Breüil s'aſſeurant bien de la promeſſe de M. de Loſſes, voulut bien eſtant partye d'avec luy, eſcrire de Maubert fontaine; par ſa lettre elle luy faiſoit une réitération de l'entrepriſe, luy ſuppliant de la mettre en éxécution au pluſtoſt. Le malheur voulut que celuy qui portoit la lettre fut pris

Digitized by Google

1557. par ceux de la garniſon de Cimay (a) qui eſtoient Eſpagnols. Le Capitaine ayant veu leſdictes lettres cognut incontinent par icelles qu'il y avoit entrepriſes pour faire ſauver les priſonniers de Genap, envoye incontinent les lettres de ladicte dame du Breuil à Genap au ſergent Alcala, affin qu'il donnaſt ordre à un tel affaire, lequel incontinent s'aſſeura que ceſte pratique avoit eſté menée par ledict Ortegue, quand il alla conduire la dame du Breüil, & d'autant qu'il ne le vouloit pas punir en préſence de ſes compagnons, craignant qu'ils ſe mutinaſſent, comme ceſte nation y eſt ſubjecte, ſe réſolut de l'envoyer au Gouverneur de Cimay pour en faire juſtice exemplaire; ce qu'il fit & appellant Ortegue luy diſt *qu'il falloit qu'il allaſt à Cimay porter une lettre au Gouverneur pour affaires de conſéquence qui importoient pour le ſervice du Roy, qu'il n'y vouloit pas en envoyer homme auquel il ne ſe fiaſt*, ce que ledict Ortegue accepta & prenant ſa lettre bien fermée & cachetée ſe miſt en chemin; eſtant à une lieüe de Cimay, quelque ſoupçon & remordz de conſcience le ſaiſit, de ſorte qn'il voulut ſçavoir qu'il y avoit dedans la lettre, & l'ayant bien ſubtillement ouverte & refermée;

(a) Chimay.

Digitized by Google

& y ayant veu ſa ſentence, fut toutefois ſi 1557.
fol & mal adviſé qu'il ſe réſolut de la porter ce qu'il fit ; & trouvant ledict Gouverneur qui ſe vouloit mettre à table pour diſner luy préſenta ſes lettres, lequel les communiqua à une feneſtre à quelques Capitaines qui eſtoient avec luy, qui ſe ſoubzrioient de veoir ce pauvre *Negre* (a) qui ayoit luy meſmes apporté ſa ſentence ſans en rien ſçavoir comme ils cuidoient (b).

Le Gouverneur donc ſe mettant à table avec ſes capitaines, fit auſſi aſſeoir ledict Ortegue, luy diſant, *que après diſner il luy ſeroit ſa deſpeſche* ledict Ortegue ayant bien diſné ne voulut attendre le fruict, ſe leva de table diſant au Gouverneur *que pendant qu'il alloit au logis faire abbreuver & donner de l'avenne à ſon cheval & le ſupplioit que à ſon retour il trouvaſt ſa deſpeſche afin qu'il peuſt ce jour meſme retourner à Genap*, ce que le Gouverneur luy promiſt s'aſſeurant qu'il retourneroit ; mais incontinent qu'il fut au logis il monta à cheval, & ſans dire a Dieu, ſe ſauva en France & vint trouver M. de Ran-

(a) Mergey a dit plus haut qu'il étoit Maure; & ici il le traite de *Negre*, ſans doute à cauſe de la couleur de ſa peau.

(b) Comme ils comptoient.

Digitized by Google

1557. dan frere de M. le Comte, avec lequel il demeura tousjours juſques au ſiege Thionville où il fut tué. Il avoit un compagon nommé Alouze lequel ayant ſçeu le départ de ſon compagnon & craignant d'eſtre ſoupçonné de participer à l'entrepriſe, ſe retira auſſi en France avec lettres de M. le Comte à Madame ſa femme pour le recevoir; voilà le ſuccès de noſtre entrepriſe, de laquelle eſtant adverty le Comte de (a) Mansfelde de qui M. le Comte eſtoit priſonnier, & craignant qu'eſtant ſi près de la frontiere de France il eſſayaſt encores quelques autres moyens pour ſe ſauver, le feit mener en Hollande chez un beau frere nommé M. Brederode à Vienne (b) près de la ville d'Utrecq (c) ou nous demeuraſmes onze mois avec bonnes gardes nuict & jour, de ſorte que toutes nos eſpérances pour nous ſauver furent perdues.

(a) M. de Thou (Liv. XIX) reproche à ce Comte de Mansfeld un genre de commerce aſſez ſingulier. Ce fut d'acheter à vil prix les priſonniers faits à la bataille de St. Quentin, & de tirer d'eux la plus groſſe rançon poſſible. Peut-être le Comte de la Rochefoucaut étoit-il du nombre de ceux qu'on lui avoit vendus.

(b) Ne faudroit-il point lire *Vienten?*

(c) Utrecht.

Digitized by Google

Ledict ſieur me priſt en telle affection pour ce que je ſçavois bien boire, qu'il me voulut ſuborner pour me faire demeurer avec luy, me promettant deux cents florins d'Eſtat tous les ans. Nous demeuraſmes un an audict lieu de Vienne qui eſtoit aſſez pour ſe faſcher & ennuier, durant lequel temps mondit ſieur le Comte fut ſurpris d'une fiebvre continuë ſi violente que nous fuſmes long temps que nous n'en eſpérions que la mort, mais Dieu luy fit miſéricorde luy renvoyant ſa ſanté. 1557.

Le Comte de Mansfeld craignant quelque recheute, qui l'emportaſt, ſe haſta de le mettre à rançon, & après avoir bien diſputé, enfin il promiſt trente mil (a) eſcus, dont il debvoit payer dix mil en ſortant de priſon & les 20 mil reſtants dans un an après, & donner caution Meſſieurs de Guyſe, conneſtable & Mareſchal de S. André qui lors poſſedoient le Roy Henri ſecond. L'accord faict, je fus incontinent deſpeſché pour en porter les nouvelles en France, & cependant ledict ſieur Comte fut mené à Arras pour eſtre plus 1558.

(a) Le Laboureur dans ſes additions aux Mémoires de Caſtelnau (Tome I, Liv. III, p. 767) porte à cent mille livres la rançon que le Comte de la Rochefoucaut fut obligé de payer. Mais le témoignage de Mergey, qui étoit préſent, doit être préféré.

Digitized by Google

1558. proche de la France, pour négotier le surplus & apporter les dix mil escus promis.

Estant arrivé à Paris où lors estoit le Roy, je m'en allé droict au Louvre retrouver M. le Cardinal de Chastillon auquel j'avois charge de m'adresser, lequel estoit avec le Roy en sa chambre, qui ne faisoit que sortir de table: & frappant à la porte je dis à l'Huissier, qui me vint ouvrir, que je voulois parler audict sieur Cardinal; lequel me laissant entrer aller tirer ledict sieur Cardinal; lequel me recognoissant vint à moy me menant à une fenestre près la porte de la chambre, lequel lisant les lettres que luy avois apportées; le Roy estant debout qui se chaufoit, me voyant botté & crotté comme un courier, & M. le Cardinal lisant lesdictes lettres, luy demanda, *quelles nouvelles avez-vous-là*, qui luy dict: *SIRE, c'est* (a) *de mon nefveu de la Rochefoucault.* Le Roy en tressaillant me demanda: *Envenez-vous, mon Gentilhomme. Ouy, SIRE. Comment se porte-t-il? SIRE, il a esté fort malade, mais Dieu mercy il se porte bien à ceste heure. Est-il a rançon? Ouy, SIRE. A*

(a) Magdelaine de Mailly, plus connue sous le nom de la *Dame de Roye* dans l'Histoire de nos guerres civiles, mère de l'épouse du Comte de la Rochefoucaut, étoit sœur utérine de l'Amiral de Coligny.

Digitized by Google

combien? A 30 mille eſcus, SIRE. Foy de Gentilhomme, diſt le Roy, *il ne demeurera pas pour cela : y retournez-vous ? Ouy, SIRE. Faictes-luy mes recommandations & qu'il prenne courage, & que je luy garde vir bon courtault pour courir le cerf.* 1558.

Là-deſſus M. le Cardinal me mena à M. le Conneſtable & à M. le Mareſchal de Saint-André, pour avoir leurs lettres de pleigement & caution pour les 20 mille eſcus : j'allé moy-meſme trouver M. de Guiſe pour le meſme effect, lequel fort librement entra en ladicte caution : le plus difficile fut de trouver les dix mille eſcus ; mais je fis telle diligence à ſolliciter les amis de M. le Comte que nous trouvaſmes enfin noſtre ſomme. Madame de Guyſe preſta trois mil eſcus, Madame de Bouillon autant, M. de Marmouſtier (a) trouva le reſte, & ne fis de ſejour à Paris que trois jours.

Ayant donc amaſſé nos bribes & tous eſcus au ſoleil, car ainſi eſtoit-il accordé, je me mis au retour avec quatre hommes que m'avoit donné M. de Marmouſtier, ayant chacun de nous couſu en nos pourpoincts deux mil

(a) Cet Abbé de Marmoutiers étoit un frère du Comte de la Rochefoucaut.

Digitized by Google

1558. eſcus, & trouvaſmes à Arras M. le Comte qui nous attendoit, mais non pas ſitoſt; & ayantz delivré leſdicts dix mil eſcus, nous repriſmes la route de France par luy tant deſirée : Madame ſa femme l'attendoit à Noyon ; de-là il alla trouver le Roy qui luy fit de grandes careſſes, & luy tint promeſſe *du courtault* qu'il luy avoit promis par moy, qui fut le meilleur de ſon tems & le plus beau, qu'on appelloit *le Greq*, & lequel depuis me donna ledict ſieur Comte, lequel au lieu de me laiſſer repoſer, diſt qu'il falloit que j'allaſſe à Onzain pour garder le Milord Grey qui y eſtoit priſonnier, me diſant que je *ſçaurois mieux faire cela qu'un autre, ayant appris en Hollande comment il falloit bien garder priſonniers :* il me fallut obéyr.

Eſtant donc arrivé à Onzain, le pauvre Milord qui en fut adverty, & de ma charge, fut ſaiſi de grande triſteſſe, ſçachant bien le mauvais traictement que M. le Comte avoit receu en ſa priſon ; & craignant le recevoir pareil ou pire fut trompé ; car encores que pour le bien garder je n'oubliaſſe rien, il avoit tous les plaiſirs, bons traictementz & courtoiſies qu'il euſt peu deſirer, juſques à eſtre viſité ſouvent par par les Dames de Blois.

Digitized by Google

Bloys. Je demeure quatre moys avec luy, durant lequel temps (a) il compoſa de ſa rançon à 25 mil eſcus; l'accord faict je le mene à Paris où eſtoit M. le Comte, lequel, m'ayant lors licentié, je m'en allé en Champagne viſiter mes parentz & amis & leur conter des nouvelles du Pays-Bas, où nous avions demeuré 18 moys, tant en Flandres, Hollande, Brabant & Artoys. 1558.

Je demeuré en Champagne trois moys, au bout deſquels je m'achemine en Angoulmois à Verteil, & devins amoureux de Anne de Courſelle, que depuis & au bout de quatre ans après j'ay eſpouſée, de laquelle j'ay eu pluſieurs filles & un garçon, toutes les filles mortes jeunes, excepté l'aiſnée, qui fut mariée avec Jean Horiq ſieur de la Barre, &

(a) Cette anecdote relative à Milord Grey, Gouverneur de Guines, eſt difficile à concilier avec les Mémoires de Tavannes, Tome XXVI de la Collection, page 174 : car on y lit que ce priſonnier fut donné au ſieur de Tavannes, qui l'envoya à Dijon, & en tira dix mille écus de rançon. D'un autre côté Brantôme (Tome II de ſes Capitaines étrangers, article *Strozzi*) dit que le Duc de Guiſe fit préſent du Seigneur Anglois à M. de Strozzi, qui en tira huit mille écus que le Comte de la Rochefoucaut lui donna, pour faire échange de lui à lui qui étoit priſonnier depuis la journée de St. Quentin.

Digitized by Google

1558. Magdeleine ſa ſœur, qui fut mariée avec Abraham de Cram ſieur de Couleynes, & Jean de Mergey qui fut marié avec Catherine Raimond, fille du ſieur de Repairé, qui m'a laiſſé après ſa mort ſa femme & pluſieurs enfans tant fils que filles.

Vivant donc en toutes delices & plaiſirs pour me faire oublier la ſouvenance des maux que j'avois ſoufferts en priſon, les guerres civiles s'allumerent en France : l'accident de Vaſſy (a) arriva ; & les armes ſe prirent de tous coſtez, une paix ſe fit, après ſuivit le tumulte d'Amboiſe, & quelque tems après le Roy de Navarre & M. le Prince de Condé, retenuz priſonniers, & la mort inopinée du petit Roy François, tous les Seigneurs, Chevaliers de l'ordre & autres des plus grands debvoient tous en perſonne venir rendre raiſon dē leur foy affin de recog-

(a) Ici la mémoire de Mergey l'a mal ſervi, puiſqu'il place le maſſacre de Vaſſy avant le tumulte d'Amboiſe & la détention du Prince de Condé. Le tumulte d'Amboiſe éclata au mois de Mars 1560 ; le Prince de Condé fut arrêté le dernier Octobre de cette année, & François II mourut dans le mois de Décembre ſuivant. Le maſſacre de Vaſſy au contraire n'arriva qu'en 1562 ; & la première paix dont parle Mergey, ſe fit au mois de Mars 1563.

Digitized by Google

noiſtre ceux qui eſtoient Huguenotz, dont 1558.
j'avois donné advis à M. le Comte, qui lors eſtoit à Troyes en Champagne, leſquels advertiſſementz venoient de la part de la Ducheſſe d'Uzès, qui poſſédoit fort la Royne mere, & qui ſçavoit tous les ſecretz du cabinet & aymoit fort ledit ſieur Comte, & faiſoit toutes les ſepmaines un voyage de Troyes à Orléans, pour ſçavoir des nouvelles (5), laquelle manda à mondict ſieur le Comte qu'*il eſtoit tems qu'il penſaſt à ce qu'il reſpondroit eſtant devant le Roy, lequel luy manda par moy qu'il leur diroit ſon Credo en latin comme ſon precepteur luy avoit appris :* mais elle me diſt qu'*on luy feroit bien expoſer en François, & que pour le plus ſeur pour luy, elle luy conſeilloit de ne point venir à la Cour*, auquel advis il ſe réſolut, 1560.
& eſtions préparez luy & moy & un valet de Chambre de nous en aller en Allemagne en guiſe de marchantz, chacun la petite mallete en croupe, & là attendre que l'orage fuſt paſſée : mais à l'autre voyage que je fis à Orléans, le jour que j'y arrivé le Roy mourut ; la mort duquel apporta un eſtrange changement.

Peu après le Roy Charles, la Royne mere 1562.
& Meſſieurs eſtantz à Fontainebleau, furent

Digitized by Google

1562. conduictz à Melun par M. de Guyse, ce qui estonna la Royne laquelle lors rechercha M. le Prince, luy escripvant qu'il eust pitié de la mere & des enfans pour les tirer de la captivité où ils estoient. M. le Comte de la Rochefoucault qui estoit lors à Verteil, entendant ces nouvelles, me despescha incontinent en poste, pour aller vers elle pour recevoir ses commandemens avec lettres de créance seulement (a), elle luy manda *qu'il ne fist point de difficulté de se joindre avec le Prince, & que ce qui estoit bon à prendre estoit bon à rendre*, voylà les propres mots qu'elle luy manda par moy, lequel toutefois cognoissant l'humeur de la Dame, ne voulut promptement adjouster foy à ce qu'elle luy mandoit par moy, & me redespescha incontinent pour aller trouver M. le Prince & sçavoir de luy la vérité & en quelle disposition estoient les affaires, lequel je trouvé à Clayes près de Meaux, avec mille

(a) Dans les notes jointes aux Mémoires de Tavannes, Tome XXVII de la Collection, page 63, on a déjà parlé des lettres de Catherine de Médicis au Prince de Condé; & on a observé que les détails relatifs à cette correspondance se trouveroient dans les Mémoires de Castelnau. On y fera aussi le rapprochement du témoignage de Mergey concernant cet article.

Digitized by Google

chevaux, qui passerent tous en ordre trois 1562.
à trois sur les fossez de Paris du costé du Faulxbourg St Martin & allerent loger à St. Clou. Or pour l'aller trouver, il me falloit passer à travers la ville & sortir par la porte St. Martin, estant descendu à la poste pour changer de chevaux qui estoient au Faulxbourg St. Germain-des-Preyz, & demandant des chevaux, le gendre de Brusquet (a) qui tenoit la poste qui me cognoissoit & estoit fort serviteur de M. le Comte, me dit qu'il n'oseroit me donner des chevaux, si je n'avois un brevet de M. le Cardinal de Bourbon, qui lors estoit Gouverneur (6) de la ville & logé dans le Palais, & me monstra un Gentilhomme dudict sieur Cardinal qui ne bougeoit de la poste pour recevoir tous les brevetz de ceux qui vouloient avoir des chevaux.

Je m'en allé quand & quand au Palais pour avoir un brevet dudit sieur Cardinal, auquel je ferois à croire que j'estois à M. de Marmoustier qui estoit à la Cour & que je l'allois trouver ; mais le malheur voulut que estant en la Cour du Palais se rencontre feu M. de Candales qui alloit disner avec ledict sieur Cardinal, lequel me voyant demanda *com-*

(a) Brusquet étoit le fou du Roi. (Voyez l'Observation, n°. 6, sur le huitième Livre des Mémoires de Rabutin.

Digitized by Google

1562. *ment ſe portoit M. le Comte* (a) *ſon frere, & quels affaires j'avois en la ville :* mais cognoiſſant l'humeur du Seigneur & la liberté de ſa langue, je luy deſguiſe la vérité, luy diſant *que j'allois trouver M. de Marmouſtier à Fontainebleau où M. le Comte m'envoyoit pour ſes affaires, & que j'allois trouver M. le Cardinal pour avoir des chevaux de poſte*, lequel me diſt, *je m'en vas diſner avec luy, venez avec moy je vous ferai deſpeſcher un brevet*, & là-deſſus paſſa outre : je ne le voulus ſuivre ny aller vers mondict ſieur le Cardinal : car M. de Candale n'euſt jamais failly luy demandant un billet pour moy de luy dire que j'eſtois à M. le Comte de la Rochefoucault, qui euſt gaſté tout le myſtere & moy en danger d'eſtre retenu.

J'euz recours à une autre fineſſe, je m'en vas en la grande ſalle du Palais trouver le Procureur de M. le Comte & luy fis eſcripre mon brevet tel qu'il le falloit, & comme j'avois veu les autres entre les mains dudict Gentilhomme qui les recevoit à la poſte ; & ayant remarqué la ſignature dudict ſieur Cadinal, je la contrefis le mieux que je peuz, & avec cela m'en retourné à la poſte, où de bonheur

(a) Frédéric de Foix, Comte de Candale, avoit épouſé Françoiſe de la Rochefoucaut.

Digitized by Google

je trouve trois couriers qui demandoient 1562.
des chevaux, & qui avoient donné leurs brevets audict Gentilhomme qui s'amuzoit à eux ; cependant je tire à part le maiſtre de la poſte qui eſtoit de mes amis, luy monſtre mon brevet, luy diſant qu'il le fit paſſer dextrement ; car il n'eſtoit pas du bon coing, ce qu'il ſçeut fort bien faire, le monſtrant ſeulement audict Gentilhomme ſans toutesfois le laſcher, lequel eſtant empeſché avec les autres, ne ſe ſoucia de bien verifier le mien, & par ce moyen paſſa & eus des chevaux.

Il me falloit traverſer toute la ville juſques à la porte Saint Martin ; l'alarme eſtoit grande (a) ; les chaiſnes commenceoient à ſe tendre ; toutefois ayant gaigné la porte St. Martin par laquelle il me faiſoit ſortir, je la trouve fermée & un Capitaine de la ville qui la gardoit avec force ſoldatz en armes, & m'adreſſant à luy pour le prier me faire ouvrir la porte, me demanda *qui j'eſtois & où j'allois.* Je luy dis que *j'eſtois de Troyes en Champagne, filz d'un marchant de la ville qui m'envoyoit à Anvers pour ſes affaires ;* me demanda ſi j'avois des lettres, je luy dis

(a) L'alarme fut grande, comme le rapporte Mergey : les Mémoires de Caſtelnau, & les autres qui ſuivront, confirment ce fait.

Digitized by Google

1562. *que non, & que mon homme qui eſtoit devant, les avoit avec mes autres hardes*, ne ſe contenta de cela, mais me fouilla par-tout; mais il ne trouva dedans la pochette de mes chauſſes que mon bonnet de nuict, ayant bien preveu ce qui m'advint; car j'avois mis mes lettres dedans la bourre de mon cuiſſinet (a); ainſi le petit portilon me fut ouvert & nous acheminaſmes mon poſtillon & moy, qui croyant que j'allaſſe à Anvers, vouloit ſuivre le grand chemin de la poſte; mais à la ſortie du Fauxbourg, je tourne à main droicte, pour aller à Claye où eſtoit M. le Prince; ce que voyant mon poſtillon qui tousjours me diſoit, *que ce n'eſtoit pas le chemin de la poſte*, ſe doubta bien incontinent où je voulois aller, ſe retournant vers moy, me diſt, *vous eſtes un fin matois, or bien bien allons.*

Nous n'euſmes pas faict demye poſte que nous rencontraſmes Meſſieurs le Prince, Admiral & Dandelot avec leurs troupes, tous Cavaliers ſans infanterie, qui furent fort ayſes de ſçavoir des nouvelles de M. le Comte, & cependant qu'ils s'acheminoient à St. Cloud, je m'en retourne au Fauxbourg St. Martin & juſques près de la porte de la ville, faignant que je fuyois pour eviter la rencontre de M.

(a) Dans le couſſin de ſa ſelle.

Digitized by Google

le Prince que j'avois descouvert de loing avec 1562.
ses trouppes qui redoubla l'alarme à ceux de la ville : ledict sieur Prince passa au bout dudict Fauxbourg & dessus les fossez de la ville pour aller gaigner St. Cloud ; moy cependant faisant fort l'estonné en mon cabaret, près la porte de la ville où je m'estois retiré, fis fort bien repaistre mes chevaux : & quand toute la troupe de M. le Prince fût outrepassée le bout dudict Fauxbourg, je remonte à cheval & allé trouver ledict sieur Prince à St. Cloud, où il me fit ma despesche pour m'en retourner vers M. le Comte, m'ayant monstré la lettre que la Royne luy escripvoit, par laquelle elle le prioyt d'*avoir pitié de la mere & des enfans*, & m'en fit donner une copie pour la porter à mondict sieur le Comte, lequel pour lors n'avoit encores pris aucune résolution & m'en retourne en diligence le trouver.

Cependant M. le Prince ayant intelligence en la ville d'Orléans & la faveur du peuple dont la plus grande part avoit changé de Religion, y avoit envoyé M. Dandelot secrettement pour l'exécution de son entrepriſe. Le sieur de Montreuil (a) en estoit Gou-

(a) M. de Thou l'appelle Innocent Tripier de Monterud. Il n'étoit point Gouverneur ; mais Lieutenant de

1562. verneur pour le Roy. M. le Prince eſtant party de St. Cloud avec ſa cavalerie, & faiſant diligence arrivant à Sercote, trois petites lieues d'Orléans, ſe miſt avec toute ſa troupe au galop pour aller gaigner la porte, M. Dandelot luy ayant mandé qu'il ſe haſtaſt, lequel desjà avoit aſſemblé la pluspart de ceux de ſa faction & eſtoit allé au logis de M. de Montreuil luy dire qu'il eſtoit ſon amy, & que en cette conſidération il lui conſeilloit de ſe retirer & ſortir de la ville, car M. le Prince y arrivoit : ledict ſieur de Montreuil le creut & ne fut point opiniaſtre.

Là-deſſus M. le Prince arriva en la ville avec mil chevaux en poſte : ceux qui le rencontroient par les chemins qui ne ſçavoient rien de la venuë de M. le Prince ny de ſon entrepriſe, voyant ſi grand nombre de cavallerie tous au galop ſe choquantz les uns les autres en courant, veoir les uns tumber ſur le pavey, des valletz avec leurs malles par terre, penſoient que tous les fols de France fuſſent là aſſemblez (7) pour faire rire les ſpectateurs : voylà comment Orléans fut pris.

De moy eſtant arrivé à Verteil, je trouve M. le Comte en la ſalle avec compagnie de

Roi à Orléans. Il y commandoit ſous les ordres du Prince de la Roche-ſur-Yon.

Digitized by Google

Dames, lequel me voyant entrer fut comme 1562.
tout tranſi, & ſe levant, me fit ſigne que je le ſuiviſſe, ce que je fis. Il entra en la galle-rie qui regarde ſur la riviere, ferma la porte par derriere, où je luy rendis compte de tout mon voyage, lequel ayant entendu le tout, s'appuya ſur l'une des feneſtres qui regar-doient ſur la riviere où il demeura un gros quart-d'heure ſans dire un ſeul mot, puis ſe tournant vers moy me demanda *ce qu'il deb-voit faire*, auquel je fis reſponſe *que je n'a-vois pas l'eſprit capable ny l'expérience ſuffi-ſante pour le conſeiller en affaire de telle im-portance, & qu'il falloit qu'il priſt conſeil de luy-meſme.* Lequel me reſpliqua, *qu'il eſ-toit bien reſolu de ce qu'il debvoit faire, mais qu'il vouloit que je luy en diſſe mon advis*, alors je luy dis, puis qu'il me le comman-doit, *que mon advis eſtoit qu'il debvoit faire ce que la Royne & M. le Prince luy mandoient, puis que il y alloit du ſervice de leurs Majeſ-tez & de leur liberté:* il me diſt alors *que telle eſtoit auſſi ſa volonté & reſolution*, & quand & quand retourna en la ſalle trouver la com-pagnie avec un viſage riant, & incontinent commença à eſcripre à tous ſes amys en Gaſ-cogne, Périgort, Saintonge, Poictou, Li-mouſin & Angoulmois pour le venir trouver

Digitized by Google

1562. & aller joindre M. le Prince, de ſorte que en quinze jours il miſt aux champs près de trois cents Gentilshommes avec leur équipage, & alla avec ceſte belle trouppe trouver M. le Prince à Orléans, lequel ayant aſſemblé ſes forces françoiſes, Lanſquenetz & Reiſtres, s'en alla devant Paris où le Roy & toutes ſes forces s'eſtoient retirées (a) & retranché les Faulxbourgs par le dehors, depuis les Faulxbourgs de Saint Germain juſques à la porte Saint Anthoine.

Il ne ſe fit poinct de combat mémorable audict ſiege qu'à l'eſcarmouche qui ſe fit à noſtre arrivée où noz ennemis furent tellement battuz & repouſſez & avec un tel déſordre, que ſans leur artillerië, qui nous falluoit, nous euſſions entré peſle-meſle dedans la ville. M. de Guiſe eſtoit à la porte diſant mille injures à la Nobleſſe & gendarmerie qui fuyoit, leur diſant qu'*il leur falloit des que-*

(a) Cela n'eſt pas exact. L'armée du Roi après avoir pris Bourges & Rouen, s'occupoit de la réduction entière de la Normandie. Sitôt qu'on ſut que le Prince de Condé avoit reçu des renforts, & marchoit à Paris, les Catholiques accoururent au ſecours de la Capitale; & ſi le Prince de Condé ne ſe fût point amuſé à attaquer Corbeil, il eſt probable que la ville de Paris ſeroit tombée entre ſes mains.

Digitized by Google

nouilles (a) *& non des lances.* Nous fiſmes plu- 1562.
ſieurs entrepriſes ſur les Fauxbourgs St. Germain, pour leur donner quelque camiſade; mais rien ne réuſſit; enfin le Roy d'Eſpagne envoya du ſecours & quelque cavalerie françoiſe qui entra en la ville.

M. le Prince voyant qu'il n'y avoit eſperance de prendre la ville ny la faire venir à capitulation, leva le ſiege (b) & s'achemina vers la Normandie pour recevoir quelque ſecours d'hommes & d'argent qui luy venoit d'Angleterre. Auſſi Meſſieurs de Guiſe, Conneſtable & Mareſchal de St. André ſortirent de Paris avec toutes les forces du Roy pour nous ſuivre, & tant firent qu'ils nous joignirent auprès de Dreux au moys de Janvier 1562 (c).

(a) Les détails de cette attaque des fauxbourgs de Paris ſe retrouveront dans les Mémoires de la Noue; ceux de Caſtelnau n'en parlent point. On obſervera que nos Hiſtoriens, en rendant compte de cette attaque, où la cavalerie légère des Catholiques ſe comporta fort mal, n'ont point fait mention du reproche que le Duc de Guiſe adreſſa à cette cavalerie, ſelon Mergey.

(b) Le Prince de Condé ſe retira le 10 Décembre 1562.

(c) Mergey ſe trompe. La bataille de Dreux ſe livra le 19 Décembre, & non pas au mois de Janvier.

Digitized by Google

1562. M. le Prince ne penſant point à combattre ce jour-là, avoit envoyé devant noſtre artillerie au lieu où noſtre armée debvoit aller loger. Noz coureurs (a), ſur les huict heures du matin, ayants deſcouvert l'armée du Roy qui venoit droict à nous, en donnerent advis à M. le Prince & à M. l'Admiral qui tournerent incontinent teſte vers les ennemis avec toute noſtre armée, & les rencontraſmes tous en bataille, ayants à leurs coſtez deux gros villages qui les couvroient par les flancqz, & là nous attendions avec beaucoup d'avantage. Noſtre armée ſe miſt en bataille vis-à-vis de la leur, les attendant auſſi pour les attirer hors de leur advantage, & demeurerent leſdites deux armées ſans bouger l'une devant l'autre près de deux heures (b) ſans aucune eſcarmouche : enfin voyant M. le Prince qu'ils ne

(a) Auſſi a-t-on reproché au Prince de Condé & à l'Amiral de n'avoir point pris les meſures néceſſaires pour être inſtruits des mouvements de l'armée Catholique.

(b) La cauſe de cette inaction pendant deux heures a été fort bien ſaiſie par la Noue : reſpectivement les combattans voyoient qu'ils n'alloient point avoir affaire à des étrangers. « Ains, dit-il des François, voire des » plus braves, entre leſquels y en avoit qui eſtoient ſes » propres compagnons, parents, amis, & que dans » une heure il faudroit ſe tuer les uns les autres ».

Digitized by Google

vouloient point ſortir de leur fort pour venir 1562.
à nous, ſe réſolut de ſe retirer pour aller loger & ſuivre noſtre artillerie.

Moſtre armée n'euſt pas tourné la teſte & marché deux cens pas, que celle du Roy nous ſuivit en bon ordre & bien ſerrée. Quand M. le Prince les vit hors de leur fort, il fit auſſi tourner la ſienne pour les combattre; leur artillerie commença à nous ſaluer bien furieuſement; nous n'avions de quoy leur reſpondre; les noſtres vont les premiers à la charge & renverſerent tout ce qui ſe preſenta devant eux & euſmes leur artillerie en noſtre poſſeſſion plus d'une demye heure; nous les euſſions ſuivy davantage: mais nous trouvaſmes leurs Suiſſes en teſte qui nous en empeſcherent, nous leur fiſmes quelque charge: mais il eſt malaiſé d'*enfoncer tels heriſſons*: cela fut en partye cauſe de noſtre perte, & de nous mettre en déſordre à faire leſdictes charges. Cependant les fuyants s'eſtoient r'alliez, noz gens de pied furent chargez & desfaicts. Sur ce déſordre M. le Prince avec ſeulement cinq ou ſix chevaux paſſant à la teſte de noſtre compagnie, qui n'eſtoit lors que de 20 ou 30, le reſte eſtoit eſcarté; nous vouluſmes le ſuivre; mais il ne le voulut permettre, nous commandant de l'attendre, &

Digitized by Google

1562. qu'il alloit seulement recognoistre les ennemis; mais il ne fut pas à cent pas qu'il rencontra M. le Mareschal Damville avec sa compagnie qui le chargea & le prist prisonnier; cependant nos gens de pied desfaicts, nostre cavallerie pour se garentir s'estoit mise à passer & traverser un grand tailliz que nous avions derriere nous, & ayants traversé ledict tailliz où les ennemis n'oserent nous suivre; les nostres trouvoient en la plaine près dudict tailliz Messieurs l'Admiral, la Rochefoucault & Prince de Portien qui rallioient tous ceux qui sortoient du bois, estans esloignez les uns des autres d'environ cinq cents pas sur le bord dudict tailliz: un Secretaire de M. le Comte & moy ayants passé ledict tailliz & ne sçachants nouvelles dudict sieur Comte, nous trouvasmes M. le Prince de Portien qui rallioit de son costé, lequel me cognoissoit, car mon frere avoit esté son gouverneur, qui me dist que nous trouverions M. le Comte un peu plus hault qui rallioit de son costé.

Ayants lesdicts sieurs Admiral, Comte & Prince de Portien, rassemblé & rallié tout le reste de nostre cavallerie, excepté ceux qui avoient pris le chemin d'Orléans pour se sauver, dont M. de Coignée nostre guidon fut du nombre qui me voulut emmener avec luy.

Les

Digitized by Google

Les ennemis eurent bien de leur coſté auſſi 1562.
des fuyards meſmés M. de Meru (a) ; qui ſans desbrider alla à St. Maur des foſſez où eſtoit le Roy, donner l'alarme diſant *que tout eſtoit perdu* : noz troupes donc raſſemblées avec cens Reiſtres, le tout ne faiſant pas plus de ſix ou ſept cens chevaux en trois troupes, nous fiſmes le tour du tailliz pour aller encores affronter les ennemys avec les eſpées ſeulement reſervé les Reiſtres qui avoient leurs piſtolets : comme nous marchions ſerrez & bien deliberez, & ayants faict le tour du boys nous viſmes les ennemis tous en baitaille qui ne nous penſoient pas ſi près deux : avant que les joindre & charger M. le Comte, m'envoya dire à M. l'Admiral, qui conduiſoit ſa troupe, qu'il eſtoit d'advis qu'il fiſt un peu advancer noz Reiſtres, affin qu'ils chargeaſſent les pre-

(a) Charles de Montmorency, ſieur de Meru, le troiſième des fils du Connétable, ſe ſignala toujours par ſon courage. Tous les Mémoires du tems en conviennent unanimement ; & l'anecdote déſagréable que lui prête ici Mergey, ne ſe trouve nulle part. Il ne ſeroit pourtant pas impoſſible que Meru eût été entraîné par les fuyards : le brave d'Oſſun n'en mourut-il pas de regret à Chartres? D'ailleurs ne lit-on pas dans la Popeliniere (L.IX, fol. 549) que parmi ceux qui apportèrent l'effroy à Paris, *il y eut d'aucuns bien grands* ?

Digitized by Google

1562. miers pour mettre en desordre les ennemis, ce qu'il fit, & chargeasmes tous de telle façon que nous rompismes & renversasmes tout ce qui se trouva devant nous, & eussions mis tout le reste à vau de route, sans M. de Guise qui avoit tousjours tenu ferme sans combattre, regardant le passetemps en son gros de cavallerie (a).

Ce fut en ladicte derniere charge où nous fismes la plus grande exécution; le Mareschal de St. André tué, M. de la Brosse & tant d'autres Capitaines & Gentilshommes, M. le Conneſtable pris & quand & quand mené à Orléans, la nuict nous separa & allasmes loger à une lieuë d'où c'estoit donné la bataille. Encores faut-il que je die, que je fuz le dernier des nostres qui se retira, non pas que j'eusse tant de volonté de combattre; mais, estant meslé parmy la Compagnie de M. le Mareschal de St. André, qui avoient leurs casaques blanches avec un peu de broderie de verd, qui ne paroissoit quasi point, je fus long-temps pensant qu'ils fussent des

(a) On ne relevera point ici les inexactitudes que renferme cette rélation de la bataille de Dreux par Mergey. Le rapprochement des différentes descriptions de cet événement se trouvera dans les Mémoires de Castelnau & de la Noue.

Digitized by Google

noſtres ; car les huguenots avoient tous des 1562.
cazaques (a) blanches ; j'avois faict mettre ſur la mienne quelque paſſement de jaune & noir qui faiſoit auſſi croire à noz ennemis que j'eſtois de leur compagnie ; mais ayant cognu mon erreur, je me deſmeſlé dextrement d'eux, & ſuivy les noſtres qui ſe retiroient, & les ſuivant je rencontre un Guidon d'une compagnie de gendarmes qui ſe retiroit plus viſte que le pas ; car deux de nos Reiſtres le ſuivoient ; je l'affronte pour l'empeſcher de fuyr, de ſorte que nos deux Reiſtres le joignirent, luy donnant chacun un coup de piſtolet dont il tumba mort, les Reiſtres emporterent le drapeau & ainſi nous retiraſmes au logis, où nos hoſtes nous traicterent aſſez mal pour ceſte nuict-là, qui fut auſſi froide que j'en ſenty jamais ; je ſervis de palefrenier à M. le Comte, car de valets ny de

(a) Par rapport à ces caſaques blanches des Proteſtants, d'Aubigné nous a tranſmis une anecdote qui ne prouve pas qu'à cette époque les mœurs fuſſent très-polies. Dans une des conférences que Catherine de Médicis eut avec le Prince de Condé, avant la bataille de Dreux : *Vos gens*, lui dit-elle, *ſont des Meuſniers, mon Couſin... C'eſt pour toucher vos aſnes, Madame*, lui répondit le Prince. (Hiſt. univ., édit. de Maillé, Tome I, Liv. III, p. 140.)

Digitized by Google

1562. bagage nous n'en avions point; ils avoient pris quartier à part.

Le lendemain M. l'Admiral ayant faict monter tout le monde à cheval, retournasmes sur le lieu où la bataille s'estoit donnée nous présenter encores; mais personne ne nous vint attaquer; çà esté le combat mieux debattu qui se soit faict de mémoire d'homme. Je veux dire un acte de vaillance ou folle hardiesse d'un de nos Reistres. M. de Guise avoit faict faire quatre beaux & riches mandilz de veloux cramoisi à broderie pour porter sur les armes, dont il en donna trois, l'un à M. le Conneſtable, l'autre à M. le Mareschal de St. André, l'autre à M. de la Brosse, & le quart l'avoit retenu pour luy pour s'en parer tout le jour de la batalle, ce que tous les trois avoient faict excepté luy, qui n'avoit lors sur ses armes qu'un mandil de treilly noir (a),

(a) Ceux de nos Historiens qui font mention de cette particularité, varient sur le nom de l'Ecuyer du Duc de Guise. Les uns l'appellent Boissi, & d'autres Varicarville. Ils ne s'accordent pas aussi sur le motif qui engagea le Duc de Guise à laisser cet Ecuyer se couvrir du manteau en question. Plusieurs disent que l'Ecuyer le fit de lui-même, sachant qu'on en vouloit à son Maître. Quelques-uns au contraire prétendent que le Prince Lorrain, soupçonnant sa fidélité, l'obligea

Digitized by Google

ayant donné le beau à ſon eſcuyer Spagny, 1562.
qui eſtoit à la teſte de l'eſquadron dudict ſieur de Guiſe, monté ſur ce brave genet qui a eſté ſi renommé & ledict mandil ſur luy. M. l'Admiral eſtant adverty deſdicts mandilz qui debvoient paroiſtre le jour de la bataille en avoit donné advis à ſes Capitaines; la renommée s'en eſtendit par toute noſtre armée : quand nous fiſmes la derniere charge il y eut un Reiſtre des noſtres qui de loing voyant ledict eſcuyer Spagny à la teſte de l'eſcadron avec ſon beau mandil (a) & croyant que ce fuſt M. de Guiſe ſe desbanda de ſa troupe, ſon piſtolet en la main & le chien abatu & à toute bride, vint affronter ledict Spagny, luy donne un coup de piſtolet par la teſte duquel il tumba mort, prend le cheval & regaigne ſa troupe, ſans que nul de l'eſquadron de M. de Guiſe ſe desbandaſt pour reſcourre (b) ledict cheval.

à ſe revêtir de cette caſaque : ce qu'il y a de vrai, c'eſt que l'Ecuyer fut la victime de la métamorphoſe. Quant aux autres manteaux, deſtinés au Maréchal de Saint-André, au Connétable & au ſieur de la Broſſe, & qu'ils portèrent le jour de la bataille, nous obſerverons que Mergey eſt le ſeul qui en parle.

(a) Manteau.

(b) Pour recouvrer.

Digitized by Google

1562. Le lendemain M. le Comte achepta 200 escus ledict cheval du Reistre qui l'avoit pris: ledict sieur de Guise regrettoit fort ledict cheval & employa M. le Prince, qui estoit prisonnier, pour prier M. le Comte de rendre ledict cheval, offrant d'en donner deux mil escus, & de plus mettre en liberté Peroceli, ministre de M. le Prince, qui estoit prisonnier avec luy, auquel M. le Comte feit response, « que ledict cheval luy faisoit besoing, » & que tant que la guerre dureroit il s'en » serviroit, que de sa part il debvoit aussi » garder ledict Perocely pour l'assister & con- » soler en son affliction, mais que la paix » estant faicte, s'il avoit encores ledict cheval, » & que M. de Guise en eust envie, de bon » cœur il luy donneroit ».

Retournons trouver M. l'Admiral lequel avec les reliques de l'armée s'en alla rafreschir à Orléans & èz environs; cependant qu'il donnoit ordre pour son voyage de Normandie qu'il avoit délibéré de faire sans gens de pied ny aucun bagage pour marcher plus legerement, il eut grand peine à faire condescendre nos réistres de laisser leurs chariots, ce qu'en fin il obtint d'eux, qui est chose qui ne s'estoit encores veuë. Nous estants donc acheminez avec mil ou 1200 chevaux sans aucun bagage,

Digitized by Google

nous marchaſmes en diligence, ayants diſné & repeu & nos chevaux auſſi, & partant du logis des le poinct du jour faiſions neuf lieux ſans repaiſtre juſques en noz logis, de ſorte qu'en quatre jours nous fuſmes à Caen dont la ville ſe rendit. Il n'y avoit que le Chaſteau qui eſtoit fort, dans lequel commandoit & s'eſtoit renfermé M. le Marquis d'Elbœuf (a) 1563.

Nous trouvaſmes la ville bien munie & principalement de bons vins qui resjouyſſoient fort nos Reiſtres, leſquels venoient tous les matins à diverſes troupes, trois à trois en bon ordre, *ſages comme préſidens* & s'eſtant départiz par les cabaretz y demeuroient à boire juſques ſur les trois heures aprés midy qu'ils ſortoient *beaux enfans*, pour retourner en leurs logis, faiſant faire ſaults & voltes à leurs chevaux ſur le pavé, dont quelquefois ils prenoient la meſure, ſe querelloient & battoient à la veille eſcrime; nous ne faillions point tous les jours d'avoir ce plaiſir: cependant nous battions le Chaſteau ou il fut faict quelque breſche mais non pas raiſonnable pour l'aſſaillir, ce que auſſi ne voulut attendre ledict ſieur Marquis d'Elbœuf qui ſe rendit.

Cependant M. de Guyſe tenoit Orléans

(a) Frère du Duc de Guiſe.

Digitized by Google

1563. assiegé dans lequel commandoit M. Dandelot. M. l'Admiral ayant reçeu le secours d'Angleterre d'hommes, d'argent & d'artillerie se resolut d'aller secourir les assiegez & deux jours avant que debvions partir nous sçeusmes la mort de M. de Guise. La paix (a) quand & quand commencea à se pratiquer par les moyens de MM. le Prince & Connestable prisonniers, laquelle fut enfin conclue. M. l'Admiral ne laissa de parachever son voyage : après ceste paix qui dura quelques années,
1567. les (b) feux se r'allumerent : M. le Duc d'Anjou comme Lieutenant général du Roy avoit commandement sur toutes les armées, les Historiens ont descript les choses advenuës esdictes guerres & veus reciter seulement ce que j'ay veu & où je me suis trouvé.
1569. Après là rencontre de la Roche-Labeille (c) en Limousin ou j'estois avec M. de Bonneval (d), ayant laissé M. le Comte de présence, non d'affection ny de volonté à cause que

(a) Ce fut l'édit de pacification du 19 Mars 1563.

(b) La guerre recommença en 1567, lorsque les Calvinistes essayèrent de surprendre la Cour à Meaux.

(c) Le 25 Juin 1569.

(d) Probablement ce Comte de Bonneval étoit Gabriel de Bonneval, neveu de Germain de Bonneval, tué à la bataille de Pavie.

Digitized by Google

madame ſa femme s'eſtant emparée des terres 1569.
de Beaulieu & le Chaſtelar qui m'apartenoient
la tenois en procès encores qu'il fuſt au nom
de M. le Comte lequel elle poſſedoit fort, &
n'ozoit pour la crainte d'elle me faire dé-
monſtration de l'affection qu'il me portoit :
voilà qourquoy en ce voyage je me mis avec
M. de Bonneval ; & quand ledict ſieur
Comte me rencontroit ; il ne laiſſoit de me
faire bon acceüil, me diſant tousjours, *Mer-*
gey encores que vous ne ſoyez pas avec moy,
vous eſtes toutes fois tousjours à moy. Après
donc la dicte rencontre, M. l'Admiral avec
MM. les Princes de Navarre & de Condé,
deſquels il eſtoit Lieutenant & ſoubs eux
commandoit l'armée, s'achemina en Poictou,
& au lieu de Chaſtelerault M. le Comte tum-
ba malade en telle extrémité qu'il fut comme
abandonné ne pouvant quaſi plus parler & ne
voulant veoir perſonne, non pas meſmes M.
l'Amiral.

Eſtant donc avec M. de Bonneval il m'en-
voya vers ledict ſieur Comte qui commandoit
à la bataille de laquelle eſtoit ledict ſieur de
Bonneval & ſa compagnie pour ſçavoir ce
qu'il debvoit faire, & eſtant en la chambre
dudict ſieur Comte qui eſtoit toute ouverte &
où chacun entroit attendant le dernier ſoupir,

Digitized by Google

1569. dudict ſieur Comte, je me mis avec les autres Gentils-hommes qui eſtoient en la chambre à le regarder & luy moy attentivement & aſſez longuement : enfin il appella tout bas ſon chirurgien Baſtien qui eſtoit au chevet de ſon lict luy demandant *n'eſt ce pas là Mergey*, qui luy dit que *oüy ; a-t-il eſté malade car je le trouve tout desfaict, non*, luy reſpondit Baſtien : alors il me fit ſigne de la main que j'alaſſe à luy, ce que je fis : il me demanda, mais fort bas, car il ne pouvoit quaſi parler *ſi j'avois eſté malade*, je luy dis *que non, je vous trouve fort desfaict*, je luy reſpondis en ſoubzriant *que c'eſtoit à cauſe que je ne beuvois pas mon ſoul de vin ;* il me demanda *qui me menoit*, je luy dis que *M. de Bonneval m'envoyoit à luy pour recevoir ſes commandemens & ſçavoir ce qu'il avoit à faire ;* à quoy il me reſpondit *allez trouver le Comte Ludovicq* (a) *qui commande à la bataille depuis que je ſuis malade.* Dès cette heure la il commençà a reprendre courage & la parole & retourna en convaleſcence : les Medecins dirent que j'eſtois cauſe qu'il avoit repris ſes eſprits & ſa ſanté.

M. l'Admiral s'achemïna à Luſignan, qui

(a) Le Comte Ludovic de Naſſau, frère du Prince d'Orange.

Digitized by Google

fut bien assailly & bien deffendu, mais enfin 1569
se rendit. Delà nous allasmes attaquer Poictiers : nous fismes (a) une faulte de ne l'avoir attaqué avant Lusignan, car estant despourveu d'hommes & munitions nécessaires, nous l'eussions emporté d'abord; mais M. le Duc eut temps & loisir pendant que nous estions devant Lusignan de mettre dedans & gens & munitions. Estant donc assiégé, la compagnie de M. de Bonneval avec trois autres Cornettes de cavallerie où il commandoit, estions logez à Viart fort proche de la ville & du costé du pont Achard, par ou ceux de dedans faisoient quasi tous les jours des sorties sur nous audict Viard n'ayants nulle infanterie pour nous couvrir, de sorte que nous estions continullement en cervelle; car il nous failloit soustenir leurs sorties, jusques à ce que les compagnies qui estoient logées loing de nous fussent armées pour nous soustenir. J'eus un cheval tué soubs moy en l'une desdites sortiës; & si nous n'eussions usé d'une ruse que nous pratiquions, ils nous eussent souvent pris sans verd; mais tout joignant la porte du pont Achard & un peu esloigné du

(a) L'Amiral en fit encore une plus grande : ce fut d'assiéger Poitiers : son armée s'y fondit. On en verra la preuve dans les Mémoires de la Noue.

Digitized by Google

1569. fossé, y avoit un grand Rocher derriere, sur lequel du grand matin nous mettions deux sentinelles à cheval qui n'estoient point descouvertes de ceux de la ville, & qui pouvoient veoir tout ce qui sortoit de ladicte porte; & quand la cavallerie vouloit sortir qui ne pouvoit que venir un à un par une petite ruelle qui se rendoit à ladicte porte, l'une de noz sentinelles qui estoit derriere ledict Rocher, partoit à toute bride pour nous donner l'alarme. Il y avoit sur le toict du logis de M. de Bonneval une auttre sentinelle qui pouvoit descouvrir jusques au Rocher, & voyant partir la sentinelle à cheval, qui y estoit, donnoit quand & quand l'alarme.

M. de Bonneval avoit tousiours avec luy en son logis 9 ou 10 Gentilhommes, les chevaux sellez, & les brides à l'arçon de la selle & la cuiraſſe toute preste lesquels oyants l'alarme de la sentinelle qui estoit sur le toict, estions incontinent à cheval & plustost en la campagne que les ennemis fussent sortiz, qui s'esbahissoient que tant secrettement qu'ils peussent faire leurs sorties, ils nous trouvoient tousjours à cheval pour les recevoir combien que tous les jours nous ne faillions poinct d'avoir de l'exercice, avec la lance,

Digitized by Google

piſtolet, ou l'eſpée : les Italiens faiſoient au commencement toutes les ſorties ; mais ils s'en l'aſſerent à la fin, & y demeuroit tousjours quelqu'un pour gaiges ; les Reiſtres prindrent leur place, la ville fut battuë & breſche faicte ; mais pour y aller à l'aſſaut il failloit paſſer un ruiſſeau qui couloit le long des murailles où l'on eſtoit juſques à la ceinture, qui rompit l'entrepriſe que je vis preſte à executer ; nous euſſions eſté bien receuz ; car encores que nous euſſions gaigné la breſche toute leur cavallerie eſtoit en bataille pour nous recevoir en une grande plaine qui joignoit à la breſche : ceux (8) qui ont eſcript dudict ſiege n'ont oublié les autres particularitez. 1569.

Durant cela M. le Duc ayant aſſemblé toutes ſes forces pour nous faire deſmordre vint attaquer Chaſtellerault (a), qui nous fut un grand plaiſir, car nous ne ſçavions comment nous pourrions autrement lever le ſiege à noſtre honneur, nous nous acheminaſmes donc

(a) Le Duc d'Anjou n'entreprit le ſiége de Chatelleraut que pour contraindre l'Amiral à lever celui de Poitiers. Une partie des chefs de l'armée Calviniſte s'étoit retirée à Chatelleraut pour cauſe de maladie. L'Amiral, qui ne cherchoit qu'un prétexte pour abandonner ſon entrepriſe, courut auſſi-tôt du côté de Chatelleraut.

Digitized by Google

1569. pour assieger (a) Chasterault, où nous arrivasmes qu'ils avoient desjà enduré & repoussa un assaut, & si les ennemis eussent encores tardé une heure à se retirer ; nous les eussions mal accommodés : nostre infanterie passa sur les ponts, & la cavallerie passa à gué au dessoubs de la ville ; nous fismes toute diligence pour les joindre sur le chemin, mais la leur fut plus grande à la retraicte & gaignerent le port de Piles, où ils estoient en toute seureté à cause des marais & fossez qui les couvroient ; si les suivismes nous jusques sur les bords où il y eut quelques escarmouches. Nous estants retirez pour passer la riviere sur les ponts de... & faire vivre nostre armée, nous fusmes quatre ou cinq jours costoyans la leur où les deux avantgardes se rencontrans un jour, il y eut une grosse escarmouche où leur artillerie nous fit quelque dommage : la nuict nous separa, & allasmes loger à S. Cler, près de Montcontour sur un marest qui estoit entre l'armée Catholique & la nostre (9).

M. le Duc ne pouvant plus retenir ses estrangers, ny la plus part de la noblesse Françoise qui estoit avec luy, voulut hazarder & precipiter la bataille, ce que M. l'Admiral

(a) Certainement il s'est glissé ici une erreur. L'Amiral n'alloit point pour assiéger Chatelleraut ; mais pour en faire lever le siége.

Digitized by Google

euſt evité s'il ſe fuſt retiré vers Nyort & tout ce 1569.
pays là qui eſtoit en noſtre obeiſſance, & quand M. le Duc nous y euſt voulu ſuivre, ſes eſtrangers & ſa Nobleſſe l'euſſent quitté & ſe fuſſent retirés comme tel eſtoit leur deſſein; & dont il fut bien adverty, le ſoir ſe pourmenant avec ſix ou ſept chevaux ſur le bord du mareſt par deux Gentils hommes Catholiques qui eſtoient ſur l'autre bord ſans le cognoiſtre toutefois, commencerent à nous crier, huguenots advertiſſez M. l'Admiral qu'il aura demain la bataille & que s'il s'en peut exempter que dans cinq ou ſix jours nos eſtrangers ſe retirerent & noſtre nobleſſe auſſi.

M. l'Admiral meſpriſant (a) ceſt advertiſſe-

(a) Ce n'eſt pas-là ce que dit d'Aubigné (Hiſtoire univerſelle, Tome I, Liv. V, page 304). « A minuit » (raconte-t-il deux Gentilshommes de l'armée Ca- » tholique appellerent à fiance les vedettes des autres, » les prians d'avertir l'Amiral qu'il deſlogeat la nuit » pour les forces exceſſives de ſes ennemis.,. Tels » advis nullement meſpriſés par l'Amiral, furent » eſtouffez pour la crierie des impatiens, & d'ailleurs » eſtant ſurvenu une mutinerie entre les Lanſquenets » & les François, l'Amiral ne puſt partir de nuit, » comme il deſiroit ». On retrouvera le même fait dans les Mémoires de la Noue; & on y lit également que, ſi cet avis fut négligé, il n'en faut pas imputer la faute à l'Amiral.

Digitized by Google

1569. ment croyant que ce fuſſent quelques bons compagnons qui nous vouluſſent donner la baye, n'en tint compte, ſe fiant que les ennemis ne pouvoient venir à nous à cauſe du mareſt qui ne ſe pouvoit paſſer que ſur le pont de Montcontour, où à la ſource dudiſt mareſt qui eſtoit à deux lieues de S.Cler où nous eſtions logez, mais M. le Duc fit marcher ſon armée toute la nuict pour gaigner la ſource du dict mareſt, & ſur les ſept heures du matin nos ſentinelles à cheval qui avoient eſté miſes ſur une grande motte aſſez loing dudict S.Cler deſcouvrirent l'armée Catholique qui marchoit en bataille à nous, avec leurs coureurs qui vindrent droict à la dite mothe pour s'en ſaiſir, où M. de Bonneval avoit mis huict ou dix chevaux de ſa compagnie en garde ; nous nous meſlaſmes avec leſdits coureurs où mon cheval eut un coup d'harquebuze, & fuz contrainct & mes compagnons auſſi de nous retirer en noſtre logis audict S. Cler, où je ne trouvé que mon valet avec un cheval d'Eſpagne que M. de Bonneval m'avoit preſté (luy s'eſtoit retiré malade à Nyort) penſant monter à cheval il ſe trouva deſferré d'un pied de devant : ſi je fus lors en peine je le laiſſe à penſer ; je ne trouve autre moyen que de paſſer le ruiſſeau qui couloit par le milieu dudict mareſt qui

ſe

Digitized by Google

ſe paſſoit facilement à gué, & aller trouver un 1569.
Mareschal qui ſe tenoit à l'autre bout du mareſt vis à vis de S. Cler pour faire referrer mon cheval, ayant mon vallet avec moy pour tenir le pied.

Eſtant à la forge dudict Mareſchal j'y trouvé trois Reiſtres des noſtres qui faiſoient auſſi ferrer leurs chevaux & me fallut attendre qu'ils fuſſent deſpeſchez les premiers, ny ayant plus que moy & mon valet qui tenoit le pied de mon cheval, & moy le mien en l'eſtrié, car j'entendois grand bruit à S. Cler noſtre logis, mon cheval ferré je voulus repaſſer le ruiſſeau & aller en noſtre logis pour ſuivre noſtre compagnie qui jà en eſtoit deſlogée, & eſtant ſur le bord du ruiſſeau prêt à le paſſer, il vint un homme à moy habillé de noir ayant bonne façon le quel me diſt, *M. ſi vous paſſez outre vous eſtes perdu, car le bourg eſt rempli d'ennemis, & faut que vous gaignez Montcontour pour paſſer l'eau & retrouver l'armée;* cela m'eſtonna un petit. Je retourne donc & ſuivant le rivage du mareſt voulois gaigner Montcontour; de fortune je trouve un vieil bonhomme aſſis ſur le chemin qui faiſoit des paniers, auquel je demande s'il y avoit point moyen de paſſer delà le mareſt ſans paſſer à Moncontour qui eſtoit à une lieue de là où j'eſtois, lequel

Digitized by Google

1569. me dist que *ouy*, *mais qu'il estoit bien difficile à ceux qui ne sçavoient pas les destours*, mais la necessité fait entreprendre bien des choses, je le prie me monstrer lesdits destours, ce qu'il fist me monstrant certaines marques; je me hazarde suivant l'instruction du bonhomme & traverse le marest, mais mon cheval y perdist son autre fer. Estant hors du marest, & monté en la plaine, je me trouve au cul de l'armée catholique qui marchoit bien serrée & en bon ordre pour aller affronter la nostre. Je fis lors un grand cerne pour l'esloigner & aller chercher la nostre, que je voyois de loing aussi approcher pour venir au combat, mais non pas en tel nombre ny ordre que celle des ennemis. L'ayant donc trouvé il ne restoit plus qu'a faire ferrer mon cheval. Je trouve un Mareschal qui avoit un fer à tous pieds que j'accepte, mais il n'avoit point de cloux, j'en trouve après un autre qui avoit des cloux qui referra mon cheval & allé incontinent retrouver nostre cornette dont mes compagnons furent fort resjouis, car ils pensoient que je fusse perdu.

Je ne fus pas plustost arrivé que l'artillerie catholique commencea à nous saluer, qui emporta de la premiere volée deux de nos compagnons, l'un tout joignant & coste à coste

Digitized by Google

de moy, ſomme les deux armées choquerent. 1569.
M. l'Admiral qui menoit l'avant garde combattit fort bien, comme auſſi fiſt le Comte Ludovic qui menoit la bataille, à la premiere charge j'avois pris un Italien bien armée & monté qui s'eſtoit rendu à moy, & ayant pris ſon cheval par la bride & ſon eſpée l'emmenois, quand deux de nos Reiſtres le vinrent accoſter me diſant *Nuſté priſonnier*, lui donnerent chacun un coup de piſtolet & le tuerent je tenois tousjours le cheval par la bride penſant le ſauver, mais je vis deux Lanciers Catholiques qui me ſuivoient de près; je leur quitte lors le cheval & m'eſloigne d'eux (a). Nous perdiſmes la bataille, mais non pas à vau de routte, car nous fiſmes une belle retraicte, & nos Reiſtres s'eſtant raſſemblez demeurerent ſur la queue avec la cornette de M. de Bonneval qui s'eſtoit rallié avec eux, jamais les ennemis qui nous ſuivoient n'ozerent nous charger & quand quelques uns ſe desbandoient

(a) On voit que Mergey s'eſt plus occupé du récit de ſes avantures particulières que des opérations qui déterminèrent le ſuccès de cette bataille en faveur de l'armée Catholique. Au reſte, il avoue ingénuement qu'il ne rejoignit les Calviniſtes qu'à l'inſtant où l'affaire s'engagea. Auſſi ſe borne-t-il à exprimer en peu de mots quelle fut l'iſſue de cet évènement.

Digitized by Google

1569. de leurs gros ils estoient repoussez par les François, qui estoient soubs la Cornette de M. de Bonneval, noz Reistres depuis adoroient ceste cornette, & toutes les fois qu'ils la voyoient luy disoient *bonne France, bonne France.* Ainsi nous retiraſmes, & vinſmes loger à l'entour de Hernaut (a) & autres lieux commodes & MM. les Princes que M. l'Admiral avoit dès le matin envoyez à Nyort, ſe retirerent à la Rochelle.

M. l'Admiral pour rafraiſchir ſon armée fit un grand circuit de pays par la Gaſcogne, le Vivaretz & autres Provinces, eufin remiſt ſus
1570. une belle armée, avec laquelle il s'alla planter devant Chartres où la paix fut faicte (b), qui dura comme les autres, car le Roy ne pouvoit aymer ceux de la religion, & lors l'execution enſuivie le jour de S. Barthelemy, fut propoſé par le moyen du mariage du Roy de
1551. Navarre avec Madame Marguerite, à quoy ledit Roy de Navarre ne vouloit entendre, mais les remonſtrances & authorité de la Royne de Navarre ſa mere luy firent condeſcendre, & s'achemina de Pau où il eſtoit pour aller à la cour, ayant pour guide & conduc-

(a) Liſez Airvault.

(b) Cette paix fut conclue à St. Germain-en-Laye au mois d'Août 1570.

Digitized by Google

teurs M. le Moreſchal de Biron & le Cardinal d'Armagnac (10), & paſſants à Verteil leſdits ſieurs de Biron & Cardinal eſtants à la feneſtre de leur chambre, qui regarde ſur le jeu de paulme, Mademoiſelle de Benaye & ſa niepce ma femme eſtants en la chambre audeſſus appuyées auſſi ſur la feneſtre, & voyants leſdits ſieurs de Biron & Cardinal, deſquels elles n'eſtoient pas veues, parler d'affection & en conſeil, (11) eſcoutoient cequ'ils diſoient, leſquels diſcouroient des moyens qu'il failloit tenir pour ladite execution, dont elle fit advertir M. le Comte, mais il n'en fit non d'eſtat qu'il fiſt des autres qu'il eut depuis. 1572.

Le Roy de Navarre donc eſtant arrivé à la Cour, les nopces ſe firent avec grande pompes & magnificences où tous les Seigneurs & gentils hommes de la religion eſtoient pour la plus part. M. l'Admiral M. le Comte & autres Seigneurs avoient advertiſſement de pluſieurs endroicts qu'il ſe braſſoit quelque choſe de ſiniſtre contre eux, mais ils n'y adjouſtoient point de foy; meſme cinq ou ſix jours avant ladite execution ma femme qui eſtoit à Verteil m'eſcripvit par une lettre en chiffre que nul ne pouvoit cognoiſtre qu'elle & moy, que le miniſtre de Verteil nommé Textor, lui avoit donné charge de m'advertir pour advertir M.

Digitized by Google

1572. le Comte *que pour certain il ſe braſſoit une entrepriſe à Paris contre ceux de la religion & qu'il tenoit cet advertiſſement d'un ſien frere, Medecin de M. de Savoye qui luy avoit mandé pour advertir mondict ſieur le Comte,* ceque je fis incontinent, luy diſant «qu'il ne falloit point tant » meſpriſer les advertiſſements qu'on lui don» noit, & que pour moy je trouvois que le ſé» jour à Paris n'eſtoit point bon, à quoy il me » reſpondit qu'il le cognoiſſoit bien, je lui re» pliqnay que ce n'eſtoit pas aſſez de le co» gnoiſtre, mais qu'il y failloit remedier, & que » ce n'eſtoit pas aſſez de courir fort, mais de » partir de bonne heure; lequel me reſpondit » qu'il n'eſperoit pas de paſſer là ſon hyver.

Le lendemain M. l'Admiral ſortant du Louvre fut bleſſé d'une harquebuſade; cela commença à eſveiller ceux de la religion, leſquels ſi déſlors ils euſſent deſlogé de Paris & gaigné Orléans, le ſurplus ne fuſt arrivé, & n'euſt-on ozé rien faire à M. l'Admiral. Le Roy fit grand ſemblant d'eſtre fort marry de tel accident (a), vint viſiter M. l'Admi-

(a) On ne peut diſconvenir, ſi Charles IX étoit inſtruit du complot de la St. Barthélémi, que ſa viſite à l'Amiral bleſſé, & les careſſes qu'il lui fit, n'ayent été le comble de la noirceur: pour l'honneur de l'humanité on doit s'efforcer de ne le pas croire.

Digitized by Google

ral avec la Royne ſa mere pour mieux l'aſ- 1572.
ſeurer & tous les Huguenots, auſquels il faiſoit en général & en particulier toutes les careſſes, & bonnes cheres du monde, leſquels prenoient cela pour argent content. Il avoit faict mettre un gros corps de garde devant le logis de M. l'Admiral de peur, comme il diſoit, qu'on ne luy fiſt deſplaiſir, & pour plus grande ſeureté dudict Admiral fit advertir tous les Seigneurs & Gentilshommes huguenots de ſe venir loger près de luy, auſquels les Mareſchaux des logis du Roy, donnoient des logis. M. le Comte de la Rochefoucault deſlogea du ſien pour venir en celuy qui luy avoit eſté marqué, auquel n'y avoit aucuns meubles, ny hoſte ny hoſteſſe.

Le Samedy, vigile de S. Barthelemy, M. le Comte (a) ſelon ſa couſtume eſtant demeuré le dernier en la chambre du Roy & ſe voulant retirer, un Gentilhomme des ſiens nommé Chammont & moy l'attendions en la ſalle, & entendant le remument des ſouliers quand on faict la reverence, je m'approche près de la porte & entendis que le Roy diſt audict

(a) Cette anecdote relative au Comte de la Rochefoucaut eſt confirmée par de Thou, Livre LII. (Voyez les Obſervations ſur les Mémoires de Tavannes, Tome XXVII de la Collection, p. 461.)

Digitized by Google

1572. sieur Comte, *Foucault* (car il l'appelloit ainsi) *ne t'en vas pas il est desjà tard nous baliverne-rons le reste de la nuit; cela ne se peut* luy respondit ledit sieur Comte, *car il faut dormir & se coucher, tu coucheras* luy dist-il *avec mes valets de chambre : les pieds leur puent*, luy respondit-il, *à Dieu mon petit maistre*, & sortant s'en alla en la chambre de Madame la Princesse de Condé la douairiere (a), à laquelle il faisoit l'amour où il demeura encores près d'une heure, au partir de là s'en va en la chambre du Roy de Navarre, puis luy ayant donné le bon soir sortit pour se retirer. Estant au pied de l'escalier, un homme habillé de noir vint à luy, & le tirant à part, parla longuement à luy, puis se retira quand & quand. Ledict sieur Comte m'appella me commanda de retourner en la chambre du Roy de Navarre, & luy dire *qu'il venoit d'estre adverty que M. de Guise & M. de Nevers estoient par la ville & ne touchoient point au Louvre*, ce que je fis & le luy ayant dict à l'oreille ce que M. le Comte luy mandoit, me commanda de luy dire *qu'il le vint trouver de bon matin comme il luy avoit promis*; je m'en retourné à M. le Comte lequel je trouve au pied de l'escalier & M. de

(a) Françoise d'Alençon.

Digitized by Google

Nancey (a) Capitaine des Gardes, devant le- 1572
quel je ne voulus luy dire ceque le Roy de Navarre luy mandoit, leſdits ſieurs Comte & de Nancey retournerent en la chambre du Roy de Navarre où ils entrerent ſeuls & n'y firent long ſéjour.

Or le Roy avoit adverty ledict Roy de Navarre de faire demeurer près de luy le plus de Gentilshommes qu'il pourroit, & qu'il avoit peur que ceux de Guiſe vouluſſent faire quelque choſe, à l'occaſion de quoy force Gentilshommes eſtoient retirez en la garderobe dudict Roy de Navarre qui eſtoit ſeulement fermée de tapiſſerie. Ledict ſieur de Nancey levant la tapiſſerie & mettant la teſte en ladicte garderobe, la voyant quaſi plaine, les uns jouants, les autres cauſants; je vis qu'il fut aſſez long-temps les remarquant & contant avec la teſte, leur diſant avec une parole longue, *Meſſieurs, ſi quelqu'un de vous autres ſe veut retirer, on s'en va fermer la porte.* Leſquels luy reſpondirent, *qu'ils vouloient achever là de paſſer la nuict, eſtant attaché au jeu.* Là-deſſus M. le Comte & luy deſcendirent en la Cour où desjà toutes les compagnies des Gardes eſtoient en bataille, tant Suiſſes, Eſcoſſois, que François, depuis l'eſ-

(a) Gaſpard de la Chaſtre, ſieur de Nancey.

Digitized by Google

1572. eallier qui monte en la grand ſalle juſques à la porte où eſtoit M. de Rambouillet (a), Capitaine de la porte, aſſis ſur un petit billot joignant le petit portillon qui ſeulement s'ouvroit, & comme je ſortois, luy qui m'aimoit & qui me cognoiſſoit ayants eſté compagnons priſonniers en Flandres, me tendit la main, me priſt la mienne me la ſerrant & me diſant d'une voix pitoyable. *A Dieu M. de Mergey mon amy*, ne m'ozant lors dire ce qu'il m'a bien dict depuis, car il ſçavoit bien l'exécution qui ſe debvoit faire, mais il n'y alloit que de ſa vie s'il en euſt rien decelé.

M. le Comte eſtant en ſon nouveau logis fort mal meublé, nous vouluſmes bien toutefois, Chaumont & moy, demeurer; mais il ne le voulut permettre; le ſieur de Couſaines (b) demeura avec luy qui avoit faict apporter ſa

(a) Nicolas d'Angennes, Marquis de Rambouillet.

(b) Ne faudroit-il point lire *Goulaines ?* Dans ce cas, il ſeroit poſſible que ce fût Jacques de Goulaines, ſecond fils de Chriſtophle, ſieur de Goulaines en Bretagne. Jacques de Goulaines, Chevalier de Malthe, avoit embraſſé le calviniſme. Le Laboureur dans ſes additions aux Mémoires de Caſtelnau, Tome II, page 631, a conſigné les motifs qui le portèrent à abjurer le catholiciſme.

Digitized by Google

paillaſſe & un matras (a). Chaumont & moy 1572
nous retiraſmes au logis qui nous avoit eſté marqué, qui eſtoit tout vis-à-vis de celuy de M. l'Admiral, où nous eſtants couchés, nous ne fuſmes pas pluſtoſt au lict que nous entendons l'alarme & le logis de M. l'Admiral attaqué par le corps de garde meſme que le Roy y avoit ordonné pour le preſerver & garder. Je me doubtois tousjours bien que le mal s'eſtendroit plus loing qu'au logis de M. l'Admiral; je me jette quand & quand hors du lict, & m'habillé le plus promptement que je peus. Chamont eſtoit ſi eſtonné qu'il demeuroit tout en chemiſe en la place, ne ſçachant que faire; je fis tant que je le fis habiller, & voulois deſcendre en la ruë pour aller trouver M. le Comte, mais il me diſt, *pourquoy voulez-vous que nous ſortions, que ſçavez-vous qu'elles gens ce ſont, attendons encores un peu*: je le creu & nous en trouvaſmes bien, car ſi nous fuſſions ſortis en la ruë, nous eſtions deſpeſchez. La chambre où nous eſtions eſtoit des appartenances d'un grand logis où eſtoit logé le train & l'ordi-

(a) On appelloit *matras* de gros traits d'arbalête. On avoit auſſi donné ce nom à un bâton de guerre dont on ſe ſervoit anciennement. Mais nous croyons qu'ici il faut lire *matelas*.

Digitized by Google

1572. naire de Madame la Princeſſe de Condé (a), de la maiſon de Nevers; laquelle chambre eſtoit loüée à un Menuiſier & ſeparée dudit logis, & ne me ſentant bien aſſeuré en ladicte chambre, oyant le grand bruict & tumulte qui eſtoit en la ruë & le rompement des portes, meſme celle du logis de M. l'Admiral, je mis la teſte à une feneſtre qui regardoit en la cour dudict logis, en laquelle je vis deux hommes fort eſtonnez, auſſi eſtoient-ils huguenots & officiers de Madame la Princeſſe; & en recognoiſſant l'un, le prie mettre contre la feneſtre où j'eſtois une meſchante chanlatte debout qui eſtoit par terre, affin par icelle de deſcendre en la Cour, ce qu'il fit, & par ce moyen me coule en la Cour, Chamont en fit autant.

Cependant j'eſtois en grande peine de ſçavoir des nouvelles de M. le Comte, & prie celuy qui nous avoit dreſſé la chanlatte qui eſtoit ſommelier de Madame la Princeſſe & qui avoit eſté laquais de M. le Prince, nommé le *Lorrain*, d'aller juſques au logis dudict ſieur Comte, pour m'en rapporter de nouvelles, lequel eſtant ſorty en la ruë & n'ayant point

(a) Marie de Cleves, Marquiſe d'Iſle, première femme de Henri de Bourbon, Prince de Condé, fils de celui qui fut maſſacré à Jarnac.

Digitized by Google

la livrée de ceux qui faiſoient l'exécution, 1572.
qui eſtoit des croix blanches ſur les chapeaux & ſur les bras, faillit d'eſtre tüé, & s'il ne ſe fuſt advoüé de madicte Dame la Princeſſe, il euſt eſté deſpeſché, & ſe retira bien viſte au logis; je luy fis lors des croix de papier & ſur ſon chapeau & ſur ſes manches, & le prié d'achever ſon voyage avec deux eſcus, car ce metail rend les hommes plus courageux & hazardeux. Eſtant donc ſorty il ne tarda guères à retourner me diſant que M. le Comte s'eſtoit ſauvé, mais ne me diſant point comment & deſirant en ſçavoir la vérité, luy donné encores deux eſcus pour m'en apporter certaines nouvelles, lequelle à ſon retour hauſſant les eſpaules, me diſt *qu'il eſtoit mort, l'ayant veu tout nud à la porte de ſon logis, & auprès de luy ſon fils & un autre grand homme rouſſeau :* & quand il me nomma ſon fils, je trouvé cela eſtrange, comment il pouvoit eſtre ſi promptement apporté & de ſi loing auprès de luy : car il eſtoit logé près la porte St. Martin, de laquelle y avoit un grand quart de lieue juſques au logis dudict ſieur Comte, & luy demande lors quel homme c'eſtoit que ſondict fils, lequel me diſt que c'eſtoit un petit homme ayant une petite barbe noire & une jambe plus courte

Digitized by Google

1572. que l'autre, alors je jugé bien que mondict ſieur le Comte eſtoit mort, car celuy que diſoit mon meſſager eſtre ſon fils, eſtoit tailleur de mondict ſieur le Comte, boyteux & la barbe noire; l'autre homme rouſſeau eſtoit un porte bois qui ſervoit de portier, ledict tailleur de Verteil nommé Barrilet, l'autre du bourg de St. Front près Verteil; ces nouvelles m'affligerent fort.

Cependant M. l'Admiral fut tué en ſa chambre & jetté par la feneſtre en la Cour où eſtoit M. de Guiſe à cheval, & l'ayant (a) veu & recognu, ſortit, & avec toute ſa cavallerie ſe mit à ſuivre les Huguenots qui eſtoient logez au fauxbourg de St. Germain-des-Prez. J'eſtois en la Cour dudict logis près la grande porte pour eſcouter, & comme la cavallerie ſuivoit M. de Guiſe, l'un d'eux paſſant devant la porte dudit logis, j'entendis qu'il demanda à quelqu'un, *qui eſt logé là-dedans*, auquel fut reſpondu, *que c'eſtoit le train de Madame la Princeſſe;* lequel diſt, *ce n'eſt pas-là où nous en voulons*, qui me rejoüoyt fort, & rentre au logis où le maiſtre arriva toſt après, qui eſtoit Capitaine du quartier & venoit de l'exécution, lequel ſçachant qui nous eſtions, nous

(a) Liſez les Mémoires de Tavannes, T. XXVII de la Collection, page 465.

Digitized by Google

diſt qu'il eſtoit bien marry de ce deſaſtre, 1572
lequel il m'approuvoit & qu'il nous feroit tout le plaiſir qu'il pourroit, mais pour ce qu'il avoit eſté ordonné que tous les logis ſeroient viſitez & qu'il y avoit commiſſaires deputez pour cela, ſi nous eſtions trouvez en ſa maiſon il en pourroit recevoir du blaſme & deſplaiſir, mais que ſi nous voulions il nous meneroit dedans l'Egliſe de St. Thomas du Louvre, & que de-là nous nous pourrions ſauver, lequel je remercie de ſa bonne volunté, le ſuppliant la vouloir continuer, & que puis que Dieu nous avoit preſervez juſques à ceſte heure, que nous eſperions qu'il continuroit, & que pourveu qu'il ne nous fuſt point ennèmy, je m'aſſurois que nous n'aurions point de mal, ny luy aucun deſplaiſir à noſtre occaſion, ce qu'il nous promiſt, & là-deſſus s'en alla.

Or ne voulant tousjours demeurer-là, & ayant entendu que M. de Marcillac (a) s'eſtoit ſauvé, & que M. de la Coſte ſon gouverneur l'avoit mené au logis de M. de Lanſac, en la rue St. Honoré, j'y envoye mon valet nommé

(a) François, Comte de la Rochefoucaut, ſon fils unique du premier lit, fut connu ſous le nom de M. de Marſillac juſqu'au moment où ſon père termina ſes jours d'une manière ſi tragique.

Digitized by Google

1572. Vinat, qui estoit de Verteil, pour le supplier qu'il me retiraſt à luy, mais le portier ne le voulut jamais laiſſer entrer, & retourna à moy. Je m'adviſe d'un moyen pour luy faire ſçavoir de mes nouvelles : je pliay une demye feuille de papier comme une lettre & le renvoye bien embouché, lequel eſtant à la porte diſt au portier qu'il venoit d'Angoumois, & qu'il portoit des lettres de M. de Barrault à ſa ſœur qui eſtoit avec Madame de Lanſac. Le portier luy ouvrit, & le laiſſant ſoubz la porte, alla querir Mademoyſelle de Barrault, laquelle eſtant venue, mon homme luy diſt, *que pour entrer au logis il avoit eſté contrainct de mentir un petit, & que c'eſtoit moy qui l'envoyois vers M. le Comte pour luy dire de mes nouvelles & où j'eſtois. Vrayment mon amy tu ſeras le bien venu, car M. le Comte eſtoit en peine de luy.* Lors prenant mon Vinat par la main, le mena en la ſalle où eſtoit ledict Comte, luy diſant, *Monſieur, voicy qui vous dira des nouvelles de M. de Mergey.* M. le Comte, qui cognoiſſoit mon valet, luy demanda *où j'eſtois & comment je me portois ;* lequel ayant entendu tout le diſcours dudict Vinat & le deſir que j'avois d'eſtre avec luy, pria quand & quand, le ſieur de la Rochette exempt des gardes qu'on avoit desjà mis avec luy

Digitized by Google

luy pour remarquer ſes actions, qu'il m'al- 1572.
laſt incontinent querir pour m'amener à luy.

J'oubliois à mettre icy que voulant avoir plus d'une corde en mon arcq, j'avois envoyé ledict Vinat mon valet au logis de M. de Seſac, Lieutenant de M. de Guiſe, & qui avoit eſpouſé la fille aiſnée (a) de M. Deſchenets, & par ce moyen m'eſtoit amy & n'euſt ozé faillir de me faire en ceſt endroict un bon office; ayant donné charge à mondit valet de dire que j'eſtois au logis où il m'avoit laiſſé, lequel ſieur de Seſac eſtant au lict pour ſe repoſer de la courvée qu'il avoit faicte avec M. de Guiſe à la pourſuitte du Comte de Montgommery qui s'eſtoit ſauvé, diſt à mon valet, *retourne à ton Maiſtre & luy dis, que s'il ayme ſa vie qu'il ne bouge du logis où il eſt, & que ce ſoir je iré ou envoyeré le querir.* Il envoya bien le ſoir au logis pour me mener à luy; mais j'eſtois desjà avec M. le Comte auquel m'avoit mené ledict ſieur de la Rochette, lequel, ſuivant la priere de M. le Comte, eſtoit venu au logis, & eſtant à la porte de la ſalle où j'eſtois, commença à me

(a) François de Cazillac, Seigneur de Seſac, avoit épouſé Claude de Dinteville, fille du Seigneur Deſchenets. (Voyez les Mélanges hiſtoriques de Camuſat, page 211.)

Digitized by Google

1572. dire avec une voix rude & menaſſante, *allons*, ſans me dire autre choſe. Moy ne ſçachant encores qu'il venoit de la part de M. le Comte, que d'autre part il eſtoit grand ennemy de ceux de la Religion, m'attendois d'aller non pas deſſus mais *deſſoubz le pont aux Muſniers*, comme une infinité d'autres, luy fis une grande & profonde reverence, lequel redoublant ſa voix comme d'un rodomont, me diſt de rechef, *allons, allons.* Je luy demande lors s'il vouloit que je priſſe mon eſpée, lequel me diſt, *oüy d'à; qui voudroit vous battre voudriez pas vous deffendre.* Je luy reſpondis, *oüy & de bon cœur.* Lors adouciſſant ſa voix & riant, me diſt, *allons, allons, M. le Comte vous demande.* Je luy fis encores une plus grande reverence que la premiere & de meilleur cœur, & prenant mon eſpée & une halebarde d'un de ſes compagnons qu'il me donna, car il en avoit ſix ou ſept avec luy, qui m'eſtonnoit fort au commencement, & ainſi allaſmes trouver M. le Comte, lequel me voyant me ſaulta au collet, me tenant embraſſé un long eſpace de temps, ſans me pouvoir dire un ſeul mot avec larmes & ſouſpirs, & moy de meſme.

Je demeuré avec luy quinze jours, durant leſquels M. de la Coſte & moy, fiſmes recou-

Digitized by Google

vrer la vaiſſelle d'argent tant de cuiſine que 1572.
du bufet, qui avoit eſté pillée en ſon logis, enſemble tous les chevaux qui eſtoient logez auprès de Villepreux.

Le Roy faiſoit toutes les carreſſes du monde à mondict ſieur le Comte (a), le faiſant cauſer familierement avec luy; mais il fut adviſé par le conſeil qu'il luy failloit oſter tous ſes ſerviteurs qui eſtoient de la Religion. A ceſte cauſe M. de la Coſte & moy, avec un bon paſſe-port du Roy & une ſauvegarde pour nos maiſons, nous en retournaſmes en Angoumois, remenants avec nous tout le train de feu mondict ſieur le Comte, & trouvaſmes à Verteil M. de Marmouſtier (b) à huict heures du matin, lequel n'eſtoit encores ſorty de ſa chambre, & ſçachant noſtre venue n'ozoit ſortir, de peur que nous voyant, cela luy renouvelaſt ſes regrets, en ſortant & paſſant près de nous, tout ſanglottant & ſans ous dire mot, paſſa outre & s'en alla en une autre chambre au bout de la ſalle ſur le portail du Chaſteau, ſe jetter ſur un lict avec pleurs & ſanglots; cependant

(a) C'eſt-à-dire au jeune Comte de la Rochefoucaut.

(b) Frère du Comte de la Rochefoucaut, maſſacré à la St. Barthélémi.

Digitized by Google

1572. nous estions tousjours en la salle, attendant s'il nous feroit appeller; enfin son valet de chambre sortit, qui me dist que *M. me demandoit*; M. de la Coste voulut venir avec moy, mais le valet de chambre luy dist que *M. ne demandoit que moy*. J'entre donc tout seul, & l'ayant salué, après qu'il eut un peu moderé ses soupirs, me fit conter tout au long ce qui se passa le jour de l'exécution, & comment son frere avoit esté tué, & ayant achevé, il demeura fort long-temps sans dire mot, puis jettant un grand soupir s'escria, disant, *ô thraistre* (a), *ce n'est pas ce que tu m'avois promis!* parlant à mon advis du... qui luy pouvoit bien avoir décélé la conclusion de l'exécution, & promis que le Comte son frère en seroit exempt : voilà l'exposition que je donne à ces paroles.

1573. Tost après le Roy délibéra d'attaquer la Rochelle, & fit son Lieutenant general M. le Duc d'Anjou son frere, qui la vint assieger avec une grosse & puissante armée, où il usa de toutes les ruzes & stratagêmes qui se pouvoient inventer pour la surprendre &

(a) On ne sait sur qui tombe cette exclamation; mais il paroîtroit que Mergey auroit voulu indiquer le Cardinal de Lorraine : cependant on ne peut que le conjecturer.

Digitized by Google

avoir; mais bien assailly, bien deffendu. M. le Comte estoit aussi audict siege & moy avec luy. Enfin la mortalité se mist audict camp & l'espérance de forcer la ville perdue, M. le Duc n'estoit à se repentir d'estre venu-là, & ne sçavoit comment en desloger à son honneur; là-dessus les Ambassadeurs de Poulongne arriverent pour luy annoncer qu'il avoit esté esleu Roy de Poulongne qui luy fut un honorable subject de lever le siege & faire la paix. 1572.

Quelque temps après la Royne, qui ne pouvoit demeurer oysive, ayant tousjours quelques desseins, mesmes sur la Rochelle se voulut servir de la Dame de Bonneval (a) qui avoit esté nourrie avec elle, & l'ayant instruicte, l'envoya à la Rochelle pour essayer de pratiquer ce dont elle avoit charge avec amples mémoires. Partant donc de Bonneval, passa par la Rochefoucault, & d'autant qu'elle m'aimoit & me faisoit cest honneur que de m'appeller son cousin, me pria de la vouloir accompagner en son voyage, ce que je ne peus luy refuser. Par les chemins elle me com-

(a) Ces négociations dont la Dame de Bonneval étoit chargée par Catherine de Médicis, sont confirmées dans l'Hist. univers. du sieur d'Aubigné, T. II, Liv. II, p. 141.

Digitized by Google

1574. muniqua ſa charge & ſes memoires, leſquelz ayants veus je luy dis *que ſi elle les preſentoit en la forme qu'ils eſtoient que Meſſieurs de la Rochelle ſe mocqueroient d'elle, mais que advis eſtoit, qu'eſtant arrivée, la premiere choſe qu'elle feroit, ſeroit de veoir M. de la Noue qui y eſtoit, & luy monſtrer leſdicts memoires pour les corriger & accommoder comme il adviſeroit*, ce qu'elle fit & s'en trouva bien : car encores qu'elle ne fiſt rien de ce qu'elle pretendoit, elle partit toutefois contente de ceux de la Rochelle, & eux d'elle.

1575. En ce temps les guerres s'eſtants rallumées en France ſoubs le vieux pretexte de la Religion, M. le Prince de Condé ayant raſſemblé le plus de François qu'il avoit peu & attendant un gros ſecours de Reiſtres qui le venoient trouver, la Royne mere ayant inſtruict M. le Duc ſon fils, lequel faiſant le malcontent, à cauſe qu'il diſoit qu'il n'eſtoit pas bien appanagé, partit de la Cour ſans rien dire à Dieu, ſe joignit avec ceux de la Religion, non pas qu'il changeaſt la ſienne. M. le Prince & tous les Seigneurs & Capitaines voyants qu'il ſe vouloit ſervir de nous, ne peurent mieux faire ce. leur ſembloit que de le faire leur chef; mais ſon intention n'eſtoit que de faire eſvanoüyr ceſte groſſe nuée qui

Digitized by Google

venoit sur les bras des Catholiques, laquelle toutefois joignit M. le Prince, qui faillit d'estre attrapé en un parlement qui se fit où estoit la Royne, laquelle avoit deliberé durant iceluy, de faire enlever mondict sieur le Prince qui estoit venu mal accompagné; mais nos Reistres se doutans ou ayants senty quelque vent de l'entrepriſe, envoyerent au grand trot mil ou douze cens Reistres environner le lieu où se faisoit le parlement, & retirerent M. le Prince: s'ils eussent voulu, ils eussent bien faict à la Royne ce qu'elle vouloit faire à Monsieur le Prince. 1575

Durant ces choses, M. le Comte de la Rochefoucault retournant d'Italie, estoit venu trouver M. le Duc, & demeura tousjours avec nous jusques à ce que la part fut conclue (a), qui fut bien tost après, par laquelle entre autres articles le Roy debvoit payer nos Reistres, mais n'y ayant point d'argent contant, la Royne leur offrit de bonnes cautions

(a) Cette paix fut conclue en 1576. Ce fut-là le cinquième édit de pacification accordé aux Calviniſtes; & ils n'en avoient point obtenu de plus avantageux. Comme nous reviendrons sur tous ces évènemens appartenans au regne de Henri III, nous n'ajouterons ici aucun développement au récit fort succinct de Mergey.

Digitized by Google

1575. qu'ils emmeneroient avec eux, ce qu'ils accepterent : la Royne avoit nommé M. le Comte de la Rochefoucault qui ne faisoit que revenir d'Italie comme j'ay dict, & M. le Comte Descars. M. de Chasteauvieux, beaufrere de M. de Rochechoüart, avec lequel j'estois en ce voyage, me rencontrant de fortune me dit ladicte résolution de la Royne qui se debvoit exécuter le lendemain, & retenir lesdits sieurs Comtes, & les mettre entre les mains des Reistres. J'ay trouvé si à propos M. le Comte de la Rochefoucault qui s'estoit desjà acheminé pour aller trouver la Royne, logée delà la riviere d'Yonne, auquel je dis ce que M. de Chasteauvieux, m'avoit chargé de luy dire, lequel avec l'advis que luy donné, tourna bride, & s'en vint trouver M. le Vicomte de Turenne qui s'en retournoit à Turenne avec tous les Lymousins. M. de Rochechoüart estoit de la partie ; nous sceusmes depuis que la Royne n'estoit pas bien edifiée de M. le Comte de la Rochefoucault de s'en estre party sans prendre congé d'elle & fut en déliberation de l'envoyer querir ; mais sçachant qu'il estoit avec M, de Turenne, qui n'eust pas permis qu'on l'eust emmené contre son gré, le laissa aller & luy fallut trouver un autre caution.

Digitized by Google

Quelque temps après M. de de Marmouſ- 1575.
tier vint à mourir, qui avoit de beaux benefices & tous en la collation de M. le Duc (a) qui avoit eſté eſleu Duc de Brabant par les Eſtatz du Pays. M. la Coſte me deſpeſcha en poſte vers luy, pour eſſayer d'avoir leſdicts benefices, lequel je trouvé à Anvers le lendemain qu'il y avoit fait ſon entrée, luy ayant donné mes lettres & déclaré ma créance, qui eſtoit de luy amener cent Gentishommes bien montez & armez, pour luy faire ſervice aux guerres qu'il avoit contre le Roy d'Eſpagne, il me fit des reſponſes ambigües pour le regard des benefices, acceptant l'office de cent Gentilshommes. M. le Comte tint ſa promeſſe qui luy penſa couſter la vie, car il eſtoit dedans Anvers lors (b) que M. le Duc fut contrainct de ſortir de la ville.

Long-temps après ſurvindrent ces malheu- 1583.
reuſes guerres (c), & M. de Guiſe priſonnier dans le chaſteau de Tours, duquel avoit la garde le Seigneur du Rouvray mon beau-

(a) Le Duc d'Alençon, alors Duc d'Anjou, s'étoit rendu dans les Pays-Bas dès 1578; mais la ſouveraineté de ces Provinces ne lui fut déférée qu'en 1581.

(b) En 1583.

(c) Ces guerres, qui ſont celles de la ligue, commencèrent en 1585.

Digitized by Google

1583. frere, & moy ayant quelques procez en la Cour de Parlement ſeant lors à Tours, je ne bougeois quaſi d'avec ledict ſieur du Rouvray & par ce moyen eſtois cognu dudict ſieur de Guiſe & fort familier, & qui le plus ſouvent avec la permiſſion de mon beau frere me faiſoit ceſt honneur de me faire ou diſner ou ſouper avec luy, ny ayant à ſa table que luy & moy & un exempt des gardes au bas bout. Or voyant qu'il me faiſoit plus d'honneur que je ne méritois, avec tant de familiaritez, je m'adviſe de l'employer, & le ſuppliay de vouloir eſcripre (a) à M. du Mayenne ſon oncle, affin qu'il fiſt ſortir des ſoldats que M. de Pompadour avois mis en ma maiſon de Venayes, en garniſon, & qu'il me laiſſaſt joüir du revenu, lequel me fit reſponſe qu'il n'eſcriproit point à M. de Mayenne, mais qu'il n'eſcriproit point à M. de Pompadour & qu'il

(a) On ne peut guères aſſigner la date préciſe de cette particularité, qui concerne le procès de Mergey, & le ſervice que le jeune Duc de Guiſe lui rendit, en lui faiſant reſtituer ſes propriétés dont les ligueurs s'étoient emparés. Le Duc de Guiſe reſta en priſon depuis 1589 juſqu'au 15 Août 1591 : ſon évaſion fut facilitée, afin de contrecarrer les projets du Duc de Mayenne, ſon oncle.

Digitized by Google

s'asseuroit que ses lettres auroient autant de vertu que celles de M. son oncle, & ayant escript, me donna ses lettres que j'envoye incontinent audict sieur de Pompadour, lequel tout aussi-tost fit desloger la garnison de chez moy. 1583.

La vieillesse ayant pris possession de moy avec les incommoditez dont elle a accoustumé de servir ses vassaux, me contraignant de garder la maison, & pour comble de mon malheur, je perdis mon second maistre à ceste malheureuse journée (12) de St. Yves ; cela m'accabla du tout.

Si j'ay inséré en ce discours quelques particularitez des combats & rencontres qui se sont faicts en mon temps & ausquels me suis trouvé, ce n'est pas que je vueille contrefaire l'Historien ; mais seulement pour reciter ce que j'ay veu à mes enfans, qui verront que je n'ay pas toujours demeuré à la maison, & que j'ay eu l'honneur d'estre enployé envers les Grands pour affaires de conséquence, affin qu'ils cherchent les moyens de pouvoir suivre ma trace & s'acquitter fidellement du service qu'ils doibvent à leurs Seigneurs & Maistres comme j'ay faict ; peut estre seront-ils plus heureux que moy en la récompense de leurs services ; non que je me vueille 1597.

Digitized by Google

1597. plaindre de mesdicts Seigneurs & Maistres, qui m'aimoient & honoroient plus que je ne méritois : mais je n'avois pas bien retenu le proverbe, qui dit, *que service de Seigneurs n'est pas héritage.* Et sur ce subject diray, que Messieurs le Comte de la Rochefoucault, de de Rendan & de Marmoustier, freres, estants un jour à Murer tous trois en une chambre seuls, excepté un Secretaire de M. le Comte nommé Cadenet, lequel estoit en un coing sans estre apperceu d'eux, entre autres propos qu'ils eurent ensemble tomberent sur les bons & mauvais serviteurs, qu'il falloit garder les bons & se deffaire des autres, M. de Randan venant à opiner, dist « que quand » on avoit un bon serviteur qu'il ne luy fault » jamais faire de bien, mais l'entretenir en » bonne esperance & luy faire beaucoup de » caresses, car disoit-il, si vous luy faictes » du bien il vous quittera aussi-tost, là où le » paissant d'espérance, vous le retenez tous- » jours ». Ledict Secretaire ayant entendu tous ces discours sans estre d'eux apperçeu, lendemain vint trouver M. le Comte auquel il demanda son congé, dequoy M. le Comte s'esbahit & luy demanda l'occasion pourquoy il le vouloit laisser, lequel luy fit response *que le service qu'il luy faisoit estoit en inten-*

Digitized by Google

tion de avoir recompenſe, de laquelle ſe voyant 1597.
fruſtré par la réſolution que luy & Meſſieurs ſes freres avoient priſe le tour de devant, de ne point faire de bien à un bon ſerviteur, eſtoit l'occaſion qui lui faiſoit demander ſon congé : M. le Comte voulut r'habiller ces diſcours, l'aſſeurant qu'il n'eſtoit point compris en iceux, & le pria de demeurer & *qu'il ne ſeroit ingrat à reconnoiſtre ſes ſervices* : mais il ne fut en la puiſſance du Comte de le retenir & s'en alla, après toutefois avoir eſté bien payé & ſatisfaict ; ledict Cadenet eſtoit frere du precepteur de M. le Prince, nommé Ozias.

Pour moy j'ay ce contentement d'avoir fidellement ſervy mes maiſtres, & avec cela feray la cloſture de mon diſcours, ſuppliant ceux qui le pourront veoir excuſer & le ſubject & le ſtile, car je ne ſuis ny Hiſtorien ny Rethoricien ; je ſuis un pauvre Gentilhomme Champenois qui n'ay jamais faict grande deſpenſe au College, encore que j'aye tousjours aymé la lecture des Livres.

Faict le 3 Septembre 1613, & de mon aage 77 ans, à St. Amand en Angoumois.

Fin des Memoires du Sieur de Mergey.

Digitized by Google

OBSERVATIONS
DES ÉDITEURS
SUR LES MÉMOIRES
DU SIEUR
JEAN DE MERGEY.

(1) Il paroît que ce fut vers l'année 1552 que Mergey commença ſes premières armes, en qualité de Page de Guillaume de Dinteville, Seigneur Deſchenets, & Capitaine d'une compagnie d'ordonnance de cinquante hommes. Les relations qu'eut le ſieur de Mergey avec la famille de Dinteville éxigent quelques éclairciſſements. On trouve un précis de l'hiſtoire de cette famille dans les mélanges de Camuſat (a); mais il ne s'accorde pas ſur tous les points avec les Obſervations que Ribier (b) nous a tranſmiſes à ce ſujet. L'un & l'autre nous apprennent que Ganſche de Dinteville (c), premier

(a) Mémoires, ou Mélanges hiſtoriques, &c., à Troyes 1619, in-8°., p. 211.

(b) Lettres & Mémoires d'Eſtat, par Ribier, T. I, page 303.

(c) Leur nom de famille originairement étoit Jau-

Digitized by Google

Maître-d'Hôtel du Roy & Gouverneur du fils aîné de François I, (de ce Dauphin empoisonné, dit-on, en 1536) laissa cinq fils qui tous occupèrent des places distinguées. L'aîné fut Evêque d'Auxerre & Ambassadeur de la Cour de France à Rome. Un autre, fort connu sous le nom du Seigneur de Polizy, remplit d'une manière honorable l'Ambassade d'Angleterre en 1531; & ce fut luy qui prit soin de l'éducation du sieur de Mergey. Guillaume de Dinteville, Seigneur Deschenets, le quatrième de ses frères, semble (a) avoir attiré sur sa famille l'orage violent, qui pendant un certain tems lui fit éprouver des tribulations fort amères. On a vu dans les Mémoires de (b) Martin

court. On voit dans le précis généalogique de cette Maison, rédigé par Camusat, qu'ils sortoient de Jean de Jaucourt, Seigneur de Dinteville, qui en 1326 épousa Laure de Joinville, autrement de Sailly. Camusat qui a recueilli les dépêches les plus intéressantes de l'Evêque d'Auxerre & du Seigneur de Polizy, tandis qu'ils furent en ambassade, a observé que le Connétable leur donnoit le titre de cousins.

(a) Cependant on doit remarquer que l'Evêque d'Auxerre est chargé personnellement du délit qui irrita François I contre ce Prélat & ses frères; & la suite de notre observation l'attestera.

(b) Tome XX de la Collection, p. 453.

Digitized by Google

du Bellay que le Seigneur Deſchenets accuſé fauſſement d'être complice de l'empoiſonnement du Dauphin par Montecuculi, fut juſtifié; & l'arrêt, qui condamna l'accuſateur, en offre les preuves. Malgré ce jugement ſolemnel, Deſchenets encourut la diſgrace de François I; & l'indignation du Monarque alla juſqu'au point de la faire partager aux frères du Seigneur Deſchenets. Ribier, ou plutôt l'Editeur de ſon recueil n'en énonce point le motif, & ſe contente de dire (a) que *c'eſtoit pour affaires d'Eſtat très-importantes.* Quoi qu'il en ſoit Deſchenets (b) & ſes frères furent contraints de s'expatrier. L'animoſité de leur Souverain les pourſuivoit ſi cruellement, que l'Empereur, la République de Veniſe, le Duc de Mantoue, & celui de Ferarre leur refuſèrent un aſile. Une lettre de M. de Grignan, Ambaſſadeur de France à Rome (adreſſée au Connétable,

(a) Tome I, p. 304.

(b) Il n'eſt queſtion parmi les proſcrits que de l'Evêque d'Auxerre, de Guillaume de Dinteville, Seigneur Deſchenets, & de Gaulcher de Dinteville, Seigneur de Vanlay. Le Seigneur de Polizy, & un autre frère, qui étoit Sénéſchal de Rhodes, ne ſont point nommés.

& datée

Digitized by Google

& datée du 21 Octobre 1539) contient ces particularités. On (a) y lit que le Roi étoit très-mécontent de ce que l'Evêque d'Auxerre & ses frères les Seigneurs de Vantay & Deschenets étoient soufferts dans les terres dépendantes du St. Siège : on y accuse formellement l'Evêque d'Auxerre de conspiration contre la personne de François I. Enfin M. de Grignan ajoute que, quoiqu'il ait su *par le Sécretaire du Cardinal Guenuche que Vanlay & Chenets ne sont plus à Bologne, il ne fauldra de s'en informer, pour entendre où ils sont allez ; quant à l'Evêque d'Auxerre, qu'il n'est point revenu à Rome.* Quelle qu'ait été la cause du ressentiment de François I, on ne peut dissimuler qu'il fut poussé (b)

(a) Lettres & Mémoires d'Estat de Ribier, T. I, page 480.

(b) Pour s'en convaincre, il suffit de considérer la manière dont François I se comporta à cette époque par rapport au combat en champ clos ordonné entre Gaulcher de Dinteville, Seigneur de Vanlay, & Jean du Plessis, son parent, nommé à la Cour *le jeune Savonniere*, ou *la Perrine*. Du Plessis, pour soutenir de mauvais propos qu'il avoit tenus au Roi contre Vanlay, le défia au combat. Vanlay, poursuivi par la colère du Monarque, qui ne vouloit pas même qu'aucun Prince étranger lui permit de résider dans ses

Digitized by Google

au dernier degré. Ce ſont là de ces miſtères d'Etat qui toujours reſteront couverts d'un voile épais, parce que de ſimples con-

états, n'avoit garde de ſe rendre en France, pour répondre au défi du ſieur du Pleſſis. Ce n'étoit pas qu'il ſe défiât de la généroſité de François I; & il le déclara dans l'eſpèce de manifeſte qu'il adreſſa alors au Dauphin (depuis Henri II.) « Mais (diſoit-il) » je crains par raiſon ceux qui ont tant de crédit & » puiſſance autour de luy, leſquels comme j'ay par » pluſieurs fois entendu, me menaſſent ſouvent, » monſtrant évidemment me vouloir mal de mort, » juſques à dire que quelque part qu'ils me trouvent » ils me donneront de l'eſpée au travers du corps... » Ne puis entendre comment je m'oſe mettre en tel » hazard que d'aller là entre leurs mains, vu la mal- » veillance que j'ay entendu que l'on me porte, juſ- » ques à parler de mettre la taille de dix mille eſcus » ſur moy à qui me pourra tuer ou prendre ».. Vanlay ne ſe contenta pas de cette déclaration. Le 20 Décembre 1538 il envoya un cartel à ſon ennemi, lui offrant de le combattre à Veniſe. « Je te notifie (lui » marquoit-il) que tu ayes à faire proviſion d'un » courſier, d'un cheval d'Eſpagne, d'un Turc, & d'un » courtaut avec les ſelles accouſtumées & d'armes à » les armer, & que tu faſſes proviſion d'armures » d'homme d'armes, avec les pièces doubles & de » cheval leger, & d'homme de pied »... Ce cartel fut préſenté au Connétable, *qui* (lit-on dans les Mémoires de Ribier, Tome I, p. 298) *l'accepta, & tint de par le Roy.* Malgré cela, le combat fut ſenſé devoir s'ac-

Digitized by Google

jectures ne ſuffiſent pas pour les expliquer. Ainſi, aulieu de chercher le mot de l'énigme, qui peut-être ſe réduiroit à des imputations calomnieuſes (ouvrage de la haine & de l'envie) contentons-nous d'articuler les faits. La mort de François I termina les malheurs de l'Evêque d'Auxerre & de ſes frères. Henri II les rétablit dans leurs biens, charges & offices. Le Seigneur Deſchenets continua à ſervir utilement l'Etat. Outre la compagnie d'hommes d'armes, qu'il obtint, il fut Gouverneur du Baſſigny, Capitaine de Langres, & Bailli de Troyes, après la mort de ſon frère Jean de Dinteville, Seigneur de Polizy. La cataſtrophe qui enleva Henri II, hâta la fin de ſes jours. Il mourut comme

complir en France. Wulſon de la Colombiere (dans ſon Théatre d'honneur) nous apprend « que Vanlay » n'eſtant point comparu au combat où eſtoit le Roy, » accompagné de pluſieurs Princes, Princeſſes, autres » Seigneurs & Dames de ſa Cour, Sa Majeſté ordonna » que les armes de Vanlay ſeroient arrachées de » deſſus le pavillon qu'on lui avoit dreſſé, & baillées » à l'exécuteur de juſtice, pour eſtre trainées par les » rues de Paris, & puis après rompues & briſées »... Auſſi la Colombiere plaint-il « ce malheureux Gen- » tilhomme d'avoir ſouffert cette ignominie, ſans » oſer paroiſtre devant ſon Prince, en la diſgrace » duquel il eſtoit desjà pour autre choſe »...

Digitized by Google

ce Prince en 1559, & ne laiſſa que des filles de ſon mariage avec Louiſe de Rochechouart.

(2) François IIIe du nom, Comte de la Rochefoucaut, étoit Lieutenant de la compagnie de Gendarmes du Duc de Lorraine. Sa première femme s'appelloit Silvia (a) Pica, fille de Galeas Prince de la Mirandole, & de Concordia. Il ſe maria en ſecondes noces avec Charlotte de Roye, Comteſſe de Roucy, ſœur puinée de Leonor de Roye, Princeſſe de Condé, niéce du Connétable de Montmorency, & enfin ſœur utérine de l'Amiral Coligny.

(3) Les Hiſtoriens dans leurs relations du ſiége de St Quentin ont copié en grande partie les Mémoires de l'Amiral de Coligny. C'eſt ainſi que d'après l'autorité de ce Seigneur, M. de Thou (b) a écrit que deux circonſtances empechèrent de jetter dans la ville

(a) Sa ſœur (Fulvia Pica) avoit épouſé le Comte de Rendan, frère du Comte de la Rochefoucaut. Brantôme, dans ſes femmes galantes, en fait le plus grand éloge. Elle étoit auſſi belle que vertueuſe. (Brantôme, Tome II de ſes femmes galantes, page 141.)

(b) Liv. XIX.

Digitized by Google

assiégée le secours nécessaire. La première, ce fut la foule des soldats qui s'élançoient sur les bateaux, la seconde étoit la bourbe & la vase qui ne permettoit pas à ces bateaux trop chargés de pouvoir avancer. L'Amiral, en alléguant ces motifs, ajoute ingénuement *qu'il n'entrera point plus avant aux particularités de ladite entreprise, parce qu'il n'y estoit pas.* Mergey, témoin oculaire de l'événement, prétend que les bateaux arrivèrent trop tard. Il est certain que cet inconvénient, joint aux autres qu'on vient d'énoncer, dut augmenter le trouble, la confusion, & nuire essentiellement au succès de l'entreprise. Enfin il nous semble que le témoignage de Mergey méritoit au moins qu'on en fit mention.

(4) Ce passage des Mémoires de Mergey renferme quelques inexactitudes. 1°. il tombe dans une erreur commune à plusieurs Ecrivains de son tems, & adoptée même par quelques modernes, comme on l'a remarqué dans l'Observation n°. 7 sur le IXe Livre des Mémoires de Rabutin; c'est d'avoir appellé *Salignac* le Gouverneur du Catelet, tandis que son vrai nom paroît

Digitized by Google

avoir été *Solignac* (a) 2°. Par la manière dont s'exprime Mergey, on croiroit que le Catelet fut pris avant St. Quentin, & que cela influa sur le sort de cette dernière place. Au contraire il est constaté que les ennemis n'attaquèrent le Catelet, qu'après avoir emporté d'assaut la ville de Saint-Quentin.

(5) Françoise de Clermont, épouse d'Antoine de Crussol, premier Duc d'Uzès, fut célèbre dans son tems par les agréments de son esprit. On la compta dans le nombre de celles qu'on accusa de pencher pour le Calvinisme. Sa liaison avec les Chefs de ce parti la rendirent souvent nécessaire à Catherine de Médicis ; c'étoit par elle que cette Princesse faisoit passer à l'Amiral & au Prince de Condé les lumières & les avis qu'elle vouloit leur communiquer. Ainsi le rôle, que lui fait jouer ici Mergey, n'a rien

(a) Mathieu (dans son Histoire de Henri II, page 163), qui comme beaucoup d'autres l'appelle le Baron de Salignac, assure que la capitulation du Catelet *fust imputée à lascheté, qui ne fust* (dit-il) *demeurée sans exemple, si ses amis ne luy eussent donné moyen de se sauver du fort l'Evesque.* Les autres Historiens attestent au contraire que cet Officier se justifia.

Digitized by Google

d'extraordinaire. Quant au projet d'exiger de chaque Seigneur ou homme en place ſa profeſſion de foi, les Mémoires de Caſtelnau en confirment la réalité. Si l'on s'en rapporte aux Ecrivains Proteſtans, on vouloit anéantir le Calviniſme; voici comment un (a) d'entr'eux détaille l'horrible complot qui devoit s'exécuter pendant les fêtes de Noël de l'année 1560. « Le Roy (dit-il) » eſcrivit à tous les Chevaliers de l'Or- » dre abſens qu'il vouloit tenir un Cha- » pitre général le jour de Noël ſuivant, & » entendoit que, toutes excuſes ceſſantes, » ils ſe trouvaſſent à la Cour. Cependant » le (b) Cardinal avoit fait dreſſer une » confeſſion de foy aux Sorboniſtes, de tel » ſtyle qu'il s'aſſeuroit que nul de tous ceux » qui auroient gouſté la doctrine contraire » n'y voudroient aucunement conſentir; & » c'eſtoit le piège où on les attendoit.

» Le jour venu (c) Sa Majeſté devoit

(a) Hiſtoire de l'Eſtat de France, tant de la République que de la Religion, par Louis Regnier de la Planche, page 712 & ſuiv.

(b) Le Cardinal de Lorraine.

(c) « La mort des deux Princes du Sang (dit un » moderne d'après les Ecrivains du tems) ne devoit » être qu'un préliminaire du ſpectacle que les Guiſes

Digitized by Google

» préſenter aux Chevaliers en plein Temple
» cette confeſſion qui ſeroit ſignée de ſa
» main, afin que ils fiſſent le meſme, &
» juraſſent tous non-ſeulement la tenir &

» préparoient à l'Europe. Pour écraſer d'un ſeul coup
» tous ceux qui auroient pu leur réſiſter, ils firent
» dreſſer une confeſſion de foy, conforme aux dogmes
» de l'Egliſe Romaine; & ils déterminerent le Roi à
» la faire recevoir ſous peine du feu dans toute
» l'étendue de ſes Etats. *Par cette reſſource infaillible*
» (lui dirent-ils) *il ne ſubſiſtera plus de prétexte aux*
» *ſéditions; & l'épouvante terminera bientôt des diſputes*
» *qu'un Concile national ne feroit que nourrir.* On remit
» la confeſſion de foy à tous les chefs de corps avec
» ordre de la faire ſigner par tout ce qui leur étoit
» ſubordonné. Quiconque refuſeroit, devoit être brûlé
» ſur le champ, ſans autre forme de procès. La Reine
» mere réduite à ſervir l'ambition & le faux zèle des
» Princes Lorrains, devoit faire ſigner ſes femmes.
» L'Hôpital reçut un commandement pour toute la
» magiſtrature. Le Roi élevant la machine faite
» peut-être pour l'écraſer, avoit réſolu de faire ſigner
» lui-même tous les Seigneurs de ſa Cour. On avoit
» envoyé dans les Provinces une foule d'Emiſſaires,
» Moines, Prêtres, dont les diſcours avoient échauffé
» les Catholiques... On n'eût vu partout que meur-
» tres, ſéditions : déjà les Catholiques zélés dreſ-
» ſoient des bûchers; & les Proteſtans ſe préparoient
» à la défenſe en déſeſpérés »... (Vie de Michel de l'Hôpital, Chancelier de France, p. 148.)

Digitized by Google

» garder inviolablement, mais auſſi de courir
» ſus, par toutes voyes à ceux qui y con-
» treviendroient, ſans eſpargner père, mère,
» femme, frères, ſœurs, parens, ni amis,
» en quelque ſorte & manière que ce fuſt;
» que ſi aucun en faiſoit le moindre refus,
» ou delay (car pour tout certain ils s'at-
» tendoient que l'Admiral & d'Andelot ne
» la vouldroient ſigner, ou à tout le moins
» demanderoient jour d'advis, & qu'elle
» leur fuſt communiquée). Alors Sa Ma-
» jeſté ſans autre inquiſition, forme ni figure
» de procès, les devoit dégrader de l'Ordre
» & de tous eſtats, dignitez & honneurs,
» *& le lendemain les envoyer au feu bruſler*
» *tous vifs :* ce meſme ſtratagéme fuſt dreſſé
» au Cardinal de Chaſtillon par une Aſſem-
» blée générale qu'ils devoient faire le meſme
» jour de tous les Cardinaux pour ſigner
» cette meſme confeſſion de foy, ſachans
» bien qu'il n'en feroit rien : auſſi en de-
» mandoient-ils la vie; & ce fait le Roy
» devoit mander tous les Princes & Sei-
» gneurs du Royaume, pour leur faire ſigner
» cette confeſſion, & à tous ſes Gentils-
» hommes & Officiers domeſtiques.

» Le Chancelier avoit commandement de
» faire le ſemblable envers tous les Maiſtres

Digitized by Google

» des Requêtes, ceux de la Juſtice, Secre-
» taires, & autres Officiers ſuivans la Cour.
» La Royne penſant alors que ce fuſt fait,
» & qu'il eſtoit tems de deſcouvrir du tout
» ſon cœur, avoit pris la charge de faire
» ſigner toutes les Dames & Damoiſelles de
» la Cour. Il eſtoit enjoint à tous ceux qui
» avoient des ſerviteurs de faire le ſembla-
» ble, & que chaſcun reſpondroit des ſiens.
» La Cour ainſi repurgée, on devoit envoyer
» à tous les Parlemens, bailliages, Seneſ-
» chauſſées & autres Juriſdictions, pour faire
» pareille profeſſion de foy, ſur peine aux
» défaillans, ou délayans d'eſtre bruſſez ſans
» autre forme ne figure de procès. Auſſi
» appelloit le Cardinal cette confeſſion *la*
» *Ratonniere* (a) ; que s'il ſe trouvoit quel-
» qu'un vray pénitent, & qui appartinſt à
» quelque grand Prince ou Seigneur de la
» *retenue* (b) advenant qu'on luy pardon-
» naſt, il porteroit à jamais pour perpetuelle
» ignominie une robe de couleurs à la mode
» d'Eſpagne, la forme de laquelle ſe pre-
» noit de l'inquiſition, pour la pratiquer
» exactement. Bref les choſes eſtoient tel-

(a) C'eſt-à dire la ratière.

(b) Qui étoient de la faction des Guiſes.

Digitized by Google

» lement (a) disposées que, pour descouvrir » plus promptement les secrets de la Re- » ligion qui fussent en France, chacun Curé, » ou Vicaire devoit aller par toutes les » maisons de sa paroisse accompagné de » Greffiers, Notaires & autres personnes » publiques pour ce choisies, afin de re- » cueillir les signatures, & en faire regiſtre » & dénombrement en chacune Juris- » diction ».

(6) Le Gouvernement de Paris appartenoit au Maréchal de Montmorency. Mais dans ces tems de troubles, Catherine avoit senti combien la position de ce Seigneur étoit embarrassante. Les Triumvirs d'un côté, & les Chefs du Protestantisme de l'autre se disputoient l'autorité à main armée ; & il falloit que le Maréchal de Montmorency se déclarât, ou contre son pére, ou contre

(c) On verra Castelnau dans ses Mémoires donner le précis de la plupart des détails qu'on vient de lire, & ajouter que *si le Roy ne fust mort sitoſt, on prévoyoit qu'en peu de tems le mal eust esté bientoſt estouffé...* Il est clair qu'en brûlant tous ceux qui auroient refusé de signer, c'étoit la voye la plus courte pour éteindre l'héréſie : mais l'atrocité du moyen couvre d'opprobre la mémoire de ceux qui le proposèrent.

Digitized by Google

ſes plus proches parents & amis. Pour le ſouſtraire à une alternative auſſi dure, on conféra le commandement de Paris par *interim* au Cardinal de Bourbon. Les frères de ce Prélat étant à la tête des deux factions rivales, on avoit lieu d'eſpérer que perſonne n'étoit plus propre à une conciliation, ſi elle eût eſté poſſible. Catherine la deſiroit ardemment. Elle s'appercevoit en frémiſſant que les rênes de l'Etat échappoient de ſes mains. Suſpecte aux deux partis, qu'elle avoit trompés tour-à-tour, cette Princeſſe (comme l'a fort bien remarqué un (a) Moderne) touchoit à l'époque terrible qui lui avoit été prédite par le nouveau Chancelier (Michel de l'Hoſpital); « c'eſt qu'il pouvoit » arriver qu'en un moment le Roy, & elle » ſe trouvaſſent ſeuls dans le Royaume entre » l'armée des Réformés obéiſſant au Prince » de Condé, & l'armée Catholique qui ne » connoiſſoit que MM. de Guiſe ».

(7) Cette ſurpriſe de la ville d'Orléans a été décrite par d'Aubigné de la manière la plus pittoreſque. L'accord, qui règne entre ſon récit & celuy de Mergey, prouve la

(a) Drame hiſtorique de François II, par M. le Préſident Hénaut, p. 113.

Digitized by Google

veracité du dernier. « Le Prince (raconte » (a) l'Hiſtorien) part accompagné de mille » Gentils-hommes, de cinq cent argoulets » (b) comme on appelloit en ce tems-là, » paſſe à la vue des remparts de Paris, ſe » renforce de trois cent chevaux au pont » de St. Clou, de deux cent entre Eſtampes » & Angerville. Puis ayant ſçeu près d'Ar- » tenay qu'il y avoit combat en la ville, « (d'Orléans) les plus avancez ſe mettent » à toute bride, & tout le reſte les ſuit » ſans ordre; tellement que pluſieurs allans » le chemin de Paris voyoient chapeaux & » manteaux par terre, qu'on ne daignoit » amaſſer, les prenoient ou pour fols venans » (c) de St. Mathurin, ou pour gens qui » jouoient à l'Abbé de *Maugouverne* (d);

(a) Hiſt. univerſ. (édit. de Maillé) T. I, Liv. III, page 134.

(b) Alors ces Argoulets étoient des Arquebuſiers à cheval. M. le Duchat prétend que d'eux viennent les Dragons, parce qu'ils portoient une eſpèce de bouclier qu'on appelloit *Targa*; & de *Targa* (ajoute-t-il) on a fait par la ſuite le mot *Dragon*.

(c) St. Mathurin avoit la réputation de guérir la folie: auſſi pour déſigner une extravagance, ſe ſervoit-on anciennement du mot *Mathurinage*.

(d) C'étoit un jeu où l'on ſe dépouilloit, en jettant par terre chaque vêtement l'un après l'autre.

Digitized by Google

» juſques à ce que trouvans une ſi groſſe » troupe, on jugeaſt que bien qu'il y euſt » beaucoup de fols en France ils ne pou- » voient pas tant enſemble s'unir à un deſ- » ſein. Un bon ordre n'euſt pas valu ce » déſordre, pource que les plus haſtifs n'ar- » riverent pas trop toſt à la porte de *St.* » *Jean* ouverte à coups de cognée à la faveur » de trois cent hommes qu'on avoit fait » couler par les jardins en une maiſon là » auprès. Le peuple, voyant le Gouver- » neur armé à *l'eſtape* & au *Martroy*, bran- » loit pour la pluſpart à ſe jetter de ſon » coſté : mais quand ils virent la première » cavalerie entrée, ce fut à crier... *Vive* » *l'Evangile*, & à s'advancer en foule au- » devant du Prince, chantans : *On peut* » *bien dire Orléans maintenant, &c.* : on » laiſſa ſortir le Gouverneur & ceux qui » voulurent s'en aller avec luy. Là ſe ren- » dirent pluſieurs Seigneurs & Dames de » divers endroits, la Princeſſe de Condé & » ſon fils aiſné qui faillirent à eſtre aſſommez » de pierres au village de Vandré. Le mal » & le travail de cette attaque la fit accou- » cher devant le tems à Gandelus de deux

Ce proverbe faiſoit ſans doute alluſion aux folies de quelque Abbé diſſipateur.

Digitized by Google

» jumeaux. Madame de Roye gagna l'Alle-
» magne avec les autres enfans, où elle ne
» ne fut pas inutile aux négotiations des
» Proteſtans ».

(8) Sans compter cet aſſaut, qui ne ſe donna pas, parce que l'Amiral fut averti à tems des diſpoſitions faites par les aſſiegés, l'armée Calviniſte livra infructueuſement trois autres aſſauts. Le jeune Duc de Guiſe, ſecondé par le Comte du Lude repouſſa vigoureuſement les Calviniſtes. Il y eut beaucoup de ſang répandu de part & d'autte. Ce ſiége eſtant amplement détaillé dans les Mémoires de Caſtelnau, & de la Noue, ce ſera là où nous comparerons la diverſité des récits.

(9) D'après la relation de Mergey on ſuppoſeroit qu'à la ſuite des escarmouches, qui eurent lieu entre les deux armées aux environs de Chatelleraud, ſe livra la bataille de Montcontour. Mais il n'y a qu'à lire d'Aubigné, Davilla, & Caſtelnau, pour ſe convaincre qu'il s'écoula au moins dix ou douze jours. L'Amiral voyant que le Duc d'Anjou ſe tenoit ſur la défenſive à cauſe de l'inferiorité de ſes forces, prit le parti vers le 20 Septembre 1569 de ſe retirer à *Faye la vineuſe* : il vouloit par ce moyen rafraiſchir ſon armée, qui en

Digitized by Google

avoit beſoin. Pendant cet intervalle celle des Catholiques ſe groſſiſſoit de toutes parts. Le Duc d'Anjou obtint du Roy la permiſſion d'aller à ſon tour chercher les Proteſtans. Guidé par Tavannes, qui lui communiquoit l'activité bouillante de ſon caractère, ce Prince ſe porta rapidement vers les quartiers de l'Amiral, & le força de combattre à Montcontour.

(10) Les Contemporains atteſtent que Biron fut chargé de cette négociation, & qu'il parvint à diſſiper les ſoupçons de la Reine de Navarre. Voila pourquoy les Calviniſtes après le maſſacre de la S. Barthelemi l'appellèrent le *Tonneleur*. On verra dans les Mémoires de Brantôme l'explication de ce ſobriquet. Les Calviniſtes, en le comparant à un oiſeleur qui, ſelon l'expreſſion de Brantome, *les avoit tonnelez & amaſſez*, ne prenoient pas garde aux dangers courus par Biron luy-meme lors que cette boucherie s'exécuta. Son nom compris dans la liſte des proſcrits eſt une preuve ſuffiſante pour le diſculper. Il remplit donc ſa miſſion de bonne foi. Quant au Cardinal d'Armagnac, on ne voit point qu'il ait été l'aſſocié de Biron dans cette circonſtance. La conduite du Prélat en 1560 n'étoit pas propre à lui attirer la confiance de Jeanne d'Albret & de

Digitized by Google

de son parti. A force de promesses il avoit déterminé Antoine Roi de Navarre à se rendre à Orleans ; & on sait qu'il s'en fallut peu que ce Monarque ny périt avec son frere le Prince de Condé. Par la suite le Cardinal d'Armagnac cherchant à réparer son honneur, sollicita un ordre qui l'éloignoit de la cour : mais (observe-t'on dans les Mémoires (a) de Ribier) personne n'en fut la dupe ; & cet ordre mandié ne *lava point la tache*. Mergey n'auroit-il point confondu ce fait avec celui qu'il rapporte ici ? nous ajouterons encore que les écrivains (b) du tems, en parlant de l'arrivée du Prince de Navarre à la cour, ne font pas la moindre mention du Cardinal d'Armagnac.

(11) Cette anecdote, qui inculpe la Mémoire de Biron & du Cardinal d'Armagnac, n'est etayée que sur le témoignage de Mergey. Elle n'a pas même en sa faveur les dégrès de probabilité nécessaires, pour qu'on y ajoute

(a) Tome I, p. 50.

(b) Lisez Davila, Histoire des guerres civiles, Tome I, p. 402, trad. de Mallet, d'Aubigné, Hist. univers., Edit. de Maillé, Tome II, Liv. I, page 7, l'Histoire des cinq Roys, p. 420, la Popeliniere, Tome III, Edit. in-8°., Liv. XXVIII & XXIX, &c.

Digitized by Google

une sorte de confiance. Il sembleroit d'après le récit de l'auteur que Biron & le Cardinal d'Armagnac s'entretenoient du projet de la S. Barthelemi, & que leur conversation fut entendue par la Dame de Bernaye & par l'épouse de Mergey. En supposant ces deux Seigneurs instruits de ce complot infernal, il est difficile de présumer qu'ils ayent été assez imprudents, pour le laisser ainsi transpirer. D'un autre coté (on l'a remarqué dans l'observation précédente) il paroit constant que le massacre de la S. Barthelemy fut un mystère pour Biron, accusé par ses ennemis de professer le calvinisme. En admettant (& il s'en faut bien que cela soit prouvé) que la proscription de la S. Barthelemi ait été projettée de longue main, les personnes qui en avoient connoissance devoient être circonscrites dans un cercle fort étroit : Biron assurément n'étoit pas de ce nombre, puisque les satellites du massacre l'auroient égorgé comme beaucoup d'autres, s'il ne s'étoit pas mis en defense à l'Arsenal. D'ailleurs nous persistons plus que (a) jamais à croire que le plan de cette tragédie éprouva beaucoup de modifications, & que le concours

(a) Lisez nos observations sur les Mémoires de Tavannes, & notamment le n°. 42, T. XXVII de la Collection, p. 433 & suiv.

Digitized by Google

ſeul des événements en amena le dénouement. Nous ſommes bien perſuadés d'un fait ; c'eſt qu'il falloit du ſang aux Tigres qui en étoient altérés. La haine, l'ambition, & la vengeance veilloient à la fois, & épioient le moment propre à aſſouvir leur rage. Dès qu'il parut, elles le ſaiſirent avec fureur. Quant à ces avis que les chefs du Proteſtantiſme reçurent à diverſes repriſes, il n'eſt point ſurprenant qu'ils ſe ſoient multipliés. Les deux partis s'abhorroient mutuellement. Chaque édit de pacification n'étoit que le réſultat de l'épuiſement général. En ſignant la paix, chacun juroit la guerre, & ſe préparoit à la recommencer. On ne peut ſans friſſonner, ſonger à ces tems déſaſtreux : Le Catholique & le Proteſtant, en ſe couchant le ſoir, pouvoient craindre qu'au milieu de la nuit leur ſommeil ne fut interrompu par une horde d'aſſaſſins : les liens du ſang n'étoient plus comptés pour rien : pères, (a), frères, amis, tous les rapports de ſocieté ſe trouvoient anéantis. Alors échap-

(a) En parlant de cette époque déplorable dans ſon Hiſtoire de François II, page 233, Matthieu a eu raiſon de dire « qu'on douteroit un jour ſi les » acteurs ont été hommes ou brutes, François ou » Cannibales, Chreſtiens ou Infideles, tant il y eut » de fureur, de cruauté & d'impiété ».

Digitized by Google

poit-il à quelques hommes indiscrets ou violents des propos menaçants & équivoques, on conçoit avec quelle avidité la crainte & la défiance les recueilloient. L'esprit de parti les exagéroit : bientôt ils parvenoient à ceux que, par leurs places, on regardoit comme étant exposés à recevoir les premiers coups. Voilà pourquoy les Mémoires du tems fourmillent de ces avertissements secrets. Leur multiplicité devint dangereuse ; ceux, à qui on les transmettoit, finirent par les mépriser ; & peut-être le complot de la S. Barthelemi auroit-il echoué, si à force de fatiguer les chefs du Calvinisme par des avis de ce genre, on ne leur eut pas inspiré une securité qui les livra au fer de leurs bourreaux.

(12) Il y a lieu de présumer qu'il s'est glissé ici une faute typographique, & que Mergey veut parler du combat de S. Yrié, où perit malheureusement le Comte de la Rochefoucault. Cet événement se passa en 1597. D'Aubigné (a) nous en a transmis les détails. Nous nous contenterons d'extraire ce qui concerne le Comte de la Rochefoucaut. » Le Comte (raconte d'Aubigné,) voyant son Lieutenant

(a) Histoire universelle, Edit. de Maillé, T. III, p. 394 & 395.

Digitized by Google

» engagé, & tout en fuite, s'écria... *il ne* » *ſera pas dit que j'aye fui avec ces armes do-* » *rées* — il prit donc le combat, où il eut » d'abordée ſon cheval tué ſous luy, & re- » monté par ſon eſcuyer, revint à la charge, » où il ſe vid bientoſt abandonné de tous ; » & lors il cria aux ennemis..... *Je ſuis* » *le Comte de la Rochefoucault ; 20000 eſcus* » *ſont bons.* Quelques fugitifs de Limoges » reſpondirent *qu'on ne ſauvoit point la vie* » *aux huguenots* ; & entre ceux là un nommé » laBiſſele ſaiſit & le poignarda.

On voit que le père & le fils eurent une fin également tragique ; le nom de *huguenots* leur couta cher.

Fin des Obſervations ſur les Mémoires du ſieur Jean de Mergey.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

MICHEL DE CASTELNAU,

SIEUR

DE MAUVISSIERE.

XVIe. SIÈCLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE
DES ÉDITEURS
SUR LA PERSONNE
ET
LES MÉMOIRES
DE
MICHEL DE CASTELNAU,
SIEUR
DE MAUVISSIERE.

ON ne discutera point avec le Laboureur (a) l'extraction noble de Michel de Castelnau, ni tout ce qui concerne l'illustration de cette famille originaire du Comté de Bigorre ; ces détails appartiennent à nos recueils héraldiques. Parlons de la personne de Castelnau. Guerrier, négociateur, & homme

(a) On peut lire particulièrement le Tome III de l'édition des Mémoires de Castelnau publiée par Jean Godefroy.

Digitized by Google

de lettres (b), Ce ſont là les différents points de vue ſous leſquels on doit l'enviſager. En profitant du travail de le Laboureur, on va eſſayer de remplir cette tâche : elle adoucira pour le moment les déſagrémens de la carrière que nous parcourons. Car (qu'il nous ſoit permis de le dire) n'eſt-il pas affligeant d'avoir continuellement à décrire les réſultats du machiaveliſme qui détruit tout, & ne reſpecte rien, les fureurs du fanatiſme, & les emportemens d'une ambition cruelle qui

Caſtelnau, il donna en 1559 une traduction françoiſe de l'ouvrage de Ramus qui a pour titre : *Liber de moribus veterum Gallorum.* In-8°. Si Caſtelnau n'avoit fait que cette traduction, ſon nom ſeroit confondu parmi ceux des Littérateurs obſcurs, dont on oublie les productions. Car il faut l'avouer : l'original eſt très-ſupérieur à la copie ; & ce traité de Ramus, ſurtout dans la partie qui concerne la conſtitution politique des anciens Gaulois, mérite d'être lu. Il faut donc chercher Caſtelnau dans ſes Mémoires & dans *ſes dépêches*, lorſqu'après la St. Barthélémi on l'envoya en Angleterre. On fera uſage ailleurs de ces *dépêches*, où ſe trouvent beaucoup de particularités curieuſes ſur la détention de Marie Stuart, & ſur l'opinion des Anglois par rapport au maſſacre du 24 Août 1572.

(a) Outre les Mémoires dont on eſt redevable à

Digitized by Google

sourit au crime pourvu qu'il lui soit utile ? L'ami de l'humanité respire, quand à ces époques désastreuses il peut se reposer sur l'image de l'homme intégre, *& fort de sa seule vertu.* Voilà en peu de mots le portrait de Michel de Castelnau. Ses contemporains, tout barbares qu'ils estoient, lui ont rendu justice ; tant il est vrai que même dans ces siecles de fer, l'envie & la malignité se sont tues à l'aspect de l'homme vertueux !

Michel de Castelnau, fils de Jean de Castelnau, & de Jeanne du Mesnil, fut le second de neuf enfans issus de ce mariage. Il nâquit en 1520 à la Mauvissiere en Touraine. Castelnau reçut de ses parents une aussi bonne éducation qu'alors on pouvoit la donner ; les voyages, & les lectures la perfectionnèrent. Il alla d'abord en Italie ; après avoir résidé quelque tems à Malthe, il revint en Piemont. C'étoit-là (nous le repetons) (a) l'école où les jeunes guerriers s'honoroient de faire leurs premières armes. Brissac y commandoit : des élèves, dignes de lui, & faits pour commander eux mêmes, y montroient l'exemple de la subordination, & du respect

(a) Lisez la Notice qui précède les Mémoires de Boivin du Villars.

Digitized by Google

pour la discipline militaire. Castelnau se distingua en Piemont, en Toscane, & dans l'Isle de Corse. Sa bravoure, & son intelligence fixèrent sur lui les regards de Brissac & ceux des illustres guerriers qui l'entouroient. François de Lorraine (grand prieur de France) entrevit le mérite naissant de Castelnau : il chercha à se l'attacher. Ils allèrent ensemble à Malthe. Si Castelnau l'eut cru, il auroit pris la croix ; mais la lenteur avec laquelle on arrive aux grandes places dans cet ordre, le dégoûta.

De retour à la cour de France, l'amitié du grand Prieur valut à Castelnau la bienveillance de la maison de Guise. Un événement particulier servit à sa réputation. Le Cardinal de Lorraine témoignoit un vif regret de n'avoir pu assister à un sermon, que Jean de Montluc, Evêque de Valence avoit prêché le jour de Pâques devant le Roi. L'éloquence du prédicateur, la beauté de son organe, & son débit brillant causoient une sorte d'engouement. Castelnau, doué d'une mémoire prodigieuse, osa s'y fier. Il offrit de répéter le sermon, & d'y joindre les graces de l'orateur. Le Cardinal enchanté, lui promit le plus beau cheval de son écurie, s'il rem-

Digitized by Google

plissoit l'engagement : Castelnau réussit. Tous les spectateurs applaudirent ; & on le regarda comme un homme fort extraordinaire. Beaucoup de réputations à la Cour & à la ville, n'ont pas eu une origine plus imposante : car que prouvoit le tour de force, que venoit de faire Castelnau ? L'excellence de sa mémoire, & rien de plus. Toujours lié avec le grand Prieur, qui venoit d'être nommé général des Galères en 1557, il le suivit dans ses différentes courses sur les côtes de l'Italie. La déroute de S. Quentin força Henri II a rappeller en France ceux de ses sujets qui servoient ailleurs. On envoya Castelnau en Picardie, & on lui commit le soin de veiller à l'approvisionnement des villes de la frontière. Sa conduite eut l'approbation du Duc de Nevers, & du comte de Sancerre. L'année suivante s'ouvrirent les négociations pour la paix de Cateau-Cambresis. Le grand Prieur avoit mené Castelnau à ces conférences. Le Cardinal de Lorraine, & le Connétable de Montmorenci, instruits de sa capacité, l'admirent dans le secret des négociations. On le chargea à diverses reprises d'instructions qu'il porta au Roi. Henri convaincu de ses talens, l'envoya à Londres, pour ébaucher le traité de paix que bientôt on signa. Castel-

Digitized by Google

nau, à ſon retour, reſta en Flandres pour des affaires qui intéreſſoient le gouvernement.

La mort de Henri II rappella Caſtelnau à la Cour ; le nouveau Roi, & Catherine de Medicis lui prouvèrent que le changement d'adminiſtration n'influeroit point ſur la conſidération qu'il s'étoit acquiſe. On le dépêcha auprès du Duc de Savoye, pour annoncer à ce Prince qu'on déſiroit de vivre avec lui en bonne intelligence. Caſtelnau plût au Duc ; ils avoient l'un & l'autre le goût des ſciences, & firent enſemble des expériences de chimie. Brantome prétend que Caſtelnau *y profita de cent mille écus*. Cette aſſertion métamorphoſe Caſtelnau en Alchymiſte ; & de l'Alchymie au Charlataniſme il n'y a pas loin. Au reſte ſi Caſtelnau avoit le ſecret de faire de l'or, on ne s'en apperçut pas, quand il mourut. Les dettes dont ſes biens étoient grevés, équivaloient à une véritable indigence.

En quittant le Piémont, il eut ordre de ſe rendre à Rome, pour traiter avec le Pape Paul IV *des affaires de grande conſéquence* (ce ſont les expreſſions de le Laboureur.) Le Pontife, en mourant, anéantit l'effet de cette miſſion. L'élection d'un nouveau Pape appelloit à Rome les Cardinaux François. Le Grand Prieur, ſuivi de Caſtelnau, les y

Digitized by Google

conduisit. A cette époque les intrigues des Anglois en Ecosse, & les troupes qu'ils y firent passer, obligèrent la cour de France à y prendre part. On ordonna au grand Prieur de sortir de la Méditerrannée avec ses galères, & de diriger sa course du coté de l'Ecosse. On verra dans les Mémoires de Castelnau l'issue de cette expédition. Il n'y dissimule point les fautes du grand Prieur.

L'instant, où François II termina sa carrière, fut la fin des beaux jours de Marie Stuart. En perdant son époux, elle perdit tout en France. Elle apprit qu'une Reine douairière, & sans enfans, joue un triste rôle. Catherine de Médicis lui prouva qu'entre femmes on ne se pardonne point. Marie Stuart, en pleurant, retourna s'asseoir sur un trône autour duquel, au lieu du luxe, & de la galanterie Françoise, elle trouva l'apreté d'un peuple pauvre & sauvage, l'orgueil d'une noblesse altière & accoutumée à l'indépendance, &, ce qui étoit encore plus dangereux, le fanatisme affublé du manteau de l'hipocrisie. Un essain de jeunes François accompagna cette Reine infortunée: Castelnau fut du nombre. Il eut ordre de rester auprès d'elle pour l'aider de ses conseils. Aussi adroit à se servir de son épée que

Digitized by Google

de sa plume, il participa au gain de la bataille (a) qu'il fallut livrer au Comte de *Huntly*. Castelnau fit ensuite plusieurs voyages en Angleterre pour détruire le germe de la division qui s'élevoit entre Elisabeth, & Marie Stuart.

La guerre civile s'alluma en France; Castelnau y revint; le IIIe Livre de ses Mémoires apprendra au Lecteur la mission qu'il exécuta en Bretagne, & qui faillit lui devenir funeste. Il fut heureux d'en être quitte pour quelque temps de prison en Normandie. Sa liberté lui ayant été rendue, il assista au siège de Rouen, de-là il partit avec le Rhingrave, pour former le blocus du Havre. Les Protestans menaçoient Paris; les secours promis à Castelnau n'arrivoient point.

Il vient les solliciter, & trouve les deux partis prêts à s'égorger dans les plaines de Dreux. Castelnau devient un des acteurs de cette scène ensanglantée. Quoique l'armée du Roi eut vaincu, le secours qu'il obtint pour l'entreprise du Havre, se réduisit à un régiment de Lansquenets.

(a) Ce combat se livra à *Corrichie* le 28 Octobre 1562. George Gordon, Comte de Huntly, y fut battu complétement par le Comte de Murray, frère naturel de Marie Stuart.

Après

Digitized by Google

Après l'édit de pacification de 1563, la Cour de France ſouhaitoit ardemment qu'Eliſabeth confirmât la paix conclue par Caſtelnau lui-même avec les Ambaſſadeurs de cette Princeſſe, qu'il avoit eu la hardieſſe d'arrêter comme priſonniers. Cette négociation lui fut confiée; il s'en acquitta ſi habilement que dès-lors il mérita l'eſtime d'Eliſabeth. Il fit les premières propoſitions de mariage qu'on projettoit entre cette Reine & Charles IX. A la même époque il ſe tranſporta à la Cour de Marie Stuart, pour lui propoſer l'alliance du Duc d'Anjou, qui depuis fut Henri III. Il y rencontra des obſtacles qu'on n'avoit pas prévus. Le cœur de Marie n'étoit plus libre : elle aimoit ſon couſin, le Lord d'*Arnley*. Cet incident charma Catherine de Médicis. Elle y vit le moyen de mortifier l'orgueil de la Maiſon de Lorraine.

Catherine y vit encore une ſorte d'humiliation pour ſa bru, qu'elle déteſtoit. On recommanda à Caſtelnau de favoriſer les amours de *Darnley*. La Reine d'Ecoſſe, qui avoit été l'objet des prétentions de la plupart des Souverains de l'Europe, ne put réſiſter à tant de piéges tendus

Digitized by Google

ſous ſes pas ; elle finit par épouſer l'homme dont la figure l'avoit ſéduite. Victime de la politique artificieuſe de ceux qui l'environnoient, Marie fut le jouet d'Eliſabeth & de Catherine de Médicis. Ce genre de négociations étoit l'élément favori de la Reine de France. Après avoir humilié Marie Stuart, Catherine auroit triomphé, ſi elle eût pu humilier Eliſabeth. Toute l'Europe ſavoit que cette Princeſſe avoit du penchant pour un Seigneur de ſa Cour, beau comme d'*Arnley*, c'étoit Robert *Dudley*, Comte de *Leiceſter*. Quoique les inſtructions de Caſtelnau à la Cour de Londres tendiſſent à demander la main d'Eliſabeth pour le Duc d'Anjou, frère de Charles IX, on lui ſuggéra ſous main d'étayer les prétentions du Comte de *Leiceſter* ; mais Catherine ne connoiſſoit pas la fille de Henri VIII. Ses intrigues échouèrent malgré la dextérité du négociateur.

Eliſabeth leur apprit qu'en ſe livrant à ſes fantaiſies, ſans les couvrir du voile du myſtère, elle ſavoit les ſubordonner à l'ambition & à la dignité de ſon rang. Catherine ne recueillit que la honte de ſes tentatives. Ces deux femmes également fauſſes & ruſées, différoient dans un point eſſentiel. Les concep-

Digitized by Google

tions de Catherine séduisoient au premier coup-d'œil. Si on les analysoit de sang-froid, elles ne paroissoient plus que petites & bornées. On y découvroit le bel esprit, le jargon de l'intrigue & le manège d'une femme foible & méchante. Elisabeth au contraire voyoit tout en grand. Ses goûts ne furent jamais des passions : c'étoit des amusemens. Le hochet la gênoit-il, elle le brisoit. Voilà la marche du génie.

Castelnau revint en France où de nouveaux orages grondoient. Le volcan n'étoit pas éteint, & l'éruption s'annonçoit. En 1567, Catherine dépêcha Castelnau auprès du Duc d'Albe. On vouloit constater les secours qu'on avoit droit d'attendre de Philippe II. Le Duc d'Albe promit, au nom de son Souverain, tout ce que Catherine demandoit. Castelnau, en revenant, découvrit le complot des Protestans pour s'assurer de la personne du Roi : il accourt, & dit ce qu'il sait. On est tenté de le traiter de visionnaire ou de calomniateur. Enfin la trame se dévoile ; & Charles IX étoit enlevé à Meaux, si Castelnau n'eût pas fait rompre le pont de *Trillebardou*, & s'il n'eût pas hâté la marche du corps de troupes, qui servit d'escorte au Monarque.

Dans le premier moment on apprécia l'im-

Digitized by Google

portance du ſervice qu'il venoit de rendre ; on le paya largement en proteſtations & en complimens ; on lui conféra trois commiſſions ſucceſſives. Il vole en Allemagne, afin d'empêcher les Souverains de cette contrée de ſecourir les Proteſtans François : il revient pour veiller à la conſervation d'Orléans ; enfin on le dépêche en Flandres pour ſommer le Duc d'Albe de remplir ſes engagemens. On verra dans ſes Mémoires comment il démêla les vues du Général eſpagnol, & les moyens qu'il employa pour en tirer parti. La deſtinée de Caſtelnau étoit d'être dans un mouvement perpétuel. A peine arrivoit-il de Flandres, qu'il fallût repartir pour l'Allemagne. Le Duc Caſimir, qui venoit de joindre l'amée Calviniſte, allarmoit la Cour. Afin d'oppoſer étrangers à étrangers, on appelloit en France le Duc Jean Guillaume de Saxe. Il s'agiſſoit de déterminer ce Prince à s'armer contre *Caſimir* ſon beau-frère. Caſtelnau arrive à ſa Cour, le perſuade & conduit ſa négociation avec tant de célérité, qu'en trente-huit jours il amène le Prince Allemand à la tête de cinq mille chevaux. Il s'en fallut peu qu'on ne lui fit un crime d'être ſi actif. Les Proteſtans demandoient la paix ; & il eſt certain qu'il valoit mieux la leur accorder que de con-

Digitized by Google

ſommer la ruine du Royaume. La difficulté étoit de renvoyer ces étrangers qui convoitoient le pillage de nos provinces. Caſtelnau en vint à bout : ſi-tôt qu'il les eût congédiés il paſſa en Flandres, pour concerter avec le Duc d'Albe la retraite des troupes eſpagnoles. Il eſſuya de ce Général les reproches les plus amers. La paix *boiteuſe* déconcertoit les meſures de Philippe II & de ſon agent. Voulant tout mettre en feu dans les Pays-Bas, il importoit à leurs projets que la France continuât à ſe couvrir de ruines & de décombres.

Caſtelnau, rentrant en France, eut encore à négocier avec le Duc Caſimir. Il falloit le payer; & ces diſcuſſions exercèrent la patience de Caſtelnau. Tant de ſervices exigeoient des récompenſes. On lui donna le gouvernement de *St. Dizier*, & une compagnie d'ordonnance vacante par la mort du Marquis de la *Chambre*. La paix plâtrée, qu'on venoit de ſigner, ne dura pas. L'épuiſement des deux partis l'avoit néceſſitée. Les

(a) On l'appella boiteuſe & malaſſiſſe par alluſion au nom du ſieur de Meſmes, Seigneur de Malaſſiſſe, qui la ſigna. En outre ſon Adjoint, Armand de Biron, boitoit des ſuites d'une bleſſure qu'il avoit reçue.

Digitized by Google

manœuvres de Catherine de Médicis réveillèrent l'animosité. On courut aux armes. Castelnau, à la tête de sa compagnie, combattit à *Jarnac*. Ce fut lui qui apporta les nouvelles de la victoire. En le voyant, on songea qu'on avoit besoin de lui. Il falloit un corps de troupes allemandes. Castelnau part : quinze jours après il revient avec le Marquis de *Bade*, & le renfort desiré; de-là il se rend auprès du Duc d'Albe : il en obtient deux mille hommes de pied & deux mille cinq cent chevaux. Tous ces corps, réunis à l'armée du Roi, auroient empêché le Duc *des Deux-Ponts* de pénétrer en France, si les deux Généraux François (les Ducs de Nemours & d'Aumale) eussent été de bonne intelligence. Leurs fautes facilitèrent la jonction du Duc *des Deux-Ponts* avec les Protestans. Afin que Castelnau eut dans l'armée un titre qui permit à ses talens de se déployer, on le nomma Maréchal de Camp & Commissaire général de tous les *Reistres*, à la solde de la Couronne. Il servit en cette qualité jusqu'à la paix de 1570. Après cette paix, il fallut encore renvoyer les troupes allemandes des deux armées. Le fardeau tomba sur Castelnau (a) ; & il réussit.

(a) Castelnau pour payer ces étrangers, avança

Digitized by Google

L'édit de pacification ne ſuſpendit point ſes travaux. Il étoit trop précieux dans l'art de négocier, pour qu'on le laiſſât oiſif. En s'abouchant avec la Reine de Navarre, & avec les Chefs du parti proteſtant, il s'efforça de rétablir entre eux & la Cour les apparences de la concorde. Il y fit les premières propoſitions du mariage du Prince de Navarre avec la ſœur de Charles IX. Preſque auſſi-tôt, des affaires non moins intéreſſantes exigèrent ſes ſoins; c'étoit la confirmation de l'alliance de la France & de l'Angleterre. Il eut les mêmes objets à traiter avec les Princes allemands & les Suiſſes. Toujours en activité, c'étoit-là ſa déviſe.

Tandis qu'il ſtipuloit les intérêts de la Monarchie, le maſſacre de la St. Barthelemi fut conſommé. Cet événement affreux ouvrit pour lui une carriere nouvelle, difficile, & où ſon cœur dut ſouvent ſouffrir. Ce maſſacre (l'opprobre de nos annales) avoit ſoulevé contre la France la plus grande partie de l'Europe. Le nom de *François* étoit

douze mille écus au Roi. Les tems devinrent ſi miſérables, que Henri III ne pouvant le rembourſer, lui donna à titre d'engagement la Terre de Beaumont-le-Roger.

Digitized by Google

devenu une injure ; en Angleterre ſur-tout le cri fut terrible. Il falloit, non pas juſtifier (comme l'ont écrit quelques-uns de nos Hiſtoriens) l'attrocité de cette proſcription ; mais il falloit chercher à la pallier. Pour ſe faire écouter par Eliſabeth dans une circonſtance ſemblable, il falloit un homme qu'au moins elle eſtimât. A cette époque, quel Courtiſan de Charles IX auroit oſé s'en flatter ? On envoya donc Caſtelnau à Londres. C'eſt-là le chef-d'œuvre de ſa ſupériorité dans l'art de manier l'eſprit humain. Caſtelnau déſarma le reſſentiment d'Eliſabeth. Malgré les réclamations de ſes Miniſtres, elle conſentit à être une des marraines de la fille de Charles IX.

L'année ſuivante on aſſiégea la Rochelle : on préſume bien que Caſtelnau y étoit. S'il ne négocioit pas, il combattoit. Alors le Duc d'Anjou fut élu Roi de Pologne. Caſtelnau l'accompagna juſqu'en Allemagne, & revint en France par ſon ordre. Sur ces entrefaites la mort enleva Charles IX, luttant contre les remords qui déchiroient ſon ame. L'avénement de Henri III au trône fut le ſignal des troubles qui recommencèrent. Londres étoit le centre des relations que les proteſtans de France entretenoient avec l'étranger. Cette ambaſſade exigeoit un homme connu

Digitized by Google

par ſes talens & par ſes vertus. On jetta les yeux ſur Caſtelnau.

Ses ſervices furent ſi agréables, qu'il y reſta dix ans entiers. Quand il revint en 1585, Eliſabeth fit ſon éloge en peu de mots. *Il eſt digne* (écrivoit-elle à Henri) *de manier une plus grande charge.* Caſtelnau avoit ſollicité ſon rappel : obéré par les dettes, qu'il avoit contractées, il ne pouvoit plus ſoutenir ſon état. Ses appointemens lui étoient dus ; on ne lui avoit pas même rembourſé l'argent fourni de ſes propres deniers au Duc d'Alençon, frère de ſon Roi lorſqu'il vint à Londres s'expoſer au ridicule, en comptant épouſer Eliſabeth.

Caſtelnau, à ſon retour, trouva le Royaume plongé dans l'anarchie. Henri III, à qui on diſputoit la Couronne, lui promit beaucoup (a) & ne lui donna rien. Le Duc de Guiſe, à qui Caſtelnau & ſes freres n'avoient témoigné

(a) Caſtelnau n'étoit pas riche par lui-même. Le Laboureur (Tome III de ſes Additions, p. 107) nous apprend que ce Seigneur préſenta vainement pluſieurs requêtes à Henri III, pour qu'on ſoldât en tout ou en partie ce qui lui étoit dû. Si les complimens & les promeſſes euſſent été de l'argent comptant, Caſtelnau n'auroit eu rien à répéter. Pendant ſon ambaſſade, Catherine de Médicis l'en combla.

Digitized by Google

que de l'attachement, feignit de ne s'en plus ſouvenir. Les ambitieux ne ſe piquent pas de mémoire & ſe piquent encore moins de

Cette Princeſſe connoiſſant le cœur humain, n'ignoroit pas la tendreſſe de Caſtelnau pour ſa fille, qui depuis épouſa Louis de Rochechouart, Seigneur de Jars, deſcendant de celui dont on vient de donner les Mémoires. En conſéquence elle avoit ſoin dans ſes dépêches de ne pas oublier cette jeune perſonne. Marie Stuart qui (alors il eſt vrai) ne pouvoit diſpoſer que de fort peu de choſe, careſſa également Caſtelnau dans la perſonne de ſa fille. Marie l'avoit tenue ſur les fonds de baptême. Voici une lettre qu'elle lui écrivit de ſa priſon.

« *Ma filleule, ma mie*, j'ay eſté très-aiſe de voir » par vos lettres la preuve des perfections dont j'ay » entendu que Dieu vous a douée en ſi grande jeu- » neſſe. Apprennez, *Mignonne*, à reconnoiſtre & ſervir » celuy qui vous a donné tant de graces; & il les » augmentera; de quoy je le ſupplie, & qu'il vous » donne ſa ſainte bénédiction. Je vous envoye un » *petit tockne de priſonniere*, pour vous faire reſſouvenir » de voſtre marraine : c'eſt peu de choſe : mais je vous » le envoye pour témoignage de l'amitié que je » porte à vous & aux voſtres, m'ayant été donné » par le feu Roy, mon très honoré & bon beau-pere, » eſtant bien jeune, & par moy gardé juſques à cette » heure. Recommandez moy à ma commere, voſtre » mere; & continuez à m'aimer comme une ſeconde » mere, telle que je deſire vous eſtre. — *Scheiffeld*, » *26 Janvier*. — Voſtre bien affectionnée *MARIE*.

Digitized by Google

reconnoiſſance. Le Prince Lorrain dépouilla Caſtelnau de ſon gouvernement de St. Diſier. Le Capitaine Villory vendit cette ville à la Ligue, & s'appropria les meubles de Caſtelnau, dont il étoit le Lieutenant. Caſtelnau, opprimé & délaiſſé, n'en reſta pas moins fidèle à ſon Souverain : il le plaignit, & le ſervit. Ce patriotiſme irrita les *Ligueurs*, ils dévaſtèrent les propriétés de Caſtelnau au point, qu'il n'eut plus que ſa perſonne à offrir à Henri IV. Ce Prince qui ſavoit apprécier les hommes l'accueillit. Il lui promit de dédommager ſes enfans. Henri lui-même ne ne pouvoit que promettre. Caſtelnau le ſuivit juſqu'en 1592. S'étant alors retiré dans ſa maiſon de *Joinville* en *Gâtinois*, pour s'y délaſſer de tant de fatigues, il tomba malade & mourut agé de 74 ans. En expirant il emporta cette conſolation ſi douce pour l'homme de bien ; c'étoit d'avoir conſacré le cours

La mère de cette jeune Demoiſelle, dont parle ici Marie Stuart, avoit épouſé Caſtelnau en 1575. Elle étoit fille de Jacques Bochetel, Secrétaire d'Etat. Le 22 Février 1576, Catherine de Médicis, pour témoigner à Caſtelnau ſa ſatisfaction, bréveta ſon épouſe du titre de *Dame de ſa maiſon aux honneurs & aux gages accouſtumez* (Additions de le Laboureur, Tome III, p. 108.)

Digitized by Google

de ſa vie, depuis l'adoleſcence, au ſervice de ſon roi, & de ſa patrie. L'unique diſtraction, qu'il ſe permit pendant ſon ambaſſade en Angleterre, fut la rédaction de ſes Mémoires. A ſon retour il avoit le projet de les continuer. Le malheur des tems le força d'y renoncer. Telle fut la fin d'un de ces hommes rares, & qui font honneur à leur ſiècle. Si on rapproche les Mémoires qu'il nous a tranſmis des éloges, que lui prodigue le Laboureur, ces éloges, ne paroiſſent point exagérés. On doit regarder ces Mémoires comme un ouvrage élémentaire pour l'hiſtoire de nos premières guerres civiles. Caſtelnau a eu l'art de dire la vérité ſans déclamation; ſa franchiſe exempte de cauſticité, inſpire la confiance. Les proteſtans, contre qui il combattit, & négocia, n'ont eu aucun reproche à lui faire. Sa diction noble & ſimple attache; nous avons peu d'ouvrages du ſeizième ſiecle (a) qu'on puiſſe comparer au ſien. Ad-

(a) « Ses Mémoires (dit l'Auteur de l'eſprit de la » Ligue, Tome I, p. 45) ſont écrits avec la ſim- » plicité que demandent les ouvrages de ce genre. » Caſtelnau, Gentilhomme d'un mérite diſtingué, » bon Officier, bon négociateur, raconte tout ce qui » s'eſt paſſé ſous ſes yeux pendant l'eſpace de dix ans... » Ces Mémoires, obſervoit un homme bien fait pour

Digitized by Google

mis dans les secrets du gouvernement, Castelnau fut à portée de suivre la progression des événements, de démêler les causes de chaque révolution, d'étudier le caractère des principaux personnages, d'en marquer les nuances, & de dévoiler le jeu des passions qui les firent mouvoir. On conçoit le prix qu'on doit mettre au témoignage d'un homme qui vivoit familièrement avec Jean de Morvilliers Evêque d'Orléans, avec l'Aubespine, Villeroi, & Bourdin tous attachés au ministère. Souvent Catherine de Medicis lui ouvrit son cœur, si pourtant on peut croire qu'elle ait jamais déposé le masque de la duplicité.

les apprécier (le Gendre dans ses jugemens sur les Historiens de France, Tome VI de son Histoire, page 190) sont si beaux que, quoiqu'ils contiennent » sept Livres, on ne s'apperçoit point qu'ils soient » longs. Le langage en est pur, le style net. L'Au- » teur y parle sans passion, & dit naturellement ce » qu'il sçait de bien & de mal des Catholiques, des » Huguenots, des Rois, Princes & Ministres »... On ne finiroit point, si l'on vouloit rapporter les jugemens avantageux qu'en ont portés les Ecrivains versés dans notre histoire. Nous renvoyons le Lecteur à la méthode pour étudier l'histoire par l'Abbé Lenglet, in-4°., Tome IV, page 83, à la bibliothèque de Sorel, page 302, à l'ouvrage du Père Niceron, T. XIV, p. 118, &c.

Digitized by Google

Les relations de Caſtelnau avec les Princes de la maiſon de Lorraine, ſon ſéjour à la Cour d'Eliſabeth, & à celle de Marie Stuart, ſes négociations en Flandres & en Allemagne avoient aggrandi néceſſairement le cercle de ſes connoiſſances. Habitué à rapprocher, & à comparer entre eux les intérêts politiques de la plupart des cours de l'Europe, un coup d'œil lui ſuffiſoit, pour en établir les rapports. D'après cet expoſé on voit combien Caſtelnau avoit de moyens, pour dire la vérité. Peut-être pourroit-on le ſoupçonner d'avoir cédé comme tant d'autres, à ces craintes puſillanimes, qu'on colore du nom de circonſpection, s'il eut deſtiné ſon ouvrage à devenir public; mais il nous raſſure lui-même ſur cet article. Dans l'épitre dédicatoire à ſon fils, qu'on trouvera immédiatement à la ſuite de cette notice, Caſtelnau déclare qu'il a redigé ſes Mémoires pour l'inſtruction de ce fils, qui lui étoit cher. Son intention étoit que l'ouvrage reſtât en dépôt dans les archives de ſa maiſon. Ceux qui aiment à étudier notre hiſtoire, regretteront éternellement que Caſtelnau n'ait pas continué ſon travail; nous aurions le ſecret de ce complot infernal, où l'on délibéra ſur les *matines pariſiennes*. Un ami des hommes nous

Digitized by Google

auroit révélé ce miſtère d'iniquité qui, dans l'origine, fut peut-être conçu par une Italienne & par deux de ſes compatriotes. Mais nos regrets ne nous rendront pas ce qui n'exiſte point; & au défaut de faits on ſubſtituera des conjectures. Qu'on ne croye pas cependant que Caſtelnau dans ſes Mémoires ait tout dit & ſa narration quelquefois trop conciſe ſollicite des développements: mais cet écrivain a un mérite qu'il partage avec peu d'Auteurs. La chaine des grands événements eſt ſi bien liée dans ſon récit, qu'en y ajoutant les anneaux omis, chacun d'eux court ſe ranger à ſa place.

Le Laboureur convaincu de la néceſſité de ces ſuites, s'etoit propoſé de les faire: ſi ſon ſuccès n'a pas été complet, au moins lui a-t'on obligation du travail immenſe auquel il s'eſt livré. Le produit volumineux de ce travail a intimidé plus d'un Lecteur. On a reproché (a) à le Laboureur la quantité de

(a) Le Laboureur, à qui ces critiques n'étoient pas inconnues, y répond ainſi dans ſa préface...

« L'hiſtoire n'eſt point un ſimple narré d'actions & » d'entrepriſes: c'eſt le *livre d'honneur* d'une ou de » pluſieurs nations; tout un peuple y a droit; & ce » doit eſtre l'abrégé de toutes les archives d'un Eſtat, » ſi elle eſt générale. C'eſt-là qu'on doit voir naſtre

Digitized by Google

pieces juſtificatives dont il a ſurchargé ſon édition. Le reproche ne ſurprend point, quand on compare le texte hiſtorique de Caſtelnau, avec les additions de ſon commentateur ; le texte contient 266 pages, tandis que les ad-

» les monarchies, les grandes maiſons, l'uſage des » ſurnoms & des armes, les premières fonctions des » grands Officiers, l'étendue de leur autorité en » chaque tems »... Le Laboureur dans un autre endroit attaque ceux qui blâmoient l'amas de pièces & de documens dont il avoit enrichi ſes différens ouvrages. « On peut (dit-il) les comparer à des *Suiſſes* » qui ſeroient à la porte du palais de l'éloquence » françoiſe, & qui n'y laiſſeroient entrer que des » mots de leur cabale & de leur livrée. Ils veulent » un air galant dans les ouvrages qu'on travaille » pour l'*éternité*, de meſme que pour ces pièces » éphémères qui ſont le divertiſſement des ruelles. » Il leur faut poudrer des héros, afin qu'ils leur » plaiſent. Il ſe faut bien garder de leur faire voir » des cicatrices & des emplaſtres ſur leur viſage ; ou » bien il les faut tailler en mouches. Il faut farder » de quelque radouciſſement cette belle fierté, de » peur de les épouvanter par l'apparition d'une » vertu trop naturelle, & tomber ſouvent en leur » faveur ſur quelque choſe de tendre qui rappelle » leur attention, fuſt-ce mal à propos & à contre-» tems. L'hiſtoire mépriſe ces petits agrémens. La » vérité toute vieille, & toute mal ornée qu'elle ſoit, » en fait tout le beau & tout le précieux ».

ditions

Digitized by Google

ditions occupent le surplus de deux volumes in-folio, l'un de 864 pages, & l'autre de 752. Ces accessoires ont encore reçu une nouvelle extension dans l'édition, en trois volumes également in-folio, qu'a publiée Jean Godefroy en 1731. Sansdoute ces monumens ont une valeur réelle, puisque ce sont là les sources où l'Historien doit puiser. L'énoncé des pièces principales recueillies par les deux (a) Editeurs, qu'on vient de nommer, en atteste l'importance. Nous citerons pour exemple les lettres écrites en chiffres par Catherine de Médicis à Bernardin Bochetel, Evêque de Rennes, & Ambassadeur de France à la Cour de l'Empereur, celles que cette Princesse adressa à Castelnau dans le cours de ses diverses négociations, & enfin une foule

(a) La première édition des Mémoires de Castelnau, publiée à Paris chez Chapelet 1621, in-4°., porte que ces Mémoires *furent mis en lumière* par Jacques de Castelnau son fils. C'étoit à lui que son père les avoit dédiés. (Lisez la Préface qui suit la Notice.) Le Laboureur les fit réimprimer en deux volumes in-folio; *à Paris, chez l'Amy 1659, 2 vol.* Enfin Jean Godefroy donna son édition avec beaucoup d'augmentations en 1731; & celle-ci a servi de base au travail que nous avons fait.

Digitized by Google

de dépêches & d'instructions soit de Catherine, soit de ceux qui alors étoient à la tête de l'administration. L'homme de lettres, juste appréciateur de ces monumens, conviendra avec le Laboureur que c'est là la pierre de touche dont les faits historiques doivent subir l'essay, pour acquerir le caractère d'autenticité. Assurément il seroit à souhaiter que les mémoires les plus intéressans de chaque règne eussent eu des commentateurs aussi studieux que le Laboureur. Ce savant a débrouillé une des époques de notre histoire où la vérité échappe souvent aux yeux les plus clairvoyans. Les écrivains du tems, épousant la faction à laquelle ils étoient dévoués, ont imprimé respectivement à leurs ouvrages le sceau de la partialité. Les diatribes, les apologies, les réponses, les répliques, dont alors le public étoit inondé, mettent en avant des faits absolument contradictoires. A quelle autorité recourra-t'on, pour distinguer le vrai d'avec le faux? N'est-ce pas aux monuments, & à tout ce qu'on nomme actes publics?

Le travail de le Laboureur, vû sous ces rapports, est précieux. Cependant nous ne pouvions pas nous l'approprier tel qu'il est. Dans le nombre des pièces qu'il ren-

Digitized by Google

ferme, il y en a (a) d'inutiles, & d'autres qui ſont étrangères aux Mémoires de Caſtelnau. Sous la première nomenclature nous déſignerons les chanſons, les épitaphes, & toutes les ſatyres enfantées par la malignité & la calomnie. Ces pamphlets, n'éclairciſſent aucun fait important, ils nous ſemblent indignes d'exercer le burin de l'hiſtoire. Ce ne ſont pas là les ſeuls articles à élaguer des additions de le Laboureur. Il a inſeré dans le corps de ſon ouvrage une partie des Mémoires de Brantôme, qui de ſon tems n'exiſtoient qu'en manuſcrit. Il a fait plus encore. Ne bornant point ſon travail à cequi n'eſt réelle-

(a) Il nous ſemble que ces défauts ont été aſſez bien ſaiſis, quoiqu'avec un peu de dûreté, par le Gendre (Tome VI de ſon Hiſt. de France, p. 191.) « A l'occaſion (remarque-t-il) des choſes & des » perſonnes conſidérables dont Caſtelnau fait men- » tion, le Laboureur a publié ce qui s'eſt trouvé » dans ſes recueils d'inſtructions, de lettres, de rela- » tions, d'épigrammes, de poëmes, de chanſons & » d'épitaphes de ce tems-là. On lui ſeroit plus obligé » d'avoir fait ſeulement imprimer ces pièces, que de » les avoir enchaſſées dans des diſcours que les Lec- » teurs trouvent d'autant plus ennuyeux, qu'on n'y » apprend rien de nouveau. Les additions du Com- » mentateur ſont au moins cinq fois plus amples que » les Mémoires de l'Auteur ».

Digitized by Google

ment applicable qu'aux Mémoires de Caſtelnau, il a étendu ſes recherches ſur des époques bien poſtérieures. Son coup d'œil obſervateur s'eſt prolongé juſqu'à l'avènement de Henri IV au trône. En ſuivant ſa marche, nous ſortions de notre plan ; & ces anticipations en dérangeoient l'ordre & l'économie. La partie de ſes additions, qu'on a laiſſé de coté, ne ſera pas perdue. Souvent le Laboureur nous a ſervi de guide dans pluſieurs des Mémoires deja publiées. Par la ſuite nous continuerons à profiter de ſes lumières. On s'eſt donc aſtreint à n'emprunter de ſes additions que tout ce qui tend à éclaircir les Mémoires de Caſtelnau proprement dits. On s'eſt circonſcrit dans le cercle determiné par l'ordre chronologique des tems que parcourt l'auteur des Mémoires ; & le cercle s'étend de 1559 à 1570.

Afin de ſauver au Lecteur l'ennui de ces diſſertations (a) prolixes, que le Laboureur

(a) En nous exprimant ainſi ſur le travail de le Laboureur, nous n'en rendons pas moins hommage à ſa vaſte érudition. Nous croyons, comme l'Auteur de l'Eſprit de la Ligue (Tome I, p. 46), « que cet » Ecrivain penſe librement, qu'il dit tout ce qu'il » ſait, ſans ménagement, qu'il marque fortement les » traits caractériſtiques des perſonnes qu'il veut

Digitized by Google

se permet, on a eu recours à l'analyse. On en a pris l'esprit & la substance. Cette regle est une de celles dont nous ne devons point nous écarter. Ce n'est pas une compilation que nous faisons. Nos travaux ont pour but de rassembler sous les yeux du Lecteur la portion utile & instructive des recherches de nos devanciers ; & nous y joignons les nôtres. En conséquence on a comparé attentivement les monuments invoqués par le Laboureur, avec ceux qu'il avoit méconnus, ou négligés. Nous avons tiré bien des richesses en ce genre de la dernière édition des Mémoires de Condé par M. Secousse, des Lettres du Nonce Prosper de Ste Croix, de celles d'Hyppolite d'Est Cardinal de Ferrare, & de beaucoup d'autres écrits cités dans les notes & dans les Observations qui accompagnent notre édition.

» peindre, que sa manière est fière, mais sans ru-
» desse, que son style est mâle & nerveux, & qu'enfin
» il attache jusques dans les dissertations & les généa-
» logies »... Nous regardons ses additions comme une mine inépuisable où doit fouiller continuellement l'homme qui écrit sur l'histoire de ces tems-là. Mais nous sommes convaincus de la nécessité de séparer l'or des matières hétérogènes qui s'y trouvent mêlées. Il en sera ainsi de notre propre travail. Des mains plus habiles que les nôtres mettront en œuvre ce qui nous échappe brut & informe.

Digitized by Google

Peut-être la quantité de ces notes & de ces observations paroitra-t'elle excessive. Mais pouvions-nous faire autrement ? Voulant qu'on ne regrettât point le travail de le Laboureur (a), il falloit en donner le résumé. Une autre considération encore plus forte, que nous

(a) Notre histoire a trop d'obligations à le Laboureur, pour que nous ne lui consacrions pas un article particulier. Jean le Laboureur, né à Montmorenci en 1623, étoit issu des Baillifs de ce Duché, son frère aîné occupa la place remplie par ses pères depuis trois générations. Jean le Laboureur, d'abord Gentilhomme servant du Roi, fut choisi en 1644, pour accompagner en Pologne la Maréchale de *Guébriant*, nommée Ambassadrice extraordinaire. La relation de ce voyage, qu'il publia à son retour, commença sa réputation littéraire. Ayant embrassé alors l'état ecclésiastique, le Roi l'attacha auprès de sa personne en qualité d'Aumonier, & lui donna le Prieuré de *Juvigné*. Il continua avec succès ses travaux sur notre histoire. On lui doit surtout celle de Charles VI, & son édition des Mémoires de Castelnau. Il se livra à ce dernier ouvrage par plusieurs motifs. Ami du Maréchal de Castelnau, petit-fils de l'Auteur des Mémoires, cette considération auroit suffi pour le déterminer. D'ailleurs, l'estime générale dont jouissoient les Mémoires de Castelnau, lui faisoit regarder comme glorieuse l'entreprise qu'il consomma.

Nous ajouterons que la famille de le Laboureur a produit plusieurs hommes des lettres. Son frère aîné,

Digitized by Google

soumettons au lecteur, doit compléter notre justification. Les Mémoires de Castelnau décrivent l'époque de notre histoire la plus féconde en évènemens extraordinaires, & en révolutions dont la mobilité ressemble à celle de l'éclair. Si l'histoire ne les constatoit pas, on en douteroit. D'ailleurs la fureur d'écrire ayant multiplié les documents, le nombre de ceux qu'il faut lire, est effrayant. On observera encore que les trois premiers Livres des Mémoires de Castelnau sont réellement une introduction, qui sert de clef à l'histoire de quarante années de guerres civiles. C'est là qu'on voit se développer le foyer d'un embrasement qui devint universel pour la France. On y voit une nation habituée au bruit des armes sous trois regnes consécutifs, s'impatienter de l'état d'inertie, où l'on voudroit la contenir. Toujours inquiéte, toujours légère & inconsidérée : un nouveau culte, qu'on lui prêche, éveille sa curiosité, & l'alimente.

le Baillif de Montmorenci, aimoit la poésie. La médiocrité de ses ouvrages en rend la nomenclature inutile. Leur oncle, Dom Claude le Laboureur est connu par un livre rare & assez curieux, sous le titre : *Des Masures de l'Isle-Barbe lès Lyon*, ou *Recueil historique de tout ce qui s'y est passé de plus remarquable.*

Digitized by Google

Autour du trône, sur lequel est assis un Prince foible d'esprit & de corps, se pressent des hommes à grand caractère, & célèbres par leurs talents militaires. Bientôt ils se divisent, parce que tous sont ambitieux. Une Reine, qui brule du desir de regner, manquant de génie, y supplée par la ruse & l'intrigue. Elle initie les François à un art qu'ils ignoroient, celui de la dissimulation & de la perfidie. La loyauté de nos anciens Chevaliers disparoit; de tems en tems, on en retrouve la trace chez quelques individus; mais on les compte: les mœurs deviennent sanguinaires & féroces; la galanterie se transforme en écoles de prostitution. Le fanatisme, allume les buchers; & la haine aiguise les poignards. Voilà le hideux tableau que pendant longtems la France va presenter. Joignez à cette complication de maux, l'épuisement d'un peuple écrasé sous le faix des subsides, un régime destructeur du commerce & de l'industrie, tous les ordres de l'état corrompus & avilis, & la justice sans force contre les attentats de la violence; il est évident qu'un mécontentement général doit éclater. Il en résultera que l'autorité du souverain ne sera plus qu'un simulacre dont l'ambition se jouera à son gré. On n'arrive point à ce comble du désordre,

Digitized by Google

ſans que des chocs ſucceſſifs & rapides l'ayent préparé. Cet énoncé prouve au Lecteur que, pour dire tout ce qu'il falloit, il nous étoit impoſſible d'être auſſi concis que nous l'aurions deſiré. En n'approfondiſſant pas ce qu'il importoit de ſavoir, nous nous ſerions épargné bien des peines; mais le bloc n'auroit été que dégroſſi.

Fin de la Notice des Editeurs.

Digitized by Google

Digitized by Google

EPITRE

DE L'AUTEUR

A JACQUES (a)

DE CASTELNAU

SON FILS.

Ce qui m'a donné occasion de faire ces Mémoires que je te dédie, mon fils, est quelque loisir que j'ay trouvé depuis dix ans que je suis Ambassadeur du Roy en ce Royaume

(a) Celui-ci fut le père de Jacques de Castelnau, qui parvint au grade de Maréchal de France. Le malheur des tems, & les dépenses faites par Michel de Castelnau en Angleterre, dépenses dont on n'avoit pas pu le rembourser, l'avoient réduit à une sorte de pauvreté. L'ayeul maternel de ce Seigneur (Jacques Bochetel) vint à son secours, en lui léguant par testament ses Terres de *Brouilhamenon* & de *Poirieux*, à condition qu'il joindroit le nom de Bochetel à celui de Castelnau. Voilà pourquoi, dans les Mémoires qui suivront, on le verra paroître sous le nom de Jacques de *Castelnau-Bochetel*. Il se signala au service de nos Rois en qualité de Gentilhomme de la Chambre, & de Capitaine d'une compagnie de chevaux-légers. En 1620 on lui donna une pension de quatre mille livres sur l'épargne du Roi.

Digitized by Google

d'Angleterre. Car auparavant, & dès l'an 1550 que j'ay eſté employé au fait des armes & bien toſt après au maniment des affaires d'Eſtat, je n'avois le temps pour mettre la main à la plume, conſidérant auſſi qu'il y en a quelques uns de ceux qui ont eſcrit l'Hiſtoire des choſes paſſées en France, depuis vingt-deux ans lors que le feu des Guerres civiles eſtoit allumé par tout le Royaume, leſquels pouſſez de haine ou d'affection immoderée envers aucuns, obſcurciſſent entièrement la vérité de l'hiſtoire, cela m'a fait réſoudre de mettre par eſcrit le plus briévement qu'il m'a eſté poſſible, ce que j'en ay peu connoiſtre, ſans me laiſſer tranſporter à la paſſion de perſonne. Et ſi je parle de moy-meſme en quelques endroits, ce n'eſt que pour la néceſſité de l'hiſtoire : car encore qu'il fuſt permis & honorable aux anciens Capitaines & Seigneurs appellez aux affaires d'Eſtat, de faire mention de leurs actions, comme il ſe voit de *Cornelius Sulla*, qui a compoſé dix livres de ſes faits, quoyqu'il fuſt du tout ignorant & groſſier au jugement de *Ceſar*, toutefois il eſt plus ſéant de rapporter les faits d'autruy que les ſiens, meſmement les choſes grandes & remarquables, comme celles qui ſont advenues en France depuis vingt-deux ans, les plus

Digitized by Google

eſtranges & les plus mémorables qui ayent eſté depuis l'eſtabliſſement de cette Monarchie. En quoy j'ay pour exemplaire ſuivy *Philippe de Commines*, lequel n'ayant pas grande connoiſſance des lettres, comme auſſi n'eſt-ce pas ma profeſſion, a laiſſé aux ſiens & à la poſtérité des Mémoires plus véritables qu'artificieux, reçus toutefois & grandement eſtimez entre les Hiſtoriens, pour eſtre un Gentil-homme qui nous fait voir les occurrences qu'il avoit en partie vues & en partie négociées. Auſſi n'ay-je rien voulu mettre en ces Mémoires que les affaires que j'ay vues maniées & traitées, ou deſquels j'ay eu des avertiſſemens certains. Et ne me ſuis arreſté aux diſcours de ceux, leſquels le plus ſouvent laiſſent aller leur plume à leurs paſſions, & au lieu d'une Hiſtoire qui doit eſtre ſacrée & véritable, nous ont laiſſé, ou des panegyriques, ou des libelles contumelieux, dont ils ont pluſtoſt remporté le nom de Partiſans que d'Hiſtoriens. Ce que j'en dis n'eſt pas pour aucun déſir que j'aye que ces Mémoires ſoyent jamais mis en lumiere, vu qu'il y a tant des Livres faits avec artifice, que mes eſcrits, rehauſſeroient plutoſt & donneroient luſtre aux autres, qu'ils n'en recevroient d'eux, outre ce que pluſieurs qui ont part à

Digitized by Google

l'hiſtoire de ce temps ſont encore en vie, deſquels la louange ſeroit peut-eſtre ennuyeuſe ou la vérité blaſmée. Et me ſuffira que ce que j'en ay fait pour moy-meſme, & pour paſſer autant de temps, en me rafraichiſſant la mémoire des choſes paſſées, ſoit mis aux Archives de noſtre maiſon, afin, mon fils, que tu puiſſes tirer en exemple les vertueux exploits des Hommes Illuſtres, & éviter les fautes de ceux qui ſe ſont précipitez, ou par trop de paſſion, ou par faute d'avoir appréhendé le jugement de Dieu, qui eſt le principal fruit de l'Hiſtoire, & le vray miroir de la vie humaine.

Fin de l'Epitre de l'Auteur.

Digitized by Google

MEMOIRES
DE
MICHEL DE CASTELNAU,
SIEUR
DE MAUVISSIERE.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

Mort du Roy Henri II.
François II son fils succede à la Couronne.
Appelle au Ministere le Duc de Guyse & le Cardinal de Lorraine, Oncles de Marie Stuart Reine d'Ecosse sa femme
Eloges du Cardinal de Lorraine & du Duc de Guise.

POUR entrer au discours des choses que j'ay vues & maniées en France & hors le royaume ; je commenceray au temps que le Roy Henry II courant en lice, fut bleſſé en l'œil par le Comte de Mongommery (a) Capitaine de la garde Ecoſſoiſe, comme les 1559.

(a) Gabriel de Lorges, Comte de Montgommery.

Digitized by Google

1559. Rois de France ont accoûtumé pour l'ancienne alliance qui eſt entr'eux & les Ecoſſois, d'en avoir une de cette nation.

Ce fut le dernier jour de juin 1559, lorſque Sa Majeſté penſoit avoir une paix aſſeurée (1), & mis fin à toutes les guerres eſtrangeres, pour eſtablir un repos par tout ſon royaume, par le moyen du traité de Chaſteau Cambreſis, fait en cette année avec Philippes II Roy d'Eſpagne, qui par l'accord eſpouſa Eliſabeth de France, fille aiſnée du Roy Henry, lequel par meſme moyen maria Marguerite ſa ſœur, Princeſſe très-ſage & vertueuſe, à Philibert (a) Duc de Savoye : lequel par le traitté de la paix fut remis en ſon Eſtat, horſmis quelques villes (b) que le Roy retint.

Mais la mort de ce Prince vaillant (2) & de bon naturelle, apporta de grands & notables changemens à la France ; parce que le Roy François II ſon fils qui luy ſucceda à la Couronne, n'eſtoit pour lors âgé que de quinze (c) à ſeize ans, & avoit nouvelle-

(a) Philibert Emmanuel, Duc de Savoye, celui qui en 1557 avoit gagné la bataille de St. Quentin.

(b) La France ne conſerva pas longtems ces places : on le verra par la ſuite.

(c) François II atteignoit ſa ſeizième année, lorſqu'il monta ſur le trône.

ment

ment eſpouſé Marie Stuart Reine d'Ecoſſe, 1559.
niéce de ceux de Guiſe du coſté maternel. Par le moyen de laquelle alliance, cette maiſon qui dès-jà étoit grande, & avoit beaucoup de crédit dès le temps du Roy Henry, prit tel accroiſſement, que François Duc de Guiſe, & Charles Cardinal de Lorraine ſon frere, diſpoſoient entièrement des affaires du Royaume, de la volonté & conſentement du Roy. Car comme le Clergé de France, le premier & plus riche des trois Eſtats, dépendoit preſque dudit Cardinal de Lorraine : Auſſi la pluſpart de la Nobleſſe & des Capitaines s'appuyoient ſur la faveur & autorité dudit Duc de Guiſe, tous deux bien unis & en bonne intelligence avec leurs autres freres ; à ſavoir le Duc d'Aumale (a), grand Capitaine, le Cardinal de Guiſe bon Courti-

(a) Il nous ſemble que les exploits du Duc d'Aumale ne juſtifient pas cette dénomination de *grand Capitaine*. Il étoit brave ſans doute, & ne démentoit point le ſang dont il ſortoit ; mais le courage ne ſuffit pas pour faire ce qu'on appelle *un grand Capitaine*. La défaite de ce Seigneur par Albert, Margrave de Brandebourg, fut imputée à un excès de préſomption.

Digitized by Google

1559. ſan, le Marquis d'Elbœuf (a), & le Grand Prieur (b) de France, Général des Galeres ; auquel la mort en la fleur de ſon âge a envié l'honneur d'une infinité de beaux deſſeins qu'il m'a ſouvent communiquez, tous enfans de Claude de Lorraine Duc de Guiſe, & d'Antoinette de Bourbon, Princeſſe très-vertueuſe : & avoient encore moyenné avec le feu Roy Henry le mariage de Claude ſa fille puinée, avec Charles Duc de Lorraine leur petit neveu.

Outre la grandeur des alliances, le Cardinal de Lorraine avoit acquis la réputation d'eſtre fort bien entendu au manimeut des affaires d'Eſtat, pour l'expérience qu'il en avoit, y ayant eſté nourry dès l'âge de vingt ans : & avoit l'eſprit prompt & ſubtil, le langage & la grace avec de la Majeſté, & le naturel actif & vigilant. Et quant au Duc de Guiſe, il eſtoit connu pour l'un des plus

(a) René de Lorraine, Marquis d'Elbœuf : c'eſt de lui que ſont deſcendus les Ducs d'Elbœuf.

(b) François de Lorraine, Grand-Prieur de France : c'eſt dans les Mémoires de Brantôme qu'il faut lire ſon éloge. Les galanteries de ce Seigneur, un des plus accomplis de la Cour de France, pour la Marquiſe de Peſcaire, âgée alors de ſoixante ans, y ſont décrites de la maniere la plus piquante.

Digitized by Google

grands Capitaines & des plus exprimentez de tout le Royaume, qui avoit fait plusieurs services fort signalez à la Couronne : mesmement ayant soustenu le siege de la ville de Mets (a) contre l'armée Impériale, où l'Empereur Charles V commandoit en personne, reconqueſté la ville de Calais que les Anglois avoient tenue plus de deux cens ans, & prit Thionville, sans plusieurs autres actes belliqueux. 1559.

CHAPITRE II.

Catherine de Medicis mere du Roy s'unit avec la maison de Guise.

Cause des inimitiez entre les maisons de Guise & de Montmorency.

Anne de Montmorency, Connestable de France, se retire de la Cour.

Mécontentement des Princes du sang.

OR ces deux freres (3) qui avoient tant obligé de personnes par leurs bienfaits & prévoyances, & qui par ce moyen s'estoient acquis la pluspart de ceux qui avoient les premiers estats & les plus grandes charges de ce Royaume, continuerent encore après la

(a) Lisez les Mémoires de Saligнac, T. XXXIX de la Collection, p. 394 & suiv.

Digitized by Google

1559. mort du feu Roy Henry ; aidez de la faveur de Catherine de Medicis veuve dudit Roy (4), Princeſſe d'un eſprit incomparable. Ce qu'elle a bien fait paroiſtre lors qu'elle prit en main les reſnes du gouvernement, & des affaires du Royaûme avec la tutelle de ſes jeunes enfants, teſmoignant n'avoir aucun plus grand deſir que de ſe faire connoiſtre pour mere du Roy, & croire le conſeil (a) eſtabli par le feu Roy ſon Seigneur, s'appuyant du Duc de Guiſe, qu'elle fit pourvoir de l'eſtat de (b) Grand Maiſtre.

Ce qui dépleut fort au Conneſtable (5) Anne de Montmorency, qui auparavant avoit cette charge, la premiere de la maiſon du Roy ; bien que pour récompenſe (c) le ſieur

(a) On ne ſait pas trop ce que veut dire Caſtelnau avec *ce Conſeil établi par le feu Roi* que Catherine, ſelon lui, affecta *de croire*. Car on voit qu'à l'exception du Cardinal de Lorraine & du Duc de Guiſe, qui étoient du Conſeil de Henri II, & qui reſtèrent à la tête du Gouvernement, on renvoya le Connétable & le Garde-des-Sceaux.

(b) On prétexta une ancienne ordonnance qui prononçoit l'incompatibilité des deux offices de Grand-Maître & de Connétable.

(c) Le Duc de Guiſe avoit rempli les fonctions de Grand Maître de la Maiſon du Roi aux nôces de Marie Stuart : l'abſence du Connétable lui avoit ſervi de prétexte : le Duc de Guiſe croyant la circonſtance

Digitized by Google

de Montmorency ſon fils aiſné fuſt fait Mareſ- 1559.
chal de France. Cet eſtat de grand Maiſtre fut cauſe en partie des inimitiez (a) couvertes & plus grandes qu'auparavant ces maiſons

favorable, demanda cette place qu'il convoitoit ardemment. Henri II lui répondit, ſelon la Popeliniere, « que ſon compere luy avoit bien récommandé ſes » affaires prenant congé de luy, mais qu'il n'avoit » parlé de l'eſtat, & que s'il en vouloit pourvoir » ſon fils aiſné, que ſon pere luy avoit rendu tant » de ſervices, & ſon fils ſi bien commencé à luy en » faire, qu'il méritoit bien de l'avoir, meſme pour » luy appartenir de ſi près que d'avoir eſpouſé ſa » fille *Advouée* ». En effet, le jeune Montmorenci obtint la ſurvivance ; mais la mort de Henri changea la face des affaires. Il fallut que François de Montmorenci renonçât à la ſurvivance, & qu'il ſe contentât du titre de Maréchal de France ſurnuméraire : car alors il n'y en avoit que quatre en exercice.

(a) « Outre la charge de Grand-Maiſtre (remarque le Laboureur dans ſes additions, p. 326) le » Duc de Guiſe eut encore les fonctions de celle de » Conneſtable; & véritablement c'eſtoit trop entreprendre de dépouiller ainſi le premier Gentilhomme, » le premier Officier, & le plus grand Seigneur du » Royaume, en meſme tems qu'on occupoit la place » & le rang des Princes du Sang... Le Cardinal de » Lorraine fit ſeul tout ce trouble, & ne ſe ſoucia » point de ſuſciter toutes ſortes d'ennemis à ſon frere, » duquel il faiſoit bouclier à tout rencontre, & qu'il » expoſa tant qu'il le perdit à la fin ».

Digitized by Google

1559. avoient, jalouſes l'une de l'autre. Mais ce qui donna accroiſſement encore à l'envie, fut quand les Députez du Parlement de Paris vinrent gratifier le Roy de ſon heureux advènemen: à la Couronne, ſuivant la couſtume ancienne, lui demandant *à qui il luy plaiſoit que dès lors en avant l'on s'addreſſaſt pour ſçavoir ſa volonté, & recevoir ſes commandements :* Lors Sa Majeſté fit reſponſe *qu'elle avoit donné la charge* (a) *entiere de toutes choſes au Cardinal de Lorraine, & au Duc de Guiſe ſes Oncles.*

Et comme en meſme temps le Conneſtable fut auſſi allé faire la révérence à Sa Majeſté pour lui rendre le cachet, & voir ce qui luy ſeroit commandé, le Roy lui dit qu'il avoit laiſſé au Cardinal de Lorraine toute la charge des finances, & au Duc de Guiſe le fait & la

(a) Par cette reſponſe, telle qu'elle eſt conçue, il ſembleroit que Catherine de Médicis n'auroit été comptée pour rien dans l'adminiſtration. Le récit de M. de Thou (Livre XXIII) corrige cette eſpèce d'inexactitude. Il nous apprend que le Roi répondit aux Députés du Parlement, *qu'il avoit choiſi de l'agrément de la Reine ſa mère*, le Duc de Guiſe & le Cardinal de Lorraine, ſes oncles, pour gouverner ſon état, que le premier auroit ſoin des affaires de la guerre, & l'autre de celles des finances.

Digitized by Google

conduite des armes ; de sorte que c'estoit luy retrancher sa puissance. Lequel dès lors comme sage & vieil courtisan dissimulant sa douleur fit responsе (6), *qu'aussi n'estoit-il venu que pour s'excuser de sa charge à l'occasion de son vieil age, pour se retirer en sa maison.* 1559.

Quant aux Princes du sang, ils se mesloient bien peu des affaires, & quand bien ils en eussent eu la volonté, le peu de faveur qu'ils avoient ne leur en donnoit pas grande occasion. Neantmoins pour ne les mécontenter, on leur donna d'honnestes commissions. Et en ce temps Antoine de Bourbon Roy de Navarre, estant par le conseil de ses amis & serviteurs tiré de Gascogne jusques à la Cour, fut recueilly froidement (7) selon son opinion : Delà il prit occasion, comme aussi estoit-il peu ambitieux, de s'en retourner : mais pour le contenter on lui donna la commission avec le Cardinal de Bourbon son frere, & le Prince de la Roche-sur-Yon (a), de conduire Elisabeth de France sœur du Roy, en Espagne,

(a) Cela ne s'accorde pas avec M. de Thou, Liv. XXIII. Selon cet Historien, on envoya le Prince de la Roche-sur-Yon porter à Philippe II l'Ordre de St. Michel. Tous les modernes, sans s'embarasser du récit de M. de Thou, ont adopté celui de Castelnau.

Digitized by Google

1559. & au Prince de Condé d'aller en Flandre, (8) pour continuer les alliances. Quant au Duc de Montpenſier (a), le plaiſir & le repos de ſa maiſon luy donnoit plus de contentement que la cour, pour l'autorité que le Roy avoit donnée à la maiſon de Guiſe ; ce qui déplaiſoit autant à celles de Montmorency & de Chaſtillon, qu'aux Princes du ſang (b).

(a) Louis de Bourbon, Prince de Montpenſier, que Caſtelnau prétend s'être retiré par goût dans ſa maiſon de Champigny, en fut bien dédommagé par les Gouvernemens d'Anjou, de Tourraine & du Maine qu'on lui donna. En ne ſe mélant point des querelles de ſa maiſon avec celle de Guiſe, il eut part aux bienfaits de la Cour. Mais ce ne fut point par philoſophie qu'il ſe tint dans l'inaction. On le verra continuellement reparoître à la tête des armées. Les Calviniſtes, dont il fut l'ennemi, l'ont fortement dénigré. Ils lui ont reproché d'avoir abandonné à l'époque préſente les intérêts de la Maiſon de Bourbon. Le Préſident Couſtureau, dans la vie de ce Prince, ſe tait ſur tout ce qui concerne l'époque en queſtion.

(b) Il ne faut pas oublier qu'en ce moment, outre les quatre fils de Henri II, il y avoit douze Princes de la Maiſon de Bourbon, *qui tous* (dit le Laboureur) *veſquirent âge d'homme. La mort a fauché tout cela ; il n'en ſubſiſte plus que deux branches, celle de France, & celle de Bourbon-Condé.*

Digitized by Google

CHAPITRE III.

La maiſon de Guiſe s'eſtablit par le parti Catholique.
Punition des Heretiqnes.
Ediſts du feu Roy Henry II contr'eux.
Divers intereſts touchant l'execution deſdits Edits.
Execution à mort du Conſeiller du Bourg.

ET ce qui plus avança encore les occaſions 1559.
de les diviſer d'avec la Nobleſſe & les ſujets, pour ſe faire partiſans les uns contre les autres fut le ſchiſme & la diviſion des religions, que l'on entremeſſa avec les affaires d'eſtat, (qui rehauſſa davantage l'autorité de la maiſon de Guiſe, laquelle tenoit entierement le parti de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine,) Car les Proteſtants (a), ainſi ſe nommoient-ils pour les proteſtations (9) qu'ils faiſoient de leur religion à l'imitation des Allemans, eſtoient ſi odieux, que l'on faiſoit mourir ceux qui demeureroient obſtinez &

(a) Par rapport aux Proteſtans françois, un des écrits les plus curieux que nous connoiſſions ſur leurs premiers progrès eſt l'Hiſtoire de Meaux, par Dom Touſſaint du Pleſſis. Meaux fut le berceau de cette ſecte en France. Liſez le Tome II de cet ouvrage, page 325.

Digitized by Google

1559. réſolus en leurs opinions ; & à aucuns l'on coupoit la langue ; de peur qu'en mourant ils ne donnaſſent au peuple impreſſion de leurs doctrines, ou ne vinſſent à médire des Sacremens : ce qui auroit eſté continué depuis l'an mil cinq cens trente & deux, que (a) l'on commença à brûler les Lutheriens.

A quoy pluſieurs Juges & Magiſtrats eſtoient pouſſez d'un bon zele, penſans faire ſacrifice agréable à Dieu de la mort de telles gens, parce que le peuple de France de toute ancienneté à toujours par ſus tous les peuples de l'Europe, eſté fort adonné à la Religion, comme nous liſons meſme ès commentaires (b) de Ceſar. Or tout le Clergé de France, & preſ-

(a) L'Obſervation, n°. 9, prouvera au Lecteur qu'on commença à brûler les Luthériens avant 1532, puiſque Berquin ſubit ce ſupplice en 1529, & que d'autres avant lui avoient eu le même ſort. Les martyrologes des Proteſtans ſont poſitifs ſur cet article. (Voyez d'Aubigné, Hiſt. univerſ., Tome I, p. 72, & l'Hiſtoire eccléſiaſtique de Théodore de Beze, Tome I, &c.

(b) On ſait que les ſacrifices humains ont été fort du goût des Druides : mais ce n'eſt pas là le plus beau trait de leur hiſtoire. Ils auroient ſans doute applaudi au vœu qu'on prête à Philippe II. On aſſure (mais nous ne garantiſſons point le fait) que dans une tempête il promit, s'il échappoit, d'exterminer

Digitized by Google

que toute la Nobleſſe, & les peuples qui te- 1559.
noient la religion Romaine, jugeoient que le Cardinal de Lorraine, & le Duc de Guiſe *eſtoient comme appellez de Dieu* pour la conſervation de la Religion Catholique, eſtablie en France depuis douze cens ans : & leur ſembloit non ſeulement impieté de la changer ou alterer en ſorte quelconque, mais auſſi impoſſible, ſans la ruine de Eſtat, comme à la verité ces deux choſes ſont tellement conjointes & liées enſemble, que le changement de l'une altere l'autre. Ce que prevoyant le feu Roy Henry, avoit fait un edit au mois de Juin mil cinq cens cinquante neuf eſtant à Eſcoüan ; par lequel les Juges eſtoient contraints de condamner tous les Lutheriens à la mort, lequel fut publié & verifié par tous les Parlements ſans limitation ny modification quelconque, avec défences aux Juges de diminuer la peine comme ils avoient fait depuis quelques années auparavant. Et parce que en ce temps il y eut quelques Conſeillers du Parlement de Paris, qui à la Mercuriale furent d'avis de faire ouverture des priſons à un Lutherien qui perſiſtoit en ſon opinion, choſe du tout contraire à l'édit de

tous les hérétiques. On ajoute qu'il étoit perſuadé que ce vœu lui avoit ſauvé la vie.

Digitized by Google

1559. Romorentin : ledit feu Roy Henry fut le dixième Juin mil cinq cens cinquante neuf au Parlement, séant pour lors aux Augustins (a), & fit constituer prisonniers cinq Conseillers de la cour.

L'on faisoit divers jugemens de l'édit (b), & les plus Politiques & Zelateurs de la religion estimoient qu'il estoit necessaire, tant pour conserver & maintenir la religion Catholique, que pour reprimer les seditieux, qui s'efforçoient sous couleur de religion, de renverser l'Estat politique du Royaume, & afin que la crainte du supplice retranchast la secte par la racine. Les autres qui n'avoient soin, ny de la religion, ny de l'Estat, ny de la Police, estimoient aussi l'édit necessaire, non pas pour exterminer du tout les Protestans ; car ils jugeoient que cela pourroit estre cause de les multiplier : mais que ce seroit un moyen de s'enrichir par les confiscations des condamnez, & que le Roy se pourroit acquitter de quarante & deux millions de livres

(a) Lisez l'Observation, n°. 12, sur le septième Livre des Mémoires de Vieilleville, Tome XXXI de la Collection, p. 407 & suiv.

(b) Nos Historiens ne parlent point de cet édit d'Escouan, qui, s'il a existé, n'étoit, d'après ce qu'en dit Castelnau, que le renouvellement de celui de Chasteau-Briand publié en 1551.

Digitized by Google

qu'il devoit, & faire fonds aux Finances : & 1559.
outre ce, contenter ceux qui demandoient récompenſe des ſervices qu'ils avoient faits à la Couronne, en quoy pluſieurs mettoient leur eſperance. Mais le Roy Henry qui eſtoit connu pour Prince de bonne nature, n'ayant autre but que le zele de la religion Catholique, pour couper le chemin aux hereſies, qui apportent toujours avec elles du changement, ſe laiſſa aller au conſeil (a) de ceux qui eſtoient d'avis de faire bruler les Heretiques ſans remiſſion.

Et de fait Sa Majeſté commanda que l'on fiſt le procez (b) aux Conſeillers empriſonnez, ce qui fut depuis differé par ſa mort. Et quelque temps après l'un d'iceux (c) fut abſous à

(a) « La plupart (lit-on dans l'Hiſtoire de M. » de Thou, Liv. XXII, p. 363, Tome III) jugèrent » de cette action du Roi d'une manière différente, & » ſuivant qu'ils étoient diſpoſés. Les plus ſenſez » voyoient avec douleur, que le Roi pouſſé par de » mauvais conſeils, fut venu au Parlement, pour » renverſer l'ordre des loix dont il devoit être le » protecteur ».

(b) Liſez les Mémoires de Vieilleville, T. XXXI de la Collection, page 407 & ſuiv. La détention d'Anne du Bourg & des quatre autres Conſeillers du Parlement, y eſt circonſtanciée.

(c) Ce fut Antoine *Fumée*, petit-fils d'Adam Fumée,

Digitized by Google

1559. pur & à plein, les autres comdamnez en l'amende (a), partie honorable & partie profitable : & le Conſeiller du Bourg (10) fut comdamné & executé à mort, la veille de Noël, 1559 encore qu'il euſt des amis, & que le Comte Palatin euſt eſcrit au Roy pour luy ſauver la vie. En ce meſme temps l'on publia nouveaux édits (11) portans defence de faire aſſemblées ſecrettes ſur peine de la vie, parce que les Proteſtants s'aſſembloient ordinairement en des maiſons particulieres, & la nuit pluſtoſt que le jour, pour l'exercice de leur religion : & par les meſmes

premier Médecin de Louis XI, & depuis Garde-des-Sceaux. Ayant été jugé le dernier, & par des Magiſtrats moins féroces que ceux qui condamnèrent du Bourg, il rentra dans ſes fonctions. Selon M. de Thou, les ſollicitations de perſonnes puiſſantes lui ſervirent beaucoup.

(a) Euſtache de la Porte, qui avoit blâmé les Arrêts ſanguinaires de la Grand'Chambre, fut obligé de déclarer publiquement qu'il les approuvoit ſans réſerve. Il fut interdit pour un an. Du Faur, frère de Pibrac, ſubit une interdiction pour cinq années. Et on limita celle de Paul de Foix à un an. Ces Magiſtrats revinrent par la ſuite contre ce jugement, & le firent annuller. (Voyez M. de Thou, Liv. XXIII, Tome III, p. 403 & 404.)

Digitized by Google

Edits, y avoit promeſſe aux Délateurs de la moitié des confiſcations. 1559.

CHAPITRE IV.

Autorité du Parlement de Paris.
Pouvoir du parlement d'Angleterre.
Pourſuites contre les Proteſtants.
Prétendues abominations deſdits Proteſtans en en leurs aſſemblées.
Opiniaſtreté des Proteſtans.
Peines ordonnées contre les Catholiques en Angleterre.

CES Edits eſtans publiez partout le Royaume, les Magiſtrats firent de grandes inquiſitions (a) & vives pourſuites contre les Proteſtants, principalement en la ville de Paris; afin que par icelles l'on donnaſt l'exemple & la regle de proceder aux autres villes:

(a) Comme la manière de penſer des Magiſtrats qui compoſoient le Parlement de Paris, varioit par rapport aux châtimens dont les nouveaux ſectaires étoient ſuſceptibles, le miniſtère fit enrégiſtrer les déclarations & édits mentionnés dans l'Obſervation, n°. 11. Alors le Parlement forcé d'exécuter la loi, pourſuivit vigoureuſement tout ce qu'on appelloit héréſie. La fin tragique d'Anne du Bourg ſuffiſoit pour échauffer les plus tiédes & les moins intolérans.

Digitized by Google

1559. d'autant que Paris (a) eſt la Capitale de tout le royaume, & des plus fameuſes du monde tant pour la ſplendeur du Parlement, qui eſt une compagnie illuſtre de cent trente Juges, ſuivis de trois cent Avocats & plus, qui ont reputation envers tous les peuples Chreſtiens d'eſtre les mieux entendus aux loix humaines & au fait de la juſtice ; que pour la faculté de Théologie & les autres langues & ſciences qui reluiſent plus en cette ville qu'en autre du monde : outre les arts méchaniques & le trafic qui la rend fort peuplée, riche & opulente ; de ſorte que les autres villes de France, & tous les Magiſtrats & ſujets y ont les yeux jettez, comme ſur le modelle de leurs jugements & adminiſtrations Politiques, qui eſt un grand

(a) C'eſt au Lecteur à comparer ce tableau de la ville de Paris avec ſa ſituation actuelle. A coup ſûr ſa population, ſon éclat, le relief que donnent à une grande ville le concours des ſavans & des artiſtes, ſon luxe, ſa magnificence dans tous les genres, n'ont pas diminué depuis cette époque. Eſt-ce un bien, eſt-ce un mal pour l'Etat ? Si vous interrogés le Philoſophe & le Moraliſte, leurs réponſes ſeront affligeantes. Conſultez au contraire les femmes & l'homme du monde, ils vous diront que cette réunion de gens de tous les états, & cette multitude de bras prêts à ſervir leurs goûts & leurs fantaiſies, aggrandiſſent le cercle des jouiſſances.

moyen

Digitized by Google

moyen de conſerver l'eſtat & la religion par 1559.
tout le Royaume, parce que le peuple fait jugement que ceſte ville pleine de ſi grands & ſçavans perſonnages ne peut faillir. Joint auſſi que les ſept autres Parlemens du royaume ſe conforment ordinairement à celui-là, qui ſont en tout, comme huit colomnes fortes & puiſſantes, compoſées de tous Eſtats, ſur leſquels eſt appuyée cette grande Monarchie : les Edits ordinaires n'ayans point de force & n'eſtans approuvez des autres Magiſtrats, s'ils ne ſont receus & verifiez eſdits Parlements ; qui eſt une regle d'Eſtat, par le moyen de laquelle le Roy ne pourroit quand il voudroit, faire des loix injuſtes, que bientoſt après elles ne fuſſent rejettées.

Comme auſſi en Angleterre, le Roy ne peut faire loy qui porte coup aux biens, ny à l'honneur, ny à la vie des ſujets, ſi elle n'eſt approuvée par les Eſtats du pays, qu'ils appellent leur Parlement. Et ſi l'un d'iceux l'empeſche, la loy n'eſt point receuë.

Or les Edits qui pour lors eſtoient faits, les Juges pour la pluſpart n'y avoient point d'égard, ains ordonnoient les peines à leur diſcretion & bien ſouvent auſſi faiſoient contre les Proteſtans plus qu'il n'eſtoit porté par tels Edits, ſelon que le zele de la religion,

1559. ou la passion particuliere d'un chacun les pouſſoit. Donc au mois de Juillet bien toſt après la mort du Roy Henry, lorſque l'ardeur de la ſaiſon enflamme les cœurs des hommes irritez, l'on prit grand nombre de Proteſtans, meſmement à Paris en la rue S. Jacques & au fauxbourg S. Germain des Prez, & ceux qui rèchappoient, abandonnoient leurs maiſons. Or ceux qui en eſtoient, furent découverts par le moyen de quelques uns qui s'eſtoient départis de leur religion; ſçavoir eſt Ruſſanges & Frete, leſquels avoient dénoncé aux Juges les maiſons particulieres, où ſe faiſoient les aſſemblées, & les noms des coupables.

Il fut trouvé par informations faites à Paris (12), que les aſſemblées ſe faiſoient la nuit, de tous âges, ſexes, & conditions de perſonnes; & qu'après avoir mangé un cochon au lieu d'Agneau Paſchal, il ſe faiſoit une déteſtable & inceſtueuſe copulation des hommes avec les filles & femmes, ſans avoir grande diſcretion de l'âge ny du ſang, comme il fut teſtifié par deux jeunes garçons qui diſoient avoir executé telles choſes en certaines aſſemblées faites en la maiſon d'un Advocat nommé Troüillard à la place Maubert. Les informations de Paris contenans ce que dit eſt, furent portées à la Cour,

Digitized by Google

& montrées à la Reine Mere du Roy, par le 1559.
Cardinal de Lorraine, en la preſence de plusieurs Seigneurs & Dames, qui furent fort eſtonnez, & deſlors la Reine commanda que l'on en fiſt juſtice exemplaire. Mais quand ce fut aux recollemens & confrontations des teſmoins, ils ſe trouverent fort variables de ſorte que la Cour de Parlement ne pût aſſeoir ny fonder jugement & Arreſt ſur leurs diſpoſitions. Neantmoins le fait demeura aux oreilles du menu peuple, qui le penſoit veritable.

Les moins paſſionnez jugeoient que la choſe eſtoit ſuppoſée, veu que d'un nombre infini d'informations il ne s'en trouvoit qu'une, & l'on eſtimoit que c'eſtoit une invention propre & néceſſaire, pour rendre leſdit Proteſtans & leur doctrine d'autant plus odieuſe. De laquelle invention l'on avoit anciennement uſé contre les Chreſtiens en la primitive Egliſe, comme l'on voit ès Apologies de Tertullien & de l'Orateur Athenagoras, depuis pratiquée contre les Templiers ſous le regne de Philippes de Bel, leſquels on accuſoit de manger les petits enfans, & d'en crucifier un le jour du Saint Vendredy. Mais les Hiſtoires publiées de ce temps-là en Allemagne, portent que c'eſ-

Digitized by Google

1559. toit une (a) pure calomnie que l'on leur impoſoit pour avoir leurs biens, comme il fut fait. Toute-fois cette accuſation, ou impieté, n'eſtoit pas nouvelle, puiſque l'on voit & tient-on pour Hiſtoire certaine & variable, que les Gnoſtiques & Barbelites furent atteints & convaincus de ſe ſoüiller de paillardiſes inceſtueuſes, ſous voile de Religion, & après tuer les enfans procréez de tels inceſtes, & les piler & paiſtrir avec de la farine & du miel, & en faire des tourteaux qu'ils mangeoient, diſans & blaſphemans, que c'eſtoit le corps de Jeſus-Chriſt (dit Epiphanius), en ſon livre contre les Hereſies de ſon temps.

Quoy qu'il en fut, lorſque l'on menoit executer des Proteſtans, quelques-uns diſoient, qu'ils mangeoient les enfans : Neantmoins leſdits Proteſtans eſtoient ſi opiniaſtres & réſolus en leur Religion, que lors meſme que l'on eſtoit plus determiné à les faire mourir, ils ne laiſſoient pour cela de s'aſſembler, & plus on en faiſoit de punition, plus ils multiplioient ; & ſemble (ſans toute-fois faire marcher de pair l'obſtination avec la

(a) Ceux qui depuis ont écrit en France ſur cette matière, l'ont dit également. Voyez le Traité de Pierre Dupuy concernant la condamnation des Templiers, &c.

Digitized by Google

grace du S. Esprit) que Julien surnommé 1559.
l'Apostat Empereur des Romains, défendit pour cette cause par Edit exprès de faire mourir les Chrestiens, qui se faisoient à l'envi & par grande devotion de leur salut. Mais bien commandoit-il de confisquer leurs biens & offices, qui leur estoit une rigoureuse punition, & en détourna plus par ce moyen, que l'on n'avoit peu faire par les préfecutions. Cela se voit en l'Histoire Ecclesiastique.

Aujourd'huy en Angleterre, où il y a des Catholiques, il leur est prohibé sur peine de prisons & de quelques sommes de deniers, de faire exercice de leur Religion. Mais ces défences envers les constans ne servent qu'à les rendres plus affectionnez à ladite Religion Catholique, pour laquelle ils ne craignent de perdre la vie & les biens. Il y en a d'autres de ladite Religion Catholique en leur cœur qui s'accommodent aux loix Politiques du Royaume, & vont à l'Eglise Anglicane; de peur de perdre les biens, ou d'estre constituez prisonniers. Ceux-là pechent grievement contre la confession de la Foy Catholique au dehors (a), & commettent un crime

(a) Nous nous dispenserons de faire des réflexions sujet, qui de nos jours vient d'être savamment discuté dans des écrits attribués à d'anciens Magistrats

Digitized by Google

1559. exterieur d'Hereſie. J'ay connu des uns & des autres.

CHAPITRE V.

Aſſemblées ſecrettes des Proteſtans.
Défenduës par Edit du Roy.
Le Preſident Minard aſſaſſiné.
Conſpiration contre la Maiſon de Guiſe.
Raiſons de l'excluſion des Princes du ſang des Conſeils & de l'adminiſtration du Royaume.

MAIS pour retourner aux aſſemblées ſecrettes que faiſoient les Proteſtans en France, l'on n'y traittoit pas ſeulement de la Religion, ains des affaires (a) d'Eſtat, choſe très-

auſſi célèbres par leurs lumières, que par le patriotiſme le plus pur & le plus déſintéreſſé.

(a) Ce reproche grave n'eſt pas ſans fondement. On déguiſeroit la vérité en diſſimulant que les Proteſtans dans leurs aſſemblées s'occupoient des affaires de l'Etat. La fureur avec laquelle on les perſécutoit, les y conduiſoit naturellement. Les Guiſes qui gouvernoient tout, manifeſtoient un plan déterminé d'anéantir cette ſecte. Lorſque ceux qui en étoient membres ſe réuniſſoient entre eux, comment vouloit-on qu'ils ne ſe communiquaſſent pas leurs craintes & leurs doléances? De-là au murmure, il n'y a qu'un pas; & le murmure enfante les écrits clandeſtins. Nous ne prétendons pas que tous les pamphlets qui alors ſe

Digitized by Google

pernicieuſe en toute Republique & Monar- 1559.
chie, comme diſoit le Conſul Poſthumius en la Harangne qu'il fit au Peuple Romain, contre les Bacchanales Nocturnes. Et pour cette cauſe Trajan l'Empereur, eſcrivoit à Pline le jeune Gouverneur de l'Aſie Mineure, qu'il ne recherchaſt pas les Chreſtiens pour leur Religion, s'ils eſtoient gens de bien au reſte de leur vie : mais bien qu'il fiſt en ſorte que les Eſdits faits contre les Corps & Colleges illicites fuſſent eſtroitement gardez, & ceux qui y contreviendroient punis des peines portées par les loix.

Pour meſme cauſe fut fait un Edit en France au mois de Novembre mil cinq cens cinquant-neuf, que tous ceux qui ſeroient ou aſſiſteroient aux conventicules & aſſemblées,

diſtribuèrent contre le miniſtère, ayent été uniquement l'ouvrage des Proteſtans. Il exiſtoit un grand nombre de Catholiques mécontents, qui attachés à des factions puiſſantes, murmuroient & écrivoient de leur côté. Les uns & les autres oublioient qu'en outrageant les Miniſtres choiſis par le Souverain, ils alloient bientôt attaquer ſa propre autorité. Ces faits prouvent que les hommes en place entendent bien mal leurs intérêts & ceux de leur maître, quand ils oppriment les peuples. Il eſt ſi doux de ſe faire aimer; & on y réuſſira toujours, en ne cherchant qu'à faire le bien.

Digitized by Google

1559. feroient mis à mort, ſans eſperance de moderation de peine, & les maiſons raſées & demolies ſans jamais les pouvoir redifier. Et particulierement fut mandé au Prévoſt de Paris, (parce que les aſſemblées eſtoient plus frequentes en cette ville, & ès environs, qu'en autre lieu,) de faire crier à ſon de trompe, que ceux qui avoient connoiſſance de telles aſſemblées allaſſent les révéler à la Juſtice dedans certain temps, s'ils ne vouloient encourir meſme punition, avec promeſſes d'impunité, & cinq cens (a) livres pour loyer au Delateur : & peu après fut rechargé d'informer & punir la mort des Sacramentaires, & entachez d'autres points d'Hereſies, & pareillement ceux qui menaçoient les Officiers de Juſtice : laquelle derniere clauſe fut adjoûtée à l'Edit pour les menaces qui avoient eſté faites à quelques Delateurs contraints de fuir.

(a) Selon le Journal de Brulart, cette récompenſe n'eſt portée qu'à 300 liv. Au ſurplus on renvoye le Lecteur à l'Obſervation, n°. 11, où ſe trouvent cet édit, & les autres loix de ce genre qu'alors on promulgua. Quoiqu'en diſe Caſtelnau pour colorer la protection accordée par le Souverain aux délateurs, nous perſiſtons à croire que dans tous les cas cette claſſe d'hommes ainſi ſoutenue peut faire un mal prodigieux.

Digitized by Google

Mais nonobſtant la rigueur de l'Edit, 1559.
Minart (a), Preſident au Parlement de

(a) Le Laboureur (page 354) nous apprend qu'Antoine Minard étoit né à Gannat en Bourbonnois. Son père avoit été Tréſorier-Général de l'Auvergne & du Bourbonnois. Sa mère ſe nommoit Charlotte Coiffier. Cette famille de Coiffier s'eſt rendue illuſtre dans la branche des Marquis d'Effiat, qui par ſubſtitution ont quitté le nom de Coiffier, pour prendre celui de Ruzé. Minard fut ſucceſſivement Avocat-Général de la Chambre des Comptes, Préſident aux Enquêtes, & enfin Préſident à Mortier au Parlement de Paris. Il étoit dévoué à la Maiſon de Lorraine. On attribua ſon aſſaſſinat au bâtard du Cardinal de Meudon, & à Stuart Ecoſſois, qui ſe prétendoit parent de la Reine Marie Stuart, mais qu'elle ne vouloit point reconnoître comme tel. Le premier des accuſés prouva l'*alibi*. Le ſecond empriſonné & mis à la queſtion, nia le fait. Le Miniſtère n'épargna rien pour que le Parlement le jugeât avec rigueur. On s'en convaincra en liſant les lettres du Roi ſur ce ſujet dans les Mémoires de Condé, Tome I, p. 316 & ſuiv. Quoiqu'il en ſoit, Stuart paſſa pour l'auteur de ce crime ; & les Proteſtans ne l'en ont pas lavé par les vers ſuivants, où ils menaçoient le Cardinal de Lorraine, en lui diſant :

Garde toy Cardinal
Que tu ne ſois traité
A la minarde
D'une Stuarde.

Stuart (dit-on) avoit la réputation de faire des balles empoiſonnees.

Digitized by Google

1559. Paris, rétournant le ſoir du Palais en ſa maiſon, au mois de Novembre ſur les cinq à ſix heures, fut tué (a) d'un coup de piſtolet. A l'occaſion de ce meurtre un Edit fut fait, que la Cour ſe leveroit dès-lors en avant à quatre heures du ſoir, depuis la Saint Martin juſques à Paſques, pour obvier à ſemblables inconveniens : ce meurtre fut effectué de telle façon, (de quelque part qu'il fuſt pratiqué,) que le fait ne pouvant eſtre averé, le ſoupçon en demeura ſur un Eſcoſſois appellé Stuart, lequel fut empriſonné & geſné comme coupable, ſans qu'il vouluſt jamais rien confeſſer : il demeura toute-fois en l'opinion du vulgaire, que c'eſtoit en haine de ce qu'il s'eſtoit montré trop entier & violent à la pourſuite des Proteſtans. Ce qui augmenta la préſomption, fut le meurtre commis en la perſonne de Julien Freme (b), qui portoit memoires & papiers à la Cour de Parlement

(a) L'épitaphe de Minard porte ſimplement qu'il fut tué par les Huguenots. On l'inhuma dans l'Egliſe des Blancs-Manteaux. Blanchard, dans ſon traité des Préſidens à Mortier du Parlement de Paris, a conſacré à ce Magiſtrat un article fort étendu.

(b) M. de Thou (Liv. XXIII) l'appelle *Julien Firmin.* Il dit que cet homme appartenoit aux Guiſes,

Digitized by Google

pour faire le procès à plusieurs Grands Protestans, & partisans de cette cause. Et lors l'on publia un Edit portant défences sous grandes & rigoureuses peines, de ne porter aucunes harquebuses, pistolets, ny armes à feu. Ce qui fut en partie cause de hâter la condamnation du Conseiller du Bourg, duquel j'ay parlé cy-devant. 1559.

Ce que les Protestans crurent provenir de la malveillance que leur portoient ceux de Guise, desquels le credit s'augmentoit toûjours, aussi disposoient-ils des armes & des finances, Estats & charges honorables, sur quoy les Protestans & leurs partisans firent deliberation de les éloigner de la Cour, & de la personne du Roy, pour faire place au Roy de Navarre, premier Prince du Sang, au Prince de Condé, & à la maison de Chastillon, qui estoit de leur party. Mais c'est chose bien estrange de vouloir donner la loy à son Maistre; & principalement aux Rois, & qu'il ne leur soit loisible (13) de faire élection de tels serviteurs qu'il leur plaira.

Ce que les Rois de France ont quelquefois pratiqué, & n'ont appellé les Princes

& qu'il étoit chargé de plusieurs de leurs lettres pour différentes personnes.

Digitized by Google

1559. de leur Sang au maniment de leurs affaires que selon l'affection qu'ils leur portoient, pour la jalousie qu'ils s'en figuroient; craignans que l'ambition ne leur fist oublier le devoir naturel, bien que cela ne doive arriver. Et si Gontran (a) tua ses trois neveux, c'est un cas particulier d'une mauvaise conscience. Hieron: Roy de Sicile, pour obvier à semblable inconvenient, ordonna par testament quinze personnes de ses plus fideles serviteurs, pour tuteurs à son petit-fils Jerosme (b), & ne voulut pas bailler la garde d'iceluy à ses plus proches parens, craignant que l'on luy volast son Estat. Et pour mesme cause Henry Ier Roy de France, bailla la garde de son fils (c) à Baudoüin, Comte de Flandre, son beaufrere, & non pas à Robert, son propre frere,

(a) Il nous semble que l'Auteur se trompe en imputant ce forfait à Gontran que l'Eglise a placé dans le nombre des Saints. N'est-ce pas plutôt Clotaire II qui fit mourir deux des fils de Thierri, & qui obligea le troisième à embrasser l'état monastique?

(b) Il s'appelloit Hieron, comme son père, & non pas son ayeul.

(c) Ce Prince étoit Philippe I, qui après la mort de son père devint Roi en 1060. L'histoire confirme le récit de Castelnau.

Digitized by Google

qui avoit voulu entreprendre sur sa Couronne. 1559.
Et Louis le Jeune choisit l'Archevesque de Rheims (a) pour Gouverneur de Philippe-Auguste son fils, sans avoir égard à ses freres, Louis huitiéme (b) aussi postposa son frere Philippe à la Reine Blanche, la laissant tutrice de Louis neuviéme, qui fut le Prince le mieux nourry, & l'Estat le mieux gouverné, qu'on eust pû desirer.

Et qui plus est, Louis septiéme (c) &

(a) Cela ne s'accorde pas avec ce que disent nos Historiens : Ils nomment pour Gouverneur de Philippe Auguste, Robert Clément, Seigneur du Mez. Les oncles du jeune Roi étoient Robert, qui fut latige de la Maison de Dreux, & Pierre, Seigneur de Courtenay. Robert devoit être suspect au Père de Philippe-Auguste, puisqu'il avoit essayé de le détrôner.

(b) Cette régence donnée par Louis VIII à la Reine Blanche, occasionna bien des troubles dans lesquels Philippe, Comte de Boulogne, frère du feu Roi, joua un grand rôle.

(c) On ne voit point que Louis VIII ait entrepris des guerres lointaines qui l'ayent fait sortir du Royaume de France. Quant à Louis VII, dit *le Jeune*, tout le monde sait qu'il confia l'administration du Royaume au célèbre Suger, Abbé de St. Denis. Ce seroit une histoire bien intéressante à faire que celle de Suger, considéré comme homme d'état. Car il s'en faut que le tableau soit complet dans l'ouvrage de Don Gervaise. Si l'on mettoit en opposition ses prin-

Digitized by Google

1559. huitiéme, ſortans du Royaume pour les guerres eſtrangeres, ont laiſſé un Abbé de Saint-Denis en France pour Gouverneur, & non pas leurs freres & proches parens, pour jalouſie de l'Eſtat & du commandement ſouverain, qui fut la cauſe principale pourquoy Charles cinquiéme, ſurnommé le Sage, fiſt une Ordonnance qui fut publiée & verifiée en Parlement, par laquelle il oſta la Regence durant la minorité des jeunes Rois, & declara ſon fils majeur à quatorze ans : neantmoins pour n'avoir pourveu à ſondit fils d'autre conſeil que des Princes du Sang, il ſurvint après ſa mort pluſieurs guerres civiles entre les Maiſons d'Orléans & de Bourgogne, pour le Gouvernement. Et pour cette cauſe, après la mort de Louis onziéme, les Eſtats deputerent douze Conſeillers à Charles huitiéme, ſans y nommer ny appeller (a), Louis douziéme proche ſucceſſeur de la Couronne. Et quand bien il n'y auroit

cipes avec ceux de St. Bernard, le parallelle ſeroit curieux & piquant. En fait d'adminiſtration, c'étoit deux hommes de génie qui penſoient différemment.

(a) Auſſi cette excluſion produiſit-elle une guerre dans laquelle Louis XII (alors Duc d'Orléans) ſuccomba. (Voyez les Mémoires de la Trémoille, T. XIV de la Collection.)

Digitized by Google

nul inconvenient du Souverain, ny de l'Eſtat 1559.
cela fait retenir ſouvent (comme quelques politiques eſtiment) les opinions & la liberté de ceux qui ſont timides, lorſqu'ils voyent quelqu'un qui avec mauvaiſe conſcience, a les armes en main, par leſquelles il pourroit aſpirer & atteindre à la Souveraineté, comme il luy plairoit.

Mais tels effets appartiennent plus aux Barbares & Princes d'Orient & d'Afrique, qui éloignent tant qu'ils peuvent les Princes de leur Sang. Comme l'on voit en la Maiſon des Ottomans, qui font nourrir leurs propres enfans hors d'auprès d'eux, pour la jalouſie qu'ils en ont, & pour un ſoupçon les ſont bien ſouvent mourir. Auſſi en Afrique l'on voit les enfans du Roy d'Ethiopie, qui a pluſieurs Royaumes ſous ſa puiſſance, nourris en une fortereſſe, & ſur une haute montagne, de peur qu'eſtans auprès de luy, ils ne ſoient cauſe de rebellion.

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

Juſtification de la Maiſon de Guiſe.
Aviliſſement de l'Ordre de Saint-Michel & autres Ordres & Marques d'honneur.
Les Ordres de la Jartiere & de la Toiſon, maintenus en leur premier luſtre.
Les Proteſtans de France mal-contens du Gouvernement.
Soulevent le Prince de Condé & l'Admiral de Chaſtillon.
Malheurs arrivez au Royaume à l'occaſion des Guerres de la Religion.

1559. MAIS pour reprendre le fil de l'Hiſtoire, il n'y avoit point d'apparence de dire, & auſſi peu de publier par Edit (a), comme l'on fit lors, que ceux de Cuiſe (b) vou-

(a) Nous préſumons qu'au lieu du mot *édit*, il faut lire *écrit*. A l'aide de cette conjecture, ce paſſage de Caſtelnau préſente un ſens plus naturel & plus raiſonnable.

(b) Aſſurement l'exaggération étoit calomnieuſe en attribuant ces projets à la Maiſon de Guiſe. Elle avoit le plus grand intérêt à la vie de François II : elle ſe trouvoit encore loin de l'époque où ſes deſcendans osèrent nourrir des vües ſur la Couronne de France : mais quand l'eſprit de parti remue les têtes, on ne reſpecte ni la vérité, ni la bienſéance.

loient

Digitized by Google

loient tuer le Roy & uſurper l'Eſtat, veu 1559.
que le fondement de leur puiſſance n'avoit plus grand appuy que de la vie du Roy, de leur niéce Reine de France & d'Eſcoſſe, de laquelle ſur toutes choſes ils deſiroient voir des enfans & ſucceſſeurs, pour continuer leur credit. Joint auſſi que le Roy avoit encore trois freres, & dix ou douze Prince du Sang de Bourbon, auſquels le naturel des François, tant de l'un que de l'autre party, n'euſt jamais enduré que l'on euſt fait tort, & euſſent empeſché ceux de Guiſe d'aſpirer à la Couronne, s'ils euſſent eu ce deſir, bien qu'ils n'en euſſent d'autre que de ſe bien maintenir près du Roy, tenir les premiers rangs, & gouverner ſous ſon autorité : s'acquerir des amis, & ſerviteurs, en leur faiſant avoir les charges & les honneurs ; comme un peu auparavant la mort du feu Roy François ſecond, ils firent donner l'Ordre de Saint-Michel (a) à

(a) Cette promotion excita de grandes clameurs. La Maiſon de Guiſe, pour s'acquérir des créatures, ne vit pas qu'elle alloit ſoulever contre elle les trois quarts de la nation. Ce n'étoit pas que ces dix-huit nouveaux Chevaliers dont parle Caſtelnau, ne fuſſent dignes de la place, leurs noms ſeuls le prouvent. C'étoit Antoine de Pardaillan, Baron de Gondrin,

Digitized by Google

1559. dix-huit Chevaliers, qui estoit pour lors une grande & honnorable dignité, & en cinquante ans il ne s'en estoit tant fait que cette année-là.

Philbert de Marcilly, Seigneur de Cypierre; Charles de la Rochefoucaut, Comte de Randan; Sébastien de Luxembourg, Vicomte de Martigues; Nicolas de Brichanteau, Seigneur de Beauvais-Nangis; Louis, sieur de la Trimouille; Nicolas d'Anjou, Marquis de Mésières, Terride; François Gouffier, Seigneur de Crevecœur & de Bonnivet; Guy de St. Gélais, Seigneur de Lansac; François de Hangest, Seigneur de Genlis, la Mothe-Gondrin; Henri de Foix, Comte de Candale; Guy Chabot, Baron de Jarnac; Jacques de Humieres; François d'Anglure, Vicomte d'Estanges & de Jour; Cornélio Bentivoglio; François de Bourbon, Comte Dauphin d'Auvergne; le Comte de Rockendorf; le sieur d'Annebaut; Charles d'Ognies, Comte de Chaune; Geoffroy de Pérusse, Seigneur d'Escars; Charles de Hallwin, Seigneur de Piennes; François de Kernevenoy, dit *Carnavalet*; Leonor Chabot, Comte de Charny; Jean de Mouy, Seigneur de la Mailleraye; le sieur de Soubise; Antoine sieur de Grammont, Vicomte d'Aster; François d'Agoult, Comte de Sault; Bertrand de Simiane; sieur de Gordes; Pierre d'Aumont, Comte de Chasteauroux; le sieur de Rioux. Le Journal de Brulart, Tome I des Mémoires de Condé, page 17, ajoute deux Chevaliers à cette liste tirée de manuscrits protestans par l'Abbé le Laboureur. Ces deux omis sont le Vicomte

Digitized by Google

Car depuis Louis onziéme qui avoit établi 1559
cet Ordre, jusques à la mort du Roy Henry deuxiéme, il avoit toujours été en très-

Gourdon & Rabodanges. *Il n'y auroit eu rien à redire* (a remarqué le Laboureur) *si on avoit eu mesme consideration dans la suite du temps.* Mais les promotions devinrent si nombreuses, que l'ordre s'avilit. On verra dans les Mémoires de Brantome qu'il y glissa des gens qui n'étoient pas faits pour y entrer. Aussi, la Roche-du-Maine l'appelloit-il alors *le collier à toutes bestes.* La quantité de Chevaliers devint si considérable, que sous le regne suivant, les Chapitres ne tinrent plus solemnellement. On adressa des commissions aux Gouverneurs des Provinces, pour y suppléer chacun dans leur gouvernement. Ce relâchement fit perdre à l'ordre le droit qu'avoient ses membres d'être jugés par leurs confrères. Louis XI en avoit été l'instituteur. Il le créa pour remplacer l'ordre de l'Etoile, tombé par les mêmes causes dans le discrédit. Dans l'origine, les Chevaliers de St. Michel avoient été limités au nombre de quinze. L'Abbé le Laboureur a fait sur cet événement des réflexions qu'on ne doit pas passer sous silence. « Toutes les dignités (dit-il p. 355) » qu'on a inventées à la Cour de France, pour la » rendre plus illustre & plus éclatante en noblesse & » en grandeur, servent enfin à la déshonorer par » l'abus qui s'y commet. Plusieurs s'en prennent à » ceux qui gouvernent : mais ils ont leurs raisons de » s'accorder pour certaines considérations à l'impor- » tunité de ceux qui les ambitionnent; & ceux-là » bien souvent n'ont aucun droit d'y prétendre ny du

Digitized by Google

1559. grande estime. Aussi que par le statut dudit Ordre, il estoit expressément défendu d'exceder le nombre de trente-six, pour le danger inévitable qu'il y avoit, que la trop grande multitude n'en apportast le mespris, & qu'enfin il fut aneanty du tout, comme il advint au temps de Charles sixiéme, qui fit tant de Chevaliers de l'Estoile Saint-Ouin, que son successeur Charles septiéme fut contraint de le supprimer, faisant porter l'Estoile aux Archers de Paris; ce qui fut cause que

» costé de la naissance, ny du costé du mérite, de » n'en voudrois accuser que la lascheté des Grands » de l'estat qui y ont plus d'intérest, & qui mérite- » roit enfin qu'on supprime tous les titres, pour les » faire revivre en quelques-uns du corps de la no- » blesse qu'on estimera plus dignes de les maintenir » dans l'honneur qui leur est dû par leur institution. » Le Prince est trompé qui croit que cette multipli- » cation de grandeurs en son Estat luy soit avanta- » geuse : ce sont autant de dettes qu'il crée sur sa » couronne : ce sont autant de nouveaux intérêts qui » se forment pour les partis & les factions à venir, » parce que la fortune qui éleve ces nouvelles créa- » tures, les laisse à nourrir à la République ». Nous terminerons cette note par une observation nécessaire, c'est que la promotion dont il s'agit est rapportée dans les Mémoires de Castelnau par anticipation, puisqu'elle n'eut lieu qu'à la fin de Septembre 1560, c'est-à-dire l'année suivante.

Digitized by Google

tous les Chevaliers quitterent cet Ordre. Et 1559.
depuis il en fut eſtably un nouveau par ledit Louis onzieme, comme j'ay cy-devant dit, ainſi que nous voyons qu'il s'eſt fait par le Roy Henry troiſiéme, à preſent regnant, un Ordre du Saint-Eſprit, que pluſieurs penſent une ſuppreſſion tacitement faite de l'Ordre Saint-Michel. Et combien que ceux de Guiſe penſaſſent en faiſant donner l'Ordre à pluſieurs Seigneurs & Gentils-hommes qui le meritoient, faire autant de bons amis : ſi eſt-ce qu'ils en perdoient d'autres, pour n'avoir eu ſemblable honneur. Mais depuis il s'en eſt tant fait du temps du Roy Charles neuviéme, que l'Ordre en a eſté meſpriſé & delaiſſé, tout ainſi que les Senateurs Romains laiſſerent les anneaux d'or, qui eſtoient enſeignes de la Nobleſſe, voyans qu'un eſclave affranchy avoit obtenu cet honneur. Les Dames nobles laiſſerent auſſi les ceintures dorées, quand elles les virent ſi communes, que les mal-vivantes les portoient : de-là vint le proverbe, qui dit que, *mieux vaut bonne renommée que ceinture dorée*. Car toûjours les eſtats & honneurs par trop communiquez ſont meſpriſez.

L'on voit qu'en Angleterre il y a plus de trois cens ans que l'Ordre de la Jartiere

Digitized by Google

1559. y eſtant eſtably par Edouard troiſiéme, n'a point encore eſté changé, ny le nombre des Chevaliers excedé. Et meſme de mon temps je ne l'ay point veu remply, ny pareillement l'Ordre de la Toiſon, eſtably par Philippe deuxiéme Duc de Bourgogne, pour le peu de Chevaliers qui obtiennent cet honneur.

Or les inimitiez & partialitez prenans toûjours accroiſſement, ceux d'entre les Proteſtans, qui craignoient le plus, ſe mettans devant les yeux le danger qui les menaçoit de perdre la vie, leurs femmes, leurs enfans, & leurs biens, prenoient de-là occaſion de ſe liguer avec toutes ſortes de mal-contans, leur diſans qu'ils ne devoient auſſi endurer de ſe voir forclos & fruſtrez de pouvoir tenir des eſtats & charges honnorables dans le Royaume. Par ce moyen donc les Miniſtres, Surveillans, & Proteſtans, s'adreſſerent, premierement au Roy de Navarre, qui avoit quelque ſentiment de la Religion Proteſtante, ayant eſpouſé une femme (a) qui en eſtoit, & auſſi ſa

(a) Si l'on s'en rapporte à Brantôme, Jeanne d'Albret montra d'abord beaucoup de répugnance à embraſſer le Calviniſme. « Auſſi (dit le Laboureur, » p. 857 de ſes additions, Tome I) elle y perſiſta

mere (a) sœur du feu Roy François pre- 1559.
mier, laquelle fut des premieres Princesses qui en fit profession.

Mais voyans que le Roy de Navarre qui

» avec une opiniastreté qui n'est que trop ordinaire » en l'esprit des femmes »... Comme on aura occasion ailleurs de parler d'elle, nous y reviendrons en temps & lieu.

(a) Marguérite, sœur de François I, & mère de Jeanne d'Albret, fut une des plus ardentes protectrices des nouvelles opinions. Brantôme à son article est entré sur ce sujet dans des détails fort intéressans : cette Princesse fut tendrement aimée de François I, son frère, & quoiqu'il désapprouvât la protection qu'elle accordoit aux sectaires, il ne put jamais prendre sur lui de l'en punir. Elle trouva moins d'indulgence dans le Roi de Navarre, son époux : « car (raconte » Mathieu, Hist. de François I, p. 20) ce Prince » sachant que l'on faisoit en sa chambre quelque forme » de priere & instruction contraire à celle de ses » peres, il y entra, résolu de chastier le Ministre; » & trouvant qu'on l'avoit fait sauver, les ruynes » de sa colère tomberent sur la femme, qui en reçut » un soufflet, disant *qu'elle vouloit trop savoir* »... A coup sûr si l'acte étoit l'effet du zèle, les loix de la galanterie le réprouvoient. Au surplus, la réputation de Marguérite se soutiendra toujours. En lisant les cent Nouvelles nouvelles dont on lui est redevable, on admirera l'amabilité & l'enjouement de son esprit.

Digitized by Google

1559. leur avoit promis de les assister, s'estoit retiré en sa maison, après avoir mené la Reine Elisabeth en Espagne, ils s'adresserent à Gaspard de Coligny (a), Admiral de France, & au Cardinal de Chastillon & d'Andelot ses freres, qui estoient aussi de cette Reli- & mesme ledit d'Andelot, Colonel de l'infanterie Françoise, l'avoit fait prescher publiquement, dès le temps du feu Roy Henry II (b) dont il fut en peine, & prisonnier au chasteau de Melun, & n'eust esté la faveur du Connestable, Anne de Montmorency, son oncle, il estoit en grand danger d'estre mal traitté. Ils avoient aussi le Prince de Portian (c), & quelques autres Seigneurs & Gentils-hommes qui commençoient à adherer à cette Religion, & sur tous Louis de Bourbon, Prince de Condé, frere du Roy de Navarre, qui avoit aussi

(a) Par rapport à l'Amiral de Coligni, il suffit de renvoyer le Lecteur à la Notice qui précède les Mémoires de ce Seigneur (Tome XL de la Collection, p. 183 & suiv.)

(b) Lisez l'Observation, n°. 9, sur le septième Livre des Mémoires de Montluc, Tome XXV de la Collection, p. 425 & suiv.

(c) Antoine de Croy, Prince de Porcien.

Digitized by Google

sa femme (a) de cette Religion, instruite 1559.
en icelle par la Dame de Roye sa mere, sœur de ceux de Chastillon. Voilà les Chefs de party pour cette Religion, dont les

(a) Eléonore de Roye, qui épousa le 22 Juin 1551 le Prince de Condé, fut aussi belle que vertueuse. Elevée dans les principes du protestantisme par Madelaine de Mailly, sa mère, elle devint un des principaux appuis de cette secte. Elle signala son courage & sa fermeté après la prise de son époux à la bataille de Dreux. Cette Princesse mourut au château de Condé en Brie le 23 Juillet 1564, & on l'inhuma à Muret. Elle laissa entre autres enfants, Henri de Bourbon, depuis Prince de Condé, & Charles, connu sous le nom de Cardinal de Bourbon. La mère de la Princesse de Condé, fille de Ferry, Baron de Conty, & de Louise de Montmorenci, sœur du Connétable, *a été* (observe le Laboureur, page 382) *une Dame d'un grand esprit & d'un courage invincible dans toutes les traverses dont sa vie fut agitée.* Les Ecrivains du tems ne l'appellent que la Dame de Roye, & c'étoit le nom qu'avoit porté son mari : malgré l'attachement de la mère & de la fille à la religion protestante, les plus violents ennemis de cette secte n'ont pu s'empêcher de leur rendre justice. *Toutes deux* (dit Maimbourg dans son Hist. du calvinisme, Liv. II, p. 124) *étoient des femmes de beaucoup d'esprit, de cœur, & de vertu; mais aussi toutes deux les plus ardentes & les plus déterminées huguenotes de leur tems.*

Digitized by Google

1559. contraires furent ceux de la Maiſon de Guiſe pour les Catholiques, ſous l'autorité du Roy.

Avec la couleur de ces Religions ſe meſloient les factions par toute la France, qui ont ſuſcité & entretenu les guerres civiles de ce Royaume, lequel depuis à eſté expoſé à la mercy des peuples voiſins, & de toutes ſortes de gens qui avoient deſir de mal-faire, ayans de-là pris une habitude de piller les peuples, & les rançonner, de tous âges, qualitez & ſexes, ſaccager pluſieurs villes, raſer les Egliſes, emporter les Reliques (a), rompre & violer les ſepultures, bruſler les villages, ruiner les chaſteaux, prendre & s'emparer des deniers du Roy, uſurper les biens des Eccleſiaſtiques, tuer les Preſtres & Religieux; & bref exercer par toute la

(a) Caſtelnau, pour être impartial, auroit dû joindre à ce tableau des excès auxquels les Proteſtans s'abandonnèrent, le détail des vexations, des injuſtices & des horreurs que les Catholiques ſe permirent les premiers. L'un n'excuſe pas l'autre. Mais quand on réduit des hommes au déſeſpoir en les brûlant, & en les perſécutant de toutes les manières, eſt-on bien fondé à leurs reprocher d'avoir été inhumains à leur tour ? C'étoit ſur ceux qui fomentoient cette haine de religion, que la juſte indignation du Souverain auroit dû tomber.

Digitized by Google

France les plus déteſtables cruautez qu'il 1559.
eſtoit poſſible d'inventer. De façon qu'en moins de douze ou quinze ans, l'on a fait mourir à l'occaſion des guerres civiles plus d'un million de perſonnes, de toutes conditions, le tout ſous pretexte de Religion, & de l'utilité publique, dont les uns & les autres ſe couvroient. Et encore qu'il y en euſt quelques-uns pouſſez & induits à prendre les armes pour la défenſe d'icelle, & conſervation de l'Eſtat, neantmoins le nombre de ceux-cy n'eſtoit pas grand; en quoy la France a experimenté à ſon grand dommage, qu'il n'y a peſte ſi dangereuſe en une Republique, que de donner pied aux factions, comme les Hiſtoires ſont pleines d'infinis ſemblables exemples. Et qui n'y remedie dès le commencement, le feu s'embraſe ſoudain par tous les Membres d'une Monarchie, & ne ſe peut jamais eſteindre qu'avec ſa ruine. Comme l'on a veu les partiſans des Guelfes & Gibelins avoir travaillé toute l'Italie l'eſpace de ſix-vingts ans. Comme auſſi nos peres ont veu la deſolation de la France, pour les factions des Maiſons d'Orleans & de Bourgogne.

Digitized by Google

CHAPITRE VII.

Les Cauſes generales des Guerres Civiles.
Cauſe particuliere de celle de France.
Alliances des Proteſtans avec les Eſtrangers, & leurs deſſeins.
Ils font entr'eux le procès à la Maiſon de Guiſe.

1559. CELA advient ſouvent par l'ambition des Princes & plus grands Seigneurs pour le Gouvernement de l'Eſtat, ou lorſque le Roy eſt en bas âge, inſenſé ou prodigue, malvoulu & hay des peuples, car chacun veut peſcher *en eau trouble*, ou bien quelquefois quand le Roy veut élever par trop les uns & rabaiſſer les autres ; ce qui advint au temps du Roy Henry cinquiéme, qui fut couronné Roy de France & d'Angleterre, qui ſe fit partiſan de la Maiſon de Lancaſtre contre la Maiſon d'Yorck. De-là advint qu'en moins de trente-ſix ans il fut tué près de quatre-vingts Princes du Sang d'Angleterre, comme l'eſcrit Philippe de Commines, & enfin le Roy-meſme, après avoir ſouffert dix ans entiers un banniſſement en Eſcoſſe, fut tué cruellement en priſon. Mais quand bien ce ſeroit une faute

Digitized by Google

au Souverain, oubliant le degré auquel Dieu l'a conſtitué, comme Juge & Arbitre de l'honneur & de la vie de tous ſes ſujets, de balancer plus d'un coſté que d'autre, & ſuivre pluſtoſt ſes affections particulieres que la raiſon : ſi n'eſt-il pas licite aux ſujets de vouloir borner ſa volonté qui leur doit ſervir de loy, ſon Eſtat eſtant ſi parfait qu'à l'imitation de la puiſſance divine, il peut élever les uns & rabaiſſer les autres, ſans que pour ce il ſoit permis de murmurer, & pour quelque traittement que ce ſoit, le ſouffrir eſt plus agréable à Dieu que la rebellion. 1559.

Or il ſemble que tous les moyens que l'on pouvoit trouver pour entretenir la guerre en France, fuſſent comme par un jugement de Dieu, ordonnez pour chaſtier les François quand ils penſoient eſtre en repos, car ils n'avoient ennemis qu'eux-meſmes, ayant les guerres eſtrangeres eſté aſſoupies, par le moyen du traitté de Chaſteau-Cambreſis conclu & arreſté peu de jours auparavant la mort du Roy Henry ſecond, comme j'ay dit, auſſi eſt-il difficile qu'un peuple belliqueux, comme les François, puiſſe longuement eſtre en paix, n'ayant plus d'occaſion d'exercer ſes armes ailleurs

Digitized by Google

1559. (ce qui eſt infaillible en matiere d'Eſtat que les guerres & occupations eſtrangeres empeſchent les interieures & civiles) qui eſtoit la cauſe pourquoy le Senat Romain avoit accouſtumé de chercher les guerres eſtrangeres, & envoyer dehors les eſprits les plus remuans pour obvier aux diviſions civiles, ſelon ce qu'eſcrit Denys d'Halicarnaſſe. Police autant neceſſaire en l'Eſtat, comme de faire une douce purgation (a) & ſaignée au corps humain pour le maintenir en ſanté.

Or les Proteſtans de France ſe mettans devant les yeux l'exemple de leurs voiſins, c'eſt à ſçavoir des Royaumes d'Angleterre, de Danemarck, d'Eſcoſſe, de Suede, de Boheme, les ſix Cantons principaux des

(a) Quoiqu'en diſe Caſtelnau, le remède nous paroît dangereux. Ces purgations politiques tournent toujours au détriment de l'Etat. Les effets que produit la guerre, ſont la dépopulation, la langueur ou l'extinction du commerce, & l'accroiſſement néceſſaire de la dette nationale. D'ailleurs eſt-il poſſible que le Souverain, occupé des affaires du dehors, veille avec le même ſoin ſur l'adminiſtration intérieure de ſon Royaume? Il s'enſuit donc qu'il faut que le corps politique ſoit dans une poſition bien déſeſpérée, lorſque, pour le ſauver, on eſt contraint de recourir à des expédiens auſſi nuiſibles.

Digitized by Google

Suiſſes, les trois ligues des Griſons, la 1559.
Republique de Genéve, où les Proteſtans tiennent la ſouveraineté & ont oſté la Meſſe, à l'imitation des Proteſtans de l'Empire, ſe vouloient rendre les plus forts pour avoir pleine liberté de leur Religion, comme auſſi eſperoient-ils, & pratiquoient leurs ſecours (a) & appuy de ce coſté-là, diſans que la cauſe eſtoit commune & inſeparable. Les Chefs du party du Roy n'eſtoient pas igno-

(a) Dans la première réponſe que l'on fit au traité de du Tillet, *ſur la majorité de nos Rois*, & qui fut publiée quelque tems après le tumulte d'Amboiſe, les Proteſtans ſe défendent vivement d'avoir demandé du ſecours aux nations étrangères. Ils accuſent au contraire la Maiſon de Guiſe d'intelligences de ce genre. Cependant ils finiſſent par s'exprimer ainſi : « Si la » cruauté déſeſpérée des *ruyneurs* de ce Royaume nous » contraignoit de demander aux Princes Allemands » qu'il leurs pleuſt rendre la pareille aux François, » pour délivrer le Roy & ſes ſubjets d'une telle & » ſi miſérable ſervitude, qui pourroit juger à bon » droit que cela ſoit expoſer le Royaume en proye » aux étrangers ? (Mémoires de Condé, Tome I, p. 469.) Nous obſerverons que la réponſe à l'aſſertion qu'on vient de lire n'étoit pas difficile à faire. Il eſt clair que les deux partis en appellant les étrangers à leur ſecours, préparoient la déſolation de la France, & livroient leur patrie à l'avidité de leurs prétendus alliés.

Digitized by Google

1559. rans des guerres avenues pour le fait de la Religion ès lieux ſuſdits; mais les peuples ignorans pour la pluſpart n'en ſçavoient rien, & beaucoup ne pouvoient croire qu'il y en euſt une telle multitude en France, comme depuis elle ſe découvrit, ny que les Proteſtans oſaſſent ou puſſent faire teſte au Roy, & mettre ſus une armée, & avoir ſecours d'Allemagne, comme ils eurent. Auſſi ne s'aſſembloient-ils pas ſeulement pour l'exercice de leur Religion, ains auſſi pour les affaires d'Eſtat, & pour adviſer tous les moyens de ſe défendre & aſſaillir, de fournir argent à leurs gens de guerre, & faire des entrepriſes ſur les villes & forteresſes pour avoir quelques retraites.

Ayans donc levé nombre de leurs adhérans (a) par toute la France, & connu leurs

(a) Il eſt certain que les Proteſtans eurent beaucoup de part à la conjuration d'Amboiſe, dont il va être inceſſamment queſtion : mais la vérité nous oblige de déclarer que les Catholiques mécontens, qui étoient en grand nombre, trempèrent dans ce complot. Le diſcours ſeul de la Renaudie à ſes aſſociés en offre la preuve. Par la manière dont Caſtelnau s'exprime, il paroît ne vouloir imputer cette conſpiration qu'aux ſeuls Proteſtans. L'Abbé le Laboureur (dans ſes additions, p. 383) a adopté la même opinion : cependant Brantôme, qu'il cite pour ſon garant, dit formelle-

forces.

Digitized by Google

forces, fait leur enrollemens, ils conclurent 1559.
qu'il falloit se défaire du Cardinal de Lorraine & du Duc de Guise, & par forme de Justice s'il estoit possible, pour n'estre estimez meurtriers. Aucuns m'ont dit que pour y parvenir ils avoient fait informer contr'eux, & que les informations contenoient qu'ils se vouloient emparer du Royaume (b), & ruiner tous les Princes, & exterminer tous les

ment que le gibet élevé à Fontainebleau par les ordres du Cardinal de Lorraine, afin de se débarasser des importuns qui sollicitoient la récompense de leurs services; influa sur cet événement. Au surplus, il est inutile de répéter ici les détails que renferme à ce sujet l'Observation, n°. 3, sur le huitième Livre des Mémoires de Vieilleville, Tome XXXI de la Collection, p. 432 & suiv. Il résulte du rapprochement des autorités qui s'y trouvent, que les intérêts des Protestans opprimés se confondirent à cette époque avec ceux des Princes de la Maison de Bourbon & des autres Grands exclus de l'administration. On résolut de concert la perte des Guises. Si le projet eût réussi, on auroit vu tous ces Grands, soit Catholiques, soit Protestans, en recueillir le fruit.

(a) Tous les écrits des Protestans répétent les mêmes accusations. Leurs réponses au Greffier du Tillet, & leur *supplication & remonstrance adressée au Roy de Navarre & autres Princes du Sang pour la délivrance du Roy & du Royaume*, imputent cet horrible

Digitized by Google

1559. Proteſtans ; ce qu'ils eſtimoient choſe facile, ayans la force, la juſtice, les Finances, les villes, & places toutes en main, & beaucoup de Partiſan & d'amis, & l'amour des peuples qui déſiroient la ruine des proteſtans. Mais ceux qui me l'ont dit, & ceux qui ont fait les informations, ne ſont pas bons Praticiens. Car les témoignages des volontez & penſées d'autruy, ne ſont pas recevables en aucun jugement, encore que la meſme choſe m'ait eſté dite en Allemagne, y eſtant envoyé par le Roy Charles pour lever des Reiſtres & amener le Duc Jean Guillaume de Saxe, & y empeſcher les deſſeins des Proteſtans. A-t'on jamais veu que l'on puiſſe faire procès contre ceux qui ne ſont ouis & interrogez, & les teſmoins non confrontez, s'ils ne ſont condamnez par défauts & contumaces; & puiſque l'on y vouloit procéder par forme de juſtice (a), il falloit que les Juges fuſſent per-

plan au Duc de Guiſe & à ſon frère le Cardinal. (Liſez ce dernier écrit dans les Mémoires de Condé, Tome I, p. 490 & ſuiv.)

(a) Sans recourir à ces formes juridiques, il nous ſemble que Caſtelnau pouvoit ſe ſervir d'un moyen plus péremptoire; c'eſt qu'en ſuppoſant que la Maiſon de Guiſe eût conçu dès-lors les vaſtes projets auxquels ſon ambition la porta par la ſuite, elle auroit ſoulevé

Digitized by Google

sonnes publiques & légitimes, qui ne pou- 1559.
voient estre que des Pairs de France, puisqu'il estoit question de l'honneur, de la vie, & des biens de ceux qui estoient de cette qualité, & du plus haut crime de leze-Majesté; qui sont tous argumens certains; que telles informations & procédures; si aucunes y en avoit, estoient folies de gens passionnez contre tout droit & raison.

CHAPITRE VIII.

Récit particulier de l'entrepriſe d'Amboiſe.
Deſſein des religionnaires.
Communiquez au prince de Condé.
Révélez au Cardinal de Lorraine.
Prudence du Duc de Guiſe.
Mauvaiſe conduite des Conjurez.
Mort de la renaudie.
Chaſtiment des Coupables.

IL me souvient que lorsque l'entrepriſe 1560.
d'Amboise fut découverte, ayant cet honneur d'estre assez près du Roy, je fus envoyé par Sa Majesté pour voir si je pourois apprendre qu'elle estoit leur délibération: je sceus de quelques-un que l'entrepriſe n'es-

contre elle la nation entière, si elle les eut manifestés.

Digitized by Google

1560. toit que pour préſenter une requeſte au Roy contre ceux de Guiſe, auſſi fut-il vérifié qu'une aſſemblée de pluſieurs Miniſtres, Surveillans, Gentils-hommes & autres Proteſtans de toute qualité, s'eſtoit faite en la ville de Nantes, & qu'un nommé Godefroy de Barri Limoſin, dit de la Renaudie, avoit eſté éleu & nommé en ladite aſſemblée pour conduire & effectuer l'entrepriſe, de laquelle il avoit eſté chargé par le Prince de Condé, que l'on (a) diſoit eſtre chef de conſpiration,

(a) Il paroît conſtant que le Prince de Condé étoit ce chef muet & inviſible annoncé par la Renaudie dans le diſcours qu'on lui fait tenir au milieu des conjurés aſſemblés à Nantes : mais il n'en eſt pas moins vrai que la Renaudie ne le nomma point ; & que l'on ne put acquérir par la ſuite contre ce Prince que des préſomptions, ou des déclarations arrachées par la violence des tourments. Néanmoins on ne doit pas diſſimuler que Regnier de la Planche (p. 166) dit en propres termes, « que le Prince avoit adviſé » qu'il iroit devant à la Cour, mais qu'il ne ſe ma» nifeſteroit que leſdits de Guiſes ne fuſſent pris : » quoy fait, il déclareroit au Roi & à ſon Con» ſeil, que ce n'eſtoit pour aucunement attenter à ſa » perſonne, ni eſtat, ains tout au contraire pour la » conſervation de la couronne aux vrais & naturels » Princes »... D'Aubigné (Hiſt. univerſ., Liv. II, page 92) raconte « que les conjurés après s'être » ſaiſis des Guiſes, devoient ſe proſterner aux pieds

Digitized by Google

encore que pour lors il fuſt avec (a) le Roy 1560.
à Amboiſe. Et tient-on qu'il fut arreſté en ladite aſſemblée que l'on ſe ſaiſiroit des perſonne du Duc de Guiſe & du Cardinal de Lorraine, pour leur faire leur procès ſur pluſieurs concuſſions & crimes de leze-Majeſté, que leſdits Proteſtans prétendoient contre eux, & qu'à cette fin la requeſte en ſeroit préſentée au Roy, comme pluſieurs qui furent pris, condamnez & executez confeſſerent, ſur les procès qui leur furent faits pardevant le feu Chancelier Olivier, que

» du Roi, & déclarer le Prince pour leur chef & » adminiſtrateur du Royaume »... Théodore de Beze (Hiſt. eccleſ., Tome I, Liv. III, p. 254) affirme qu'après l'aſſemblée de Nantes, *la Renaudie vinſt trouver le Prince ſur la fin de Février, & luy fit entendre la concluſion priſe.* Ces témoignages des auteurs proteſtans, qu'on pourroit multiplier, atteſtent qu'il étoit réellement le chef muet & inviſible de l'entrepriſe : mais en même tems nous obſerverons qu'on eut ſoin de ne pas articuler ſon nom.

(a) Selon M. de Thou (Liv. XXIV, Tome III, page 483) ce Prince n'arriva à Amboiſe que lorſque la conſpiration y étoit ſue. Regnier de la Planche, le Préſident la Place, & les autres écrits du temps, s'accordent avec M. de Thou. La hardieſſe du Prince de Condé dans cette circonſtance, annonce qu'il ne craignoit point d'être compromis par aucune preuve légale.

Digitized by Google

1560. ceux de Guiſe avoient rappellé après la mort du Roy Henry.

Et combien que l'on leur miſt ſus qu'ils avoient voulu, & s'eſtoient efforcez de tuer le Roy (a) la reine ſa mere, & tous ceux du Conſeil, la plus commune & certaine opinion eſtoit qu'ils n'avoient autre but & intention que d'exterminer la maiſon de Guiſe, comme j'ay dit, & tenir la main forte à remettre & donnner l'autorité aux Princes du ſang, qui eſtoient hors de crédit; & à la Maiſon de Montmorency & de Chaſtillon, en eſpérance d'en eſtre ſupportez, comme c'eſtoit leur principale fin.

Donc pour executer l'entrepriſe, il fut déterminé audit Nantes le dixieme (b) jour de Mars 1560, de prendre la ville de Blois,

(a) L'écrit qu'on trouva ſur la Bigne, Secrétaire de la Renaudie, détruit cette imputation. Il n'eſt pas même permis de préſumer que les conjurés ayent eu l'idée d'une atrocité auſſi monſtrueuſe. Ils n'étoient déjà que trop coupables, puiſqu'en attaquant à main armée les Miniſtres du Souverain, ils attentoient à l'autorité royale.

(b) Cette date eſt contredite par les écrivains proteſtans, & par M. de Thou, Liv. XXIV, qui placent avec raiſon l'aſſemblée de Nantes au mois de Février.

Digitized by Google

en laquelle le Roy estoit pour lors, & que 1560.
l'on prendroit cinq cens hommes de chaque Province, pour accompagner les Executeurs de l'entreprise. Cela conclu, chacun se retira de la ville de Nantes, & la Renaudie s'en alla à Blois faire son rapport au Prince de Condé qui estoit avec le Roy, lequel trouva la conclusion bonne, pourveu que le tout se fist par forme de justice, & qu'il fut bien exécuté, & ce qui fut aussi confessé par quelques-uns des Conjurez.

Au mesme temps ledit la Renaudie fit diligence pour avancer & disposer tout ce qui estoit de l'entreprise, & alla par les Provinces & en plusieurs maisons particulieres de ceux qui estoient de ladite conspiration, pour leur faire promettre & signer: puis il s'en alla à Paris, où il communiqua tout le secret à son hoste nommé *des Avenelles* (a) qui trouva cet expédient fort bon, aussi estoit-il Protestant. Mais ayant bien considéré que l'entreprise estoit de merveilleuse conséquence, l'exécution fort difficile, & l'issue encore plus dangéreuse, craignant que si les choses ne pou-

(a) Par rapport à la conduite que tint dans une circonstance aussi délicate l'Avocat des Avenelles, nous renvoyons le Lecteur à une de nos notes sur les Mémoires de Tavannes, Tome XXVII de la Collection, p. 30.

Digitized by Google

1560. voient réuſſir, il fut en danger de perdre la vie & les biens, il révéla (a) le tout à un des ſecrétaires du Cardinal de Lorraine, dont il fut grandement récompenſé. Ce qui fut réconfirmé par un (b) Gentilhomme de la maiſon du Duc de Nevers, qui eſtoit de la partie. Et quaſi au meſme temps, la conjuration eſtant ſçue en pluſieurs endroits de Flandres, d'Allemagne, de Suiſſe, comme auſſi en Italie, le Cardinal de Lorraine en fut adverti (c)

(a) On lit dans M. de Thou, Liv. XXIV, T. III, p. 481, & dans l'ouvrage de Regnier de la Planche, p. 156, que Des Avenelles alla révéler ce ſecret à Lalamart Youzay, Maître des Requêtes, créature du Cardinal de Lorraine, & à Milet, Secrétaire du Duc de Guiſe.

(b) Cette particularité eſt racontée différemment par Regnier de la Planche, page 157. « Avenelles » (dit-il) entre autres Gentilshommes, en avoit » accuſé un qui avoit un ſien frère à la ſuite du Duc » de Nevers, par le moyen duquel on ſceut par le » menu tout ce que l'autre avoit raconté en confus. » Car ayant juré & promis ſervir à l'entrepriſe, ſes » freres luy avoient tout déclaré : toutesfois il pria » n'eſtre décélé, afin qu'il peuſt ſçavoir le ſecret & » le jour de l'exécution »... D'Aubigné (Livre II, page 93) nomme ce Gentilhomme le Capitaine de Linieres.

(c) Ce qu'il y a de ſurprenant dans cette conju-

Digitized by Google

par le Cardinal de Granvelle, qui luy man- 1560.
doit qu'il se tinst sur ses gardes, sçachant que la conjuration estoit dressée contre luy & son frere. Cela fut cause que ceux de Guise furent d'avis de laisser la ville de Blois & de mener le Roy au Chasteau d'Amboise, tant pour estre une place assez bonne, que pour rompre le rendez-vous des Protestans au jour nommé, ce qui fut fort bien avisé.

Cependant le Duc de Guise envoya aux lieux circonvoisins & par les Provinces, pour découvrir ce qui en estoit, & ne pût-on

ration (remarque M. de Thou, Liv. XXIV, T. III, page 480) & ce qui tient en quelque façon du prodige, c'est qu'au moment où le Royaume n'étoit agité d'aucun trouble, où le Roi étoit révéré & tout puissant, où les Gouverneurs & Magistrats exerçoient une pleine autorité, & où le peuple & la noblesse n'étoient point encore accoutumés aux révoltes, tant d'hommes ayent pu s'assembler des différentes Provinces de la France, & garder un secret inviolable sur leurs desseins, & que les Guises ayent appris le complot par les lettres d'Allemagne, d'Espagne & d'Italie, plutôt que par leurs *mouches* (c'est ainsi qu'ils appelloient les émissaires dispersés dans les Provinces) tant la haine qu'on leur portoit étoit grande ! Il ne se trouva qu'un seul homme en France, qui, quoique Protestant, eut horreur d'une entreprise qui lui parut inouie, & d'un dangereux exemple.

Digitized by Google

1560. tirer la verité asseurée, jusques à tant que les Conjurez qui couloient à la file par divers endroits, & marchoient la nuit fort secrettement, furent apperçûs un matin, une partie aux portes d'Amboise, les autres ès environs; ce qu'estant rapporté à ceux de Guise, ils se trouverent un peu estonnez, mais non pas tant, que le Duc de Guise, (qui avoit beaucoup d'esprit, de courage, & d'expérience, & employant l'autorité du Roy) ne remediast promptement à tout ce qui se pouvoit faire, pour s'asseurer de ceux qui estoient à à la Cour, presque toute à sa dévotion, comme aussi les gardes & les habitans de la ville d'Amboise. Il trouva aussi un honneste moyen de s'asseurer du Prince de Condé & de sa maison, auquel il bailla une porte (a)

(a) Le trouble que cet événement causa, a été fort bien peint par l'historien Mathieu (Histoire de François II, page 220). « Le Comte de Sancerre, » dit-il, manda au Duc de Nevers que plusieurs gens » de guerre passoient à la file du costé de Tours & » d'Amboise. Sur cet advis, le Duc de Nevers alla » avec le Comte de la Mirandole, son cousin, trouver » le Roy qui estoit au lit, & luy dit : *Sire, l'on* » *vient à nous* : au mesme tems la Duchesse de Guise » n'ayant que sa robe-de-chambre sur ses espaules, » courut en la chambre de la Royne mere, criant » *que tout estoit perdu* : l'allarme s'eschauffe à la ville,

Digitized by Google

de ladite ville d'Amboise à garder, & avec 1560.
luy mit le feu grand Prieur de France son frere, avec nombre de ses amis & serviteurs : toutefois les Conjurez, pour l'espérance qu'ils avoient d'exécuter l'entreprise, encore qu'elle fust éventée, n'en laisserent point la poursuite & changerent seulement le jour de l'exécution, qui estoit le dixième de Mars (a), au seizième.

Et cependant le Duc de Nemours (b), & les Seigneurs, & Gentilshommes de la Cour, firent des sorties de la ville, là où ils en attraperent plusieurs en diverses troupes mal-conduites, & en très-mauvais équipage. Ceux qui se retiroient ès maisons & chasteaux des

» le Roy se leve, met la teste à la fenestre. Le Prince » de Condé, qui estoit sur une bresche, entre la ville « & le chasteau, luy dit : *Sire, je mourray icy pour » le service de Vostre Majesté...* Je tiens ces mots (ajoute » Matthieu) de celuy qui les entendit ».

(a) Castelnau se corrige lui même, & rentre dans le sentiment commun qui fixe au mois de Février l'assemblée de Nantes, & l'exécution du complot au mois suivant.

(b) Dans le nombre de ceux que le Duc de Nemours arrêta, étoit le Baron de Castelnau-Chalosse. (Voyez les détails curieux de sa détention dans les Mémoires de Vieilleville, T. XXXI de la Collection, p. 441 & suiv.)

Digitized by Google

1560. Gentilshommes circonvoiſins, furent contraints de ſe rendre, & ceux qui paſſerent à Tours & autres lieux & paſſages de la riviere de Loire, y furent arreſtez par l'ordre qu'y avoit mit ledit Duc de Guiſe, lequel ſortit luy-meſme de la ville avec quelque troupe de Seigneurs & de Gentilshommes de la Cour, pour les reconnoiſtre, & les trouva ſi eſperdus & ſans chef, que pluſieurs pauvres gens qui ne ſçavoient ce qu'ils faiſoient, jettoient a terre quelques mauvaiſes armes qu'ils portoient, & demandoient pardon : deſquels les uns furent faits priſonniers, les autres renvoyez pour leur ſimplicité, après avoir aſſuré qu'ils ne ſçavoient autre choſe de l'entrepriſe, ſinon qu'il leur avoit eſté aſſigné jour pour voir préſenter une requeſte au Roy, qui importoit pour le bien de ſon ſervice & celuy du Royaume.

La Renaudie fut tué (a) d'un coup d'arquebuſe par le Baron de Pardeillan, après que ledit de la Renaudie euſt tué ſon ſerviteur. Le Baron de Caſtelnau de Chaloſſe ſe rendit au Duc de Nemours, ſur la parole

(a) Caſtelnau ne rapporte pas exactement la manière dont la Renaudie mourut. On peut lire à ce ſujet l'Obſervation, n°. 7, ſur les Mémoires de Vieilleville, T. XXXI de la Collection, p. 456.

Digitized by Google

qu'il luy donna de luy ſauver la vie, voyant 1569
qu'il ne pouvoit ſe ſauver, ny reſiſter, & montra beaucoup de conſtance & de reſolution, tant à reſpondre aux interrogatoires qui luy furent faites, qu'à ſe diſpoſer de mourir, eſtant hors d'eſpérance de miſéricorde. Il y en eut beaucoup d'autres pris & pendus, pour ſervir d'exemple en un cas ſi nouveau, & en fut attaché quelque nombre aux creneaux du chaſteau, pour eſtonner les autres (a), pluſieurs furent auſſi dévaliſez par les chemins, tant par les peuples que par les Courtiſans. De ſorte qu'en moins de qua-

(a) L'Auteur des Mémoires, en rendant compte de ces exécutions militaires, affoiblit un peu la nuance de ſes couleurs : écoutons M. de Thou (Liv. XXIV, Tome III, page 491), diſant librement la vérité... « Alors on commença à interroger les coupables, » dont pluſieurs furent jugés & exécutés à la hâte. » On en pendit dans la nuit pluſieurs aux creneaux » des murs du château : d'autres furent noyés, de » crainte qu'un ſpectacle plein d'horreur n'excitât le » peuple à la pitié. Quelques-uns furent trainez au » ſupplice durant le jour, ſans qu'on ſçût leur nom, » & ſans que le bourreau, contre l'uſage ordinaire, » dit un ſeul mot. La Loire étoit couverte de ca- » davres : le ſang ruiſſeloit dans les rues; & les places » publiques étoient remplies de corps attachés à des » potences.

Digitized by Google

1560. tre ou cinq jours les Conjurez & leurs adhérans, qui eſtoient à la Cour, & qui n'oſoient dire mot, ſe trouverent bien loin de leur compte. Il eſt certain que la Reine mere du Roy, qui ſe vouloit faire connoiſtre Princeſſe pleine de miſéricorde & bonté, adoucit beaucoup d'autres exécutions, qui ſe devoient faire contre les Conjurez, deſquels Sa Majeſté, par ſon advis, en fit délivrer & renvoyer grand nombre : Et ſur ce l'on fit une abolition (14) générale, afin que ceux qui n'eſtoient encore venus, connuſſent la douceur & bonté du Roy envers eux : combien que par les chemins, nonobſtant ladite abolition, il y en euſt encore pluſieurs pris, tuez, noyez, ou exécutez.

Digitized by Google

CHAPITRE NEUVIEME.

Rigueur des Miniſtres du Roy contre les Conjurez.

Le Cardinal de Lorraine, principale cauſe de l'engagement du Prince de Condé dans le party des Proteſtans.

La Maiſon de Lorraine ſe ſert de l'occaſion pour s'aggrandir.

Le Duc de Guiſe fait Lieutenant Général.

Il eſt dangereux de donner toute l'autorité à un ſeul.

CES rigueurs n'apporteient point de bien aux affaires de France, car en matiere de conjurations & de peines décernées contre une multitude, il ſuffit de punir les chefs & auteurs d'icelles, ſans rechercher trop curieuſement tous les Conjurez, au contraire, faut diſſimuler bien ſouvent de les connoiſtre, afin que comme le ſupplice de quelques-uns donne frayeur & crainte aux autres, la trop grande rigueur ne les porte tous au déſeſpoir; la *Juſtice devant être modérée par douceur & clémence, & non pas diffamée par cruauté.* Joint auſſi qu'en cette occurrence la pluſpart des conjurez ne ſçavoient où ils alloient, ny que c'eſtoit de crime de lèze- 1569.

Digitized by Google

1560. Majeſté, & n'avoient autre but que d'eſtre aſſeurez par le moyen de la requeſte qui ſe devoit preſenter pour la liberté de leurs conſciences, de quelque ſoulagement au reſte de la France. Aucuns ont voulu remarquer que l'on pardonnoit moins aux *Proteſtans* qu'aux *Catholiques*, qui eſtoient de la conſpiration, de quoy ils ſe ſervirent pour r'allumer le feu de la faction, qui n'eſtoit pas eſteinte.

Et ſi le Cardinal de Lorraine qui vouloit faire connoiſtre un zele à la Religion Catholique, euſt pû diſſimuler que le Prince de Condé avoit eu part à la conjuration, & qu'il n'en euſt jamais eſté inquieté, comme le Duc de Guiſe eſtoit de cette opinion, les Proteſtans n'euſſent peut-être pas trouvé un Prince du ſang pour leur chef, qui fut cauſe d'un merveilleux changement par tout le Royaume.

Or afin de pourvoir à l'avenir à la ſeureté du Roy, & de ſon Eſtat, l'on expédia Lettres-patentes (a), par leſquelles il eſtoit

(a) Ces Lettres-Patentes, inſérées dans les Mémoires de Condé, Tome I, p. 347, ſont datées du dernier Mars 1560. Le Souverain y déclare « que » les conſpirateurs avoient machiné une abominable » trahiſon, qui tendoit à l'entiére ſubverſion de l'état, porté

Digitized by Google

porté, que plusieurs sous titre & ombre de Religion, s'estoient efforcez de vouloir prendre le Roy, la Reine sa mere, & leur con- 1560.

» ce qui ne pouvoit estre (ajoute-t-il) sans que nous, » nostre très-honorée Dame & mere, nostre très-» chère & très-amée compagnie la Royne, nos frères » & autres Princes ayans le principal manyement de » nos affaires, ne fussent du tout estaints, ou bien » que à tout le moins nous ne fussions réduits à tel » party que l'authorité du Roy fust rabbaissée à la » mercy du sujet qui donnast la loy à celuy duquel il » doit la prendre ». . . . Ensuite on attribue l'émeute dont il s'agit aux *prédicans de la nouvelle doctrine*, & on finit par ordonner au Parlement d'empêcher les conventicules & autres assemblées illicites, puisque c'étoit-là où le mal s'étoit fait. Ce précis suffit pour indiquer au Lecteur le point de vue sous lequel on avoit présenté les choses au jeune Monarque. Les Protestans ne restèrent pas sans réponse. On ne manqua pas d'imputer au Cardinal de Lorraine la confection de ces Lettres-Patentes; & il est vraisemblable qu'on ne se trompoit pas. On combattit l'exposé de ces lettres par plusieurs écrits qu'on trouve dans le premier Tome des Mémoires de Condé, depuis la page 352, jusqu'à la page 397. Celui qui a pour titre : *Réponse chrestienne & défensive sur aucuns points calomnieux, contenus en certaines lettres envoyées aux Baillis, Sénéschaux, &c.*, analise les Lettres-Patentes, & offre un répertoire d'injures contre la Maison de Guise. L'Auteur s'y défend très-foiblement du reproche d'avoir pris les armes pour présenter une requête à

Digitized by Google

1560. ſeil, pour tuer les uns, chaſſer les autres, & diſpoſer entierement de tout l'Eſtat du Royaume à leur plaiſir. Et pour obvier dès-lors en avant à telles entrepriſes, par les meſmes lettres, le Duc de Guiſe eſtoit eſtably Lieutenant-Général (a) du Roy, qui fut un

ſon Souverain. M. de Thou (Tome III, p. 501) nous apprend que des perſonnes inconnues en firent donner des copies aux Parlemens de Paris & de Rouen. Le premier renvoya la ſienne par un Huiſſier, au Cardinal de Lorraine. Le ſecond voulut la remettre au Roi par des Députés; mais les Guiſes s'y oppoſèrent.

(a) Dans l'Obſervation, n°. 5, ſur les Mémoires de la Chaſtre, Tome XL de la Collection, p. 385 & ſuiv., on a diſcuté le pouvoir de Lieutenant-Général du Royaume, accordé au Duc de Guiſe par Henri II, le 5 Octobre 1557. On a relevé les inconvéniens d'une autorité auſſi illimitée. Ce nouveau pouvoir que François II donna le 17 Mars 1560 au Prince Lorrain, ne paroît pas auſſi étendu que le précédent. Il eſt aiſé de le comparer, en liſant les Mémoires de Condé, Tome I, p. 342. Malgré cela, c'étoit une véritable dictature dont on revêtiſſoit le Duc de Guiſe; & le mot ſeul de *dictature* eſt effrayant par les ſuites qu'il peut avoir. Auſſi le Chancelier Olivier refuſa-t-il d'abord de ſceller les lettres contenant ce pouvoir, & qu'avoit expédiées le ſieur Robertet Dufreſne, Secrétaire d'Etat. Ce Magiſtrat (dit Regnier de la Planche, p. 182) tança aigrement Robertet d'y

Digitized by Google

moyen d'accroiſtre encore davantage ſa Mai- 1560.
ſon, car par cette occaſion tous les Gouver-
neurs des Provinces, Baillifs, Seneſchaux,
Gentils-hommes, & autres luy eſtoient aſſu-
jettis. Et combien que pour ſes grandes vertus
il puſt mériter cet honneur, ſi eſt-ce que cela
ne ſervit que pour accroiſtre l'envie que l'on
portoit à ſa grandeur. Joint auſſi qu'il n'y
a rien qui ſoit plus dangereux en matiere
d'Eſtat que d'eſtablir un Prince Lieutenant
Général avec telle puiſſance qu'il avoit lors,
attendu que de-là il n'y avoit plus qu'un
degré à la ſouveraineté, ſi celuy qui a les
forces en main avoit mauvaiſe conſcience,
& qu'il voulust abuſer de ſa puiſſance; qui
fut le moyen par lequel les Maires du Palais

» avoir adjouſté cette clauſe de l'avis du Conſeil,
» pour autant que l'on pourroit à cette occaſion
» quelque jour débattre & déclarer fauſſes : mais il
» eut tant de meſſagers queue à queue pour les expé-
» dier en cette forme, qu'il fallut paſſer outre »...
Le Chancelier (raconte M. de Thou, T. III, p. 488)
ſe voyant ſollicité vivement par le Duc de Guiſe, peu accoutumé à un refus, y conſentit, à condition que pour faire trouver cet édit moins odieux, on en publieroit un autre le même jour, octroyant un pardon général à ceux qui s'étoient aſſemblés en armes à l'occaſion de la religion. Mais cet édit reſta ſans exécution; & on éluda les vues ſages du Magiſtrat.

Digitized by Google

1560. uſurperent l'autorité ſouveraine ſur les Rois de la premiere & ſeconde lignée. Toutefois ſi l'on veut dire qu'il eſt beſoin en quelques occaſions d'eſtablir un Lieutenant Général pour la jeuneſſe, abſence & incapacité du Roy, ſi n'eſt-il pas néceſſaire qu'il ſoit né Prince, ny fort ambitieux. Pour remédier à tels inconvéniens, aucuns ont voulu dire qu'il vaudroit mieux en eſtablir trois en égale puiſſance, afin que les deux fiſſent teſte au troiſieme, qui voudroit abuſer de ſon autorité, comme firent les Empereurs de Conſtantinople, qui eſtablirent trois Grands Prevoſts en tout leur Empire: mais cette opinion n'eſt pas approuvée des plus grands Politiques; car la jalouſie du commandement ne peut ſouffrir de compagnon, & apporte toujours du deſordre & de la combuſtion.

Digitized by Google

CHAPITRE X.

L'Admiral de Chaſtillon & le ſieur d'Andelot ſon frere mandez à la Cour, ſe juſtifient par leur obeïſſance, des ſoupçons que la Maiſon de Guiſe donnoit de leur intelligence avec les Conjurez.

Le Prince de Condé mis en la diſgrace du Roy, & retenu en Cour.

Courageuſe & hardie Reſponſe dudit Prince au Roy.

Il ſe retire.

Prudence du Conneſtable de Montmorency envoyé par le Roy au Parlement.

OR ceux de Guiſe ayant ainſi fait avorter les projets de cette conjuration, ils adviſerent d'avoir la raiſon des principaux Auteurs d'icelle, & d'autant qu'ils penſoient au commencement que l'Admiral & d'Andelot fuſſent de la partie, parce qu'ils eſtoient fort affectionnez au party des Proteſtans, ils trouverent moyen de les attirer à la Cour par lettres du Roy & de la Reine ſa mere, pleines de douceur & belles promeſſes, comme deſirant auſſi avoir leur conſeil ſur le fait de la Religion, & ſur l'Eſtat & Gouvernement du Royaume, où ils vinrent incontinent, ce 1560.

Digitized by Google

1560. qui asseura fort ceux de Guise & leurs amis & serviteurs. Plusieurs faisoient jugement, que si lesdits Admiral & d'Andelot se fussent entierement entremeslez de ladite conjuration, elle n'eust pas si mal réussi. Mais aussi dit-on que comme prudens & advisez, ils vouloient voir les commencemens, & quel fruit produiroit cette requeste qui se devoit presenter au Roy, de laquelle il ne se trouva point de prisonniers, ny de ceux que l'on fit mourir (a), qui les chargeast.

Mais bien fut chargé le Prince de Condé,

(a) Ce témoignage de Castelnau vient à l'appui de ce que nous avons dit dans une de nos observations sur les Mémoires de Vieilleville, T. XXXI de la Collection, p. 436. On y a remarqué que le Père Daniel a eu tort d'impliquer les Coligni dans cette conspiration, puisqu'aucun des accusés ne les chargea. Cet Historien a copié Davila : mais le Traducteur françois de l'Ecrivain italien (Tome I, p. 59) observe avec raison que les contemporains contredisent cette assertion. Un autre Jésuite (Maimbourg, Hist. du Calvinisme, p. 127) s'y est pris avec plus d'adresse pour envelopper l'Amiral & les autres Seigneurs mécontens, dans la conjuration. « On tint (écrit-il) » une assemblée fort secrète à la Ferté-sous-Jouarre, » où, avec le conseil du Prince (de Condé) se trouverent les envoyés de ses principaux confidents ». Il ajoute (page 134) « que pour les Coligni, la

par le témoignage (a) de plusieurs des exécutez & prisonniers. Ce qui fut cause de la haine que ceux de Guise conçûrent contre 1560.

» Reine mere, qui avoit déjà son dessein caché pour » balancer la puissance des Guises, empêcha par son » adresse qu'on ne les mesât dans cette affaire, quoi- » qu'on ne doutast presque point qu'ils n'eussent bonne » part à la conjuration ».. La malignité & la mauvaise foi qui régnent dans ce passage, sont trop visibles pour que nous les relevions. Le Président Hénault, qui savoit aussi bien l'histoire que Daniel & Maimbourg, mais qui souvent a eu le courage d'être vrai, a rendu justice à l'Amiral dans cette circonstance. Il lui fait exprimer sa manière de penser telle qu'elle étoit à cette époque, dans les scènes V & X de son drame de François II.

(a) La déposition la plus forte contre le Prince de Condé, fut celle de la Bigne, ou de la Vigne (car c'est ainsi que l'appelle l'Abbé le Laboureur.) Ce Secrétaire de la Renaudie (dit-il page 385 de ses additions) « devoit être suspect : il étoit dépositaire » des mémoires & des secrets de la conjuration, qui ne » portoient rien de ce qu'il pouvoit déclarer de bou- » che pour sauver sa vie. Elle lui fut donnée à cette » condition de servir de témoin, mais principalement » contre le Prince de Condé, qu'on vouloit com- » prendre dans cette affaire »... Le Laboureur, en voulant ainsi laver le Prince de Condé, n'a pas pris garde qu'il avoit été chargé par d'autres que ce Secrétaire qu'il maltraite si aigrement. On a imprimé dans les Mémoires de Condé une lettre de François II

Digitized by Google

1560. luy, d'autant plus qu'il estoit leur cousin germain, & qu'il estoit ordinairement avec eux, lors mesme que l'on tramoit, & qu'on

au Roi de Navarre, en date du 9 Avril, (Tome I, p. 398). Le Monarque, après un détail de la conjuration d'Amboise & de son issue, s'exprime ainsi : « Au demeurant, mon oncle, en instruisant les procez » de tous ces rébelles, il y en a eu quelques-uns » d'entre eux qui ont déposé devant les Juges que » mon cousin le Prince de Condé, vostre frère, estoit » de la partie, & qu'il avoit de longtems sceu toute » leur entreprise, leur ayant promis de présenter » leur requeste, quand ils me viendroient trouver; » & pource que je me doubtay incontinent que ou » ces bélistres-là disoient telles choses, pensans pro- » longer leurs vies, ou bien que cela leurs avoit été » donné à entendre par Maligny, qui n'est pas plus » homme de bien qu'eux, ne me pouvant entrer en » entendement que mondit cousin me touchant de si » près, comme il fait, m'ayant tant d'obligations » comme il a, y deust avoir jamais pensé. Je ne » failly incontinent à l'envoyer quérir en ma chambre » en la présence de la Royne ma mere, auquel je » fey entendre ce que ces malheureux prisonniers » avoient dit de luy : qui m'asseura tant qu'il n'en » estoit rien, & me confirma si fort en l'opinion que » j'avoye que Maligny & autres ses compaignons luy » avoient presté cette charité; pensans sous ce nom » se prévalloir entre leurs troupes; & davantage sur » les remonstrances que je luy fey, me donna tant » de cognoissance combien une si meschante calomnie'

voulsit exécuter cette conjuration à leurs 1560.
deſpens. & dès-lors la haine couverte auparavant, commença à lever le maſque, car il fut fait défenſe au Prince de partir de la Cour, & fut obſervé de ſi près, qu'il n'oſoit preſque parler à perſonne, ny approcher du Roy, qui eſtoit irrité contre luy, parce que l'on luy faiſoit entendre qu'il avoit conſpiré ſa mort : & ce qui augmenta la mal-veillance que Sa Majeſté luy portoit, fut qu'un jour, ainſi que l'on exécutoit quelques-uns de la conſpiration, le Prince ne ſe puſt tenir de dire, *que c'eſtoit grande pitié de faire mourir de ſi gens de bien, qui avoient fait ſervice au Roy & à la Couronne, & qu'il ſeroit à craindre que les Eſtrangers voyans les Capitaines François ſi mal-traitez & meurtris, n'y fiſſent un jour des entrepriſes aux deſpens de l'Eſtat.* Ce qu'eſtant rapporté au Roy,

» luy peſoit ſur le cœur, que je m'aſſuray (comme » encore je fay) *que tous ces pendus avoient menti.* » Et pour vous dire la fin de nos propos, *je demeuray* » *très-content & ſatisfait de luy* »... Ce fragment intéreſſant jette un grand jour ſur les événemens qui vont ſuivre : car de deux choſes l'une ; ou le jeune Prince écrivoit ce qu'il penſoit, ou ſa lettre étoit dictée par une politique artificieuſe. Dans les deux cas, il eſt clair qu'il a ſervi de jouet à ceux qui gouvernoient

Digitized by Google

1560. fut cauſe que (a) la Trouſſe, Prevoſt de l'Hoſtel, fut envoyé pour ſe ſaiſir de quelques ſerviteurs du Prince, qui avoient fait eſchapper le jeune de Maligny (b). Et afin que le Prévoſt puſt chercher en plus grande liberté, il eut mandement de dire audit Prince, qu'il vint parler au Roy (c), ce

(a) Il s'appelloit Nicolas le Hardy, & de lui ſont iſſus les Marquis de la Trouſſe & du Fay.

(b) Maligny, frère de Jean de Ferrieres, allié du Vidame de Chartres, étoit violemment ſuſpecté d'être un des conjurés. On l'accuſoit d'avoir conçu le projet d'aſſaſſiner le Duc de Guiſe, lorſqu'il ſortiroit de la chambre du Roi. Le Prince de Condé (dit-on) l'en empêcha. Maligny, craignant d'être arrêté, ſe ſauva ſur un cheval que lui prêta de Vaux, premier Ecuyer du Prince de Condé. On empriſonna de Vaux, & les ſoupçons qu'on avoit contre le Prince de Condé redoublèrent. A l'inſtigation du Cardinal de Lorraine (dit M. de Thou; Tome III, p. 495), Catherine de Médicis fit fouiller l'hôtel du Prince de Condé par Nicolas de Brichanteau, Seigneur de Beauvais. Les terreurs du Cardinal ne ſe réaliſèrent pas : on n'y trouva point d'armes.

(a) Selon M. de Thou (*ibid.*), la Reine mère eut d'abord une conférence avec le Prince; & elle lui propoſa de ſe cacher derrière une tapiſſerie, pour entendre ceux des conjurés qui l'accuſoient. Condé répondit *qu'il ne ſavoit ce que c'étoit que de ſe cacher, & qu'on ne pouvoit, ſans lui faire injure, interroger des*

Digitized by Google

qu'il fit incontinent : lors Sa Majeſté luy dit 1560.
avec colere *qu'il eſtoit accuſé par ceux que l'on avoit exécutez, & autres ſuffiſans témoignages, qu'il eſtoit chef de la conſpiration faite par les ſéditieux & rebelles contre ſa perſonne & ſon Eſtat, & que s'il eſtoit vrai, il l'en feroit bien repentir.*

Le Prince oyant ces propos de la bouche du Roy, & craignant que ſa reſponſe ne fuſt pas bien priſe, ou calomniée, ſupplia Sa Majeſté d'aſſembler les Princes & ſon Conſeil, pour faire ſa reſponſe en ſi bonne compagnie. Ce que le Roy luy accorda, penſant qu'il ſe voudroit excuſer par quelques douces paroles. Mais le Prince ſe trouvant au Conſeil, le Roy préſent, dit *que la perſonne de Sa Majeſté exceptée, & celles de Meſſieurs ſes freres, de la Reine ſa mere & de la Reine regnante, & l'honneur & la*

criminels ſur ſon ſujet. Cependant ſes amis lui ayant conſeillé de ſe laver dans une audience publique, il la demanda & l'obtint. Regnier de la Planche (p. 233) ne fait point mention de cette première entrevue du Prince de Condé avec Catherine : ſon récit eſt conforme à celui de Caſtelnau, ſi ce n'eſt qu'il prétend que le Prince voulut ſe juſtifier en préſence de tous les Chevaliers de l'ordre qu'on put raſſembler.

Digitized by Google

1560. *reverence qu'il leur devoit saufs, ceux qui avoient dit qu'il estoit chef de la conjuration contre la personne du Roy & son Estat avoient menty fauſſement, & autant de fois qu'ils le diroient, autant ils mentiroient, en offrant dès-lors à toutes heures de quitter le degré de Prince ſi proche du Roy, pour les combattre* (a). Cela eſtant dit, il ſe retira pour donner lieu aux opinions du Conſeil : mais au lieu d'opiner, le Cardinal de Lorraine fit ſigne au Roy pour ſe lever & rompre l'aſſemblée, parce qu'il n'y avoit Prince ny Seigneur qui voulut ſouſtenir ce démenty, qui demeura aux oreilles du Conſeil.

Peu de temps après le Prince de Condé

(b) M. de Thou (Tome III, p. 496) Davila, Hiſt. des guerres civiles (Tome I, p. 63) ajoutent *que le Duc de Guiſe dit en l'interrompant, qu'il étoit honteux qu'on oſât imputer un crime ſi noir à un ſi grand Prince, & que ſi on en venoit à un combat, il étoit diſpoſé à lui ſervir de ſecond...* De Thou remarque qu'on doute avec raiſon de ce que l'on doit admirer en cecy, ou l'extrême confiance du Prince, quand il fit ce défi, ou la profonde diſſimulation du Duc, lorſqu'il parla en faveur de ſon ennemi... Cette particularité eſt atteſtée par le Préſident la Place dans ſes Commentaires, fol. 50 ; mais Regnier de la Planche l'a omiſe, ainſi que Caſtelnau.

Digitized by Google

voyant qu'il estoit espié de si près & mal- 1560.
voulu du Roy, se voulut retirer (a) avec licence en sa maison. Et au mesme temps on envoya lettres au Connestable, pour aller à Paris faire récit au Parlement des choses passées en la ville d'Amboise : en quoy le Connestable montra (b) qu'il estoit vieil &

(a) Malgré les prévenances qu'on faisoit au Prince de Condé, il n'ignoroit pas qu'il étoit entouré d'espions. Aussi ne tardât-il pas à s'évader de la Cour ; & il alla rejoindre à Nérac le Roi de Navarre, son frère.

(b) On lit dans l'Hist. de M. de Thou, Liv. XXV, Tome III, p. 500, que le Connétable eut ordre du Roi d'aller rendre compte au Parlement de ce qui s'étoit passé à Amboise. Le vieux courtisan loua les soins que s'étoient donnés le Duc de Guise & le Cardinal ; mais il leur déplut beaucoup, en observant que, si un particulier ne pouvoit souffrir qu'on fît dans sa maison violence à un de ses amis, à plus forte raison le Roi avoit dû être irrité que des séditieux se fussent assemblés pour attaquer dans le château d'Amboise, où il étoit, des personnes qu'il honoroit de sa confiance. Or, ce n'étoit pas-là le système des Guises, qui vouloient qu'on crut que la conspiration avoit été dirigée contre le Roi & la Famille Royale. M. Secousse, dans une note sur les Mémoires de Condé (Tome I, p. 347), remarque qu'il n'y a pas la moindre trace de ce discours du Connétable dans les registres du Parlement : cela ne prouve point

Digitized by Google

1560. sage Courtiſan. Car combien qu'il euſt la grandeur de ceux de Guiſe ſuſpecte, il chanta bien-haut les louanges de cette Maiſon, & leur prudence d'avoir remedié à une telle conjuration (de quoy les Auditeurs demeurerent ſatisfaits) ſans toucher, ſinon légèrement, que la conjuration fuſt dreſſée contre la perſonne du Roy & ſon Eſtat. Le Duc de Guiſe avoit choiſi le Conneſtable, pour n'eſtre point ſuſpect à ceux de la Religion des Proteſtans : mais le vieil Polybe, grand Courtiſan de ſon temps, dit *qu'il n'y a point de plus dangereux ennemy que celuy qui loüe les actions de ceux qu'il n'ame point.* Auſſi le Cardinal de Loraine & ſes freres eſtans advertis du récit que le Conneſtable avoit fait au Parlement, dirent *qu'ils ſe fuſſent bien paſſez de telles loüanges.*

la fauſſeté de cette anecdote rapportée dans les mêmes termes par le Préſident la Place, folio 51, & par d'Aubigné, Hiſtoire univerſelle, Tome I, Liv. II, page 95.

Digitized by Google

CHAPITRE XI.

La Maiſon de Chaſtillon quitte la Cour.
Bon Conſeil de l'Admiral à la Reine.
L'Edit de pacification mal gardé.
Autre Edit en faveur des Proteſtans.
Raiſonnement de l'Auteur ſur la mauvaiſe conduite de la Conſpiration & entrepriſe d'Amboiſe.
Diverſes fautes des Conjurez.

CEUX de Chaſtillon ayant veu joüer toutes ces piteuſes tragédies à la Cour, craignans auſſi que l'on les y vouluſt envelopper, demanderent congé de ſe retirer, ce qui leur fut accordé. Et la Reine mere du Roy montrant une bonne affection à l'Admiral, le pria de la conſeiller (a) & l'advertir par lettres 1560.

(a) L'Amiral alla en Normandie par l'ordre de Catherine de Médicis : elle le chargea de calmer les troubles de cette province, d'examiner les cauſes de l'eſprit de ſédition qui l'agitoit, & de lui en envoyer un récit fidèle. Cette correſpondance facilita à l'Amiral les moyens d'ouvrir ſon cœur à la Reine mère en faveur des Proteſtans. Il y a lieu de préſumer qu'ils lui furent redevables des légers adouciſſemens qu'ils éprouvèrent. Sans doute la crainte d'une ſeconde conſpiration détermina les Guiſes à ralentir momentanément le régime d'intolérance qu'ils avoient adopté.

Digitized by Google

1560. ſouvent, de tous les moyens qu'il ſçauroit, & pourroit apprendre, d'appaiſer les troubles & ſeditions du Royaume.

Ce que depuis il fit & eſcrivit à la Reine, que la cauſe des ſeditions ne prendroit jamais fin, tant que ceux de Guiſe ſeroient à la Cour, advertiſſant Sa Majeſté de prendre le maniment des affaires; pour remédier à plus grands inconvéniens que les premiers, & qu'il falloit commencer à ne faire plus aucunes pourſuites contre les Proteſtans, ainſi qu'il avoit eſté adviſé par un Edit fait à la haſte, du conſeil dudit Admiral, & du feu Chancelier Olivier (a), comme le vray

les Hiſtoriens n'ont point fait attention à une faveur de la Cour que l'Amiral reçut à la ſuite de cette correſpondance avec Catherine de Médicis. Ce fut le gouvernement du Hâvre & de Honfleur dont François II le pourvût ſur la démiſſion de Charles de Mouy, ſieur de Melleraye. Ce qu'il y a d'aſſez ſingulier, c'eſt que les proviſions de ce gouvernement ſont datées du 4 Octobre 1560, tems où la perte du Prince de Condé étoit jurée. Vouloit-on par ce bienfait forcer l'Amiral à une ſorte d'inaction? Nous ajouterons que ces proviſions font l'éloge de la capacité & de la fidélité de Coligni. (On peut les lire dans les preuves de l'Hiſt. généalog. de la Maiſon de Coligni, par du Bouchet, p. 519.)

(a) On a vu dans les Mémoires de Vieilleville, moyen

moyen d'esteindre le feu de la conspiration 1560.
d'Amboise, & ce pour la crainte que l'on avoit, qu'elle n'eust plus grande suite. Toutefois plusieurs voyans cet Edit, jugeoient que c'estoit un sujet pour découvrir ceux qui en estoient, afin de les attraper à leur temps.

Aussi à la vérité l'Edit fut mal gardé, soit que les Magistrats Catholiques eussent devant les yeux seulement le vray zele de la Religion Catholique (a), ou que l'on eust mandé par lettres secrettes aux Gouverneurs & Magistrats de faire justice des Protestans, sans avoir égard à l'Edit : autrement qu'il y auroit

Tome XXXI de la Collection, p. 173, quelle fut la fin tragique du Chancelier Olivier. Le Laboureur, comme on l'a remarqué (ibid., p. 455) a réclamé contre ce fait historique; mais nous avons dit d'après M. Secousse que les raisonnemens allégués par le Laboureur ne prouvent rien. Nous ajouterons que M. de Thou (Liv. XXIV, Tome III, page 497) confirme par la manière dont il s'exprime, les autorités que nous avons citées. D'ailleurs ce Chancelier fut un grand homme, qui réunit à des mœurs pures, les lumières, la sagesse & l'intégrité la plus complete. Digne de vivre dans des tems meilleurs, il reconnut en mourant, selon l'expression de Mezeray, *qu'il avoit été rappellé à la servitude plutôt qu'à la libre fonction de chef de la justice.*

(a) Lisez l'Observation n°. 14.

Digitized by Google

1560. danger que ce feu ne s'allumaſt ſi grand, qu'à la fin il embraſaſt tout le Royaume.

La Reine mere du Roy, qui a toûjours cherché de maintenir les choſes pour la ſeureté de l'Eſtat, & éviter les inconvéniens dont l'on voyoit la France menacée, fit expedier derechef un autre Edit, portant défences bien expreſſes à tous les Baillifs, Seneſchaux, Magiſtrats, & autres Juges, de faire de-là en avant aucunes pourſuites contre les Proteſtans; lequel Edit fut aſſez bien exécuté. Ce fut cauſe d'attirer en France fort grand nombre de bannis & abſens pour la Religion, & meſme pluſieurs Miniſtres de Geneve & d'Angleterre, qui s'eſtablirent par toute la France, en donnant beaucoup de courage aux Proteſtans qui s'eſtoient refroidis, de continuer (a) leurs aſſemblées &

(a) L'édit qui autoriſa tout ce que dit ici Caſtelnau, fut le réſultat de la frayeur qui tourmentoit le Cardinal de Lorraine. On y faiſoit dire au Roi que ne voulant pas enſanglanter les prémices de ſon regne, & imitant l'exemple du Père céleſte, il pardonnoit à ſes ſujets, pour épargner leur ſang, & les faire rentrer, s'il étoit poſſible, dans le chemin de la vérité; qu'en conſéquence, eſpérant plus à l'avenir de l'indulgence & de la douceur que de la ſévérité des loix, il donnoit une amniſtie générale des crimes

Digitized by Google

l'exercice de leur Religion. Or ce conseil 1560.
de l'Admiral tendoit à double effet. Le premier pour faire prendre à la Reine mere du Roy les affaires en main, en luy donnant advis de reculer si elle pouvoit de la Cour ceux de Guise : l'autre pour fortifier les Protestans & leurs Partisans, qui se pouroient rallier plus qu'auparavant, en faisant l'exercice de leur Religion : ce que beaucoup croyent qui ne fust pas advenu, si la rigueur eust esté continuée sur les Protestans, lors qu'ils jettoient les premiers fondemens de leurs desseins. Et ceux de Guise, soit pour le zele de la Religion, ou qu'ils eussent du tout appuyé leurs forces sur les Catholiques, (comme estant ce party le plus puissant & asseuré, & que c'estoit le vray moyen de se maintenir) estimerent (a) qu'ils devoient

que ses sujets avoient commis par rapport à la religion, pourvu qu'ils rentrassent dans le sein de l'Eglise Romaine. (De Thou, Liv. XXV, Tome III, p. 504.) L'édit de Romorentin, dont il sera incessamment question, ne tarda pas à faire renaître les troubles.

(a) C'étoit-là aussi l'opinion de Philippe II & du Duc d'Albe. « Le Roy (raconte Mathieu dans son » Histoire du règne de François II, p. 223.) donna » advis par Lansac au Roy d'Espagne & à sa sœur » du péril qu'il avoit couru. Ce Prince dit que ce » n'estoit que le commencement des misères qui

Digitized by Google

1560. taſcher de ruiner & rabattre le party deſdits Proteſtans, & les rendre ſi foibles qu'ils ne puſſent reſiſter aux Catholiques.

Voilà un ſommaire & brief diſcours de la conjuration d'Amboiſe, de laquelle je laiſſeray le jugement libre à un chacun. Mais bien qu'elle eſtoit mal conduite, & encore pirement executée; eſtant en premier lieu communiquée à ſi grand nombre de perſonnes de toutes ſortes de conditions & d'âges, qu'il eſtoit impoſſible de la tenir ſecrette. Car il eſtoit dit que l'on la pourroit communiquer à tous ceux qui de meſme affection porteroient les armes, combien qu'ils n'euſſent aſſiſté au Conſeil; choſe qui fut trouvée bien mauvaiſe par pluſieurs Proteſtans, auſſi l'on peut voir en toutes les Hiſtoires, que

» menaçoient le Royaume, & que le préterte de la » religion eſtoit capable de faire encore des coups » plus tragiques; car l'audace qui n'eſtoit domptée » au commencement, devenoit fureur, & qu'il alloit » mal en la famille où les ſerviteurs faiſoient gloire » de faire peur à leur maiſtre »... La Royne d'Eſpagne diſoit « que cette entrepriſe avoit trop mal ſuccédé » aux entrepreneurs pour la recommencer : un bon » tour ne doit ſe faire qu'une fois »... Le Duc d'Albe dit ſur cela « que ſi les auteurs de la ſédition eſtoient » pris, le reſte ſeroit bientoſt eſcarté, & que les » premiers exemples eſtoient les meilleurs.

Digitized by Google

tous ceux qui anciennement conjuroient contre l'Eſtat, ou contre la vie des Princes, le communiquoient à peu de perſonnes, faiſans infinis ſermens. Et la pluſpart des Conjurez en choſe de grande entrepriſe, meſloient de leur ſang au vin qu'ils beuvoient enſemble, comme l'on peut voir en la Conjuration dreſſée par les enfans de Brutus, alors premier Conſul, autres ſe lioient les pouces enſemble, & en faiſoient ſortir du ſang qu'ils meſloient l'un avec l'autre, & le ſuçoient, comme Tacite l'eſcrit du ſerment des Princes d'Arméhie, aux traitez d'amitié qu'ils faiſoient. Ce qui ſe pratique encore en quelques endroits des Indes Orientales. 1560.

Les Proteſtans firent une autre faute, de délibérer la conſpiration en Janvier, & en differer l'exécution au dixième de Mars, tellement que c'eſtoit donner loiſir à ceux qui ſont naturellement peu ſecrets d'en diſcourir, en faiſant des préparatifs ſi longs pour s'y trouver. De ſorte que les Nations eſtrangeres le ſçavoient plus d'un mois auparavant le jour prefix. Outre que la longueur du temps refroidit bien ſouvent les uns, & fait repentir les autres : comme il advint en la Conjuration faite contre la perſonne du plus grand Empereur du monde, qui eſtoit Jules Ceſar,

Digitized by Google

1560. dont l'exécution ſe devoit faire, le premier jour de Mars, & le meſme jour il eſtoit adverty de ſon déſaſtre, s'il euſt leu le billet que l'on luy bailla en entrant au Senat.

Davantage il eſtoit capitulé qu'il ſe leveroit une armée pour l'execution : choſe qui eſtoit impoſſible, ſans que le tout fuſt éventé & découvert, veu que leſdits Proteſtans vouloient que l'on levaſt des ſoldats de toutes les Provinces de France. En quoy ils failloient grandement, d'autant que ceux de Guiſe avoient tant d'amis & ſerviteurs, & tant d'autres perſonnes qui ne reſpiroient que leur faveur, qu'il eſtoit impoſſible que la choſe leur fut long-temps cachée.

De plus, en matière de conſpiration, il faut que ceux auſquels elle eſt communiquée, ſoient reconnus grandement ſecrets, ce qui empeſcha Brutus de découvrir à Ciceron, qui n'eſtoit pas tenu pour tel, la conjuration contre Ceſar, encore qu'il deſiraſt ſa mort autant que nul autre. Mais le pis eſt, quand telles entrepriſes ſont communiquées aux femmes (ſexe ſi fragile qu'il ne peut rien tenir de caché.) Auſſi la conjuration contre le grand Alexandre, fut découverte par un nommé Philotas, à une Dame, qui le revéla incontinent à Alexandre. Celle de Catilina par une

Digitized by Google

garde qu'entretenoit l'un des Conjurez. Et celle du grand Prieur de Capoue, frere du feu Mareſchal de Stroſſy, dreſſée de noſtre mémoire contre la ville de Gennes, qu'il avoit reſolu de prendre & ſaccager, fut auſſi découverte par une Courtiſanne qui l'avoit ſçû d'un Soldat; mais celle d'Amboiſe fuſt découverte au Secretaire du Cardinal de Lorraine, par l'un des plus affectionnez (a) proteſtans, & qui recevoit ordinairement les complices en ſa maiſon : Dieu réſervant le chaſtiment des Grands en un autre temps, auquel chacun a reſſenty les effets inévitables de ſa Juſtice. 1560.

(a) Avenelle ou des Avenelles (car les écrits du tems varient par rapport à ſon nom) ſe retira en Lorraine. Le Souverain de ce Duché à la recommandation des Guiſes, lui conféra une charge de judicature. Ce fut (aſſure M. de Thou, Liv. XXIV, page 497) un homme de bien, eſtimé par ſon ſavoir. Toute ſa vie il ſuivit la religion des Proteſtans : il leur rendit de bons offices, & aida de ſes biens ceux de cette ſecte, qui perſécutés en France, paſſoient par la Lorraine. Il y a lieu de croire (obſerve le Magiſtrat hiſtorien) qu'il révéla la conjuration d'Amboiſe, moins par les vues d'un ſordide intérêt, que par un pur motif de conſcience. Il crut que tous complots & toutes conſpirations étoient illicites ſous une puiſſance légitime.

Fin du premier Livre.

Digitized by Google

MÉMOIRES
DE
MICHEL DE CASTELNAU,
SIEUR
DE MAUVISSIERE.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE PREMIER.

Libelles publiez contre la Maiſon de Guiſe.
Les Religionnaires s'appuyent de la faveur des Proteſtans d'Allemagne & d'Angleterre.
Droit de la Reine Elizabeth ſur la Couronne d'Angleterre.
Raiſon des prétenſions de la Reine Marie Stuart ſur le meſme Royaume, & de Jacques Roy d'Eſcoſſe ſon fils.
Droit de la Maiſon de Suffolch.
Des Comtes de Huntington.
Et des Comtes de Hereford.
Les enfans ne ſe legitiment point en Angleterre par le mariage ſubſequent.

1560. C'ESTOIT une choſe fort eſtrange, & du tout contre le devoir naturel d'un bon ſujet, principalement d'un François obéiſ-

Digitized by Google

fant & fidele à ſon Prince, de luy preſenter 1560.
une requeſte à main armée. Ce fait ſi nouveau engendra une ardeur ſi grande & ſi brûlante, qu'elle embraſa toutes les Provinces de France en diverſes factions; dont une des premieres & plus dangereuſes ſemences, vint des libelles diffamatoires qui furent publiez (a) contre la Maiſon de Guiſe, colo-

(a) Vraiſemblablement Caſtelnau veut parler des différents écrits dont on a déjà fait mention, tels que *la réponſe chreſtienne & défenſive ſur les lettres envoyées par le Roi après la conjuration d'Amboiſe, l'advertiſſement au peuple de France, les réponſes à l'ouvrage de du Tillet ſur la majorité de nos Rois*, & autres pamphlets de ce genre, dont on a donné un précis d'après les Mémoires de Condé, où ſe trouvent la plupart des originaux. Dans tous ces libelles, ſelon l'uſage, en attaquant les Miniſtres, on reſpectoit la perſonne du Souverain. A en croire les auteurs, c'étoit même pour ſes intérêts & ceux de la famille royale qu'ils avoient pris la plume. Ils accuſoient la Maiſon de Guiſe d'un délit qu'on trouve répété dans tous les libelles publiés par la ſuite. C'étoit de vouloir arracher la couronne à la Maiſon de Valois, prétendant qu'elle leur appartenoit, comme deſcendants de Charlemagne par le Duc Charles de Lorraine, oncle paternel de Louis V. Si cette prétention chimérique a été avancée par quelques partiſans de la Maiſon de Guiſe, ces Princes la déſavouèrent authentiquement en 1582; ils reconnurent que la poſtérité maſculine de ce Charles

1560. rez de préfaces d'honneur quand il eſtoit queſtion du Roy, afin de lever les accuſations publiées par pluſieurs Edits & Lettres Patentes que ce n'eſtoit contre Sa Majeſté & ſon Eſtat que les Proteſtans s'eſtoient révoltez & vouloient prendre les armes, mais pour la défence de leurs vies, perſonnes, & biens, & pour le zele qu'ils avoient à leur Religion.

Ce que par meſme moyen & par pluſieurs autres intentions, ils s'efforçoient de faire aux Princes eſtrangers, principalement aux

de Lorraine ne ſubſiſtoit plus; & du Tillet, leur créature, le déclare formellement dans ſon traité de la majorité de nos Rois. On leur reprochoit encore leurs prétentions ſur l'Anjou & la Provence. Quant à celles-là, on a vu qu'ils les manifeſtèrent plus d'une fois. Cependant elles n'étoient pas fondées légitimement. Et c'eſt ce que M. Secouſſe démontre fort bien dans une de ſes notes ſur les Mémoires de Condé, Tome I, page 331. Car en ſuppoſant que la Maiſon de Lorraine eût eu quelque droit ſur ces Provinces, il appartenoit aux aînés de cette Maiſon, & non pas aux Guiſes, qui en étoient une branche cadette. Le Laboureur (dans ſes additions, page 395) a diſſerté aſſez longuement ſur ce ſujet. Nous n'avons point fait uſage de ce qu'il dit, parce que cela nous a paru ne renfermer rien de neuf & d'intéreſſant. En convenant de l'ambition du Duc de Guiſe & de ſon frère, il cherche à les excuſer; & on rappellera ailleurs les moyens qu'il employa.

Digitized by Google

Proteſtans d'Allemagne & d'Angleterre, leſquels ſe laiſſans incontinent perſuader aux impreſſions qui leur eſtoient données, en eſcrivoient à leurs Ambaſſadeurs réſidens en France, afin d'animer tous les François contre la Maiſon de Guiſe. Mais ils s'abuſoient, car plus ils eſcrivoient contr'eux, plus ils réhauſſoient leur credit, parce qu'ils avoient les Catholiques Partiſans & favorables avec l'autorité de Roy. 1560.

Mais en cet endroit je me licencieray un peu de laiſſer les affaires de France pour dire quelque choſe des Royaumes d'Angleterre & d'Eſcoſſe; où j'ay eu à traiter pluſieurs grandes & importantes negociations (a) pour le ſervice des Rois, tant avec la Reine Elizabeth, que Marie Stuart veuve du Roy François ſecond. Quant à Elizabeth Reine d'Angleterre, aucuns ont voulu diſcourir & eſcrire de ſon titre à la Couronne d'Angleterre, peut-eſtre ſelon leurs opinions & paſſions. Tant y a qu'il eſt certain que Henry huitième Roy d'Angleterre ſon pere (b), eſtoit

(a) Liſez la Notice qui précède ces Mémoires.

(b) Henri VII ſon père, connu d'abord ſous le nom de Comte de Richemond, réunit les droits de la Maiſon de Lancaſtre, à laquelle il appartenoit avec ceux de la Maiſon d'Yorck, en épouſant Eliſabeth qui en étoit l'hétitière.

Digitized by Google

1560. de la Maiſon de Lancaſtre, du coſté paternel, & d'Yorck du coſté maternel, toutes deux réünies enſemble; ce qui appaiſa toutes les guerres civiles & troubles du Royaume.

Le Roy Henry avoit un frere aiſné nommé Artus (a), & deux ſœurs Marguerite & Marie, dont l'aiſnée fut mariée en premieres nôces à Jacques quatrieſme, Roy d'Eſcoſſe, duquel mariage eſt iſſu Jacques cinquieſme, auſſi Roy d'Eſcoſſe, lequel eſpouſa Antoinette de Lorraine de la maiſon de Guiſe, veuve du Duc de Longueville, & fut pere de Marie Stuart à preſent regnante. Marguerite d'Angleterre veuve de Jacques quatrième Roy d'Eſcoſſe, eſpouſa Archambaut Douglas Comte d'Angus Eſcoſſois (b), qui eut la tête tranchée par

(c) Artur mourut en 1502.

(d) Robertſon (Hiſtoire d'Ecoſſe, Tome I, Liv. I, page 98) contredit ce fait. Il raconte qu'Archambaud Douglas, Comte d'Angus, s'empara de l'autorité pendant la minorité de Jacques V, qui ne l'aimoit pas. Il en réſulta une guerre civile; le Comte d'Angus vaincu honteuſement, fut condamné comme criminel de leze Majeſté. Après avoir échappé à bien des dangers (continue l'Hiſtorien), le Comte accablé de miſère, fut obligé d'aller chercher un aſyle en Angleterre. Jacques V, il eſt vrai, ne voulut jamais lui accorder ſa grace; mais Robertſon ne dit point qu'il ait eu la tête tranchée.

Digitized by Google

le commandement de Jacques cinquième Roy d'Escosse, & laissa une fille nommée Marguerite, qui fut mariée à matthieu Stuart Comte de Lennox, duquel mariage sont issus deux fils, Henry & Charles. Henry espousa Marie Stuart sa Cousine germaine Reine d'Escosse, veuve du feu Roy François second, je fus envoyé pour consentir & approuver leur mariage de la part du Roy Charles neuvième. Et de ce mariage de Henry & Marie, est issu Jacques (a) sixième Prince d'Escosse, qui est aujourd'huy. De Charles l'autre frere, & d'une fille de la Maison de Candish (b), est venuë Arbelle. 1566.

Et quant à Marie l'autre sœur puisnée du Roy Henry d'Angleterre, elle espousa le Roy Louis, douzieſme de France, lequel estant décédé, trois mois après, elle s'en retourna en Angleterre où le Roy Henry son frere la remaria à Charles (c) Brandon, un fien

(a) Jacques I, Roi d'Angleterre.

(b) De l'alliance de Charles Stuart, Comte de Lenox, avec Elisabeth Candish, naquit Arbelle Stuart, qui épousa Guillaume Seymer, & mourut sans enfans.

(c) Les détails des amours de Charles Brandon avec la Reine Marie, & du mariage qui s'ensuivit, sont racontés d'une manière piquante dans les Mémoi-

Digitized by Google

1560. savory, qu'il fit Duc de Suffolck : duquel mariage deux filles sont sorties. La premiere nommée Françoise, qui fut mariée à Henry Grey, que le Roy Henry huitième fit Marquis de Dorset, & par succession des droits de sa femme fut fait Duc de Suffolck : dont sont issuës trois filles, Jeanne, Catherine & Marie. Jeanne l'aisnée, pour avoir esté appellée à la Couronne devant la Reine Marie, par le moyen du Duc de Northumberland, duquel elle avoit espousé le fils aisné, après avoir regné sept jours, fut dépossée (a), & après décapitée dedans la Tour de Londres, & son mary dehors, tous deux à mesme heure & jour, & le Duc de Northumberland peu de temps après. Catherine qui estoit la seconde, fut mariée avec Henry Herbert, fils aisné du Comte de Pembrock ; mais pour estre tous deux trop jeunes, l'on dit que le mariage ne fut point consommé, & Marie venant à regner en fit le divorce. Du regne

res de Fleuranges, Tome XVI de la Collection, p. 171 & suiv., & p. 351. *ibid.*

(a) Plusieurs des observations contenues dans les Mémoires qui ont précédé, offrent l'histoire des malheurs de Jeanne Gray. On peut lire spécialement la note de la page 457 du Tome XXXIV de la Collection.

Digitized by Google

de la Reine Elizabeth ladite Catherine & 1560.
le Comte (a) de Hereford, ſe marierent clandeſtinement contre les Loix & Ordonnances du Royaume d'Angleterre. A cette occaſion ils furent tous deux empriſonnez en la Tour de Londres l'eſpace de trois ans, où neantmoins ils trouverent moyen de ſe frequenter (b) & faire deux fils. Marie qui fut la troiſiéme fille, nourrie à la Cour avec la Reine Elizabeth ; eſpouſa clandeſtinement

(a) La ſévérité qu'Eliſabeth déploya contre Catherine & ſon époux, « avoit (dit M. Hume, Hiſt. » de la Maiſon de Tudor, p. 59) ſa ſource, ou dans » la défiance de cette Princeſſe, qui craignoit que » les prétendans à ſa ſucceſſion n'augmentaſſent leur » crédit par la fécondité de leur mariage, ou dans » la malignité de ſon caractère. On ſait que cette » imperfection s'y mêloit à ſes grandes qualités. » Peut être lui faiſoit-elle porter envie à ceux qui » jouiſſoient du bonheur d'aimer & de ſe reproduire, » bonheur qu'elle avoit ſacrifié à l'ambition de régner » ſeule ».

(b) Selon M. Hume (Hiſt. de la Maiſon de Tudor, p. 59), Catherine étoit groſſe avant d'être renfermée avec le Comte d'Hertford à la tour de Londres. Ces deux infortunés ayant corrompu leurs gardes, trouvèrent le moyen de ſe revoir ; & il en réſulta un ſecond enfant. L'indignation d'Eliſabeth redoubla. Auſſi le Comte reſta-t-il en priſon pendant neuf ans, juſqu'à la mort de ſon épouſe.

Digitized by Google

1560. aussi un Capitaine de la porte, avec le grand mécontentement de la Reine, mais peu de temps après ils moururent tous deux. Marguerite (a) qui fut la seconde fille de Charles Brandon Duc de Suffolck, espousa le Comte de Cumberlant, dont est issuë Marie à present femme du Comte de Derby, de laquelle & dudit Comte sont issus trois fils. Françoise premiere fille dudit Charles Brandon, après la mort de Henry Grey, fait Duc de Suffolck, son premier mary, espousa un nommé Adrian Stoc son serviteur, & en eut deux (b) enfans.

Outre ceux que nous avons déduit, il y a le Comte de Huntington (c) qui prétend aussi quelque droit à la Couronne : mais il n'y pourroit venir par droit successif, qu'après les enfans du Comte de Derby, d'autant qu'il est issu de George Duc (d)

(a) Le Laboureur (dans ses additions, page 404), la nomme *Leonor*, & dit qu'elle épousa Georges Clifford, Comte de Cumberland.

(b) Ils furent réputés illégitimes.

(c) Henry Hastings, Comte de Huntington, fut en conséquence de ces prétentions, l'ennemi mortel de Marie Stuart.

(d) D'après la table généalogique de le Laboureur (page 403 de ses additions), il paroît qu'il regne de

de Clarence, frere du Roy Edouard quatrieme, qui ne laissa qu'une fille, laquelle fut mariée au Comte de Salisbury, duquel mariage sont issus trois fils, Henry, Paul Cardinal, & Artus. De Henry sont issues deux filles, dont l'aisnée est morte sans enfans. De la seconde sont issues Marie & Marguerite. 1560.

Quant aux enfans du Comte de Hereford qu'il a eu de Catherine, il y a eu sentence donnée par l'Archevesque de Cantorbery, qu'ils n'estoient pas legitimes (a), de laquelle

ici de la confusion. Le Duc de Clarence, que le Roi Edouard, son frère, fit périr en l'enfermant dans un tonneau de malvoisie, eut entre autres enfants Marguerite de Clarence, décapitée en 1541. Elle épousa Richard de la Poole. Il paroît qu'elle laissa deux fils, savoir le Cardinal Poole, ou Polus, & le Comte de Salisbery: Probablement ce dernier fut le père d'Arthur Pole, qui en 1561 conspira avec son frère contre la Reine Elisabeth. On lit dans l'Histoire de M. Hume (page 60) que cette Princesse eut la générosité de leur pardonner.

(a) M. Hume ne parle point de cette sentence de l'Archevêque de Cantorbery. Il dit qu'Elisabeth nomma des Commissaires pour examiner cette affaire, & que Henri Seymer, Comte de Hereford, n'ayant pu fournir la preuve testimoniale de la célébration de son mariage dans le terme fixé pour la recevoir, son

Digitized by Google

1560. Il y a eu appel, qui n'eſt pas decidé : car en Angleterre s'il n'y a contract de mariage verifié par écrit, ou par témoins, avant la conſommation d'iceluy, les enfans nez auparavant le contract ſont tenus pour baſtards, & ne ſe peuvent legitimer par mariage ſubſequent. Mais ſi les parties contractent mariage, eſtant la femme groſſe, voir preſte à ſe délivrer, pourveu qu'elle ne ſoit encore accouchée, les enfans ſeront legitimes, horſmis, comme l'on dit, les Princes du Sang, qui ne ſe peuvent marier ſans congé du Roy, ſur peine que les enfans ſoient declarez baſtards, & le mariage nul. Vray eſt que le ſecond fils du Comte de Hereford eſt né après que les deux parties declarerent en jugement qu'ils eſtoient mariez. Or tous les ſuſdits ne peuvent ſucceder à la Couronne d'Angleterre, la Reine Eliſabeth mourant ſans enfans, devant la Reine d'Eſcoſſe, petite fille de Marguerite, ſœur aiſnée du Roy Henry huitiéme.

commerce avec Catherine Gray fut déclaré illégitime ; & les enfans qui en étoient nés furent réputés bâtards.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Hiſtoire des Amours de Henry VIII, Roy d'Angleterre, avec Anne de Boulen.
Qu'il eſpouſe nonobſtant ſon Mariage avec Catherine d'Eſpagne, qu'il prétend nul.
Cela cauſe le Schiſme & l'Hereſie en Angleterre.
Le repude de Catherine improuvé par les Religionnaires d'Allemagne & de Geneve, qui refuſent l'alliance de Henry.
Raiſon pour laquelle le Roy François I ſouhaitta la nullité du premier mariage dudit Roy Henry.
Declaré valide en Cour de Rome.
Mort d'Anne de Boulen & de Thomas Morus.
Raiſon du titre de Défenſeur de la Foy, porté par le Roy d'Angleterre.
Le Roy Henry ſe fait Chef de l'Egliſe Anglicane.
Continuation de ſes Mariages.

ET pour mieux éclaircir cette Généalogie où nous ſommes entrez, je reprendray comme ledit Roy Henry VIII eſpouſa Catherine d'Eſpagne, la belle ſœur, après la mort d'Artus ſon frere, par diſpenſe du Pape 1560.

Digitized by Google

1560. Jules ſecond ; à condition (a) toutefois qu'Artus n'euſt point eu copulation avec elle : & de ce mariage fut procréée Marie, ſœur aiſnée d'Eliſabeth, qui depuis fut Reine. Mais il advint que le Roy Henry (b) devint amoureux d'une jeune Dame rare en beauté & d'illuſtre maiſon d'Angleterre, nommée Anne (1) de Boulen, Marquiſe de Pembrock, niéce de Thomas Howart, Duc de Nortfolck, laquelle ne voulant pas ſervir de concubine au Roy, deſiroit ou feignoit comme elle eſtoit prudente & adviſée, de ſe vouloir marier avec un Seigneur du pays. Le Roy le voulant empeſcher, vaincu d'amour comme il y eſtoit ſujet, ſe

(a) Ce mariage de Henri VIII avec Catherine d'Arragon, ſa belle ſœur, excita des réclamations avant même qu'on le célébrât. Rapin Thoiras les a conſignées dans ſon Hiſtoire d'Angleterre. (Liſez les Obſervations ſur les Mémoires de Martin du Bellay, Tome XVIII de la Collection, p. 331.)

(b) Henri VII avoit fait épouſer Catherine d'Arragon à Artur ſon fils aîné. Ce jeune Prince, étant mort d'éthiſie peu de tems après, le Roi força Henri ſon ſecond fils, & qui lui ſuccéda ſous le nom de Henri VIII, à épouſer la veuve de ſon frère. Henri en eut pluſieurs enfans, & vécut avec Catherine pendant vingt ans. Selon M. de Thou (Liv. I) l'humeur auſtère de cette Princeſſe, & ſon peu de goût pour la parure, inſpirèrent du dégoût au Monarque.

Digitized by Google

résolut de l'espouser pour n'avoir point de 1560.
compagnon. Mais pour ce faire, il fut conseillé qu'il estoit nécessaire de répudier Catherine ; non pour autre sujet que d'avoir esté auparavant femme d'Artus son frere. Ce qui fut advisé par un subtil moyen du (a) Cardinal d'Yorck Anglois, sur ce qu'il montra que le Roy n'avoit pû legitimement espouser la veuve de feu son frere Artus.

Et à ces fins le Cardinal Campeje fut deputé, lequel vint en Angleterre, & fit information de la verité avec le Cardinal d'York, delégué pour luy assister. Et depuis après avoir trouvé qu'il estoit vray, firent aperte démonstration d'estre fort scandalisez, & y avoir grande charge de conscience en un tel mariage (b). Dès-lors ils firent défense (c)

(a) Thomas Wolsey, homme de basse extraction, favori de Henri VIII, & detesté universellement, à cause de son orgueil.

(b) Lisez les Observations sur les Mémoires de du Bellay, Tome XVIII de la Collection, pages 344 & suiv.

(c) M. de Thou (Liv. I.) ne s'accorde pas avec Castelnau sur cet article. Il convient bien que Clément VII envoya en Angleterre le Cardinal *Campeggio* pour prononcer sur la question du divorce : mais ce Légat, conformément aux ordres qu'il avoit, traîna l'affaire en

Digitized by Google

1560 au Roy Henry & à la Reine Catherine sa femme de plus se frequenter, jusques à ce qu'ils eussent fait leur rapport au Pape. Cependant le Roy Henry impatient de ce nouvel amour, ne pouvant supporter la longueur qu'il voyoit au jugement de la repudiation, espousa ladite Anne de Boulen (a), dont est issue Elisabeth à present regnante, née le septiéme jour de Septembre mil cinq cens trente & trois.

Et d'autant que Charles cinquiéme, Empereur, portoit impatiemment cette répudiation faite de sa tante, & que le Pape trouvoit estrange ces nouvelles nôces, mesme du vivant de Catherine qui avoit esté quelques années avec le Roy : estant dispensé

longueur. Ayant appris la défaite de *Lautrec* à Naples, & jugeant qu'il ne falloit pas irriter l'Empereur, il partit de Londres sans avoir rien décidé. Il laissa le Monarque Anglois fort mécontent de ses subterfuges : voilà (selon M. de Thou) à quoi se réduisit la mission de *Campeggio*.

(a) Le mariage fut tenu secret pendant un an entier ; & si Henry VIII eût voulu croire François I, il ne l'auroit pas célébré publiquement. Mais Henri céda aux instances d'Anne de Boulen qui regardoit son honneur comme compromis par le mistère qu'on affectoit. Dès-lors la Cour de Rome se crut méprisée. Bientôt ses foudres grondèrent, & le schisme éclata.

Digitized by Google

comme j'ay dit, le Roy d'Angleterre commença de se fascher contre le Pape, & comme l'on dit, estant persuadé par sa nouvelle espouse, qui se ressentoit de la Religion des Protestans, se declara Chef de l'Eglise d'Angleterre (a), & fit mettre le Cardinal d'York en prison, qui avoit changé de volonté; ayant écrit au Pape que le Roy d'Angleterre avoit espousé une Luthérienne. 1560.

Sur cela le Roy Henry envoya en Allemagne & à Genéve, offrant de se (b) faire

(a) Voyez les Observations sur les Mémoires de du Bellay, Tome XVIII de la Collection, p. 402.

(b) Il s'en faut bien que cette particularité soit confirmée par les écrits du tems; elle est contredite formellement par M. de Thou, dont le récit nous semble s'accorder avec les monuments. Selon cet Historien (Liv. I), le changement de la discipline ecclésiastique introduit par Henri, ne fut suivi d'aucune altération, quant à la doctrine. Car au Synode tenu à Londres le 8 Juin 1534, on confirma l'ancienne doctrine; & on décerna des peines contre ceux qui l'avoient quittée, & contre les partisans du pouvoir du Pape. Aussi, observe M. de Thou, Henri se rendit-il également odieux aux Protestans & aux Catholiques. Calvin même témoigna hautement son mécontentement de la suprématie ecclésiastique que le Monarque Anglois s'arrogeoit. Au surplus ces querelles personnelles de Henri avec Luther, & sa haine

Digitized by Google

1560. Chef des Protestans, & mener dix mille Anglois à la guerre, & contribuer cent mille livres sterlins, qui vallent un million de livres tournois. Mais ils ne voulurent jamais approuver la répudiation, hormis Erasme de Rotterdam : combien qu'auparavant & dès l'an mille cinq cens trente, il avoit eu advis des Universitez de Boulogne, de Padoue, d'Orleans, de Bourges, d'Angers, de Toulouse (a) & de Paris; où les Docteurs en Theologie baillerent, comme l'on dit, sous les séels des Universitez, que le Pape Jules second n'avoit pu le dispenser de prendre la veuve de son frere, mort sans enfans, & que la Loy de Dieu qui commandoit expressément au frere de prendre la veuve de son frere pour luy susciter un heritier, n'estoit que figure. Vray est que le bruit estoit que le Roy Henry n'y épargna rien. Lesdites consultations ont depuis esté publiées & imprimées en Angleterre.

pour tous les sectaires, se concilient difficilement avec l'alliance que Castelnau lui fait proposer aux Princes Protestans de l'Allemagne, & aux Genevois.

(a) M. de Thou (Liv. I) rapporte que le bruit commun étoit que les Théologiens de Paris s'étoient laissés corrompre par argent, afin d'opiner pour le divorce en question.

Digitized by Google

Cependant le procès fut depuis intenté 1566
à Rome par-devant le Pape Clement septiéme à l'instance de l'Ambassadeur de l'Empereur vers ledit Pape, auquel fut envoyé Estienne Gardiner, Docteur ès Droits & depuis Evesque de Winchester, pour soustenir que la répudiation avoit esté juste, & la dispence du Pape Jules illicite de droit divin & humain.

Le bruit estoit commun que le Roy François premier (2), avoit eu volonté de marier sa sœur veuve du feu Duc d'Alençon, au Roy d'Angleterre, laquelle depuis espousa Henry d'Albret, Roy de Navarre : & qu'il avoit incité le Cardinal d'York, pour lors Ambassadeur en France, de tenir la main à ce que la dispense de Jules deuxiéme fût jugée abusive. Mais deux choses empeschérent le mariage : l'une qu'il craignoit que la répudiation fust trouvée mauvaise : l'autre que le Roy d'Angleterre n'aimoit pas Madame la Ducheſſe d'Alençon, son but estant d'espouser Anne de Boulen pour sa beauté.

Et d'autant que l'Ambassadeur d'Espagne pressoit le Pape de faire juger le procès, le Pape différoit (a) tant pour la crainte

(a) Voyez les Observations sur les Mémoires de du Bellay, Tome XVIII de la Collection, p. 144.

Digitized by Google

1560. d'offenſer l'Empereur, qui avoit de grandes forces en Italie, s'il donnoit jugement au profit du Roy d'Angleterre : qu'auſſi donnant la Sentence au contraire, ledit Roy ſe retiraſt du tout de l'obéiſſance de l'Egliſe, & du Saint-Siege Apoſtolique, & ſe declaraſt-particulierement ennemy de l'Egliſe Romaine, & en ce faiſant qu'il exemptaſt ſon Royaume de la Foy & hommage que les Rois ſes Prédeceſſeurs avoient toûjours rendu audit Siege, depuis le Roy Jean, ſurnommé *Sans-terre*, payans par chacun an quatre mille ducats à la Chambre du Pape, pour le cens féodal convenu en l'inveſtiture faite par le Pape Innocent troiſiéme, audit Roy Jean, du conſentement des Seigneurs & Barons d'Angleterre.

Mais le Pape ne pouvant plus reculer fit juger le procès à Rome, où il fut dit par Sentence que le Roy n'avoit pu répudier Catherine d'Eſpagne, & moins encore eſpouſer Anne de Boulen, laquelle pendant le procès avoit eſté exécutée à mort, comme atteinte & convaincue d'adultere, lequel toutefois n'eſtoit pas bien verifié, ainſi que pluſieurs diſoient, & croyoit-on que les Catholiques qui avoient fort mauvaiſe opinion de ladite Anne de Boulen, luy firent

Digitized by Google

de très-mauvais offices, tant pour avoir esté 1562.
cause de la répudiation d'une autre Reine, que pour estre Lutherienne, & avoir fait changer au Roy Henry sa Religion, disant que c'estoit pour troubler le Royaume, & mesmement pour avoir fait mourir Thomas Morus, Chancelier d'Angleterre (3), l'un des plus grands personnages de son temps, parce qu'il avoit dit que le Roy Henry ne se pouvoit faire Chef de l'Eglise Anglicane, d'où l'on jugeoit qu'ayant gasté le Roy, elle gasteroit aussi le Royaume, qui estoit auparavant si contraire aux Heresies, que le mesme Roy avoit fait un livre contre Martin Luther, pour lequel il fut grandement honoré par le Pape Jules deuxieme, qui luy donna le titre de *Défenseur de la Foy Catholique*, & un chapeau & une espée. Et ce titre de Défenseur de la Foy a depuis esté porté par tous les enfans dudit Roy Henry, comme la Reine Elisabeth, à present regnante le porte encore.

Le Roy Henry estant adverty de cette Sentence, non-seulement persista en sa Declaration, après s'estre fait Chef de l'Eglise Anglicane (a); mais desavoua le Pape pour Seigneur féodale, chassant ses Rece-

(a) Lisez les Observations sur les Mémoires de la

Digitized by Google

1560. veurs d'Angleterre, & par mesme moyen changea la forme de la Religion, & fit abattre quelques images, & fondre des reliques. Auparavant, le Roy François premier avoit adverty le Pape Clement par son Ambassadeur, qu'il se gardast bien de juger contre le Roy d'Angleterre, car en ce faisant il perdoit l'obeïssance de ce Royaume-là : toutefois cet advertissement arriva trop tard à Rome, parce que la Sentence estoit desjà donnée. En ce tems le Roy d'Angleterre fit assembler ses Estats, & par iceux fit declarer le mariage de Catherine d'Espagne illegitime, & qu'après son decès la Couronne viendroit aux enfans de luy & de Jeanne de Seimour, laquelle il espousa depuis, & fut incisée par le costé pour avoir son enfant, dont elle mourut : & pour cette cause l'enfant fut appellé *Edonart Cesar* (a).

Bellay, Tome XVIII de la Collection, page 409, & Tome XIX, p. 448.

(a) Ce surnom lui fut donné, parce qu'on a cru longtems sur la foi de quelques compilateurs, que la naissance de Jules César fut accompagnée des mêmes accidens, & que c'est là l'étimologie du nom que porte cette opération chirurgicale ; mais il est démontré par le témoignage des meilleurs écrivains que cette anecdote concerne un des ancêtres de Jules César. Ce point

Digitized by Google

Pour la quatriéme femme, le Roy prit Anne, 1560.
ſœur du Duc de Cleves, qu'il répudia bientoſt aprés. Pour la cinquiéme, il eſpouſa Catherine de Hawart, qu'il fit décapiter devant que l'an fut paſſé. Et pour la ſixiéme il eſpouſa Jeanne, veuve du Seigneur de Latimer. Et par ſon teſtament fait en Decembre mil cinq cens quarante & ſix, il inſtitua Edouart ſon fils ſucceſſeur à la Couronne, auquel il ſubſtitua Marie, ſa fille aiſnée. Et à Marie, il ſubſtitua Eliſabeth, ratifiant en cela la volonté des Eſtats d'Angleterre, qui l'avoient ainſi ordonné.

CHAPITRE III.

Regne de Marie Reine d'Angleterre.
Refuſée en mariage par Henry de Courtenay, Comte de Worceſter.
Eliſabeth Sœur & rivale de la Reine, miſe en priſon.
Delivrée par l'entremiſe de Philippe II. Roy d'Eſpagne.
Qui pretendoit l'eſpouſer aprés la mort de ſa ſœur.

AINSI Marie ſucceda au Royaume, aprés la mort du jeune Roy Edouart ſon frere,

d'hiſtoire a été éclairci par Bayle dans ſon dictionnaire à l'article *Ceſar*.

1566. ce qui n'eſtoit advenu depuis quatorze cens ans. Car combien que Tacite en la vie de ſon beau pere Agricola, eſcrive que les peuples d'Angleterre de ſon temps eſtoient commandez par une Reine, & qu'ils receuoient à la ſucceſſion de la Couronne les filles auſſi bien que les maſles, ſi eſt-ce que depuis ce temps-là juſques à Marie, il ne s'en trouve pas une ſeule. Car meſme Eſtienne Comte de Boulogne, gendre ſeulement de Henry premier Roy d'Angleterre (a), fut préposé à Mahaut, appellée Imperatrice, fille dudit Henry, femme de Godefroy Plantagenet Comte d'Anjou, qui ſucceda à la Couronne, & duquel ſont iſſus les Princes, Rois &

(b) Voilà beaucoup d'erreurs en peu de mots; & on ne conçoit pas pourquoi le Laboureur ne les a point relevées. D'abord Etienne, Comte de Boulogne, que les Anglois, après la mort de Henri I, firent monter ſur le trône, n'étoit point le gendre de ce Roi, mais ſon neveu par *Adele*, ſœur de Henri. Caſtelnau ſe trompe encore, en confondant *Mahaut*, fille naturelle de Henri avec *Mathilde*, ſa fille légitime, qui épouſa en premières nôces l'Empereur Henri V, & qui enſuite convola en ſecondes nôces avec Geoffroi Plantagenet, fils du Comte d'Anjou. Ce dernier avoit été déclaré héritier de la couronne d'Angleterre par ſon beau père Henri I; mais il ne jouit de cette belle ſucceſſion que lorſqu'Etienne,

Digitized by Google

Reines d'Angleterre, qui ont eſté depuis 1568 quatre cens ans juſques à preſent.

Donc Marie ſe voyant aſſeurée de la Couronne & Eſtat d'Angleterre, & qu'elle avoit paſſé l'âge de quarant-ſept ans (a), pour s'aſſeurer encore davantage, voulut eſpouſer le Comte de Worceſter, nommé (4) Henry de Courtenay, qu'elle avoit fait premier Gentilhomme de ſa Chambre: lequel eſtoit iſſu des Princes du Sang de France du coſté paternel, (dit le ſieur Tillet) & du coſté maternel des Rois d'Angleterre de la Maiſon d'York, joint auſſi qu'il eſtoit l'un des plus beaux entre les jeunes Seigneurs de ſon âge. Mais luy n'avoit pas ſon affection à la Roine Marie (5); mais bien à Eliſabeth ſa jeune ſœur, qui

Comte de Boulogne, fut mort. Quant à *Mahaut*, elle épouſa *Conan*, fils du Comte de Bretagne. Le dernier rejetton de ce mariage (Alix) fit entrer la Bretagne dans la Maiſon de France, en s'alliant avec Pierre de Dreux, arrière petit-fils de Louis *le Gros*.

(a) Cette erreur de Caſtelnau méritoit encore d'être réformée. Probablement l'Auteur, au lieu de quarante-ſept ans, a voulu dire trente-ſept. (Voyez les nôtes qui ſont jointes à l'Obſervation, n°. 1, ſur le ſixième Livre des Mémoires de François de Rabutin, T. XXXVII de la Collection, p. 414.)

Digitized by Google

1560. luy portoit beaucoup d'affection, comme l'on disoit. Ce que la Reine Marie ayant découvert, & que plusieurs du Royaume d'Angleterre impatiens, & qui tenoient pour chose nouvelle d'estre commandez par une femme, jettoient les yeux sur Milord de Courtenay, & eussent bien desiré l'avoir pour Roy, & qu'il espousast Elisabeth, : il délibera de sortir (a) du Royaume pour éviter le courroux & animosité de la Reine Marie, & alla à Venise où bien-tost après il mourut de poison, comme l'on dit.

Et Elisabeth fut constituée prisonniere par le commandement de Marie, en fort grand grand hazard de perdre la vie, comme elle m'a dit souvent qu'elle s'y estoit resoluë, tant pour la mauvaise volonté qu'elle sçavoit que luy portoit ladite Reine Marie sa sœur, que pour avoir inventé contr'elle des accusations, d'avoir escrit au feu Roy Henry II en France, & avoir (b) des intelligences

(a) Courtenay, après avoir deux fois perdu la liberté, alla voyager en Italie. Il mourut à Padoue en 1555. Le Laboureur & Hume ne parlent point de son empoisonnement.

(b) On a vu dans l'observation précédente qu'au moins Elisabeth avoit eu des intelligences avec M. de Noailles, Ministre de la Cour de France à celle de Londres.

avec

Digitized by Google

avec Sa Majeſté, & connoiſtre en elle une affection toute Françoiſe. Elle m'a dit auſſi qu'eſtant du tout hors d'eſperance d'eſchapper, elle deſiroit faire une ſeule requeſte à la Reine ſa ſœur, qu'elle euſt la teſte couppée comme l'on fait en France avec une épée, & non avec une (a) doloire à la façon d'Angleterre; priant que pour cette exécution l'on envoyaſt querir un Bourreau en France. 1560.

Toutefois elle ne courut autre choſe de ce danger que la peur; car Philippe, Roy

(a) On ne conçoit pas trop pourquoi Eliſabeth préféroit pour des exécutions de cette eſpèce, une épée à une doloire, à moins que l'une en tranchant mieux que l'autre, n'abrégeât les ſouffrances. Au ſurplus nous nous garderons bien de faire des recherches ſur un pareil ſujet. Elles ne pourroient convenir qu'à ceux qui voudroient publier une nouvelle édition de l'ouvrage de M. Ptolomei, Profeſſeur de la Sapience à Rome. Croiroit-on qu'en 1694 on imprima cet étrange livre, dont voici le titre : *Quadripartitum criminale, ſive inſtitutiones eruditæ, principibus neceſſariæ, judicibus utiles, philologis voluptuoſæ. 4 vol. in-4°.*

Il ne manque à cette production ornée de cent médailles, dont pluſieurs ſont chargées de cinq ou ſix médaillons repréſentant les ſupplices uſités chez les différents peuples, que d'avoir été dédiée aux mânes des Phalaris & des Caligula.

Digitized by Google

1560. d'Espagne, qui avoit espousé ladite Reine Marie, moyenna sa liberté, & la fit sortir de prison, esperant de l'espouser au cas que Marie mouruſt sans enfans, comme il advint. Et ledit Philippe qui estoit pour lors au Pays-Bas, envoya des Ambassadeurs en Angleterre, & fit grande instance pour avoir en mariage ladite Elisabeth, laquelle n'y voulut aucunement prester l'oreille, pour n'y avoir point d'affection, ce qu'elle m'a souvent dit, & qu'elle ne croyoit aussi estre honneste & licite entre Chrestiens d'espouser le mary de sa sœur, bien que le Roy d'Espagne fût asseuré de sa dispense, si elle l'eust voulu espouser, comme aussi il a facilement obtenu d'espouser sa niéce, fille de sa sœur, & de son cousin germain, encore que plusieurs tiennent que le Pape ne peut dispenser de telle consanguinité; ce que mesme les Romains Payens tenoient pour un inceste: & outre le peu de volonté que ladite Reine avoit de l'espouser, il y avoit encore un grand empeschement pour la diversité de Religions. Joint aussi que les Espagnols estoient fort mal-voulus des Anglois, qui avoient du temps de la Reine Marie fait plusieurs desseins de leur faire mauvais party, de sorte que le Roy d'Espagne fut contraint

Digitized by Google

d'avoir une garde Angloise, lesdits Anglois 1560.
s'estans persuadez que les Espagnols voyans la sterilité de Marie avoient dessein d'usurper le Royaume, parce que cette nation est fort ambitieuse & en possession de s'agrandir par prétextes d'alliance.

CHAPITRE IV.

Elizabeth succede à la couronne d'Angleterre.
Marie Stuart Reine de France & d'Escosse y prétend.
Raisons d'Estat, pour l'abolition de la religion Catholique en Angleterre.
Marie Stuart insiste pour ses droits. Repartie des Anglois à ses prétentions.
Elizabeth, pour se maintenir, brouille l'Escosse avec la France, par ses intelligences avec les Heretiques.
Dangereux conseil de la maison de Guise à la Reine Regente d'Escosse contre les religionnaires du pays.
Qui révolte le pays, & ruine la religion Catholique.

DONC par la mort de Marie, cause de quelque jalousie qu'elle avoit du Roy d'Espagne son mary, comme aucuns ont voulu dire : Elizabeth ayant succedé à la Couronne d'Angle-

1560. terre, ſuivant le teſtament (a) du Roy Henry ſon pere & le droit des Eſtats eſtably vingt-neuf ans auparavant au parlement d'Angleterre, fut reçue avec grande joye & allegreſſe, le dix-ſeptieſme Novembre mil cinq cens cinquante neuf (b).

(a) Ces variations de volonté chez Henri VIII ont été exprimées en peu de mots par Robertſon dans ſon Hiſtoire d'Ecoſſe, Tome I, page 355. En répétant les propres termes de cet Ecrivain, le Lecteur n'aura pas beſoin d'autres éclairciſſements.

Tout le monde (dit Robertſon) connoît les funeſtes amours & les mariages malheureux de Henri VIII. Ce Monarque impatient & deſpotique, entraîné par le caprice de ſes paſſions & de ſes reſſentimens, avoit répudié ou fait décapiter quatre des ſix Reines qu'il avoit épouſées. Le Parlement, pour lui complaire, avoit déclaré par un acte ſes deux filles illégitimes. Cependant par une ſuite de ces boutades & de ces irréſolutions qui le caractériſoient, en faiſant ſon teſtament dans lequel on l'avoit autoriſé à régler l'ordre de la ſucceſſion, ſes deux filles furent appellées au trône après la mort de leur frére Edouard. Par ce même acte il donna l'excluſion à la poſtérité de ſa ſœur aînée, Marguerite, Reine d'Ecoſſe; & il tranſmit le droit de ſucceſſion aux deſcendans de ſa ſœur cadette, la Ducheſſe de Suffolck.

(b) Il eſt ſurprenant que le Laboureur n'ait pas relevé cet anachroniſme. Marie mourut le 17. Novembre 1558; & Eliſabeth lui ſuccéda ſur le champ.

Digitized by Google

Marie Stuart Reine de France & d'Eſcoſſe en eſtant advertie prit les armes d'Angleterre, & les fit conjoindre & écarteler avec celles d'Eſcoſſe, & poſer publiquement à Paris, en pluſieurs lieux & portes, par les Herauts du Dauphin de France, lorſqu'il eſpouſa ladite Marie avec les titres qui s'enſuivent (6), *Franciſcus & Maria Dei gratia Rex & Regina Franciæ, Scotiæ, Angliæ, & Hiberniæ.* Ce que l'Ambaſſadeur d'Angleterre ayant veu, demanda audience, & fit de grandes plaintes de l'injure faite à ſa maiſtreſſe : auquel on fit ſeulement réſponſe qu'il y ſeroit (a) pourvu, ſans toute-fois rien changer, ny aux armes, 1560.

(a) L'Ambaſſadeur d'Eliſabeth réclama au nom de ſa Souveraine : on lui répondit vaguement que la Reine d'Ecoſſe étant du ſang royal d'Angleterre, étoit autoriſée comme d'autres Princes à porter les armes de ce Royaume. « Mais, (remarque M. Hume » dans ſon hiſtoire de la Maiſon de Tudor, Tome II, » p. 18) indépendamment de ce que cette liberté » ne ſe prenoit point ſans en avoir auparavant » obtenu la permiſſion, & ſans quelque différence » dans les armoiries, Eliſabeth n'ignoroit pas que » cette prétention n'avoit jamais été affectée ſous le » regne de ſa ſœur ».

Digitized by Google

1560. ny aux qualitez ; car l'on craignoit faire un préjudice irréparable à la Reine d'Escosse, pour le droit qu'elle prétendoit au Royaume d'Angleterre & d'Irlande.

La Reine Elisabeth en estant advertie par son Ambassadeur, prévoyoit bien qu'elle estoit pour courir la fortune d'une guerre contre la France & l'Escosse, & mesme contre quelque partie de ses sujets qui estoient Catholiques, & portoient très-impatiemment d'estre frustrez de l'exercice de leur religion, qu'elle avoit changée par le consentement des trois Estats, trois mois après son advènement à la Couronne. Ce qu'elle pratiqua fort subtilement sans aucun remuement ny altération. Car voyant que les Protestans qui s'estoient absentez d'Angleterre sous le regne de Marie, estoient de retour en leurs maisons, & qu'une partie des peuples & de la noblesse estoient mal affectionnez à la religion Catholique, pour establir cette religion Protestante à laquelle elle estoit affectionnée, & pour plus seurement regner elle ne voulut pas user de force, mais prit resolution de faire assembler presque tous les Evesques d'Angleterre, ausquels elle fit entendre qu'elle vouloit regler le fait de la religion, & suivre leur advis en tout & par tout :

Digitized by Google

dequoy les Catholiques estoient bien aises, 1560.
estimans qu'ils le gagneroient, estant la chose mise à la pluralité des suffrages, d'autant que les Evesques estoient, comme ils devoient, ou sembloient estre Catholiques, pour le moins en plus grand nombre que les Protestans. Mais sur cette déliberation, la pluspart d'iceux furent gagnez par le Conseil de la Reine (a), les uns par bienfaits, les autres

(a) Il s'en faut bien que M. Hume dans son Hist. de la Maison de Tudor (Tome II, page 8 & suiv.) confirme ces différens faits articulés par Castelnau. Les Evêques Anglois ne se soumirent point aux volontés d'Elisabeth. Quand on présenta le Bill qui nommoit cette Princesse *Gouvernante* de l'Eglise, c'est-à-dire qui dans le fait lui donnoit la suprématie, les Evêques votans dans la Chambre haute s'y opposèrent fortement. Tous ces Prélats (selon l'Historien Anglois) à l'exception de l'Evêque de Landaffe, opposèrent la même résistance au serment qu'ensuite on exigea d'eux. En conséquence on les dépouilla de leurs Evêchés. Le Clergé inférieur montra moins de fermeté. Le nombre des récalcitrans fut médiocre en comparaison de ceux qui adoptèrent la nouvelle liturgie anglicane. En lisant tous ces détails dans l'ouvrage de M. Hume, on verra la contradiction qui regne entre lui & Castelnau; Hume invoque en sa faveur le témoignage des monumens nationaux, tandis que Castelnau, qui étoit étranger, n'a pu écrire que ce qu'on lui avoit dit.

Digitized by Google

560. par promeſſes, & les autres par crainte qu'ils avoient de luy déplaire. Joint auſſi qu'une partie des Comtes, Barons, Nobles, & roturiers, députez par le peuple aux Eſtats, demandoient le changement, d'autant qu'ils eſperoient d'eſtre pourvûs des biens des Eccleſiaſtiques, & des confiſcations, excepté ſeulement les Eveſchez, qui ſont encore entre les mains des perſonnes qui ſe diſent Eveſques, ou pour le moins en ont l'habit (a), & jouiſſent du revenu. Par ce moyen la religion fut remiſe en l'eſtat auquel (b) l'avoit laiſſée trois ans auparavant le Roy Edouart ſixième, & toute autre religion dèfendue.

Cependant Marie Stuart Reine de France & d'Ecoſſe ſoutenoit par livres publiés, qu'elle avoit droit à la couronne d'Angleterre : tant par la loy de nature & droit ſucceſſif, que par

(a) Ceux qui aiment la diſcuſſion de ces ſortes de matières, peuvent recourir au traité du Père le Courrayer *ſur la validité des ordinations anglicanes.*

(b) Cette opération ſe fit avec d'autant plus de facilité, qu'en rédigeant la liturgie anglicane, on avoit ménagé les formes & les cérémonies du culte catholique. Le peuple ſe laiſſa prendre à cet appât; & bientôt il oublia que la partie dogmatique la plus eſſentielle de la religion de ſes pères avoit été anéantie.

Digitized by Google

le jugement rendu contre la répudiation de 1560.
Catherine d'Eſpagne, ce qui rendoit nul le mariage d'Anne de Boulen, d'où s'enſuivoit que la Reine Elizabeth n'eſtoit habile à ſucceder. Les Anglois diſoient que les Eſtats d'Angleterre au Parlement qui fut tenu l'an mil cinq cens vingt cinq, donnerent toute puiſſance au Roy Henry huitiéme de nommer & déſigner un ſucceſſeur à la couronne, & neantmoins nommerent Edouart ſixiéme, & luy ſubſtituerent Marie, & à Marie, Eliſabeth: & depuis, le Roy Henri par ſon teſtament appella les meſmes perſonnes, comme nous avons dit cy devant, & après Elizabeth ordonna que les enfants de Françoiſe, & de Leonor, ſes niéces, filles de Marie ſa ſœur puiſnée & de Charles Brandon Duc de Suffolck ſuccedaſſent: & que ſi elles mourroient ſans hoirs legitimes, les plus proches y fuſſent appellez. De ſorte qu'il ſembloit qu'il euſt totalement exclus les enfans de Marguerite ſa ſœur aiſnée, d'où eſtoit iſſue la Reine d'Eſcoſſe ſeule, qui débattoit le teſtament de pluſieurs nullitez.

Pour s'aſſeurer donc, la Reine Elizabeth avoit de long-temps commencé de s'allier le plus qu'elle pouvoit avec les Ecoſſois, tant pour le prétexte d'une meſme religion, que

Digitized by Google

1560. pour les distraire du tout, si elle pouvoit, de l'amitié & alliance de France, qui avoit duré huit (a) cens ans, & avoit esté comme un frein à l'Angleterre pour empescher la grandeur & accroissement de ce royaume-là, comme aussi les François ont maintenu souvent l'Escosse contre l'oppression des Anglois, jusques au changement de Religion, & au regne d'Elizabeth, laquelle prit fort à propos l'occasion des troubles advenus en Escosse l'année que le Roy Henry (b) mourut. Car auparavant tout y estoit paisible par la patience & prudence de la douairiere (7) d'Ecosse, regente & mere de Marie, femme du Roy François second : laquelle ne vouloit, voyant qu'elle ne le pouvoit, forcer la conscience des Protestans, qui estoient dèsjà en grand nombre audit Escosse, & se multiplioient tous les jours : comme en cette nation les esprits sont prompts & faciles à mutation, dont j'ay veu

(a) Castelnau auroit été fort embaraſſé, ſi on l'eût ſommé de prouver par des monumens autentiques cette alliance qui, ſelon lui, exiſtoit depuis cent ans entre la France & l'Ecoſſe. C'eſt au tems où commença la rivalité des Valois & des Plantagenets qu'il faut placer l'origine de ces relations d'intérêt politique qui lièrent les deux nations.

(b) Henri II.

Digitized by Google

infinis exemples en vingt-trois ans que j'ay traité plusieurs grandes affaires en ce royaume. 1560.

Or ceux de Guise freres de la Regente d'Escosse, voyans que les Protestans y prenoient grand pied, & devenoient les plus forts, & qu'il estoit impossible à leur sœur d'en venir à bout, (a) la conseillerent de faire dresser & publier Edits fort rigoureux contre les Protestans: & pour les executer envoyerent Nicolas de Pellevé (b) Evesque d'Amiens, à

(a) Lisez l'Observation, n°. 7.

(b) Le Laboureur (dans ses additions, Tome I, p. 424 & 425) réclame avec raison contre l'animosité des Protestans qui, pour flétrir la Mémoire du Cardinal de Pelvé, lui ont attribué l'extraction la plus basse, l'ont métamorphosé en marmiton du Collége de Montaigu, & soutenu que le Cardinal de Lorraine l'avoit tiré de la fange. Il démontre qu'il sortoit réellement de l'ancienne Maison de *Pelvé*, ou *Poillevé*, originaire de Normandie, & distinguée par la noblesse de ses alliances. « Encore (dit-il) qu'il y ait plus » de hazard & de bonheur que de mérite dans la » naissance, que tant d'actions de bassesse, qui font » l'empressement des personnes les plus illustres, » semblent bientôt devoir proscrire leurs avantages, » néanmoins tant de particuliers peuvent être intéressez dans ce qui peut se publier contre la noblesse » d'un seul, que l'injure est irréparable, si le reproche n'est vray, ou si toute la race n'est odieuse.

1560. préſent Cardinal, & la Broſſe, qui voulurent tout ſoudain contraindre un-chacun d'aller à la Meſſe, reprochans à la Regente que ſa douceur & ſouffrance avoit tout gaſté. Elle

» On pouvoit blaſmer d'infidélité le Cardinal de *Pelvé*; » on le pouvoit encore convaincre de crime de leze » Majeſté, & l'en punir; mais on devoit eſpargner ſa » maiſon; ou plutoſt ſes ennemis ſe devoient eſpargner » eux-meſmes, & principalement les hiſtoriens; car les » ſatyriques n'ont pas la meſme créance : ils n'eſtoient » pas inutiles du tems de ce Cardinal; ce ſont des chiens » bien ſouvent néceſſaires contre les entrepriſes de la » fortune, & qui aboyent ſans intéreſt pour ceux » qui ſe laiſſeroient ſurprendre en dormant ». Après avoir ainſi rendu juſtice à la famille de Pelvé, le Laboureur ne diſſimule point les torts du Cardinal. Il confeſſe que ce Prélat ne parvint aux dignités eccléſiaſtiques que par un dévouement ſervile à la Maiſon de Guiſe, & ſurtout au Cardinal de Lorraine qui lui ouvrit le chemin de la fortune, en le nommant ſon Intendant. Il le peint comme un des plus furieux *ligueurs* qui ayent exiſté. *Il ne tinſt pas à luy* (remarque le Laboureur) *qu'il ne récompenſaſt de la couronne tant de bienfaits dont il eſtoit redevable à la Maiſon de Guiſe. Enfin il conceuſt un ſi extrême déſplaiſir de l'entrée du Roy Henry IV dans Paris, qu'il en eſtouffa...* Il n'y a rien à ajouter à ce dernier trait; & aſſurément M. Robertſon (dans ſon Hiſtoire d'Ecoſſe, Tome I, p. 303) l'a caractériſé avec modération, en l'appelant *un dévot fanatique*.

au contraire combien qu'elle fut du tout Ca- 1560.
tholique (a), perſiſtoit en ſon opinion, diſant qu'il ne falloit rien changer ni alterer pour le fait de la Religion, craignant & leur prédiſant la rebellion des ſujets, qui advint incontinent après.

Mais elle ne fut pas cruë : qui fût cauſe que la pluſpart de la Nobleſſe Ecoſſoiſe courageuſe & grand nombre des peuples prompts & remuans, commencerent à ſe muntiner ; non pas tant pour le fait de la religion, que parce qu'ils diſoient que l'on les vouloit commander par force, & aſſervir leur liberté aux

(a) « Cette Princeſſe (a écrit M. de Thou, T. III, » page 465, Liv. XXIV) avoit le génie élevé, & un » grand penchant pour la juſtice. Elle avoit ſeu par » ſon courage & par ſa prudence contenir longtems » dans le devoir des peuples féroces, & juſqu'aux » habitans des petites Iſles qui dépendent de l'Ecoſſe. » Ceux qui jugeoient ſans paſſion, lui rendoient cette » juſtice que, s'il eût dépendu d'elle de gouverner » ſelon ſes vues, elle n'auroit jamais eu la guerre » contre les Ecoſſois, mais qu'étant obligée de ſe » conduire par la volonté d'autrui, ſuivant les vues » des Princes Lorrains ſes frères, & n'ayant qu'une » autorité empruntée de la Cour de France, dont » elle recevoit les ordres, il arrivoit de là que ſouvent » elle ne pouvoit tenir ſa parole, & que ſa conduite » paroiſſoit ſe démentir ».

Digitized by Google

1560. François, disans pour prétexte, qu'à la fin ils emporteroient les plus belles charges & offices du Royaume; aussi ne manquent jamais de prétextes ceux qui se veulent mutiner. Cependant la Reine Elisabeth & ses conseillers ne perdoient pas de temps pour nourrir & augmenter cette division & révolte des Escossois mal-contens, & protestans: qui se joignans les uns avec les autres prirent les armes, & commencerent à donner la chasse aux Ecclesiastiques, & enfin réduisirent la Regente & son conseil à cette nécessité, de sçavoir la Loy de ses sujets.

CHAPITRE V.

La Reine Elisabeth se déclare pour les Heretiques d'Ecosse, & commence la Guerre avec la France.

Protestation de la part du Roy, contre l'infraction de la Paix par ladite Reine.

Ses responses ausdites protestations.

Dessein de la Reine d'Ecosse sur l'Angleterre, & de la Reine d'Angleterre en Escosse.

Traité entre les Escossois & les Anglois.

SUR cela le sieur de Montluc (7) Evesque de Valence fut envoyé en Ecosse, pour voir quel remede il y auroit de leur faire

Digitized by Google

poſer les armes : mais n'y en trouvant point, 1560.
il fut ſoudain renvoyé en France pour avoir ſecours. Ce que voyant la Reine d'Angletere qui avoit desjà conclu l'alliance avec les Eſcoſſois mutins, fit dreſſer deux armées, par mer & par terre, & expédier des Lettres Patentes qu'elle publia en Angleterre, par leſquelles elle ſe (a) plaignoit du tort que l'on luy avoit fait en France & principalement d'avoir ſouffert que Marie Reine d'Eſcoſſe ſe qualifiaſt Reine d'Angleterre, & d'Irlande, avec les armes écartelées d'Eſcoſſe & d'Angleterre : & encore ſous couleur de vouloir chaſtier quelques ſujets d'Eſcoſſe, l'on dreſſoit une armée en France pour attenter à l'Angleterre, dont elle eſtoit menacée.

(a) Cette proclamation d'Eliſabeth, qu'on trouve dans la nouvelle édition des Mémoires de Condé, Tome I, p. 529, eſt datée du 24 Mars 1559, ſuivant l'ancien ſtyle, c'eſt-à-dire 1560. Elle renferme pluſieurs articles que l'hiſtoire ne doit pas négliger. On y voit qu'on cherchoit à faire croire qu'il y avoit déjà une liaiſon ſecrette entre elle & les chefs du parti proteſtant en France. Ces faits ſe déduiſent naturellement des reproches perſonnels adreſſés aux Princes Lorrains. Eliſabeth leur impute *de s'eſtre emparez du gouvernement de la Couronne de France, qui par le paſſé appartenoit & devroit appartenir aux Princes du Sang & autres Eſtats de France.*

Digitized by Google

1560. Elle fit auſſi remonſtrer & prier le Roy que l'on laiſſaſt l'Eſcoſſe en paix, & la forme du Royaume en l'eſtat auquel il eſtoit, & que l'on retiraſt tous les François qui y eſtoient desjà. Autrement elle s'armeroit pour garder qu'il ne s'attentaſt quelque choſe contre l'Angleterre, proteſtant que tout le mal qui adviendroit pour ce regard, ne luy pourroit eſtre imputé (a). Et voyant que les forces de France s'approchoient d'Eſcoſſe, elle commença la guerre contre quelques vaiſſeaux François qui eſtoient pour lors audit Eſcoſſe.

Cela fut cauſe que l'on fit proteſter le Chevalier de Saivre (b) de la part du Roy, à la

(a) Ces hoſtilités contrediſoient formellement les termes de la proclamation d'Eliſabeth, puiſqu'elle y enjoignoit à tous ſes ſujets *de monſtrer faveur & amitié aux ſujets du Roi de France.*

(b) Michel de *Seurre* ou de *Sevre*, né à Lumigny-en-Brie, étoit fils d'Antoine de *Seurre*, Seigneur de la *Ville du Bois*, & de *Louiſe de Verdelot*, fille de Georges de *Verdelot*, Seigneur des *Prez*, & de Catherine *de Sailly*, Dame de *Morſan*. Chevalier de l'ordre de Malthe en 1539, il devint Grand Prieur de Champagne, & Commandeur de pluſieurs Commanderies. Il réunit à la dignité de Grand-Maître, Adminiſtrateur & Réformateur de l'ordre de St. Lazare, celles de Chambellan du Roi, & de Capitaine de cinquante hommes d'armes. L'Annotateur des Mémoires de l'Etoile

Reine

Digitized by Google

Reine d'Angleterre de l'infraction de paix, 1560.
& de l'ouverture de guerre qu'elle avoit commencé, ſous couleur que la Reine d'Eſcoſſe avoit pris les armes d'Angleterre avec celle d'Eſcoſſe, & vouloit réduire ſes ſujets rebelles ſous ſon obéiſſance : & que le Roy François ſecond avoit fait offre à la Reine d'Angleterre de députer gens de ſa part, pourvu qu'elle en nommaſt auſſi de ſon coſté; afin de vuider leurs différens ſuivant les articles de la paix. Choſe que la Reine d'Angleterre n'auroit exceptée, mais auroit limité certain jour, auquel elle vouloit pour tous délais que le Roy retiraſt tous les François qui eſtoient en Eſcoſſe, ſans vouloir entrer en accord, n'ayant autre but que clorre le chemin aux François, & les chaſſer tous d'Eſcoſſe.

Toute-fois le vingtieme jour d'Avril mil cinq cens ſoixante, la Reine d'Angleterre, comme par une forme de (a) reſponſe, ſe

(Edit. de 1744, Tome I, p. 415) en fait une eſpèce de fou. Mais quelle que fût la cauſticité du Chevalier de Sevre, il ne méritoit point une injure auſſi groſſière. Sa capacité dans les affaires lui mérita l'eſtime publique. (Voyez les Mémoires de Condé, T. I de l'édit. in-4°., p. 533.)

(a) Probablement ce fut-là un de ces écrits publiés

Digitized by Google

1560. plaignit de rechef, comme elle avoit desjà fait ; de ce que la Reine d'Escosse avoit pris & portoit le nom, titre, & armes d'Angleterre & d'Irlande, qu'elle n'avoit voulu quitter quelque remonstrance & priere qui luy en eut esté faite par ses Ambassadeurs, qu'elle disoit aussi avoir esté mal-traitez : qui estoient, comme elle disoit, tous signes évidens que les forces menées en Escosse, & celles qui se préparoient encore, estoient pour surprendre l'Angleterre. Elle se plaignoit aussi d'un grand nombre de Pirates François, seulement contre les Anglois, & du support qui leur estoit donné. Et d'avantage de ce que l'on avoit remonstré, & fait instance au Pape (a), pour déclarer qu'elle n'estoit pas Reine, &

par la Reine d'Angleterre, & dont parle le Président la Place dans ses commentaires de l'estat de la religion & de la République (fol. 71, verso.) On voit par le précis qu'il en donne, qu'Elisabeth y accusoit les Princes Lorrains d'*ignorance ou de malice*. Les armes d'Angleterre écartelées par Marie Stuart dans les siennes lui tenoient particulièrement au cœur : *car* (représentoit Elisabeth) *en faisant dire leur niepce Royne des trois Royaumes, ce ne peut estre, si je ne suis bastarde.*

(a) L'Historien de la Maison de Tudor (T. II, page 18) affirme également ce fait. Si on l'en croit, Henri II avoit secrettement sollicité à Rome une bulle

Digitized by Google

la vraye héritiere d'Angleterre, & que l'on 1560.
avoit voulu capituler avec des Allemans & Lanskenets pour passer en Escosse avec les François, pour la conqueste d'Angleterre ; disant encore que le Cardinal de Lorraine avoit soutenu au traité de Cambresis, la ville de Calais devoir plustost estre à la Reine d'Escosse, qu'à elle. Et quant aux forces qu'elle avoit envoyées vers l'Escosse, elle disoit que c'estoit seulement pour la forteresse & ville de Warwick, frontiere principale de l'Angleterre, & que le tout y avoit esté conduit sans aucun acte d'hostilité : alléguant sur cela, qu'il n'estoit pas question de mener en Ecosse une si grande armée de François, pour chastier les rebelles. Elle fit aussi déclarer les torts & injures que les Escossois disoient avoir reçû des François qui estoit l'occasion & le commencement des troubles & divisions d'Escosse ; protestant (a)

d'excommunication contre Elisabeth. Mais la politique de Philippe II fit échouer cette tentative.

(a) Avant qu'Elisabeth se fût déterminée à secourir les Protestans Ecossois, cette affaire importante avoit été discutée dans son Conseil. M. Robertson nous apprend que le Chevalier Guillaume Cecil fut chargé de cet examen ; & il dit que l'on conserve encore l'original écrit de sa main. Robertson ajoute qu'il y

Digitized by Google

1560. neantmoins qu'elle ne voudroit ſoutenir la rebellion des ſujets d'Eſcoſſe contre leur Reine : mais ſeulement ſe vouloit garder des ſurpriſes que l'on luy pouroit faire, & conſerver ſon Eſtat.

Ces proteſtations ainſi faites d'une part & d'autre, ſembloient contraires aux effets. Car combien que la Reine d'Eſcoſſe ne penſaſt lors, qu'à appaiſer les troubles de ſon Eſtat, ſi eſt-ce que la pluſpart jugeoient que ſi elle en euſt pu venir à bout, elle euſt paſſé en Angleterre avec les forces de France & d'Eſcoſſe, par l'intelligence qu'elle penſoit avoir avec grand nombre de Catholiques qui eſtoient audit Angleterre, attendu qu'il n'y a, n'y mer ny fleuves, ny montagnes, ny fortereſſes, qui ſéparent les deux Royaumes, mais ſeulement un petit ruiſſeau qui ſe paſſe à

avoit alors en Angleterre un uſage établi parmi les Miniſtres. Ceux qui avoient quelque affaire de conſéquence à porter devant la Reine & ſon Conſeil, faiſoient des mémoires pour mettre l'affaire dans tout ſon jour. Ils y expoſoient avec netteté le point ſur lequel on avoit à délibérer. Ils y motivoient leurs avis, & propoſoient les moyens de l'exécution. Il nous ſemble que cet établiſſement ſeul honore l'adminiſtration d'Eliſabeth. (Liſez l'Hiſtoire d'Ecoſſe, T. I, p. 328.)

Digitized by Google

gué de tout coſtez. Auſſi la Reine d'Angle- 1560.
terre ne pouvoit avoir plus grand plaiſir, que de voir les troubles & les ſujets diviſez en Eſcoſſe & la Religion des Proteſtans s'y eſtablir & faiſoit entendre aux Eſcoſſois qu'ils ne devoient endurer la domination des François en leur pays; penſant que c'eſtoit un très-grand moyen pour conſerver ſon eſtat & la Religion Proteſtante, de diviſer ces deux Nations, qui avoient ſi long-temps maintenu une eſtroite alliance contre les Anglois, anciens ennemis des uns & des autres.

Or en ce temps le ſieur de Glaion (a) &

(a) De Thou (Tome III, Liv. XXIV, p. 460) dit auſſi que les Princes Lorrains recoururent à la médiation de l'Eſpagne, & qu'ils firent intervenir à cet effet l'Evêque d'Aquila, Ambaſſadeur de cette Cour, & Glayon, Grand-Maître de l'artillerie. Ces faits ſe concilient difficilement avec la politique de Philippe II intéreſſé à voir la diſcorde régner entre l'Angleterre & la France. Il nous ſemble que le récit de Regnier de la Planche eſt plus ſimple & plus « vrai. Sevre (dit-il) qui avoit charge de proteſter, » pria Glajon, & l'Eveſque d'Aquila, Ambaſſadeur du Roy d'Eſpagne, de ſe trouver vers la Royne » d'Angleterre, pour derechef remémorer en leur » préſence tous les devoirs en quoy le Roy ſon maiſ» tre s'eſtoit mis, pour ſatisfaire à la paix, à ce » qu'ils puſſent teſmoigner qu'il n'avoit tenu audit

Digitized by Google

1560. l'Eveſque d'Aquila, Ambaſſadeurs du Roy d'Eſpagne, tachoient de moyenner la paix, & faire en ſorte que la Reine d'Angleterre ne s'entremeſlaſt point des affaires d'Eſcoſſe ; ce qu'ils ne peurent obtenir. Mais au contraire la Reine d'Angleterre reçût favorablement tous les Eſcoſſois qui ſe voulurent mettre en ſa protection, leſquels la ſupplierent (par pratique faite) de faire alliance avec eux ; & de les aider, comme elle fit bientoſt après. Mais les Eſcoſſois furent adviſez par la capitulation qu'ils firent avec elle, qu'ils ne bailleroient aucunes places fortes aux Anglois, comme auſſi n'y en a-t'il guere (a), mais ſeulement que la Reine d'Angleterre bailleroit

» ſieur que les choſes ne ſe fuſſent amiablement pa-
» cifiées : mais (Eliſabeth) l'avoit refuſé, pour
» n'avoir (diſoit-elle) telle charge du Roy ». (Hiſt. de l'Eſtat, tant de la Religion que de la République, page 283.)

(a) Robertſon (Tome I de ſon Hiſtoire d'Ecoſſe, page 339) & Hume (Tome II de l'Hiſtoire de la Maiſon de Tudor, p. 35) confirment les articles de ce traité, ſeulement au lieu de faire donner des otâges par Eliſabeth, ils diſent au contraire que c'étoit à elle que les Ecoſſois en donnoient : cette clauſe rapportée dans les mêmes termes par M. deThou (Liv. XXIV, p. 458, Tome III) eſt bien plus conforme à l'ordre naturel des choſes.

Digitized by Google

des ostages, qui seroient rénouvellez de six 1560.
mois. Aussi est-il bien à craindre, quand les Protecteurs ont des fortereſſes des Alliez, qu'ils ne les rendent jamais, comme il est advenu de nostre temps des villes Impériales comme Utrecht, Constance, Cambray, & autres qui ont esté assujetties à ceux qui les tenoient sous leur protection, dequoy l'Empereur Charles V a montré assez d'exemples. Or ce traité conclu & arresté entre la Reine d'Angleterre & les Ecossois, & l'union qu'ils firent de leurs Religions, èsquelles ils ne vouloient estre forcez, apporta la guerre ouverte.

Fin du cinquième Chapitre.

Digitized by Google

OBSERVATIONS
DES ÉDITEURS
SUR LE PREMIER LIVRE
DES MÉMOIRES
DE
MICHEL DE CASTELNAU,
SIEUR
DE MAUVISSIERE.

(1) Ce seroit une répétition fastidieuse que de s'étendre longuement sur la paix de Cateau-Cambresis. Dans les Mémoires de Montluc (a), de Tavannes (b), de Vieilleville (c), & de Boivin du Villars, on a vu combien elle excita de réclamations. Les sacrifices consentis par la France furent imputés au Connétable, & à la foiblesse de Henri II, pour ce Seigneur. La maison de Guise, intéressée à décrier celle de Montmo-

(a) Tome XXIV de la Collection, p. 430.

(b) Ibid. Tome XXVII, p. 282.

(c) Ibid. Tome XXXI, p. 417.

Digitized by Google

ici accréditoit ces bruits. Le Maréchal de Briſſac, que la reſtitution du Piémont forçoit de quitter un pays qui étoit le théâtre de ſa gloire, & qui par cet événement ſe trouvoit à la veille d'être privé de l'autorité à laquelle il étoit habitué, faiſoit retentir l'Italie entière de ſes clameurs. Les anciens militaires, qui avoient partagé avec lui la renommée de ſes exploits, enviſageoient en frémiſſant la ceſſion d'une contrée arroſée de leur ſang, & de leurs ſueurs. Tant de réclamations à la fois devoient néceſſairement former l'opinion publique : auſſi le cri étoit-il univerſel. L'eſſaim des oiſifs, qu'on nomme *Politiques*, claſſe d'hommes qui dirige le cabinet des Souverains, & fait mouvoir les armées à ſon gré, ſans s'embaraſſer où l'on recouvrera l'argent pour vêtir & payer ces armées, murmuroit hautement. On ne conſidéroit pas l'épuiſement de l'état dans toutes ſes parties, la dette nationale immenſe pour ces tems-là, les impôts trop multipliés, & ſe nuiſant réciproquement, la diminution du numéraire enlevé par l'étranger qu'on ſoudoyoit, l'impoſſibilité d'en fournir à ces hordes mercenaires de Suiſſes & d'Allemands ſi les hoſtilités continuoient, le commerce tari dans ſes ſources par le défaut de conſommation à une

Digitized by Google

époque où ce commerce étoit peu lucratif par lui-même, puisqu'il consistoit dans la vente de matières brutes qu'on manufacturoit ailleurs. Sans doute il étoit dur de rendre d'un seul trait de plume deux cens villes ou châteaux qui avoient couté à conquérir : mais (observe avec raison l'Abbé le Laboureur (a)) « Le peuple très rarement se trouve » plus à son aise des conquestes de ses » Princes. Ce n'est bien souvent qu'un » bonheur spéculatif, & qui ne se goutte » qu'en idée ; Si nous considérions le fruit » que nous avons tiré de tant de victoires, » nous serions contraints de demeurer d'ac- » cord qu'elles nous ont plus couté qu'elles » n'ont valu, & que *l'honneur de les avoir* » *gagnées n'est pas plus grand que le deshon-* » *neur d'en avoir si mal profité.* Il y a des » guerres justes ; mais elles deviennent in- » justes par leur durée ; & la paix la plus » seure est celle dont on veut le moins pro- » fiter, & où l'on tesmoigne plus de géné- » rosité que d'intérest . . . . Ces réflexions de le Laboureur nous paroissent plus simples & plus sensées que les déclamations aigres des contemporains contre une paix dont la

(a) Additions aux Mémoires de Castelnau, Tome I, p. 270.

Digitized by Google

France avoit besoin : cette manière de la justifier est préférable sous tous les rapports à la longue dissertation de l'Historien (a) Daniel qui cherche à prouver que la conservation de Calais, de Mets, Toul & Verdun fut une indemnité suffisante pour Henri, & que les François auroient dû y applaudir.

(2) Le Laboureur dans ses additions (b) a consacré un article entier à l'éloge de Henri II. Les contemporains confirment les louanges qu'il prodigue aux qualités corporelles de ce Monarque, en disant « qu'il n'y avoit » point de Prince, ny de Gentilhomme dans » la France qui montast mieux un cheval, » ny qui fut plus adroit à la course : c'est ce » qui lui faisoit aimer les tournois & les cour- » ses de bague ; où il affectoit de paroistre » avec toute la valeur & toute la galanterie » des héros des Romans, & il y estoit encore » convié par l'amour qu'il portoit à Diane » de Poitiers, Duchesse de Valentinois sa » maistresse, qui avoit esté l'objet de ses pre-

(a) Daniel, Hist. de France, édition du P. Griffet, Tome IX, p. 889 & suiv.

(b) Additions aux Mémoires de Castelnau, Liv. I, chap. I, p. 269 & suiv. Tome I.

Digitized by Google

» mieres inclinations, & qui luy avoit (a) » éveillé l'esprit.....

Il n'est point étonnant que Henri se soit adonné à ces exercices, puisqu'il y excelloit.

(a) « Il n'est pas bien certain (ajoute le Laboureur) » que *Diane de Poitiers* ait souffert que cette amitié » passât les bornes de la belle estime & de la galante » rie. Pour preuve de cela, elle avoit eu des enfans de » Louis de Brezé, Comte de Maulevrier, Seneschal de » Normandie, son mari; & le Roy Henry second en » laissa de légitimes & de naturels, sans qu'on re- » marque qu'il en soit sorti de leurs amours. . . . » Le Laboureur, à l'appui de ces différentes assertions, invoque l'autorité de Brantôme. Mais que dit Brantôme? il appelle Diane *sa belle veuve*: selon cet Ecrivain, *elle estoit charitable, grande aumoniere, fort devote, & encline à Dieu, & surtout fort bonne Catholique, & haïssant fort ceux de la religion.*.... Tout cela ne prouve point que son commerce avec Henry ait été fondé sur un amour purement sentimental. Diane, comme on l'a remarqué dans les Observations sur les Mémoires de Villeroy (Tome XXVIII de la Collection, p. 430 & suiv.), a fait tout ce qu'elle a pu pour qu'on le crût. Malgré ses efforts & ceux de le Laboureur, il est à craindre que cette opinion ne rencontre beaucoup d'incrédules. Quant à la stérilité de Diane, elle ne témoigne point en faveur de sa prétendue sagesse. Elle devoit avoir environ 47 ans, lorsque Henri commença à l'aimer; & à cet âge, il n'est point extraordinaire *qu'une femme n'ait plus d'enfans.*

Digitized by Google

L'amour propre ſe complait dans tout ce qui tend à lui attirer les ſuffrages du Public. Familiariſé depuis l'enfance avec l'appareil de l'ancienne Chevalerie dont François I, s'entouroit au ſein même des plaiſirs, Henri (a) regardoit comme un devoir de ſa place d'être l'émule du Monarque qui l'avoit pré-

(a) Le goût de Henri pour ces jeux militaires le ſuivit juſqu'au tombeau. Il vouloit qu'on obſervât avec ſoin l'ancien coſtume, & le cérémonial de l'étiquette uſitée dans ces ſolemnités. L'Hiſtorien Mathieu (Hiſtoire de Henri II, Liv. III, p. 203.) nous a tranſmis les apprêts du tournoi où ce Prince perdit la vie. En liſant l'ordonnance qu'il fit publier à cet effet le 22 Mai 1559, on croit ſe retrouver à l'époque des du Gueſclin, des Boucicaut, & de tous ces *Preux* de la Cour des deux derniers Ducs de Bourgogne, dont les exploits ſont conſignés dans les Mémoires d'Olivier de la Marche. L'extrait de ces patentes ſuffira pour en donner une idée ſommaire au Lecteur. Henri, après y avoir parlé de la paix, qui enfin a ſuccédé à des guerres longues & ſanglantes, annonce le double mariage de Philippe II avec Eliſabeth ſa fille, & du Duc de Savoye avec Marguerite ſa ſœur. « Conſidérant, dit le Monarque, » qu'avec les occaſions qui s'offrent, les » armes maintenant eſloignées de toute cruauté & vio» lence, ſe peuvent & doivent employer avec plaiſir » & utilité par ceux qui deſirent s'eſprouver & éxer» cer en toutes vertus, louables faits & actes, fait à » ſçavoir à tous Princes, Seigneurs, Gentilshommes,

Digitized by Google

cédé. Le caractère martial de François fut encore un modèle qu'il s'empressa de suivre. Aussi son règne a-t'il été comme celui de son père, agité par des guerres continuelles. Il lui fut d'autant plus facile de contenter son goût en ce genre, qu'à son avénement à la couronne il trouva une nation accoutumée

» Chevaliers & Escuyers suivant le faict des armes, & » desirant faire preuves de leurs personnes en icelles, » pour inciter les jeunes à la vertu, & recommander » la prouesse des experimentez, qu'en la ville de Paris » le pas est ouvert par Sa Majesté très-Chrétienne, & » par les Princes de Ferrare, Alphonse d'Est, Fran- » çois de Lorraine, Duc de Guise, Pair & Grand- » Chambellan de France, & Jacques de Savoye, Duc » de Nemours, tous Chevaliers de l'Ordre, pour estre » tenu contre tous venans duëment qualifiez, à com- » mencer au 15 Juin prochain, & continués jusques à » l'accomplissement & effect des *empriſes* & articles » qui s'ensuivent.

» La première *empriſe* à cheval, en lice en double » pièce, quatre coups de lance, & un pour la Dame.

» La seconde *empriſe* à coups d'espée à cheval, en » un, ou deux à deux, à la volonté des Maistres du » camp.

» La troisieme *empriſe* à pied, trois coups de pic- » que, & six d'espée en harnois d'homme de pied. »

Le surplus des patentes est conforme *à ces pas d'armes*, si bien décrits par Olivier de la Marche. (Voyez les Tomes VIII & IX de la Collection.)

Digitized by Google

depuis Charles VIII au tumulte des combats, des courtisans tourmentés par l'ambition, & une foule de grands hommes qui, s'agitant autour du trône, flattoient sa vanité par la perspective des triomphes qu'ils lui promettoient. Henri avoit d'ailleurs des ressentiments personnels à satisfaire. Avant qu'il fut Roi, Charles-Quint l'avoit offensé par une sorte de mépris, & par des actes (a) qui pouvoient lézer ses droits. Le Laboureur (b) le loue avec emphase des humiliations qu'il fit éprouver à Charles-Quint. Mais le Laboureur ne dit point combien cette vengeance fut couteuse à la France. Il n'a point calculé les trésors, & la quantité d'hommes engloutis dans ces guerres malheureuses. Il se taît sur le ravage de plusieurs de nos provinces, où l'ennemi porta continuellement le fer & la flamme. Ces détails affligeants sont consignés dans les Mémoires de Rabutin. En les lisant on se croit tout à coup transporté dans ces régions, où des Sauvages ne connoissent

(a) Lisez les Observations sur les Mémoires de du Bellay, Tome XXI de la Collection, p. 320, & celles qui accompagnent les Mémoires de Tavannes, Tome XXVI, p. 204 & 205.

(b) Additions aux Mémoires de Castelnau, Tome I, p. 269.

Digitized by Google

d'autre droit de la guerre que celui de la dévaſtation. Le Laboureur ſemble attribuer à Henri II les exploits mémorables qui ont illuſtré ſon règne. Mais ces exploits ne furent-ils pas l'ouvrage des Briſſac, des Guiſe, des Montmorenci, des Tavannes, des Vieilleville, des Nevers, des Coligni, & de tous ces guerriers qui le ſecondoient? évalue-t'on la gloire, qui doit en rejaillir ſur la perſonne du Monarque, il faut avouer que les rayons qu'on en peut détacher, tiennent uniquement à ſon titre de Souverain: ſon intelligence, ſon activité, & ſes ſoins n'y influèrent que paſſagèrement. Le plus grand mérite de Henri a conſiſté dans le choix de ſes Généraux; & ce mérite en eſt un réel. Propoſoit-on à ce Prince une entrepriſe hardie & glorieuſe, un ſentiment d'énergie ſe développoit chez lui. Il accueilloit le projet avec tranſport. Le Général plein de confiance marchoit; mais à peine étoit-il parti, que Henri l'avoit oublié: l'intrigue travailloit autour du trône; & les ſecours promis n'arrivoient point. Pour s'en convaincre, il ſuffit de parcourir les Mémoires de Boivin du Villars. Les Mémoires de Tavannes & de Vieilleville offrent cent exemples de la facilité de caractère du Monarque, de l'inſtabilité de ſes réſolutions,

Digitized by Google

résolutions, & de la foiblesse avec laquelle il cédoit à l'impulsion des personnages qui tour à tour se jouoient de sa confiance. C'est dans ces monuments que le lecteur, qui cherche à s'instruire étudiera l'histoire du règne de Henri II. Les Rédacteurs de ces ouvrages, à portée de voir par eux mêmes, ont saisi chacun de leur côté, quelques uns des traits principaux de sa physionomie. Ils les ont exprimés tels qu'ils étoient. Quelquefois leur touche est dure; mais en fait d'histoire la vérité est tout.

L'homme, qui aura médité les ouvrages que nous indiquons, concevra difficilement comment le Laboureur (a) a pu applaudir à Brantôme, pour avoir écrit que *le regne, & la cour de Henri se pouvoient appeller les délices de son age, & luy mort le malheur de la France* ..... Il faut bien de l'art, pour concilier cet éloge avec les faits & les monuments. Ils nous apprennent qu'à cette époque le Royaume (b) étoit épuisé d'hommes & d'ar-

(a) Additions aux Mémoires de Castelnau, Tome I, p. 274.

(b) « On ajoutoit (dit M. de Thou, Tome III de la dernière Traduction, p. 368, Liv. XXII) en parlant de l'infraction de la trêve de Vaucelles, » que » cette entreprise avoit épuisé les finances, & ruiné

Digitized by Google

gent ; que les impots avoient triplé ; que des guerres diſpendieuſes & les prodigalités (a) du Souverain avoient prodigieuſement endetté

» les forces de l'Etat.... On n'oublioit pas les actions » particulieres de ce Prince qui, étant marié, avoit » pris une maîtreſſe, laquelle l'avoit comme enchanté » par ſes maléfices, & avoit ſeule regné. On n'ou- » blioit pas que de-là étoient nés un luxe prodigieux, » la diſſipation des finances, des débauches honteuſes, » & la cupidité inſatiable des Courtiſans. »

(a) Les détails des déſordres de l'adminiſtration de ce règne, ſont conſignés dans le Traité de la République de Bodin, p. 892 & ſuiv. « Quant aux » finances (obſerve-t-il) on a ſi bien meſnaigé, » qu'en moins de douze ans que le Roy Henry II régna, » il devoit plus d'intéreſt que ſes prédéceſſeurs qua- » rante ans auparavant, ne levoyent pour toutes char- » ges..... Il y avoit (dit le même Ecrivain, p. » 904) une ordonnance du Roy François I, confirmée » par ſon ſucceſſeur, portant qu'il y auroit quatre clefs » du tréſor de l'Eſpargne, deſquelles le Roy en auroit » une, & que les autres ſeroient entre les mains des » Commiſſaires par luy eſtablis ; & la diſtribution des » deniers ſe devoit faire par le mandement du Roy » en préſence du Thréſorier & Contrôoleur de l'Eſ- » pargne : mais le Roy Henry II, par édict (en 1556) » après, deſchargea les Officiers & Commiſſaires de » l'Eſpargne, afin qu'on ne leurs puſt à l'avenir faire » rendre compte. Tant y a que l'un des Commiſſaires » euſt en pur don pour une fois cent mille eſcus, ſi » le bruit, qui en couruſt, eſtoit vray. »

Digitized by Google

la nation ; que l'excessive bonté de Henri avoit fait éclore à la cour des factions qui se heurtoient insolemment ; que les chefs de ces factions, se mesurant de l'œil, n'attendoient qu'un moment favorable pour allumer les flambeaux de la discorde. L'Histoire nous apprend encore qu'un régime d'intolérance adopté par l'administration depuis François I, & exercé avec plus de barbarie sous son successeur, préparoit sourdement une guerre de religion. Du sang des nouveaux sectaires, qui ruisseloit sur les échaffauds, naissoient des milliers de prosélytes. C'étoit les dents de Cadmus qui se convertissoient en hommes. Plus le nombre de ces sectaires augmentoit plus le régime persécuteur devenoit dangereux, puisqu'on forçoit ces infortunés à oublier qu'ils avoient une patrie, & un Roi que tout bon citoyen doit chérir & respecter. En les poursuivant à outrance, on mettoit le poignard à la main d'une troupe de forcenés qui, pour défendre leurs vies & leurs opinions se livreroient au premier ambitieux capable de les réunir. Ces considérations n'échappèrent pas toujours à Henri. Il en avoit senti la justesse (a) par rapport à l'Es-

(a) Voyez les Observations sur les Mémoires de Tavannes (note *a*) Tome XXVII de la Collection, p. 182.

Digitized by Google

cesser quand il y fut cesser la persécution. Mais des conseils sanguinaires le portèrent bientôt à déroger à ces principes. Ses courtisans & sa maîtresse pour s'approprier la dépouille des hérétiques, échauffoient son zèle, & allarmoient sa conscience. La mort prématurée de ce Prince hâta les événements qui suivirent. Sous ce point de vue, Brantôme a eu raison de dire, *que luy mort fut le malheur de la France*..... il n'en est pas moins vrai que le foyer de l'incendie existoit, & que Henri, n'étant pas immortel, il falloit (quelques années plutôt, ou plus tard) que la révolution s'opérât.....

Nous terminerons cette observation par quelques réflexions sur le titre de protecteur des *lettres*, que l'abbé le (a) Laboureur accorde à Henri II.

Ce titre lui est-il vraiment applicable, si les faits, qui le justifient, se réduisent à ceux qu'on allegue d'après Brantôme ? Henri (raconte cet écrivain) « appeloit Ronsard » *sa nourriture*, & donna cinq cens écus » de son espargne au poëte Jodele, pour sa » Tragédie de Cléopatre..... » Ce n'étoit pas par des libéralités répandues seulement

(a) Additions aux Mémoires de Castelnau, Tome I, p. 274.

sur quelques poëtes que François I avoit mérité le surnom *de père des lettres*. Les Savants & les Artistes eurent part à ses bienfaits. Qui ne connoit pas l'anecdote touchante de Léonard de Vinci prêt à expirer? Les annales du règne (a) de Henri II ne fourmissent point de particularités semblables. On y lit que l'Historien Paul Jove (b), pensionné par François I cessa de l'être sous son successeur, & que la radiation de cette pension fut l'ouvrage du Connétable de Montmorenci. On y lit encore (c) « qu'on accueil-» loit à la Cour de Henri une foule de » poëtes, qui, abusant de leurs talens, fla-» toient par des éloges honteux une femme » vaine, détournoient les jeunes gens des » études utiles & sérieuses pour faire des vers

(a) Daniel (Tome IX de son Hist. de France, édit. du Père Griffet, p. 898) dit : « que ce Monarque aima » beaucoup les Gens de Lettres. Fernel, Silvius, Gé-» mma Médecins de ce tems-là, Turnèbe, Malet, » Dorat, Ramus, Dalmi, Amyot (ajoute-t-il) furent » fort considérés de lui; mais il fut surtout libéral » & magnifique envers les Poëtes ». Il semble que cette dernière phrase ait échappé avec peine à l'Historien.

(b) M. de Thou, Liv. XI.

(c) Ibid, Liv. XXII, p. 369 de la dernière Traduction, Tome III.

» obscenes (a), & gatoient l'esprit & le cœur » des jeunes personnes du sexe le plus foible » par des chansons licentieuses . . . . Au lieu d'encourager la prostitution de cet art, qu'on peut nommer divin, lorsqu'on l'emploie à chanter la vertu & les héros, Henri auroit acquis une gloire durable, si par ses bienfaits il eut excité le progrès des sciences & des arts qui servent au bonheur de l'humanité. En agissant ainsi, il n'auroit pas laissé languir dans la misère ce *Bernard Palissy*, déjà célèbre de son tems. On ne conçoit pas jusqu'à quel dégré cet homme de génie, animé par son Souverain, eut pu pousser ses découvertes. Cette conjecture est permise, quand, après avoir lu ses ouvrages (b) on se rappelle qu'à cette époque Palissy fut délaissé de l'uni-

(a) Le mal que ces Poëtes firent à la nation, en corrompant les mœurs des Courtisans, a été vivement exprimé par Bossuet, Tome IV de son Abrégé de l'Histoire de France, p. 211. Voyez ce passage dans la note de la p. 47 du Tome XXXV de la Collection.

(a) Les Œuvres de Bernard Palissy ont été réimprimées de nos jours par les soins d'un homme de Lettres. Tous les papiers publics en ont fait l'éloge; & peut-être ne les connoît-on pas davantage. Si on veut voir l'histoire du génie luttant contre tous les obstacles, il faut lire le Traité de Palissy, intitulé: *De l'Art de terre*: on y trouvera d'ailleurs cette naïveté de style

Digitized by Google

vers entier. Au surplus quel fruit Henri II recueillit-il de la protection dont il honora ces poëtes impurs, qui corrompoient les mœurs ? leurs vers, & leur fade encens ont péri avec lui. La haine du Monarque contre les Calvinistes aigrit la bile des versificateurs de cette secte ; & comme tout ce qui tient à la malignité, est un objet de curiosité pour les hommes, on a conservé les sarcasmes avec lesquels ceux-ci ont cherché à ternir sa mémoire. De ces différentes pièces ramassées par l'abbé le Laboureur, nous n'en citerons que deux ; & c'est assez. Voici la première.

A Henry le peuple pardonne :
Anne il maudit qui tout rançonne.
Diane il hait la jument grise,
Et plus fort la maison de Guise.
Le peuple estant en espérance,
Est hors d'espoir loin d'asseurance,
Puisqu'une femme (a) & jeune Prestre (b)
Tiennent en main le royal sceptre.

d'Amyot, & ce coup-d'œil scrutateur de Montaigne, qui font rechercher leurs écrits.

(a) Diane de Poitiers.

(b) Le Cardinal de Lorraine.

Digitized by Google

La seconde est dans le même genre.

Henry jà Roy sacré & couronné
Interrogeoit un Devineur, pourquoi
Jadis avoit son jugement donné
Qu'après son pere oncques ne seroit Roy.
Si luy respond : Sire, c'est par ma foy,
Parce qu'un Roy régit tout & modere ;
Mais vous, chétif, ainsi que je vous voy,
Estes régi par compere (a) & commere (b).

(3) Par rapport au Duc de Guise, & au Cardinal de Lorraine, son frère, nous croions devoir suivre la marche tracée par le (c) Laboureur, en empruntant de son ouvrage ce qu'il renferme d'intéressant, & en y ajoutant des développements omis par cet écrivain. Plusieurs des Mémoires Historiques, contenus dans la Collection, ont suffisamment fait connoître les relations que depuis longtems la maison de Lorraine entretenoit avec nos Rois. On se contentera de remonter à Claude Comte de Guise, frère puiné d'Antoine

(a) Le Connétable son compère.

(b) On sent que ce trait tombe sur la Duchesse de Valentinois.

(c) Additions aux Mémoires de Castelnau, Tome I, p. 277.

Digitized by Google

Duc de Lorraine. Ce comte de Guise, ayant eu pour son partage les biens que sa maison possédoit en France, vint s'y établir sous le règne de Louis XII. Le Monarque en 1512 lui fit épouser Antoinette de Bourbon, fille de François Comte de Vendôme, & tante d'Antoine Roi de Navarre, & de Louis de Bourbon Prince de Condé. Cette alliance naturalisa, pour ainsi dire, le Comte de Guise en France, où il se signala par les services essentiels qu'il rendit à François I. Il paroît que dès cette époque il soutint avec soin le relief de la maison Souveraine dont il sortoit, & qu'il en observa scrupuleusement l'étiquette. On en a la preuve dans une (a) de ses lettres adressée au Parlement de Paris le 2 May 1525, où le prévenoit d'une invasion (b) de Luthériens Allemands sur les terres du Duc de Lorraine son frère, & il avertissoit cette compagnie, qu'il alloit prendre les mesures nécessaires pour empêcher le torrent de s'étendre jusques dans son gouvernement de Champagne; la souscription (c) de sa

(a) Lettres & Mémoires d'Estat de Ribier, Tome I, p. 773.

(b) Voyez les Mémoires de Martin du Bellay, Tome XVIII de la Collection, p. 8 & 303.

(c) L'Editeur du Recueil de Ribier (Tome I, p. 774)

lettre eſt remarquable, & conſiſte en ces mots ..... *Voſtre entierement bon amy Claude de Lorraine.* Cette particularité, qui ſemble minutieuſe au premier coup d'œil, deviendra importante par la ſuite, lorſqu'on la raprochera des autres prétentions élevées par la maiſon de Guiſe. La réponſe (a) du

déclare qu'il avoit entre ſes mains pluſieurs lettres du Comte de Guiſe adreſſées au Connétable & au Parlement, dans leſquelles il ne ſouſcrit que *voſtre bon amy*, en y ajoutant quelquefois l'adverbe *entièrement*. Ces formules atteſtent la prééminence que les cadets des Maiſons Souveraines, quoique étrangers, affectoient de prendre ſur les Ducs & Pairs, & les premiers Officiers de la Couronne. On étoit alors ſi pointilleux en fait de ſouſcriptions dans les lettres qu'on écrivoit, que deux Gentilshommes eurent une querelle très-ſérieuſe, parce que l'un avoit ſouſcrit *très-humble & très-obéiſſant ſerviteur*, & que l'autre s'étoit borné *au très-humble ſerviteur*. Il fallut, pour les mettre d'accord, qu'une autorité ſupérieure s'en mêlât. Ce ſont-là de ces particularités qui appartiennent à l'hiſtoire des extravagances de l'eſprit humain.

(a) Voici cette réponſe du Parlement en date du Mercredi dernier jour de Mai 1525. « Ce jour la Cour » a eu nouvelles comme le Duc de Lorraine, & le » Comte de Guiſe ſon frère, Gouverneur de la Cham- » pagne, depuis la première défaite devant Saverne, » ont encore défait une bande de Luthériens, & y en » eſt demeuré ſept à huit mille; & a la Cour ordonné

Digitized by Google

Parlement au Comte de Guiſe dans cette circonſtance, mérite également d'être recueillie. En la liſant, on ſuppoſeroit volontiers que les magiſtrats prévoyoient d'avance, que les deſcendants de celui à qui ils écrivoient, regarderoient la défenſe du Catholiciſme comme une des prérogatives de leur maiſon. Quoiqu'il en ſoit, François I récompenſa les exploits du Comte de Guiſe, en le créant, Duc & Pair. Henri II lui témoigna la conſidération dont il l'honoroit, lorſqu'à ſon ſacre il lui accorda la préſéance ſur le Duc de Montpenſier Prince du ſang. On conçoit bien que cela ne ſe paſſa (a) pas ſans murmures & ſans proteſtations. Cet incident ſe renouvella à diverſes repriſes, & occaſionna plus d'une querelle : mais Henri III, comme on

» qu'elle écrira audit Comte de Guiſe qu'elle eſt très-» ayſe des victoires qu'il a plu à Dieu leurs donner » meſmement contre ceux qui cuident ſuppéditer, ab-» battre & annéantir la Foi chreſtienne, & *que c'eſt* » *une réputation perpétuelle pour la Maiſon de Lorraine*, » *eſpérant qu'ils continueront toujours en vertu, gloire &* » *honneur*. »

(a) Si on veut voir une Diſſertation où cette matière eſt approfondie, on peut recourir aux Mémoires de Ribier, Tome I, p. 276. L'Editeur y traite la queſtion dans un *Diſcours libre & ſincère* contre la prétention des Princes Etrangers.

le verra assura en 1576 le droit des princes du sang.

Si nous ne nous trompons point, ces observations etoient indispensables, pour avoir la clef de l'élévation subite à laquelle la maison de Guise parvient en France. D'autres causes y concoururent encore. Assez communément une postérité nombreuse nuit à l'éclat d'une maison. L'effet contraire arriva dans celle de Claude Duc de Guise. Il fut père de six fils (a), tous recommandables par une capacité plus ou moins étendue, & eut quatre filles, dont deux devinrent Abbesses. Une autre estoit restée veuve du Duc de Longueville; elle épousa Jacques V (b), Roi d'E-

(a) « Le Roi François I (raconte Mathieu, Hist. de Charles IX, p. 270) » les voyant suivre leur père, » & estre suivis des courages plus hardis de la Cour, » lui dit: *que celui seroit bien téméraire, qui entreprendroit* » *de luy oster sa carpe . . . Pardieu, Sire* (répart le Duc de Guise) » *s'il y laissoit la fesse, il y laisseroit pour* » *le moins le bout des doigts, car ces compagnons*, (montrant ses fils) » *ne l'endureroient point* ». «

(b) De cette alliance avec le Roi d'Ecosse, naquit Marie Stuart, qui, devenue l'épouse de François II, plaça les Guises au pied du trône. Les ennemis de cette Maison l'avoient bien senti: mais, comme on l'a remarqué ailleurs, le Cardinal de Lorraine & son frère saisirent le moment favorable. (Voyez l'observation)

coffe; la quatrième fut mariée avec Charles de Croye, Prince de Chimay : une autre alliance non moins brillante combla les vœux de Claude, Duc de Guise. Son fils aîné François de Lorraine, qui depuis embellit d'un nouveau lustre le nom de Duc de Guise porté par son père, obtint la main d'Anne d'Est, fille du Duc de Ferrare. Après avoir vu son sang mêlé à celui (a) de Louis XII, le vieillard, en mourant, dut goûter une jouissance chère aux ambitieux; ce fut de laisser la route des honneurs ouverte à ses descendants.

Le nouveau Duc de Guise & le Cardinal de Lorraine son frère, réunissoient tout ce qu'il falloit, pour s'élancer dans cette vaste carrière. Aînés de leur Maison, c'étoit sur eux que les regards se fixoient. Le premier, militaire intrépide & Capitaine heureux dans ses entreprises, pouvoit hardiment se mesurer à la Cour de Henri avec cette foule d'hommes célèbres qui en faisoient l'ornement. En citant parmi ces concurrents, dont le Duc de Guise étoit digne, Brissac, Tavannes, Vieilleville, le Duc de Nevers,

N°. 1, sur le XIe Livre des Mémoires de Rabutin, Tome 39 de la Collection, p. 329.)

(a) Renée de France, fille de Louis XII, avoit épousé le Duc de Ferrare. Anne d'Est étoit leur fille.

Digitized by Google

les Montmorenci, les Coligni, c'eſt faire ſon éloge en peu de mots. Le Cardinal de Lorraine initié dès l'enfance aux miſtères de la politique par le Cardinal Jean, ſon oncle, connoiſſoit le manege des Cours, l'art de l'intrigue, & cette ſoupleſſe avec laquelle on doit s'accomoder aux circonſtances. Les deux frères s'appuyant l'un ſur l'autre, ne furent point effrayés des obſtacles qu'ils rencontrèrent. Anne de Montmorenci gouvernoit ſous le nom de Henri. Fier de ſes alliances, blanchi au ſervice des Rois, appréciant ce qu'il valoit, le Connétable étoit entouré d'une race de héros dans la perſonne de ſes fils & des Coligni, ſes neveux. Il avoit pénétré les vues de la Maiſon de Guiſe : l'idée ſeule d'y trouver des rivaux, devoit la lui faire haïr. Les deux frères en heurtant un pouvoir conſacré par l'amitié du Souverain, & que l'habitude cimenta de plus en plus, ſe ſeroient briſés contre cet écueil. Pour réuſſir ſans ſe compromettre, ils prirent les ſeules voyes qui reſtaſſent entr'ouvertes. Henri, jeune, bouillant & avide de gloire, aimoit les combats, & ces jeux guerriers qui en étoient l'image. Le Duc de Guiſe ſe piqua d'y exceller. Brave à la guerre & adroit dans les tournois, il plût bientôt

Digitized by Google

au Monarque. Ses manières & ſon extérieur reſpiroient la courtoiſie & la galanterie de nos anciens Chevaliers. Terrible les armes à la main, il amuſoit Henri par ſa converſation douce & enjouée. Quand on partage les exercices & les plaiſirs de ſon Souverain (a), on eſt bien près de la faveur. Le Cardinal de Lorraine de ſon côté comprenant qu'on ne parvient pas à la Cour ſans protecteurs, en chercha un que l'aſcendant du Connétable n'éclipsât point. Il le trouva dans la Ducheſſe de Valentinois. Elle avoit ſur le cœur de Henri cet empire abſolu que l'amour donne, & fait durer tant qu'il lui plait. Modifiant la fierté de ſon caractère, le Cardinal (b) plia devant cette femme hautaine. Pour flatter ſa vanité (c), il conſentit au mariage

(a) « Henri II (lit-on dans l'Hiſtoire des Guerres civiles de Davila, Traduct. de Mallet, Tome I, p. 14) » le traitoit preſque comme ſon égal, l'admettant à ſes » converſations, à ſes plaiſirs, & aux exercices du » corps, qui étoient de ſon âge & de ſon goût. Son » affection pour le Connétable tenoit en quelque ſorte » du reſpect, ſon attachement pour le Duc de Guiſe » approchoit plus de la familiarité. »

(b) *Il s'étoit acquis* (dit M. de Thou, Liv. VI) *par des ſoumiſſions honteuſes, la bienveillance de la Ducheſſe de Valentinois.*

(c) *La ſoumiſſion ſervile du Cardinal de Lorraine pour*

Digitized by Google

d'un de ſes frères (le Duc d'Aumale) avec la fille de la favorite. Ce ſacrifice dévoua la Ducheſſe de Valentinois aux intérêts de la Maiſon de Guiſe; & dès-lors celle-ci lutta ſans crainte contre les Montmorenci. Cette rivalité introduiſit à la Cour un eſprit de faction qui alla toujours en augmentant; & nous atteignons l'époque où ſes réſultats dangereux vont ſe développer. La priſe du Connétable à St. Quentin procura aux Guiſes un accroiſſement d'autorité qui fut l'avant-coureur de celle que le règne ſuivant leur reſervoit. Cependant la paix de Cateau-Cambreſis en ramenant le Connétable, auroit pu leur être funeſte. Il y avoit d'autant plus lieu de le préſumer, que le Cardinal de Lorraine, qui ceſſoit d'être (a) ſouple, ſitôt qu'il croyoit pouvoir ſans danger ſe livrer à ſon caractère impérieux, avoit mécontenté la Ducheſſe de Valentinois. La réconciliation de cette femme avec le Connétable menaçoit la Maiſon de Guiſe. La mort inopinée de Henri II décon-

elle (dit encore M. de Thou, Liv. XVII) *flattoit ſon orgueil.*

(a) M. de Thou le peint ainſi. *Vir multis & variis animi ſimul ac corporis dotibus præditus.... ad hæc ſummè tota vita inæqualis, & in proſpetis inſolens, in adverſis infractus.*

certa

certa les nouvelles intrigues qui se préparoient. Les Guises se virent assis au pied du trône : oncles du jeune Roi, il leur fut d'autant plus facile de s'emparer de toute l'autorité, que ce Prince déclaré majeur par la loi, étoit mineur par le fait, puisqu'il n'avoit ni vices (a) ni vertus. Le Laboureur (b) assure *que le Duc de Guise & son frère n'eurent aucun mauvais dessein* (c) *contre l'Etat*. Il n'est pas moins vrai que leur ambition occasionna quarante années de guerres civiles qui faillirent opérer le renversement de la monarchie. Le Laboureur, en cherchant à adoucir ce reproche, est forcé de convenir « que l'ambition emporta » si (d) loin le Cardinal de Lorraine, qu'il » commist l'Estat & la religion pour sa que-

(a) « Ce Prince (observe le Président Hénaut dans la Préface de son Drame historique de François II) » à peine sorti de l'enfance, & toujours malade, n'eut » aucune influence dans les affaires de son règne, qui » ne dura que dix-sept mois. »

(b) Additions aux Mémoires de Castelnau, Tome I, p. 277.

(c) Quand on arrivera aux tems de la ligue, il sera plus difficile de justifier les projets de Henri de Lorraine, fils du Duc de Guise, dont nous parlons.

(d) Additions, ibid. p. 280.

Digitized by Google

» relle, parce qu'on peut dire que ce fut » luy qui fiſt trouver des chefs au party » huguenot, par la trop grande autorité » qu'il priſt à la Cour, & par le mécontentement qu'il donna au Prince de Condé, » à la Maiſon de Coligny, & à pluſieurs » autres ». Si le Cardinal eût écouté les avis du Duc de Guiſe, on n'auroit pas ſévi (a) avec tant de cruauté contre les conjurés d'Amboiſe; & on ſe ſeroit bien gardé d'y impliquer le Prince de Condé. Le Laboureur explique, avec cette franchiſe qui lui eſt propre, la manière différente de penſer des deux frères. « Le Duc, dit-il (b), en par- » lant du Prince de Condé, aimoit mieux » avoir un ennemi de cette qualité, que de

(a) C'eſt ce que le Préſident Hénaut a très-bien exprimé dans la première ſcène de ſon Drame de François II. Il y fait parler les deux frères conformément à leur caractère. Le Cardinal de Lorraine veut pourſuivre leurs ennemis à outrance. *Dans les circonſtances où nous ſommes*, dit-il, *il faut faire ſentir le joug;* & voilà ſon uniqne réponſe au Duc de Guiſe qui lui avoit repréſenté ſagement, *qu'il eſt aiſé d'entreprendre, lorſqu'on laiſſe au courage des autres la difficulté de l'exécution; mais qu'on ne s'avance qu'avec précaution, lorſqu'on n'a jamais ſu reculer.*

(a) Additions aux Mémoires de Caſtelnau, Tome I, p. 280.

Digitized by Google

» ſe charger d'un reproche de cette conſé-
» quence; mais c'eſt la maxime d'un grand
» cœur comme eſtoit le ſien; & ce n'eſtoit
» pas celle du Cardinal, naturellement porté
» à la crainte, & qui par cette raiſon portoit
» tous ſes advantages contre ſes ennemis, à
» l'extrémité ». Quoique ce portrait du Cardinal de Lorraine ſoit conforme aux monumens, il ne faut pourtant pas s'en rapporter aveuglément aux diatribes (a) violentes que les Calviniſtes ont publiées contre lui. Ils

(a) Parmi ces libelles, il ſuffit de citer celui qui a pour titre: *La Légende de Charles, Cardinal de Lorraine, & de ſes frères, &c.* Cette pièce inſérée dans la dernière édition des Mémoires de Condé, forme une partie du VIe Volume, déſigné ſous le nom de *Supplément*. Il s'y rencontre des faits curieux, & qui peuvent avoir un fond de vérité: mais la haine atroce du Rédacteur perce ſi viſiblement, qu'en conſultant cet Ouvrage, on éprouve l'indignation la plus vive. L'Editeur du VIe Volume des Mémoires de Condé a placé à la ſuite du libelle, dont il s'agit, une autre production encore plus monſtrueuſe. C'eſt *la Légende de Dom Claude de Guiſe*, Moine & oncle bâtard du Cardinal de Lorraine. On a réuni ſur ce perſonnage, fort décrié d'ailleurs, tous les genres de ſcélérateſſe à la fois. Heureuſement pour l'honneur de l'humanité, l'Ouvrage eſt regardé comme un Roman impur & dégoûtant.

Digitized by Google

l'ont accusé (a) de tous les crimes. On sait qu'en général les satires & les pasquinades enfantées par l'esprit de parti, sont toujours imprégnées du fiel de la calomnie. L'homme sage ne doit pas plus croire à ces libelles, qu'aux écrits des Catholiques, qui volontiers auroient canonisé le Prélat. *Mais il y avoit longtems* (a remarqué le Laboureur) *qu'on ne voyoit plus de Saints de si bonne maison.*

(4) Dans une des notes, qui sont jointes aux Mémoires (b) de Tavannes, on a remarqué, qu'afin de former un tableau dont les parties se lient & se correspondent, on renvoioit au travail sur les Mémoires de Castelnau un grand nombre de développements relatifs à nos premières guerres civiles. Ce plan nous a paru d'autant mieux conçu que l'ouvrage de Castelnau est consacré spécialement à cette époque désastreuse de notre his-

(a) Il suffit, pour s'en convaincre, de lire l'indice des matières *de l'Histoire de l'Estat de France par Regnier de la Planche* : à l'article du Cardinal de Lorraine, on voit que l'Auteur s'est pu à recueillir les anecdotes les plus scandaleuses sur son compte : peut-être est-ce cet esprit de parti qui a engagé l'Abbé Lenglet à attribuer à la Planche, *la Légenae* dont il est questiondans la note précédente.

(b) Tome XXVII de la Collection, *p.* 63.

Digitized by Google

toire. En conſéquence lorſqu'on a publié les Mémoires de Montluc, de Tavannes & de Vieilleville, on s'eſt circonſcrit, le plus qu'on a pu, dans les événements auxquels ils ont eu part. On n'a parlé qu'incidemment d'une foule de perſonnages ſecondaires qui y ont figuré. On a été encore plus reſervé par rapport aux acteurs principaux qui rempliſſant les premiers rôles, dirigeoient le fil des révolutions, préparoient les grandes ſituations, & enfin ont amené ces cataſtrophes qu'il eſt permis d'appeller le dénouement de l'action hiſtorique. A la tête de ces perſonnages par excellence, on peut ſans héſiter, aſſigner une place à Catherine de Médicis.

Caſtelnau écrivant pour ſes contemporains inſtruits comme lui de ce qui s'étoit paſſé, fait paroitre bruſquement Catherine ſur la ſcène : il ne prévient pas ſon lecteur du caractère, de la tournure d'eſprit, & de la poſition où cette Princeſſe ſe trouvoit. En eſſayant de ſuppléer au ſilence de l'écrivain, nous tacherons de ne dire que ce qu'il importe de ſavoir pour le moment. La ſuite des évènemens produira d'elle même les autres détails qui peuvent être néceſſaires.

La maiſon de Medicis, à laquelle Catherine appartenoit, a eu le ſort de celles qui ſont

Digitized by Google

parvenues à une illuſtration rapide. Calomniée par les uns, les uns, elle a été baſſement flattée par les autres. Ses ennemis lui ont attribué l'extraction la plus vile. Ces bruits injurieux ont été recueillis avec ſoin par (a) l'au-

(a) Cet Ouvrage, imprimé en 1575, ſous le format in-8°, parut en Latin la même année avec le titre ſuivant : *Legenda Sanctæ Catharinæ Mediceæ, Reginæ matris, vitæ, actorum & conſiliorum quibus univerſum Regni Gallici ſtatum turbare conata eſt, ſtupenda eaque vera narratio....* On a prétendu que l'original & la traduction partoient de la même plume, & que Henri Eſtienne en a été le Rédacteur. On a réimprimé pluſieurs fois l'original François ; & il a été traduit en Anglois & en Flamand. L'édition de 1578 renferme quelques additions, entr'autres deux Lettres adreſſées à Catherine de Médicis, & de mauvais vers, où l'on compare cette Princeſſe à *Jézabel*. Comme on craignoit, ſans doute, que cette production ne ſe perdît, on a eu ſoin de l'inſérer dans divers Recueils, tels que les Mémoires de Charles IX, imprimés ſous le titre de Middelbourg, 1578, le Recueil in-8°. de pièces ſervant à l'Hiſtoire de Henri III, & la dernière édition du Journal de ce Monarque, par l'Abbé Lenglet, &c.

Les jugemens ont varié par rapport à cet Ouvrage. Les Mémoires de l'Étoile (édition de 1744, Tome I, p. 104 & 105) s'expriment ainſi : « En ce » tems, la *Vie* de la Reine mère imprimée, qu'on a » depuis vulgairement appellée *la Vie de Sainte Cathe-* » *rine*, couroit partout. La Reine même ſe la fit lire,

Digitized by Google

teur du libelle intitulé... *Discours merveilleux de la vie, actions & déportemens de la Reine Catholique...* L'historien moderne du

» riant à gorge déployée, & disant que, si on lui en » eût communiqué devant elle, elle en auroit appris » bien d'autres qu'ils ne sçavoient pas, dissimulant » *à la Florentine* le mal talent qu'elle en couvoit contre » les Huguenots. Le Cardinal de Lorraine l'ayant lue, » dit à un sien familier nommé *la Montagne*, qui disoit » que la plupart de ce qui estoit dans le Livre n'es- » toit que fausletés : *Croi-moi, Montagne, les Mémoires* » *des Huguenots ne sont pas bien certains ; mais de ce côté-* » *là ils ont rencontré ; j'en sçay quelque chose....* J'ai ouy » dire à des Catholiques qu'il n'y avoit pas la moitié » de ce qu'elle avoit fait....

Selon Amelot de la Houssaye (dans sa Traduction de Frapaolo) *l'Ouvrage est de main de maître.* Le Continuateur du Père le Long semble avoir adopté cette opinion. *Il n'y a que trop de vérités* (remarque-t-il) *dans la plupart des choses que l'Auteur a avancées...* Nous conviendrons volontiers avec lui que le Libelle en question contient quelques faits vrais : mais nous ajouterons qu'il faut les chercher au milieu d'un tissu d'anecdotes scandaleuses, & de calomnies absurdes. Ainsi, en usant de certaines restrictions, nous préférons le jugement qu'en a porté un savant Protestant (David Ancillon, Tome II de ses Mêlanges critiques, p. 75.) Ce qu'il dit nous paroît fort sensé. « Deux Auteurs (observe-t-il) ont » fait l'Histoire de Catherine de Médicis. L'un n'a pas » voulu se faire connoître : il a bien fait; car c'est un » imposteur, & son Livre est un Libelle. Le second,

Digitized by Google

Duché de Toſcane ne diſſimule point cette prétendue généalogie dans laquelle on fait deſcendre les Medicis, ou d'un charbonnier de Mugello, ou d'un aubergiſte, ou enfin d'un médecin de Florence qui, pour gagner plus vîte ſon argent, accéléroit (a) (dit-on) la mort de ſes malades. Au contraire (ajoute-t'il) les adulateurs de cette maiſon prétendent qu'elle eſt iſſue de Conſuls & d'Empereurs Romains. Cette dernière deſcendance fut adoptée par Renaud (b) de Beaune Archevêque de Bourges dans l'oraiſon funébre de Catherine, que ce Prélat prononça. Brantôme (c) l'a conſignée dans ſes Mémoires. Un

» qui eſt le ſieur de Brantôme, l'en accuſe, & l'en » convainc. Ainſi, pour ſavoir l'Hiſtoire de cette » Reine, il faut lire Brantôme, & non pas l'Auteur » anonyme. »

(a) *Iſtoria del Granducato di Toſcana, Tomo I°, capitolo II°, p. 10, introduzione.*

(b) Renaud de Beaune, fils de Guillaume de Beaune Seigneur de Samblançay, avoit pour ayeul l'infortuné Samblançay, condamné à mort en 1524, comme ayant malverſé dans ſa geſtion des Finances. Sa mémoire a depuis fut réhabilitée; & ſes deſcendans ſervirent honorablement l'État. On verra par la ſuite Renaud de Beaune jouer un rôle intéreſſant ſous les règnes de Charles IX, & de ſes deux ſucceſſeurs.

(c) Voyez dans ſes Mémoires le Diſcours ſur Catherine de Médicis.

Digitized by Google

ſavant (a) critique relègue avec raiſon dans la claſſe des fables cette prétendue (b) filiation.

» Ce n'eſt point faire tort (a-t'il remarqué)
» à la nobleſſe & à la grandeur de la maiſon
» de Medicis de donner à la vertu de ſes an-
» cêtres l'honneur qu'ils ont eu de s'élever de
» la qualité de Gentilshommes Florentins à
» celle de Ducs de Toſcane, & d'admirer que
» preſqu'en meſme tems elle ait rempli les
» plus illuſtres thrônes de l'univers en la per-
» ſonne de deux Papes (Leon X & Clé-
» ment VII) & en celle de Catherine Reine
» de France. . . Ce juſte milieu, qu'embraſſe

(a) Le Laboureur, additions aux Mémoires de Caſtelnau, Tome I, p. 281.

(b) Les réflexions de l'Abbé le Laboureur ſur cette généalogie fabuleuſe, que Renaud de Beaune préconiſoit avec tant d'emphaſe, méritent d'être recueillies. « C'eſt (dit ce ſage Ecrivain) un témoignage de l'a-
» bus qu'on fait quelquefois des Sciences dans les
» Cours, & du couronnement de la vanité, & du
» menſonge dans la Chaire & dans le Sanctuaire de
» la vérité. Ce ſont des fleurs qu'on jette ſur les
» morts, qui ne durent dans leur éclat qu'autant
» de tems que la cérémonie des funérailles, & le
» charme de l'éloquence vénale de l'Orateur: elles ſe
» corrompent avec le cadavre; & ſi elles produiſent
» de la réputation & des prélatures, elles ſont de
» mauvaiſe odeur. »

Digitized by Google

l'abbé le Laboureur, a eſté ſaiſi également par Riguccio (a) Galluzzi. Cet Hiſtorien cite pour ſes preuves un diplôme de Frederic II atteſtant qu'en 1220 il éxiſtoit un Jean de Medicis, *Chevalier*, & qu'en 1230 Evrard de Medicis étoit podeſtat de Lucques.

Laurent, père de (b) Catherine de Médicis avoit été créé Duc d'Urbin par Leon X : le Pontife, pour l'en revêtir, arracha cette propriété à la maiſon de la *Rovere*. Laurent n'en jouit pas long-tems : en mourant, il ne laiſſa de ſon mariage avec Magdelaine de Bologne, Comteſſe d'Auvergne & de Lauraguais, qu'une fille unique ; & cette fille fut Catherine. Il ſembloit qu'en naiſſant elle eût été deſtinée à flotter pendant tout le cours de ſa vie au milieu des bouraſques & des tempêtes. Dès le berceau elle fut témoin des révolutions qui agitèrent Florence : à peine ſortoit-elle de l'enfance, qu'elle vit les Médicis précipités du faîte de la grandeur, & condamnés à l'exil. Peu s'en fallut que le nom qu'elle portoit ne lui devint funeſte. Par un rafinement de barbarie, quelques ennemis de ſa maiſon proposèrent de la déshonorer publiquement.

(a) *Iſtoria del Granducato, introduzione, ibid. p.* 10.

(b) *Iſtoria del Granducato, &c. Tomo I°, introduzione, capitolo III°, p.* 31 *& ſuiv.*

Digitized by Google

Clément VII, que Catherine appelloit ſon oncle, quoiqu'il ne fut que le couſin germain (a) de ſon ayeul, étoit hors d'état de venger ſes outrages. Rome ne tarda pas à être ſaccagée par les Impériaux ; & le Pontife, priſonnier des conquerans, avoit beſoin lui-même d'aſſiſtance & de protection. Ces orages n'eurent qu'un tems. La conſidération, attachée à la thiare, rendit bientôt à Clément VII ſa puiſſance & ſon crédit. Alors la Cour de Rome avoit une ſi grande influence, que Charles-Quint & François I, ſe diſputant l'Italie à main armée, recherchoient à la fois l'amitié du Pontife. Celui-ci, ambitieux & fin, profita de ſes avantages. Il manœuvra ſi habilement, que les Impériaux rétablirent les Médicis à Florence. Clément eut l'art d'étendre encore plus loin ſes vues politiques. Il négocia le mariage de Catherine avec Henri fils puîné de François I. Lorſqu'en 1533 on conſomma cette alliance (b), on ne croyoit pas à Rome & à

(a) Daniel, Hiſt. de France, édit. du Père Griffet, Tome IX, p. 397.

(b) On a beaucoup parlé des inſtructions que Clément VII donna à Catherine : mais ſi on interroge les contemporains, on voit que la ſubſtance de ces prétendues inſtructions ſe réduit au conſeil ſage & raiſon-

Digitized by Google

Paris que l'on faiſoit une Reine de France. Le Monarque François comptoit bien par-là s'ouvrir un chemin pour conquérir Naples, Milan & Genes. Car malgré les diſgraces qu'il avoit éprouvées, il ne pouvoit renoncer à ce projet. Il ne faut pas croire cependant, comme l'ont aſſuré les détracteurs de la maiſon de Médicis, que ces eſpérances chimériques ayent été l'unique dot de Catherine. Elle poſſédoit du chef de ſa mère, de riches propriétés en France ; & quand Brantôme (a)

nable que le Pontife réitéra pluſieurs fois à ſa nièce *d'avoir des enfans*. On n'y découvre pas le plus léger indice de l'horrible calomnie dont les ennemis du Pape & de Catherine ont voulu ſouiller leur mémoire ; c'eſt d'avoir participé à l'empoiſonnement du Dauphin François, frère aîné de Henri. Ce ſont-là de ces fauſſetés évidentes qui déshonorent l'Auteur du Libelle qu'on a cité plus haut. L'homme de Lettres, intimément convaincu de la nobleſſe de ſa profeſſion, doit rougir d'entendre attribuer cet ouvrage à Henri Eſtienne, Imprimeur diſtingué par ſes connoiſſances littéraires à qui on eſt redevable *du Tréſor de la Langue Grecque*. Croiroit-on que l'Auteur d'une production auſſi eſtimable ait pu ſe déshonorer par des libelles ? On en eſt moins ſurpris quand on ſait que *l'Apologie pour Hérodote* eſt ſortie de ſa plume : Henri Eſtienne finit triſtement ſes jours à l'Hôpital de Lyon en 1598.

(a) Voyez ſes Femmes illuſtres, Tome VII de ſes Mémoires (édit. de Londres) p. 38.

Digitized by Google

auroit exageré leur valeur, cent mille ducats d'or (a) avec les Comtés d'Auvergne & de Lauraguais la mettoient au niveau des héritières opulentes de ſon tems.

Catherine, transplantée dans une Cour étrangère, s'y naturaliſa promptement. Elle y déploya cette fineſſe, ce coup d'œil pénétrant, & cette adreſſe qui, en flattant le goût des autres, captive leurs ſuffrages. Ces détails piquants ſe trouvent dans les Mémoires de Brantôme. Le précis en a été ſi ſupérieurement fait par le Préſident Hénault (b), que nous ne pouvons nous refuſer au deſir de nous l'approprier; ceux à qui l'ouvrage eſt inconnu nous en ſauront gré. La vérité des faits a été placée par le Magiſtrat dans la bouche du Connétable de Montmorenci. « C'eſt (dit ce Seigneur, s'adreſſant au Maréchal de Saint-André) un eſprit vaſte & » profond, une ame ferme & indomptable, » & qui malgré ſa roideur ſait ſe plier & » prendre toutes les formes qui lui ſont utiles : elle a la qualité de toutes les ſituations où elle ſe trouve, & l'ambition de » tous les Etats. Quand elle vint en France,

(a) Mathieu, Hiſt. du Règne de François I, p. 120.

(b) Dans ſon Drame hiſtorique de François II, acte Ier, ſcène Ire, p. 2 & 3.

Digitized by Google

» elle n'avoit autre choſe à faire que de » plaire à ſon beau-pére : elle arrivoit dans » une Cour brillante, dont la galanterie faiſoit la principale occupation ; nulle femme » ne l'égala dans l'art de plaire (a), & d'en » imaginer les moyens : art fatal qui ne périt » plus, & qui ne fait que ſe perfectionner » dès qu'une fois il a été inventé. François I » aimoit la chaſſe : nulle Dame de la Cour

(a) Tous les Ecrits du tems atteſtent que Catherine joignoit les graces de l'eſprit à celles de la figure. Un Auteur fameux dans le ſiècle paſſé, par l'élégance de ſa diction, mais qu'on n'oſe plus citer aujourd'hui, parce qu'il a ſouvent écrit contre la vérité, Varillas peint, on ne peut mieux, l'art avec lequel Catherine ſavoit ſe conduire. « Elle ſurpaſſoit (dit-il) les autres Dames de » ſon ſiècle par la blancheur de ſon teint, & par la » vivacité de ſes yeux ; & quoiqu'elle changeât ſouvent d'habits, toutes ſortes de parures lui ſeyoient ſi » bien, qu'on ne pouvoit diſcerner celle qui lui étoit la » plus avantageuſe. Le beau tour de ſes jambes lui faiſoit prendre plaiſir à porter des bas de ſoye bien » tirés, ſuivant la galanterie du tems ; & ce fut pour » les montrer qu'elle inventa la mode de mettre une » jambe ſur le pommeau de la ſelle, en allant ſur des » haquenées. Elle inventoit de tems en tems des modes » également galantes & magnifiques ; & comme on ne vit » jamais un ſi grand nombre de belles Dames, qu'elle » en avoit à ſa ſuite, on n'en vit jamais de plus brillantes. » (Hiſt. de Charles IX, Tome I, p. 3.)

Digitized by Google

» ne manioit mieux un cheval que Catherine.
» Il ſe plaiſoit aux Tournois ; elle en eût
» diſputé le prix aux Seigneurs de la Cour
» les plus adroits & les plus exercés : il ai-
» moit le bal & la danſe ; elle n'y connoiſ-
» ſoit point d'égale. Henri devient Roi ; il
» a une maitreſſe plus âgée que ſon amant,
» & qui l'avoit ſubjugué par une eſpèce
» d'enchantement : Catherine, incapable de
» jalouſie, quoiqu'elle aimât ſon mari, de-
» vient l'amie, la confidente, peut-être
» même la complaiſante de Diane de (a)
» Poitiers, ſa rivale. Aujourd'hui la face
» de la France a changé. La mort funeſte
» du Roi vient de mettre ſa femme à la tête
» des affaires, vous l'allez voir appliquée,

(a) « Cette femme (raconte Mathieu dans ſon Hiſtoire du Règne de François II, p. 108) » poſſédoit » le cœur du Roi en telle ſorte, que quand la Royne » vouloit avoir ſon mari, il falloit qu'elle la priaſt de » le luy preſter ; & cela ne ſe faiſoit qu'elle n'euſt dit » abſolument : *Il faut que vous couchiez avec la Royne.* » Si l'anecdote eſt vraie, on ne peut nier qu'il falloit une forte doſe de ſoupleſſe d'eſprit chez Catherine, pour que ſon amour-propre ne ſe révoltât pas. Au ſurplus, on a vu dans les Mémoires de Boivin du Villars, que ſouvent cette Princeſſe s'aida du crédit de la Ducheſſe de Valentinois, pour réuſſir dans ſes entrepriſes.

Digitized by Google

» ſérieuſe, abſolue, jalouſe de l'autorité, » haute ou affable ſelon ſes beſoins, ren- » fermée dans elle ſeule, ayant l'air de ſe » livrer, & échappant tout-à-coup. *Seigneur*, » je la connois ; elle ne m'a jamais trompé » un moment. Son grand amour pour ſon » mari ne m'en a point impoſé ; & quoiqu'il » ne ſoit pas vrai que j'aye dit, ainſi qu'on » a voulu me l'imputer, que de tous les » enfans du feu Roi il n'y avoit qu'une fille » naturelle qui lui reſſemblât, je n'en ai pas » moins penſé que Catherine n'aimoit eſſen- » tiellement que l'autorité & que la galan- » terie, ſi elle (a) en a eu, n'étoit qu'un ha-

(a) « Elle n'oublia pas tellement ſon ſexe, (a re- marqué le Laboureur, dans ſes additions aux Mémoires de Caſtelnau, Tome I, p. 285) » qu'on puiſſe dire » qu'elle ait été exempte de la paſſion qui dominoit à » la Cour depuis le Roy François I, ſon beau-pere, » & qui a duré juſqu'à l'extinction de la poſtérité de » Valois. Elle eut diverſes inclinations, & entre autres » pour François de Vendoſme Vidame de Chartres, » & pour *Troilus du Meſgouez*, en faveur duquel elle » fit ériger en Marquiſat la Seigneurie de *la Roche* » *Helgomarch*, qu'il avoit acquiſe, ſous le nom de *la* » *Roche*, jeune Gentilhomme de Baſſe-Bretagne, qui » n'uſa pas aſſez diſcrettement de ſes bonnes graces Au » reſte, elle accorda tellement ſes amitiés avec ſes » intérêts, qu'elle n'en fut point eſclave. Cela parut » zard

Digitized by Google

» zard ou un amuſement dans ſa vie, & » jamais une paſſion »....

Nous ajouterons à ce tableau différens traits qui acheveront de faire connoître Catherine de Médicis. Malgré les agrémens du corps & de l'eſprit qu'elle réuniſſoit, cette Princeſſe eut à ſubir pluſieurs épreuves fort

» à la ruyne du Vidame de Chartres qu'elle laiſſa » opprimer, à la jalouſie du Cardinal de Lorraine, & » peut-être le ſacrifia-t-elle à ſa réputation : car qui » euſt cru qu'elle euſt jamais voulu du bien à un homme » de cette qualité, & qu'elle euſt contribué à le faire » périr ! Je ne veux pas dire que cette amitié ait » paſſé les bornes de la galanterie : autre que c'eſtoit » la mode, parce qu'il n'y avoit guères de Dames qui » n'euſſent leurs Chevaliers, c'eſtoit un moyen de s'aſ- » ſeurer de perſonnes qui la ſerviſſent par le plus puiſ- » ſant de tous les engagements. C'eſt pourquoi encore » elle ſouffroit diverſes inclinations à ſa Cour, tant » du Roy de Navarre & du Prince de Condé, que de » pluſieurs autres Princes & grands Seigneurs : mais » c'eſtoit ſans ſcandale, comme dit le ſieur de Bran- » tôme, quelque prétexte qu'en priſſent les Huguenots » pour donner atteinte à ſa chaſteté. » Malgré l'autorité de Brantôme, qu'invoque le Laboureur, l'Abbé Lenglet prétend *que cela eſt bien difficile à croire, quand on a quelque goût pour l'humanité.* (Voyez ſes notes ſur le Diſcours merveilleux de la Vie & actions de Catherine de Médicis, Tome II du Journal de Henri III, édit. de 1744, p. 324.)

amères. Une ſtérilité affligeante pendant les dix premières années de ſon mariage, fut ſur le point d'en opérer la diſſolution. Heureuſement pour elle François Ier l'aimoit. Auſſi (raconte un de nos anciens (a) hiſtoriens) ce Monarque s'oppoſa-t-il au divorce qu'on propoſoit. Il repréſenta *que c'eſtoit cruauté de ſe défaire d'une femme vertueuſe & ſage, & ſotiſe d'en ſupporter une vitieuſe.* Les craintes de Catherine auroient pu néanmoins ſe réaliſer, ſi des intérêts puiſſans n'avoient pas ſoutenu ſa cauſe auprès de Henri. Le Connétable & la Ducheſſe de Valentinois redoutoient pour le maintien de leur crédit les réſultats d'un nouvel hymenée. Montmorenci ſavoit que le Monarque ne regardoit pas d'un œil indifférent la ſœur du Duc de Guiſe, qui depuis fut Reine d'Ecoſſe. Tout ce qui pouvoit tendre à l'élévation de la Maiſon de Lorraine l'allarmoit avec raiſon. Diane de Poitiers de ſon côté frémiſſoit de l'idée ſeule d'une rivale dont les charmes ſeroient propres à lui enlever le cœur de ſon amant. D'ailleurs devoit-elle eſpérer de rencontrer dans une autre Reine la ſoumiſſion que celle ci lui témoignoit ? Malgré ces divers intérêts qui militoient en ſa faveur, Cathe-

(a) Mathieu, Hiſt. du Règne de François II, p. 207.

Digitized by Google

rine sentoit bien qu'une Reine sans postérité n'a ni consistance ni appui. Pour détruire les causes de cette stérilité qui la désoloit, elle eut recours à l'art de la médecine. Les remèdes que Fernel (a) lui administra, produisirent l'effet qu'elle desiroit. Mais leur violence nuisit au premier fruit qu'elle porta dans son sein. Le jeune François II (b) en fut la victime. Son ayeul transporté de joye

(a) On ne doit pas s'attendre à trouver ici une discussion sur les moyens qu'employa Fernel, pour faire cesser la stérilité de cette Princesse. Les curieux peuvent se satisfaire en lisant l'article de ce savant Médecin dans le Dictionnaire de Bayle. Nous nous bornerons à une anecdote qui paroît généralement avouée. On prétend que Henri II lui proposa ainsi cette cure: *Monsieur le Médecin, ferez-vous bien des enfants à ma femme?... Sire* (répondit sagement le Docteur) *c'est à Dieu à vous donner des enfants par sa bénédiction; c'est à vous à les faire, & à moi d'y apporter ce qui est de la médecine ordonnée de Dieu, pour le remède des infirmités humaines.*

(b) « Ce Prince (dit Mathieu, p. 208) apporta » du ventre de sa mère une grande cacochimie. L'obs» truction du crible du cerveau qui le faisoit parler du » nés, & les taches, qui par fois paroissoient en sa » face, rouges & livides, estoient signes évidens d'une » mauvaise habitude, & d'une courte vie. » Si l'on » s'en rapporte à d'Aubigné (Histoire universelle, Tome I, p. 88) les signes, qui annoncent la nubilité

Digitized by Google

de ſe voir renaître dans un petit-fils, le prouva à Catherine, lorſqu'en la viſitant (a) il lui dit : *Ma fille, je vous accorde tout ce que vous me demanderez... Sire* (lui répondit-elle) *je ne vous demande autre grace, ſinon que je ne ſois plus de la petite Cour.*— Cette particularité que Mathieu nous a conſervée, eſt moins minutieuſe qu'elle ne le paroît. *Alors les Enfans de France ne logeoient point* (dit l'Hiſtorien) *où le Roy logeoit.* Catherine en demandant cette prérogative, qu'elle obtint, laiſſoit échapper la politique artificieuſe qui fut toujours le mobile de ſes actions. Plus elle ſe rapprochoit du Monarque, plus elle devoit néceſſairement acquérir de crédit & de conſidération. Auſſi vit-on ſucceſſivement ſe manifeſter chez elle le germe de cette ambition qui la tourmentoit ; les circonſtances ſeules rendirent ſa marche lente & progreſſive. On en a la preuve dans le mécontentement qu'elle ne put diſſimuler, lorſqu'en 1552, Henri partant pour l'Allemagne lui confia la régence. Un pouvoir ſubordonné à l'inſpection de d'Annebaut & du Garde-des-Sceaux (Bertrand), l'humi-

dans les femmes, parurent ſi tard chez elle, que ſon premier enfant s'en reſſentit.

a) Mathieu, ibid. p. 208.

Digitized by Google

lioit, quoiqu'elle affectât le dévouement le plus servile aux volontés du Roi son époux. Si on veut se rappeller les détails de cet événement consignés dans les Mémoires de (a) Rabutin, on avouera que Catherine de Médicis brûloit déjà du desir de commander. Cet apprentissage lui fit comprendre que, sans l'intrigue, on n'est rien à la Cour. En ménageant les factions qui s'entrechoquoient à celle de Henri, elle résolut d'avoir la sienne. Catherine rallia autour d'elle le Cardinal de Châtillon, Jean de Montluc, Evêque de Valence, Gaspard de Tavannes, dont on a publié les Mémoires, les Strozzi, & plusieurs autres qui ne tenoient à aucun parti. Les Mémoires de Boivin du Villars ont appris au Lecteur que cette Princesse (b) influa sur les projets politiques dont le ministère s'occupa. Quoique la Ducheſſe de Valentinois, les Guises & le Connétable eussent un grand ascendant sur Henri, Ca-

(a) Lisez l'observation N°. 1, sur le IIIe Livre de ces Mémoires, Tome XXXVII de la Collection, p. 409.

(b) Particulièrement dans la guerre de Toscane. Catherine avoit sur Florence des prétentions qu'elle auroit bien voulu réaliser. (Lisez les observations sur les Mémoires de Boivin du Villars, Tome XXXV de la Collection, p. 462, &c.)

Digitized by Google

therine parvint à partager cette influence. Son esprit, sa beauté, son titre de mère d'une nombreuse postérité, l'adresse avec laquelle elle s'étayoit des factions prépondérantes, lui procuroient une considération qui en imposoit au Monarque même. L'accident qui l'enleva à la fleur de ses ans, plaça Catherine dans une position fort embarassante. Elle n'avoit pu se préparer pour un événement qu'il étoit impossible à la prudence humaine de prévoir. Son fils, Prince âgé de seize ans, & aussi foible (a) de corps

(a) Dans les observations sur les Mémoires de Boivin du Villars, (Tome XXXVII de la Collection, p. 74) on a remarqué d'après l'Historien Mathieu, que ce Prince, totalement dénué d'énergie, éprouva tant de joie d'être Roi, que cette révolution guérit une fièvre quarte dont il étoit atteint. « Sitôt que son » père (continue le même Historien, (p. 208,) eust » rendu l'esprit, le Duc de Guise, le Cardinal de Ferrare, Alphonse Prince de Ferrare, & Jacques de Savoye le firent monter en carosse, & le menèrent au » Louvre : la Reine mère y alla aussi accompagnée du » Duc de Nemours; & elle eut le jugement si présent » en cette violente douleur, que voulant monter en » carosse, elle se souvint qu'elle estoit descendue d'un » degré, & pour ce ne voulut retarder de faire voir » qu'elle ne l'ignoroit, & prenant la Royne (Marie » Stuart) par la main luy dit : *Madame c'est à vous de*

Digitized by Google

que d'eſprit, montoit ſur le trône. Malgré ſa majorité, fixée par les loix, il étoit indiſpenſable que quelqu'un gouvernât ſous ſon nom. Catherine, avide de l'autorité, s'en ſeroit volontiers emparée pour elle ſeule, ſi elle n'eût pas appréhendé qu'on l'en dépouillât. Deux partis ſe diſputoient le timon de l'état. Le Cardinal de Lorraine ſoutenu par le Clergé, & le Duc de Guiſe fier de ſes ſuccès militaires, manifeſtoient hautement leurs prétentions. Ces Princes avoient encore une reſſource non moins puiſſante dans la perſonne de Marie Stuart, leur niéce, épouſe du jeune Monarque. Marie, belle & ſpirituelle, étoit adorée de ſon mari. Les Guiſes par ce canal pouvoient beaucoup, & avoient aſſez d'audace pour tout oſer. Les Princes du Sang, ſecondés par les Maiſons de Montmorenci & de Coligni, formoient la faction oppoſée en s'aſſociant avec ces derniers,

» *marcher maintenant la premiere.* » Ce ſang-froid de Catherine dans une pareille circonſtance la peint d'un ſeul trait. Quand on a l'ame briſée par la douleur, on s'occupe moins de l'étiquette. Au ſurplus Catherine fit payer cher à Marie Stuart la préſéance qu'elle lui céda forcément. Pour aſſouvir la haine qu'elle avoit contre cette Princeſſe, elle l'abandonna à ſes bourreaux, & elle ſacrifia ainſi les intérêts de la France.

Digitized by Google

Catherine comprit ſur le champ qu'à peine conſerveroit-elle le ſimulacre de l'autorité. Les Guiſes au contraire, étrangers (a) comme Catherine, avoient beſoin d'elle, pour ne pas ſuccomber. Auſſi ne balança-t-elle point à faire cauſe commune avec eux. En prenant ce parti, Catherine ſe réſerva dans tous les cas les moyens de diviſer (b), afin de régner. Voilà le vrai point de vue ſous lequel il

(a) Par rapport aux intérêts de la Maiſon de Guiſe à cette époque, on renvoye le Lecteur à la notice qui précéde les Mémoires de l'Amiral de Coligni.

(b) « Elle ſe ſervit (dit le Laboureur dans ſes additions, p. 282) » des deux partis, & tinſt les choſes en » contrepoids, ſans avoir obligation de l'affermiſſement » de ſon autorité qu'à ſon eſprit. » Nous répondrons au ſavant Critique que le contrepoids ne fut pas toujours calculé, & que la force des leviers la mit ſouvent hors de meſure. Les événemens dont on va lire le récit, prouveront la vérité de notre aſſertion. Nous ajouterons que le Préſident Hénault avoit bien étudié le caractère de Catherine, lorſque dans ſon Drame hiſtorique de François II (acte I, Scène VI, p. 28) elle ouvre ſon cœur à la Ducheſſe de Montpenſier : « En balançant les uns » par les autres, (lui fait-il dire,) & en leur donnant » de la jalouſie tour-à-tour, je les affoiblirai mutuellement, & mon autorité s'accroîtra de leur diviſion. » Qu'ils ſe gardent tous d'irriter Médicis : il leur en » coûteroit cher pour me connoître. A armes égales, je » ne ſerai que politique : mais ſi l'on oſoit me réſiſter en

Digitized by Google

faut enviſager cette Princeſſe à l'époque où commença le régne de François II. Elle eſpéra que, dominant ſur toutes les factions par la ruſe & par l'intrigue, ſon génie l'aideroit à applanir les obſtacles (a) tels qu'ils fuſſent. Pour aſſeoir ſur Catherine un jugement ſain, il faut parcourir le cercle des événemens qui vont ſe ſuccéder. On va la voir entrer hardiment dans la carrière la plus orageuſe peut-être qu'offrent les annales d'aucune nation. Sa conduite, il faut le dire, fut le *machiaveliſme* mis en action. En conſéquence on doit s'attendre aux plaintes reſpectives des deux partis que Catherine trompera, aux couleurs défavorables avec leſquelles elle ſera peinte, & aux imputations déshonorantes dont on entachera ſa mémoire. On verra les actions les plus ſimples de ſa vie privée, métamorphoſées en crimes (a). Les paſquinades & les pamphlets

» face, Ducheſſe, l'Italie, qui m'apprit l'art de feindre, » m'apprit auſſi celui de me venger. »

(a) Il n'y a point de forfaits qu'on ne lui ait imputé. Si l'on s'en rapportoit aux Ecrivains Proteſtans, le poiſon & le parricide lui étoient familliers. On ne l'a pas épargnée ſur ſon penchant à croire aux preſtiges de la magie, & aux rêveries de l'Aſtrologie judiciaire. « Les » Aſtrologues & Devins (a remarqué le Laboureur dans

Digitized by Google

mêlés aux monumens hiſtoriques enveloppe-ront ſouvent la vérité ; pour marcher ſûrement à travers ce labirinthe, il faut de la patience, du courage & de l'impartialié.

(5) « On peut dire (obſerve le (a) Laboureur) que la fortune n'a jamais fait » choix d'un plus digne ſujet, pour l'éléver » à tous les honneurs qui doivent borner » les eſpérances & l'ambition d'un homme » de la condition du premier Chreſtien & » du premier Baron de France, & que ce

ſes additions aux Mémoires de Caſtelnau, p. 284) » eſtoient alors en régne par le déſordre du tems & des » conſciences, qui eſtoit ſi grand, que la foi eſtoit » comme éxilée. Catherine les conſulta ; & quelqu'un » deux lui compoſa pour porter ſur ſon eſtomach, & » pour la ſureté de ſa perſonne une peau de velin ſemée » de pluſieurs figures, & de caracteres tirez de toutes les » Langues. » C'eſt ce qu'on a appellé *le taliſman magique de Catherine de Médicis.* Ce qui concerne le taliſman en queſtion eſt amplement diſcuté dans le Dictionnaire Hiſtorique de Proſper Marchand à l'article de cette Reine : on y trouve auſſi des notes curieuſes ſur certain enchantement, dans lequel on a prétendu qu'un Magicien fit voir à cette Princeſſe tous les Rois de France qui devoient venir après elle.

(a) Additions aux Mémoires de Caſtelnau, Tome I, p. 325.

Digitized by Google

» grand homme a ſatisfait héroïquement au » devoir d'une ſi glorieuſe naiſſance, & à » l'obligation dont il fut redevable & aux » bonnes graces de François I & de Henri II » ſes deux maiſtres, & dont il continua la » reconnoiſſance avec une fidélité incorrup- » tible ſous François II & Charles IX. Qu'on » liſe toutes les hiſtoires, & qu'on recherche » encore tout ce qui s'eſt eſcrit de panégy- » riques en faveur des favoris, il ne s'en » trouvera point ny en vérité ny en idée » qui puiſſe approcher qu'avec déſavantage » de ce parfait original d'une véritable & » franche nobleſſe, d'une juſte grandeur, » d'une vie toute illuſtre, d'une mort & » d'une mémoire également précieuſes ».

Quelque reſpect que l'on ait pour les jugemens de le Laboureur, il faudroit pour ſouſcrire aveuglément à ce panégyrique (a), n'avoir point médité l'hiſtoire de ces tems-

(a) Il paroît que la reconnoiſſance a influé ſur le Laboureur, quand il a rédigé cet éloge. Au moins a-t-on droit de le conclure, d'après ce qu'il dit p. 328 de ſes additions. Voici ſes propres expreſſions : « Je n'en » ſçaurois rien dire de plus avantageux, quelque re- » connoiſſance que je doive à ſa mémoire, & de Ma- » delaine de Savoye, ſa femme, pour avoir tous deux » honoré de leurs bonnes graces mon biſayeul pater-

Digitized by Google

là. En vain ce ſage critique allégue en ſa faveur le témoignage de Brantôme; la queſtion ſe réduit à ſavoir ſi les monumens le contrediſent, ou non; & c'eſt ce qu'il falloit développer. Anne de Montmorenci eut de grandes qualités ſans doute : mais n'eut-il pas des défauts (a) ? Il nous ſemble que les ſervices importans qu'il rendit à l'Etat ont été compenſés par les fautes eſſentielles que l'hiſtoire lui impute. Au ſurplus un tableau de ſes actions fait avec im-

» nel, qu'ils employerent dans la conduite de leurs » affaires, & luy avoir procuré des biens qu'il perdit » durant les malheurs de la ligue au ſervice du Roy, » & de leur poſtérité, qui nous a continué juſques à » préſent les meſmes charges & la meſme affection. » Certainément il eſt beau de reſpecter ſes propres bienfaiteurs, & ceux de ſa famille. Mais quand on écrit ſur l'Hiſtoire, ne doit-on pas s'armer du flambeau de la critique, & laiſſer le ton adulateur des éloges à ceux qui ſe chargent d'en faire?

(a) Ceux qui ont lu les Mémoires de Vieilleville, (Tome XXIX de la Collection, p. 383 & ſuiv.) doivent ſe rappeller que la dureté, avec laquelle il ſévit contre les Habitans de Bordeaux, lui a été reprochée. Dans les mêmes Mémoires on l'accuſe d'avidité pour les richeſſes; & l'héritage du Seigneur de Chaſteaubriant, qui lui fut légué, occaſionna de longs procès entre lui & la Maiſon de Scépeaux.

Digitized by Google

partialité, jusqu'à la mort de Henri II, servira à déterminer le jugement du Lecteur. On ne parlera point de l'illustre extraction d'Anne de Montmorenci; elle est trop connue pour que l'on s'y arrête. Il est également inutile de le suivre dans la carrière militaire, qu'il parcourut avant d'avoir mérité la confiance de François Ier. Il suffira de dire pour ceux à qui les Mémoires des deux du Bellay ne sont pas étrangers, que la bravoure & les talens militaires d'Anne de Montmorenci l'élévèrent successivement des grades les plus simples à la dignité de Grand-Maître de la Maison du Roi, & enfin à celle de Connétable. Favori & principal Ministre de François Ier, il jouissoit de la plus haute considération, lorsqu'une disgrace éclatante le relégua dans ses terres. Il fut trompé par Charles-Quint, qui caressa adroitement sa vanité, & François Ier ne lui pardonna pas une crédulité (a) & une bonne foi qu'il avoit partagées.

(a) Ces détails se trouvent dans les Mémoires précédemment publiés, & spécialement dans ceux de du Bellay, Tome XX de la Collection, p. 505 & suiv. L'Historien Mathieu, qui se prétend bien instruit, puisqu'il cite pour son autorité le Duc d'Amville, un des fils du Connétable, nous a transmis sur cet événement quelques particularités qu'on ne voit point ail-

Digitized by Google

Des intrigues de Cour dans leſquelles il ſe trouva compromis, achevèrent d'indiſpoſer le Monarque. Une retraite obſcure devint l'aſile de l'homme qu'auparavant les Cardinaux & le Chancelier appelloient (a) Monſeigneur, & que des Princes ſouverains, en

leurs. Il convient, comme les autres Hiſtoriens, que la diſgrace d'Anne de Montmorenci fut l'ouvrage de la Ducheſſe d'Etampes. Cette femme voyant le Roi fort irrité d'avoir été la dupe des promeſſes de Charles-Quint, lui repréſenta que c'étoit la faute du Connétable. Car (ajoute Mathieu) le Dauphin, à l'inſtigation du Roi de Navarre & de M. de Vendoſme, vouloit ſe ſaiſir de la perſonne de l'Empereur à Chantilly. La réponſe, qu'on prête au Connétable en cette circonſtance, fait honneur à la loyauté de ſon caractère. « Monſieur (dit-il au Prince) cette maiſon eſt voſtre : » mais je vous diray : les bœufs ſe prennent par les » cornes, & les hommes par la parole : on ne peut » demander aux Roys par la force, ni par la juſtice, » comme aux perſonnes communes : on ne les prend » que par eux-mêmes & leur parole. Le Roy voſtre » pere a donné ſa foy à l'Empereur ; ie dis, Monſieur, que vous eſtes obligé de la tenir, que vous » ne la pouvez rompre, & que vous l'offenſerez grandement, ruinant l'honneur qu'il tire, & que toute » la Chrétienté luy donne pour le bon traitement à » ſon ennemy. »

(a) Obſervations ſur les Mémoires de Vieilleville, Tome XXVIII de la Collection, p. 433.

Digitized by Google

lui écrivant, nommoient *leur bon Compagnon*. Montmorenci aigrit encore le reſſentiment de François Ier par les liaiſons intimes qu'il entretint avec l'héritier préſomptif de la Couronne (depuis Henri II). On a vu (a) que François Ier en mourant, recommanda à ſon ſucceſſeur de ne point (b) rappeller

(a) Ibid. Tome XXVIII de la Collection, p. 415.

(b) Mathieu (dans ſon Hiſtoire de Henry II, p. 32 & 33) citant toujours le témoignage du Duc d'Amville, aſſure que, « quand le Roy (François I) ſe vit à l'article de la mort, il recommanda à M. le Dauphin, » ſon fils, ſes ſerviteurs, & ayant tousjours reconnu » qu'il aimoit M. le Conneſtable, & qu'il s'en ſervi» oit, lui dit, *qu'il l'avoit bien ſervy*.... M d'Andelot (continue Mathieu d'après le Duc d'Amville qui parle) » apporta à Chantilly la nouvelle de la mort de Fran» çois I, & trouvant mes freres & moy en la cour, » ne nous dit autre choſe ſinon, *allez vous botter*. Il » alla dire ſon commandement à M. le Conneſtable qui » pleura, & ſe retira en ſon cabinet, où il demeura » deux heures, priant pour le Roy, & nous commanda » d'en faire de meſme, diſant *qu'il y eſtoit obligé pour* » *les charges, honneurs & bienfaits qu'il avoit reçus de ſa* » *main*. Le lendemain, il vint trouver le Roy qui luy » fit de grandes careſſes, le remiſt en ſes charges, & » luy dit qu'il vouloit qu'il fut payé de ſes Eſtats du» rant les ſept années qu'il avoit demeuré dans ſa mai» ſon ſans les toucher. *Sire*, lui dit M. le Conneſta» ble, *ce n'eſt pas la raiſon que j'aye des gages ſans avoir*

Digitized by Google

le Connétable dans l'adminiſtration. Si les Rois n'oublioient pas qu'ils ſont des hommes, ils ſauroient qu'en expirant, leurs volontés diſparoiſſent avec eux dans le tombeau. A peine Henri eut-il ſaiſi les rênes du gouvernement, que Montmorenci accourut près de lui, & recouvra ſur le champ une autorité plus étendue que celle dont on l'avoit dépouillé. Il fut aimé du jeune Roi, qui reſpectoit en lui ſon âge, & une capacité dont il avoit fourni les preuves, & ſon crédit ſe ſoutint contre les attaques violentes qui lui furent livrées. Le Connétable, qu'à la Cour on ſurnommoit *le rabroueur*, à cauſe de ſon caractère naturellement dur & ſévère, lutta avec ſuccès contre les intrigues d'une favorite altière & vindicative. Le cœur de Henri appartenoit en entier à la Ducheſſe

» *ſervy : mais s'il vous plaiſt m'en faire payer deux années,* » *je les employerai à dreſſer mon équipage pour vous ſui-* » *vre ; car ſi je fuſſe demeuré en ma maiſon, je n'en aurois* » *que faire.* Le Roy vouluſt qu'il receuſt tout ce qui » luy eſtoit deu. » Nous ne rapportons ces faits, qui ſont contradictoires ſur pluſieurs points avec les autres écrits du tems, que pour montrer au Lecteur l'impartialité dont nous nous piquons. C'eſt à lui de prononcer entre le récit des contemporains & l'Hiſtorien Mathieu.

de

Digitized by Google

de Valentinois ; mais ce qu'on voit rarement, l'amitié le ramenoit auſſi-tôt dans les bras du Connétable. Henri, comme on l'a dit ailleurs (a), chériſſoit le Duc de Guiſe. La conformité de l'âge & des goûts les rapprochoit l'un de l'autre. L'union du Prince Lorrain avec Diane de Poitiers balança fréquemment l'aſcendant (b) du Connétable ſur l'eſprit de Henri, mais ne parvint point

(a) Voyez l'Obſervation précédente, N°. 2.

(b) Il fallut même qu'il y employât de l'adreſſe : car s'il eut heurté de front la Ducheſſe de Valentinois, il y a tout lieu de croire que la maîtreſſe l'auroit emporté ſur le favori. C'eſt ce qu'exprime fort bien l'Hiſtorien Mathieu : voici ſes propres expreſſions : « Quelque grand pouvoir qu'euſt le Conneſtable de » Montmorenci ſur les affaires, il ne l'eſtendoit point » par-deſſus les volontez de la Ducheſſe de Valenti- » nois, & y aſſujétiſſoit les ſiennes : car comme elle » poſſédoit le cueur du Roy, & que celuy, qui poſ- » ſede, a toujours plus de pouvoir que celuy qui eſt » poſſédé, elle eſtoit capable de desfaire en une » heure de nuit tout le travail de ſes années & » de ſes ſervices : pour ce il craignoit de lui des- » plaire, & cultivoit dextrement & accortement ſon » amitié : on diſoit en ce tems-là de cette femme & » des plus grands de la Cour, qui la ſuivoient pour » avoir ſes faveurs & ſa protection, qu'ils alloient » *comme pouſſins ſous l'aiſle & à la ſuite de la poule*, &

Digitized by Google

à le détruire. Ses fautes à la bataille de St. Quentin pouvoient le perdre. Sa captivité ſurtout lui donnoit un grand tort à la Cour, celui de l'abſence. La hauteur imprudente du Cardinal de Lorraine ſauva le Connétable de la diſgrace qui le menaçoit. Diane de Poitiers dans ſa colère, traita les Guiſes d'ingrats, & lia ſes intérêts à ceux de Montmorenci. L'amour cette fois plaida la cauſe de l'amitié. Diane réveilla dans le cœur de Henri le ſouvenir d'un vieil ami qui lui étoit cher (a). Auſſi-tôt la paix de Cateau-Cambreſis fut réſolue. Pour rapprocher le Connétable de ſa perſonne, aucun ſacrifice ne couta au Monarque. Montmorenci, de retour à la Cour, alloit vraiſemblablement reprendre un pouvoir plus illimité qu'auparavant : un événement tragique renverſa ſes eſpérances. Au milieu des fêtes le tronçon d'une lance atteignit & bleſſa mortellement le Roi ; & comme l'a dit énergiquement le Rédacteur (b) des Mémoires de Tavannes,

» *que, quand ils s'écartoient d'elle, ils eſtoient contraints* » *de revenir, & de reconnoiſtre qu'elle les avoit couvez &* » *eſclos.* »

(a) Lilez les Mémoires de Boivin du Villars, Tome XXXVI de la Collection, p. 424 & ſuiv.

(b) Tome XXVII de la Collection, p. 282.

Digitized by Google

les flambeaux de la joye furent les torches funèbres de Henri II.

C'eſt à cette époque qu'il faut conſidérer attentivement la poſition du Connétable ; car voilà l'inſtant où Caſtelnau dans ſes Mémoires le met en ſcène. Montmorenci, fort de la faveur de Henri, perdoit tout en perdant ce Prince. Il ne conſervoit plus que le relief attaché à de longs ſervices, à d'illuſtres alliances, & aux places eminentes qu'il rempliſſoit. La conſidération qui en réſultoit étoit balancée par l'envie qu'elle excitoit. Montmorenci avoit beaucoup d'ennemis. La vérité nous oblige de déclarer qu'il s'en étoit fait de redoutables par ſa faute. Il étoit jaloux de tous les hommes de génie, qu'il regardoit comme ſes rivaux, & il falloit ou s'attacher à ſon char, ou n'attendre de lui que des déſagrémens & des contradictions. Tavannes & Vieilleville s'en plaignent amérement dans leurs Mémoires. Ceux de Boivin du Villars atteſtent que le Connétable, craignant la réputation du Maréchal de Briſſac, traverſa ſes opérations en Piémont. Le Duc de Guiſe, on le ſait, n'avoit pas à ſe louer de ſes procédés. La haine que produit la rivalité (a), exiſtoit

(a) Mathieu (Hiſtoire de Henri II, p. 32) nous

Digitized by Google

entre la Maiſon de Lorraine & celle du Connétable. Mais une ennemie plus dangereuſe pour ce Seigneur, étoit Catherine de Médicis. Cédant à la néceſſité, cette Princeſſe avoit rampé longtems devant le Connétable ; une femme ambitieuſe n'oublie jamais ce qui a pu l'humilier. Elle avoit encore à lui faire d'autres reproches plus graves ; elle l'accuſoit de propos indécens (a) qui flétriſ-

apprend qu'au retour du Connétable à la Cour de Henri, le vieux Duc de Guiſe, *brave Prince & ſage*, (ce ſont ſes expreſſions) « le vint voir incontinent, » & luy préſentant tous ſes enfants leur commanda » de l'honorer & le reſpecter, & il le pria de les » aymer & chérir. » Tout ce qui ſe paſſa depuis, prouve que ces viſites de Courtiſans, & ces proteſtations d'amitié ne ſignifient rien. L'ambition parle ; les intérêts changent ; de la concurrence naît la jalouſie, & celle-ci enfante la haine. Voilà en peu de mots l'hiſtoire des querelles de ces deux Maiſons.

(a) Ces propos attribués au Connétable ont été répétés par pluſieurs Modernes, comme ayant été tenus réellement. Ils ont cité M. de Thou : mais cet Hiſtorien, loin d'affirmer le fait, raconte expreſſément (Livre XXIII) « que quelques-uns ont écrit que la » Reine avoit reproché au Connétable d'avoir dit au » feu Roi, en badinant, que de tous ſes enfants aucun » ne lui reſſembloit que Diane ſa fille naturelle. Si » cette converſation eſt véritable, remarque le ſage

Digitized by Google

ſoient ſon honneur. Que ce ſexe ſoit coupable ou non, des indiſcrétions de ce genre ſont un crime irrémiſſible à ſes yeux. On concevra facilement quelle étoit l'animoſité de Catherine, lorſqu'on ajoutera à ce délit prétendu l'alliance que le Connétable venoit de contracter récemment avec la Ducheſſe de Valentinois. Pour conſerver au moins l'eſtime de ſon mari (& cela ne ſuffit pas à une femme), Catherine avoit été réduite à flatter la vanité d'une rivale (a) inſolente &

» Hiſtorien, il y a lieu de croire, que Catherine de » Médicis imagina le reproche, pour avoir un prétexte » apparent de rompre avec le Connétable, & qu'elle » n'ignoroit pas que ce Seigneur le plus ſage & le » plus diſcret qui fût à la Cour, n'étoit pas capable » de tenir un diſcours ſi téméraire ». Regnier de la Planche (dans ſon Hiſtoire de l'eſtat de la Religion & de la République, p. 11 & 23) accuſe également Catherine de Médicis d'avoir inventé cette fauſſe accuſation.

(a) Les Hiſtoriens, en parlant de la Ducheſſe de Valentinois, ne l'ont pas épargnée. « Ses charmes (lit-on dans l'Hiſtoire des Guerres civiles de Davila, Tome I, p. 17) » lui gagnèrent le cœur du Roi qu'elle » gouverna avec un empire abſolu. Suivant le génie » de ſon ſexe, elle ſe comporta avec tant de hauteur, » & s'appropria les richeſſes de la Couronne avec tant » d'avidité, qu'elle ſe rendit inſupportable & odieuſe

Digitized by Google

ſuperbe. Auſſi ſoupiroit-elle après le jour de la vengeance. Montmorenci allié de la victime que Catherine brûloit d'immoler, de-

» à tout le royaume. La Reine, indignée d'avoir une » rivale ſi puiſſante, la ménageoit à l'extérieur : mais » dans le fond elle lui portoit une haine implacable. La » Nobleſſe, qu'elle avoit maltraitée dans la perſonne de » pluſieurs Gentilshommes, ſouffroit impatiemment de » ſe voir foulée aux pieds par l'orgueil d'une femme ; » & le peuple déteſtoit hautement ſon avarice, à la- » quelle il attribuoit les impôts rigoureux dont il étoit » écraſé. » M. de Thou (Livre XXIII) s'exprime à peu près dans les mêmes termes, en racontant la diſgrace ignominieuſe qu'elle éprouva après la mort de Henri II. Nous ne rapporterons point ce qu'en diſent d'Aubigné, de Serres, la Place, la Planche, & les autres Ecrivains Proteſtans. Elle avoit fait trop de mal à ce parti, pour qu'ils ne la déchiraſſent pas : mais aucun d'eux n'a employé pour la peindre des couleurs plus fortes que celles dont ſe ſert Mathieu (Hiſt. de Henri II, p. 34) : « Aux » règnes précédents (dit-il) les voluptés eſtoient reveſ- » tues de la modeſtie. Jupiter ſe deſguiſoit pour voir » ſes maîtreſſes : le ſecret couvroit l'offenſe ; & l'hon- » neur eſtoit la derniere piece qui manquoit aux Da- » mes. Le Roy François fut le premier qui démaſqua » l'amour, le fit marcher en plein jour, honora & » récompenſa l'impudicité : ſur ſon exemple, le Roy » ſon fils ne fiſt plus de ſcrupule d'avoir en meſme » table la femme & la concubine, comme s'il euſt eſté » obligé d'uſer tous les jours de ſa vie en mariage & en » adultere : c'eſt un grand contentement au Prince de

Digitized by Google

voit naturellement être écrasé du contre-coup. Que lui restoit-il (a) pour conjurer l'orage qui grondoit sur sa tête ? L'appui des Princes du Sang, celui de sa famille & de leurs partisans (b). Mais depuis la révolte du Connétable de Bourbon les Princes avoient été

» ne sortir de son cabinet pour demander le chemin » de la vertu. Si cette femme se fust contentée d'ag- » grandir sa maison en contentant les plaisirs du Roi, » on eust supporté ses humeurs superbes & insolentes ; » ...mais elle se mesla de tout ; & ceux qui ont escrit de » son tems ont en ces deux mots compris toute sa vie : » *Une vieille a tenu par l'espace de douze ans le Ciel si clos,* » *qu'une seule goutte de justice n'est tombée sur la France* » *qu'à la desrobée.* »

(a) Il est à remarquer (dit M. de Thou, L. XXIII) que ce qui fut fatal à Montmorenci, avoit été très-avantageux aux Guises. Le Duc d'Aumale, un des Princes Lorrains, avoit épousé une fille de la Duchesse, qui lui avoit apporté une dot immense, par la profusion du Roi, & par la confiscation des biens des sectaires condamnés.

(b) Tels étoient le Duc de Montpensier & le Prince de la Roche-sur-Yon. Le premier par le crédit de sa femme auprès de Catherine de Médicis, rentra dans la propriété du Duché de Chatelleraut, du Comté de Forêt, du Dauphiné d'Auvergne, de la Seigneurie de Beaujolois, de la Baronnie de Dombes, & d'autres biens confisqués sur le Connétable de Bourbon. Ce Duc de Montpensier fut le bisayeul de Gaston. Quant

Digitized by Google

tenus dans l'abbaiſſement. Pluſieurs d'entr'eux avoient beſoin des bienfaits de la Cour. Le Roi de Navarre, leur chef, foible & gouverné par des courtiſans qu'on pouvoit corrompre, articuloit de juſtes griefs contre le Connétable. Le ſeul Prince de Condé annonçoit de l'énergie & du courage : mais à quoi ſervent ces qualités dénuées des moyens qui les font valoir ? Sa pauvreté paroiſſoit devoir l'empêcher d'être redoutable. Montmorenci ne pouvoit donc compter réellement que ſur ſes fils & ſur les Coligny ſes neveux. C'étoit à la vérité une race de héros qui l'entouroient. Malheureuſement parmi ces héros il y en avoit contre qui l'opinion publique s'élévoit. On reprochoit aux Coligni de favoriſer ce qu'on appelloit l'héréſie. La Maiſon de Guiſe avoit ſoin d'accréditer ces bruits. Le Clergé & la plupart des Catholiques n'enviſageoient qu'avec horreur l'Amiral & ſes frères. Cette haine réjailliſſoit ſur le Connétable, dont la tendreſſe pour ſes neveux étoit connue. Si par la ſuite il ſe lava de ce reproche, il éprouva

au Prince de la Roche-ſur-Yon, il ſuffit de dire que ſon épouſe étoit Dame d'honneur de Catherine de Médicis.

Digitized by Google

néanmoins que l'empreinte du dard lancé par la calomnie ne s'efface jamais.

Telle étoit la ſituation du Connétable à l'époque où Caſtelnau raconte que la première opération des Guiſes & de Catherine de Médicis, fut de le priver de ſa place de Grand-Maître de la maiſon du Roi. D'avance il pouvoit prévoir ſon ſort, lorſqu'on l'avoit laiſſé (a) auprès du cadavre de Henri. Son cœur devoit naturellement le porter à rendre les derniers devoirs à un Souverain, dont il avoit été l'ami; mais combien l'amertume de ſa douleur ne dut-elle par s'accroître, lorſqu'au milieu de cet appareil funéraire on vint ſechement lui redemander le cachet (b) du feu Roi? Les ambitieux ſeuls peuvent évaluer tout ce que l'amour propre ſouffre dans une pareille circonſtance.

(a) Voyez les Mémoires de Tavannes, T. XXVII de la Collection, p. 20 & 21.

(b) Nous avons ſuivi par rapport à ce fait l'hiſtoire de M. de Thou, Liv. XXIII. On verra plus bas qu'il eſt contredit par Caſtelnau. Nous ajouterons que Regnier de la Planche dans ſon Hiſtoire de l'eſtat de la religion & de la république, &c., p. 19 & 20, s'accorde avec Caſtelnau. Il raconte comme lui, que le Connétable alla exprès au Louvre, *ſous couleur de vouloir rendre le cachet au Roi, pour ſentir ſa conception naturelle & naïve, avant qu'il euſt eſté autrement inſtruit.*

Digitized by Google

(6) Cette conférence du Connétable, avec le jeune Monarque eſt racontée d'une manière trop piquante dans un écrit (a) du tems, pour que nous n'en faſſions pas uſage. « Le Connétable (dit l'Hiſtorien) entré qu'il » fuſt en la ſalle, à l'iſſue du diſné du Roy, » il uſa de la meſme privauté, dont il ſouloit » (b) uſer avec le pere en propos & devis fa- » miliers. Adonc ledit Seigneur (c) environ- » né des deux freres (d), ayant eu le ſignal » du Cardinal, ſe levant de ſa chaire, prinſt » le Conneſtable par la main & le mena » en ſa chambre, ſuivi tant de ceux de » Guiſe, que des enfans & neveux du » Conneſtable. Lequel ayant pris la parole, » luy dit qu'après avoir pourveu à ce qui » eſtoit requis pour les obſéques du Roy ſon » bon Seigneur & Maiſtre, il n'avoit voulu » faillir de luy venir faire la réverence, & » en luy rendant le cachet qu'il avoit plu

(a) Hiſtoire de l'Eſtat de France, tant de la République que de la religion, ſous le regne de François II. (Par Regnier de la Planche, in-8°. 1576., p. 20 & ſuiv.)

(b) Dont il avoit coutume d'uſer.

(c) Le Roi.

(d) Le Cardinal de Lorraine & le Duc de Guiſe.

Digitized by Google

» audit feu Roy luy bailler, par meſme
» moyen luy préſenter ſes enfans & neveux
» à ce qu'il pluſt à Sa Majeſté les confer-
» mer (a) en leurs eſtats & charges deſquels
» ils s'acquitteroient auſſy fidelement comme
» ils avoient fait par le paſſé, & quant à
» luy... Sur ce mot, le Roy l'arreſta court,
» & luy dit qu'il accordoit ſa demande
» principalement envers l'Admiral de Chaſ-
» tillon duquel il eſpéroit ſe ſervir; & quant
» au reſte, ſçachant le bon devoir & les
» grands ſervices qu'il avoit faits au feu Roy
» ſon pere, & la ſinguliere amitié que luy
» portoit ledit Seigneur, il le confermoit
» auſſy en ſes eſtats, & vouloit qu'il joüiſt
» de ſes penſions, ſa vie durant; mais
» d'autant qu'il deſiroit ſoulager ſa vieilleſſe,
» laquelle ne pourroit à l'avenir porter les
» peines & travaux de ſa fuite, il avoit
» parti (b) en deux les principales charges
» de ſon Royaume; & ne connoiſſant per-
» ſonnes tant capables ni ſi expérimentées à
» la conduite & maniement de ſes affaires
» que ſes oncles le Cardinal & le Duc de
» Guiſe, & qu'il n'y avoit gens auxquels il
» ſe duſt tant fier, il avoit baillé à l'un la

(a) Les confirmer.
(b) Il avoit partagé.

Digitized by Google

» charge des finances & celles d'Eſtat, & » à l'autre le commandement ſur ce qui con- » cernoit le faict de la guerre, pour ſur le » tout adviſer & ordonner comme ils ver- » roient eſtre bon : au reſte il le retenoit » près ſa Perſonne & de ſon Conſeil, le » priant l'en ſervir auſſi fidelement qu'il avoit » tousjours fait ſes prédeceſſeurs ; que s'il ſe » trouvoit laſſé ou mal diſpoſé à ſa ſuite, il » pourroit aller s'esbattre chez luy, & quand » il voudroit retourner, il ſeroit tousjours » le bien venu. Le Conneſtable le remercia » très-humblement de ce qu'il luy avoit plu » non-ſeulement accorder ſes requeſtes ſi » libéralement, mais auſſi avoir tel ſoin de » ſon vieil âge pour le deſcharger de ſes pe- » ſantes & difficiles charges que le feu Roy » ſon pere luy avoit commiſes. *Auſſi eſtois-* » *je venu* (diſoit-il) (a) *de fait exprès vers*

(a) Nous ferons peu de réflexions ſur tout ce que contient cette réponſe du Connétable. Notre miſſion eſt de préſenter les faits ; & nous laiſſons au Lecteur le ſoin de tirer les conſéquences & d'appliquer les réſultats. Mais il doit nous être permis de remarquer que ce projet de retraite annoncé ici par le Connétable, ne s'accorde guères avec le courrier qu'il avoit envoyé au Roi de Navarre, dès qu'il avoit vu Henri II bleſſé. Ce fut la Mare, valet-de-chambre de Henri

Digitized by Google

» *Voſtre Majeſté, pour la ſupplier qu'ayant*
» *eſgard à mon indiſpoſition, elle m'en vou-*
» *luſt entierement deſcharger, & me permettre*
» *me retirer en ma maiſon, pour finir le reſte*
» *de mes jours en repos, & prier Dieu pour*
» *mon Seigneur & Maître; conſideré que mes*
» *playes & vieux jours ſont mal convenables*
» *avec les jeunes ans de Voſtre Majeſté, pour*
» *porter le travail des voyages qu'elle fera*
» *çà & là; & quant à ce qu'il plaiſt à Voſtre*
» *Majeſté me retenir de ſon Conſeil, je la*
» *ſupplie auſſi m'en excuſer, d'autant que*
» *deux choſes ne me le peuvent permettre;*
» *l'une d'eſtre ſoumis à ceux auxquels j'ay*
» *tousjours commandé, l'autre qu'eſtant plein*
» *de jours, & quaſi radotant* (ce dit-on)
» *mon conſeil luy pourroit de peu ou rien ſer-*
» *vir. Je ne dy pas que s'il ſurvenoit affaire*
» *où ma préſence fut requiſe, je n'y employe*
» *& vie & biens avec celle de mes enfans, y*
» *eſtant doublement obligé comme à mon Roy*
» *& naturel Seigneur ...».* Cela fait, il alla voir la Royne-Mere.

que le Connétable fit partir. Ce vieux & habile courtiſan (dit M. de Thou, Liv. XXIII) preſſoit le Roi de Navarre de ſe rendre à la Cour, pour ſe mettre à la tête des affaires de l'Etat.

Digitized by Google

Ce fut dans cette entrevue (a) que Catherine lui fit les reproches dont il eſt queſtion dans l'obſervation qui précéde. D'ailleurs Catherine inſiſta fortement pour qu'il n'abandonnât point la Cour : mais ſes repréſentations furent inutiles, & le Connétable ſe retira à Chantilli.

(a) Matthieu (dans ſon Hiſtoire de François II, p. 209) prétend que ce jour-là Catherine de Médicis propoſa au Connétable de ſe démettre de ſon office de Grand-Maître. Il paroît que Mathieu s'eſt trompé, & que la propoſition dont il s'agit ne fut faite à Anne de Montmorency qu'après ſa retraite à Chantilly. Les témoignages de M. de Thou, du Préſident la Place, & de Regnier de la Planche ſont conformes à cet égard. Une autorité irréfragable prouve que le Connétable remplit ſes fonctions de Grand-Maître aux obsèques de Henri II. On s'en convaincra en liſant *l'ordre des funérailles & enterrement de ce Monarque par François de Signac, Seigneur de la Borde, Roy d'armes de Dauphiné.* Le Connétable y eſt nommé continuellement comme chef du convoi, & Grand-Maître de la Maiſon du Roi. Le Duc de Guiſe en qualité de premier & Grand-Chambellan à la fin de la cérémonie releva la bannière de France; & Signac nous a conſervé le diſcours que le Connétable, en rompant ſon bâton, adreſſa à tous les officiers commenſaux des divers grades, aux Cours ſouveraines & aux Officiers municipaux de la ville de Paris. (Voyez le recueil N, p. 1 & ſuiv.)

Digitized by Google

(7) Le paſſage de Caſtelnau mérite bien quelques éclairciſſements ; & il nous paroît fort étrange que l'Abbé le Laboureur (a) dans ſes additions ait gardé à cet égard le plus profond ſilence. Caſtelnau raconte *que le Roi de Navarre tiré de Gaſcogne juſques à la Cour, fut acceuilly froidement ſelon ſon opinion.* Sans riſquer de ſe tromper, on peut ajouter que ce Prince fut reçu *indécemment*, & qu'en général la maiſon de Guiſe fut blâmée hautement. Il eſt indiſpenſable d'établir cette aſſertion par la déduction des faits.

On a vu que le Connétable, avant la mort de Henri II, avoit engagé (b) le Roi de

(b) Le Laboureur s'eſt borné à un précis généalogique ſur les Princes du Sang qui exiſtoient alors. Il y a joint de courtes remarques par rapport au Prince de Condé. On a placé dans les notes le peu de choſes intéreſſantes qu'il a voulu dire en cette occaſion. (Voyez ſes additions, pages 341, 342 & 343.)

(a) Selon l'Auteur de la vie de Gaſpard de Coligny (p. 204) le Connétable n'ignorant pas que le Roi de Navarre le haïſſoit, répugnoit à lui envoyer ce courrier; & ce fut l'Amiral de Coligni qui l'y détermina. Il eſt poſſible que l'Amiral ait influé ſur le parti que prit ſon oncle : mais de Thou, Davila & tous les écrits du tems ſe taiſent ſur cette particularité.

Digitized by Google

Navarre de ſe rendre ſur-le-champ à la Cour. Antoine de Bourbon héſita long-tems : ſa méfiance par rapport au Connétable, l'irréſolution naturelle de ſon caractère, & les conſeils de ceux qui le gouvernoient, l'empêchèrent de ſaiſir l'occurrence favorable. S'il fût parti à l'inſtant, ſa qualité de premier Prince du ſang, ſoutenue par les autres Princes de la maiſon de Bourbon & par le Connétable, l'auroit placé probablement à la tête des affaires publiques. Les Hiſtoriens Proteſtans ne balancent pas à affirmer que ſa lenteur fut l'ouvrage des conſeils intéreſſés & perfides de Nicolas d'Angui, Evêque de Mende, & bâtard du Chancelier du Prat ; de Deſcars, Chambellan de ce Prince ; & de Bouchart ſon Chancelier. Un de ces écrivains (a), conu par l'emportement avec lequel il s'exprime quelquefois, leur prodigue à ce ſujet les épithètes les plus injurieuſes. Il prétend que tous les trois étoient vendus ſecrettement à la maiſon de Guiſe. M. de Thou (b) ſe garde bien de prononcer ſur une imputation auſſi odieuſe. Quant à nous, il

(a) Regnier de la Planche (Hiſt. de l'Eſtat, tant de la république que de la religion, &c., p. 41 & ſuiv.

(b) Cet Hiſtorien (Liv. XXIII) dit ſeulement que les trois Conſeillers en queſtion « adouciſſoient les

nous

Digitized by Google

nous semble qu'il suffit d'examiner la position où se trouvoit le Roi de Navarre, pour y découvrir les causes de cette lenteur que l'histoire lui reproche : il avoit de puissants motifs pour haïr & pour craindre le Connétable. Il lui imputoit l'espèce d'exil dans lequel avoit langui Henri d'Albret son beau-père ; la proposition qui lui avoit été faite personnellement d'échanger sa Principauté du Béarn & les débris de son Royaume de Navarre, avec des domaines situés au milieu de la France ; les persécutions que son refus lui avoit attirées ; ses propres intérêts sacrifiés à la paix de Cateau-Cambresis, & enfin l'abbaissement de tous les Princes de la maison de Bourbon. D'un autre côté il appréhendoit avec raison le voisinage de Philippe II, toujours prêt à lui enlever le reste de l'héritage de ses pères. Antoine de Bourbon, indigné du dernier traité de paix, avoit tenté une invasion dans la Navarre. L'issue de cette guerre fut si malheureuse, qu'on la tourna en ridicule (a). Il en résultoit que les mou-

» chagrins du Roi de Navarre, & l'empêchoient de » rien entreprendre, soit pour complaire aux Lorrains ; soit qu'ils craignissent pour eux-mêmes ».

(a) Lisez les Observations sur les Mémoires de Montluc, T. XXIV de la Collection, p. 442.

Digitized by Google

vements des troupes Eſpagnoles concertés entre Philippe ſecond & les Guiſes, tenoient le Roi de Navarre dans un état d'anxiété perpetuelle. D'après ces conſidération ſeſt-il ſurprenant que ce Prince ait héſité ſur ce qu'il devoit faire, & que les hommes honorés de ſa confiance ayent partagé ſa perplexité ? Si leur Maître ſuccomboit, ils perdoient tout : voilà ce que les Proteſtans n'ont point examiné : ils ne voyoient qu'eux, & s'embaraſſoient peu des autres. Quoiqu'il en ſoit, Antoine de Bourbon céda aux inſtances du Prince de Condé & des Coligni, & vint en France à petites journées. La Nobleſſe accouroit en foule ſur ſon paſſage. Les Proteſtans de toutes parts lui offrirent leurs ſervices. S'il eût voulu traîner à ſa ſuite les gens de bonne volonté qui ſe préſentèrent, ſon cortège auroit eu l'appareil impoſant d'une armée. Le Roy de Navarre, timide & circonſpect, promit beaucoup, renvoya tout le monde, & parvint à Vendôme. C'étoit-là le rendez-vous qu'il avoit aſſigné (a). Le Prince de Condé, les Coligni, Dardois, Secretaire de confiance du Connétable & quantité de Seigneurs de la première diſtinction l'y attendoient. L'avis

(a) De Thou, Liv. XXIII.

Digitized by Google

de plusieurs, tels que le Prince de Condé, d'Andelot, le Vidâme de Chartres, & le Comte de la Rochefoucault, fut de s'armer (a) pour arracher aux Guises l'autorité qu'ils avoient usurpée. Mais l'Amiral plus modéré (on peut dire plus sage) représenta avec force les inconvénients d'une entreprise aussi brusquement conçue. « En effet (remar-» que M. (b) de Thou) la Noblesse dont » le pouvoir est fort grand dans le tems » des troubles domestiques, ennuyée des » guerres passées, vivoit chez elle dans le » le repos & la tranquilité, sans se soucier » des affaires de l'Etat. Le peuple se con-» tentoit de demander la diminution des » subsides qu'on avoit imposés à l'occasion » des guerres du règne précédent. Du reste » il lui importoit peu qui domineroit à la » Cour ». Il ne manquoit plus à la puis-sance du Duc de Guise que de mettre dans ses intérêts le Clergé & le Parlement. Il s'étoit attaché le premier en affichant une haine déclarée contre les nouveaux Sectaires. Le Parlement n'avoit pas oublié les dernières

(a) Davila (Histoire de guerres civiles, Tome I de la Traduction de Mallet, p. 29 & suiv.

(b) Liv. XXIII, Tome III, p. 376 de la dernière traduction.

Digitized by Google

mercuriales, & la triſte aventure du Conſeiller du Bourg. Ces obſervations n'échappèrent point à l'Amiral. Il fit ſentir qu'on ne pouvoit compter que ſur deux claſſes de partiſans, les Proteſtans qu'on perſécutoit, & les militaires qui, ayant été licenciés, ne ſçavoient où donner de la tête. Le ſecours des uns pouvoit être dangereux, parce qu'il tendoit à allumer une guerre de Religion. Les autres toujours diſpoſés à ſe livrer au plus offrant, ſe déclareroient volontiers pour les Guiſes, puiſque ceuy-cy avoient le maniement des finances. Les repréſentations de l'Amiral (a) ramenèrent les eſprits. On convint donc que le Roy de Navarre iroit à la Cour, & qu'il eſſayeroit, en s'y formant un parti nombreux, d'en chaſſer les Guiſes. Cet expédient, dicté par la prudence, pouvoit réuſſir : mais il auroit fallu qu'Antoine de Bourbon eût eu l'énergie néceſſaire pour le rôle qu'il alloit jouer. Les faits vont le prouver au Lecteur. Nous emprunterons les détails de ce récit d'un Contemporain (b),

(a) Davila (Hiſt. des guerres civiles, Tome I, page 31) attribue ces repréſentations à l'Amiral, au Roi de Navarre, au Prince de Porcien & au Secrétaire du Connétable qu'il appelle ailleurs *Dardres*.

(b) Regnier de la Planche, Hiſtoire de l'eſtat tant

Digitized by Google

parce qu'ils ſont conformes aux (a) monuments.

« Eſtant (le Roy de Navarre) approché » de la Cour, il envoya ſon Mareſchal des » logis & Fourriers à St. Germain (b) en » Laye préparer ſes logis, qui ſe monſtrerent » aſſez fâcheux, d'autant qu'on ne leurs » bailloit chambre au chaſteau, ſelon la » grandeur de leur Maiſtre, & encore moins

de la république que de la religion, &c., page 47 & ſuiv.

(a) On en trouve la ſubſtance dans l'Hiſtoire de M. de Thou, Liv. XXIII. (Liſez le Tome III de la dernière traduction de cet ouvrage, p. 380.)

(b) La Cour étoit allée à St. Germain. Probablement les Guiſes avoient déterminé ce voyage, pour s'emparer plus aiſément de l'eſprit du jeune Monarque, en l'entourant de leurs créatures. Auſſi Regnier de la Planche qui y donne un autre motif, dans lequel perce viſiblement la haine de parti, remarque-t-il « que la Royne mere, ne voulant, quoiqu'il en fuſt, » abandonner le Roy ſon fils tant ſoit peu, rompiſt » la coutume auparavant inviolable qui portoit que » les Roynes, advenant le décès de leurs maris, ne » départoient de la chambre de quarante jours, & ne » voyoient clarté de ſoleil ny de lune que leur mary » ne fut enterré ». (Voyez ſon ouvrage cité ci-deſſus, page 28.) M. de Thou (Liv. XXIII, page 378, Tome II de la dernière traduction) raconte également le fait.

Digitized by Google

» de quartier pour ſa ſuite. Mais pource que » ceux de Guiſe ſe tenoyent aſſeurez qu'il » n'entreprendroit rien de nouveau, ils tinrent peu de compte des remonſtrances » de ſon Mareſchal, ains le renvoyerent » avec paroles hautaines, juſqu'à eſtre dit » par le Duc de Guiſe *qu'il luy couſteroit* » *la vie* (a) *& de dix mille hommes avec*, » *avant qu'on luy oſtaſt le lieu & le logis*, » *que le Roy luy avoit baillé près de ſa* » *perſonne*; & ainſi ne craignirent ceux de » Guiſe de faire cognoiſtre leur autorité » avec le meſpris du Navarrois, enſorte que » ſes gens furent contraints de retourner » au-devant de luy ſans avoir logis. Ce » qu'ayant entendu, il fit démonſtration de » quelque meſcontentement; mais pour cela » il n'en fut autre choſe.

» Les Roys de France ont ceſte couſtume » en leur grandeur, que voulans careſſer » quelques Princes, ou Seigneurs leurs » favoris, ſachans l'heure qu'ils doyvent

(a) La hauteur que le Duc de Guiſe déploya en cette conjoncture n'a pas été oubliée par le Préſident Hénault dans ſon drame hiſtorique de François II. La première ſcène de ſon ſecond acte où les deux frères ſe rendent compte de ce qu'ils ont fait, eſt fort curieuſe.

Digitized by Google

» arriver, ils leur vont au-devant par cour-
» toiſie, feignans d'aller à la chaſſe & les
» rencontrer d'aventure, ce qui eſt eſtimé
» pour l'un des plus grands honneurs & fa-
» veurs. Car à la vue de tous, le Roy retour-
» nant les entretient de propos amiables.
» Les Dames font auſſi le plus ſouvent le
» pareil. Mais rien de tout cecy ne fut fait
» au Roy de Navarre, quelque eſpérance
» qu'on luy en euſt donnée. Ains le Roy
» fut mené par le Duc de Guiſe à la chaſſe
» par chemins tout contraires; & ainſi le
» Navarrois arriva au chaſteau, ſans que nul
» luy fut au-devant de tous les Courtiſans,
» où il trouva ſon logis tant peu préparé
» que ſes coffres eſtoient en pleine cour,
» ſans qu'on ſçeuſt où les ranger hors du
» chemin des paſſans. Deſcendu de cheval
» il alla droit en la chambre de la Royne
» mere, où eſtoit le Cardinal de Lorraine,
» lequel il ne s'eſmeut, ny avança d'un ſeul
» pas pour luy aller au-devant, au contraire
» il ſouffrit qu'il le vinſt chercher & careſſer,
» après avoir fait la révérence à ladite Dame;
» encore le reçeuſt-il aſſez eſtrangement,
» de quoy pluſieurs s'esmerveilloient, d'au-
» tant qu'ils n'attendoyent rien moins que
» ce Prince ſe vouluſt ainſi abbaiſſer, meſme

Digitized by Google

» au tems qu'il ſembloit devoir commander » à tous.

» Il euſt le meſme recueil (a) à la venue » du Roy : car luy ayant eſté au-devant » juſques à l'entrée du chaſteau, & fait la

(a) Cette réception, que nous avons qualifiée d'indécente, ceſſe d'étonner lorſqu'on lit dans un ouvrage, qui ne doit pas être ſuſpect, les particularités ſuivantes. « Les Guiſes (dit Davila, Hiſtoire des gueres civiles, Tome I, p. 32) » de concert avec la Reine, ne ceſſoient » de répeter au jeune Monarque que ſes prédéceſſeurs » avoient toujours abbaiſſé les Princes du ſang, comme » ennemis de la Branche régnante, contre laquelle ils » ne ceſſoient de remuer tantôt par des cabales ſecrettes, tantôt à force ouverte : que dans la circonſtance » préſente le Roi de Navarre & le Prince de Condé, ſe » voyant ſi près du Trône, ſous un Roi d'une complexion foible, qui n'avoit point d'enfans, & dont » les freres étoient en bas âge, ne cherchoient qu'à le » priver de l'appui de ſa mere & de ſes plus proches » parents, pour gouverner enſuite à leur gré, & les » tenir ſous leur dépendance, *ainſi que les Maires du Palais avoient autrefois tenu les Clovis, les Chilperics, & d'autres Princes incapables de régner ;* que peut-être il n'y » avoit point de crime qu'ils ne ſe permiſſent, juſqu'à » employer le fer, ou le poiſon pour ſe frayer plus » promptement un chemin au Trône. Le Roi naturellement timide & défiant, prévenu par ces accuſations » artificieuſes, rejetta conſtamment toutes les requêtes » & demandes des Princes du Sang, comme déplacées, » déraiſonnables, & faites à mauvais deſſein. »

Digitized by Google

» réverence, ceux de Guiſe tindrent ſi bonne
» mine, que nul ne s'avança : mais ce fut
» à luy de les aller embraſſer ; ce qu'eſtant
» remarqué, chacun en parla diverſement ;
» & ſurtout cela deſplût aux Gentils-hommes
» de ſa ſuite, cuidans (a) que ce fuſt faute
» de cœur ; de quoy la pluſpart ſe retirerent
» (b) à Paris ; car auſſy n'avoient-ils point
» de logis à la Cour. Les autres eſtimerent
» cecy avoir eſté fait par le Roy de Navarre
» ſelon la couſtume des Courtiſans qui re-
» culent pour mieux ſauter, & rient couſtu-
» mierement à ceux qu'ils voudroient avoir
» baiſés morts, & que c'eſtoit pour mieux
» pourvoir à ſes affaires, & les conduire
» doucement & par grande prudence ; &
» pource que ſes gens luy allerent ramen-
» tevoir qu'il n'y avoit point encore de
» chambre au chaſteau pour luy, & qu'on
» ne ſavoit où retirer ſes hardes, le Mareſ-
» chal St. André (c) là préſent, luy offrit

(a) Préſumant.

(b) Pluſieurs Gentilshommes abandonnèrent le Roi de Navarre, & s'attachèrent à la Maiſon de Guiſe. On remarqua entre autres Guy Chabot Comte de Jarnac.

(c) Jacques d'Albon d'une ancienne & illuſtre famille du Lyonnois, appellé le Maréchal de S. André ;

Digitized by Google

» la ſienne ; ce qu'il accepta contre l'eſpé-
» rance de l'autre ».

Pour terminer cette Obſervation, nous dirons que le Roi de Navarre ne parut point au Conſeil du Roi, parce qu'on ne l'y invita pas. François II luy ayant enſuite declaré qu'il avoit remis l'adminiſtration de ſon

a été cruellement déprimé par les écrivains proteſtans. Si la haine les a inſpirés, il faut avouer qu'au tribunal de l'Hiſtoire il ſera toujours jugé ſévèrement d'après le portrait qu'en fait M. de Thou, Liv. XXIII. « C'étoit (dit-il) un Seigneur très-brave & d'un eſprit » élevé; mais voluptueux, prodigue, & perdu de débauches, qui avoit tout mis en uſage pour ſatisfaire » ſes paſſions & ſon luxe. Il avoit été favori de Henri II, » & avoit ſu maintenir ſa faveur malgré les Guiſes & » le Connétable, ne s'étant attaché ni aux uns ni aux » autres. Craignant alors que s'il étoit chaſſé de la Cour, » il ne ſe vît accablé par les juſtes plaintes de ceux qu'il » avoit dépouillés de leurs biens, & par un grand » nombre de créanciers qui lui avoient confié leur argent dans le tems de ſa fortune, il offrit ſa fille » unique au Duc de Guiſe, pour épouſer celui de ſes » fils que ce Prince jugeroit à propos : il propoſa d'abandonner à ſon gendre la propriété des biens immenſes » qu'il avoit acquis par des confiſcations & des crimes, » & de ne s'en réſerver que l'uſufruit pour ſa femme & » pour lui ; ce qui fut accepté par un accord frauduleux » & inique. »

Digitized by Google

Royaume aux Princes Lorrains, Antoine de Bourbon eut la foibleſſe d'y applaudir. Honteux de ſa puſillanimité, il ſe rappella qu'étant abſent il n'avoit pu rendre ſes derniers devoirs à Henri II. Il ſaiſit ce prétexte, afin de ſortir d'une Cour où chaque jour amenoit pour lui de nouvelles humiliations. Retiré à St. Denis, il reprit un peu d'énergie. De concert avec ſon frère le Prince de Condé, il alla à Paris ſonder les diſpoſitions du Parlement. Les Guiſes ſongèrent alors à déconcerter ſes intrigues. Le Roi de Navarre fut entraîné au ſacre du Roi. Là ſe voyant entouré de tout ce qu'il y avoit de plus grand dans la nation, il commençoit à s'exprimer avec la dignité convenable à ſon rang. lorſqu'une lettre de Philippe II renouvella ſes terreurs. Ce Monarque y déclaroit qu'il protégeroit à main armée la forme de Gouvernement établie en France. Antoine de Bourbon crut auſſitôt que les troupes Eſpagnolles alloient envahir ſa Principauté de Béarn. Les Guiſes lui proposèrent de ſe tranſporter ſur les frontières pour remettre aux Seigneurs Eſpagnols la Princeſſe Eliſabeth que le Cardinal de Bourbon ſon frère, & le Prince de la Roche-ſur-Yon (a) devoient

(a) Charles de Bourbon, Prince de la Roche-ſur-

Digitized by Google

conduire. Le Roy de Navarre trop content de pouvoir regagner ſes Etats, accepta la commiſſion. Là il s'occupa de diſcuſſions puériles & peu importantes avec les Seigneurs Eſpagnols. Ceux-cy le bercèrent de promeſſes frivoles par rapport à la reſtitution de la Navarre. Enfin Antoine de Bourbon ne s'apperçut qu'il étoit joué, que quand on l'eut dépouillé en France de tout crédit, & de toute conſidération.

(8) Louis de Bourbon, Prince de Condé, ſur lequel nous aurons occaſion de revenir plus amplement, naquit à Vendôme le 7 Mai 1530. Il étoit le dernier de ſept fils qui ſortirent du mariage de Charles de Bourbon, Duc de Vendôme, & de Françoiſe d'Alençon. Quoique petit, & irrégulier dans ſa taille, il plaiſoit par l'amabilité de ſon caractère. Ce n'eſt pas ici le moment de parler de ſon courage & de l'héroiſme qu'on le verra déployer. Nous ne devons indiquer au Lecteur que ce qu'il étoit à l'époque où nous ſommes. L'abaiſſement dans lequel on tenoit les Princes du Sang, l'affligeoit d'autant plus que la modicité de ſon patrimoine lui rendoit

Yon, frère puîné du Duc de Montpenſier, mourut ſans laiſſer de poſtérité.

Digitized by Google

les bienfaits de la Cour néceſſaires. Ses biens, ſelon l'Abbé le Laboureur (a), conſiſtoient dans le Comté de Soiſſons, qui valoit alors environ mille écus de rente, & dans quelques autres terres ſituées au Perche, ou dépendantes du Vicomté de Meaux. Sous le règne de Henri II il s'étoit efforcé de gagner les bonnes graces de ce Monarque. Il le ſuivit dans toutes ſes expéditions, & montra le courage déterminé d'un ſoldat. Voulant perçer à quelque prix que ce fut, il ne dédaigna pas de remplir après Bonnivet & le Vidâme de Chartres, la place de Colonel de l'infanterie en Piémont. Briſſac y commandoit; & le deſir de mériter le ſuffrage de ce grand homme ſuffiſoit pour que le Prince de Condé s'honorât de ſervir ſous ſes ordres. Il falloit que la prévention contre ceux de ſa Maiſon fut bien forte, puiſque ſon zèle & ſes exploits ne purent la vaincre. Son alliance avec Eleonore de Roye, nièce du Connétable, n'opéra pas davantage; on conçoit combien ſon ambition ſouffroit. La commiſſion dont les Guiſes le chargèrent dans cette circonſtance ne fit que l'indiſpoſer de plus en plus. Elle étoit inſultante en

(a) Additions aux Mémoires de Caſtelnau, Tome I, p. 343.

Digitized by Google

raiſon de ſon indigence ; & les procédés (a) qui l'accompagnèrent, devinrent un outrage.

(9) L'Hiſtoire de ces querelles de Religion (b) étant l'unique objet qui ſoit de notre ref-

(a) Il n'eut (raconte M. de Thou, liv. XXIII, p. 380) « pour ſon voyage que mille écus d'or, que le Cardinal » de Lorainne, Surintendant des Finances, lui accorda » dédaigneuſement, ſe faiſant un faux honneur de » vouloir rétablir les Finances, & ménager l'argent du » Roi, tandis qu'il faiſoit injure par cette épargne honteuſe à un Prince genéreux, mais indigent, en une » occaſion où il s'agiſſoit de ſoutenir avec éclat la dignité » du Roi, & celle du Miniſtre qui devoit le repréſenter. » Il eſt bon de remarquer que pluſieurs Modernes en parlant de la ſomme, qu'on donna au Prince de Condé, ſpécifient vaguement ſa quotité en diſant qu'elle étoit de *mille écus :* mais il ne falloit pas oublier, comme l'a écrit de Thou, que c'étoit *mille écus d'or.* La ſomme n'en fut pas moins inſuffiſante. Il réſulta de-là que l'animoſité du Prince de Condé s'accrut, & le porta aux extrémités les plus dangereuſes. Cette faute politique du Cardinal de Lorraine produiſit bien des maux pour la France. Au reſte n'anticipons point ſur les événemens. Bientôt des ſcènes d'horreur vont s'ouvrir ; & plus d'une fois la vérité nous contraindra de peindre le Cardinal de Lorraine tel qu'il fut.

(b) Si on veut acquérir des notions exactes ſur cet objet, il faut lire l'Hiſtoire des Variations de M. Boſſuet, & l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de M. Fleury. Afin d'entendre

Digitized by Google

ſort, on ne doit point s'attendre à trouver ici des diſcuſſions ſur la partie (a) dogmatique. Il ſuffit pour ceux qui aiment à remonter à l'origine de ces diſputes dangereuſes, de répéter ce qu'a dit l'Abbé le Laboureur à ce ſujet. « Si nous en recherchons toutes » les cauſes (remarque cet (b) Ecrivain) » nous les trouverons dans le remede meſme » que Dieu avoit eſtably contre ce mal, » c'eſt-à-dire dans l'Etat Eccléſiaſtique ; &

les différens partis, on doit y joindre l'Hiſtoire de la réformation de Sleidan, & l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de Mosheim. Ces deux derniers ouvrages ont été traduits de nos jours en françois : la ſavante introduction à l'Hiſtoire de Charles-Quint par M. Robertſon contient également un expoſé de l'origine du Luthéraniſme, & du Calviniſme. (Voyez auſſi ſon Hiſtoire d'Ecoſſe, Tome I, p. 210 & ſuiv.)

(a) Nous renvoyons le Lecteur curieux de connoître la partie dogmatique du Calviniſme au Tome IV des Mémoires de Condé, p. 74 & ſuiv. de l'Edition de 1743 par M. Secouſſe. Il y trouvera *une confeſſion de foy faite par Jean Calvin au nom des Egliſes du Royaume de France durant la guerre, pour préſenter à l'Empereur, aux Princes & Eſtats d'Allemagne en la journée* (c'eſt-à-dire à la Diète) *de Francfort.* cette Diète ſe tint au mois de Novembre 1562.

(b) Additions aux Mémoires de Caſtelnau, Tome I, p. 343.

Digitized by Google

» nous ſerons obligez d'en accuſer l'ambi-
» tion & l'avarice de quelques Miniſtres
» de l'Egliſe, qui ont violé la dignité de
» leur caractere par un mélange injurieux
» de l'intereſt ſpirituel avec le temporel,
» & de la Religion avec la politique, qui
» a ému ce ſcandale, que Dieu-meſme a
» prononcé de ſa bouche eſtre quelquefois
» néceſſaire, & lequel enfin a dégéneré en
» Héreſie »...

Le mal (on le ſait) eſt preſque toujours à côté du bien. Ce qui ſe paſſa au commencement du ſeiziéme ſiècle peut ſervir à établir la vérité de cette aſſertion. La renaiſſance des Lettres à cette époque rappella le goût des bonnes études, éclaira les eſprits, & annonça à l'ignorance que ſon empire alloit diſparoître. Des hommes hardis, au lieu de ſoulever le voile, le dechirèrent; les paſſions humaines ne tardèrent pas à s'en mêler (a); & les erreurs naquirent en foule. On a prétendu que les déclamations d'Eraſme contre les mœurs licentieuſes des Moines préparèrent les révolutions dont on va parler. Auſſi a-t-on écrit que le Philoſophe de Rotterdam

(a) *Cela apprend aux hommes* (a remarqué ſagement le Préſident Hénault,) *qu'il y a des circonſtances où la vérité même ne doit parler qu'avec de grandes précautions.*

avoit

Digitized by Google

avoit pondu l'œuf, & que Luther n'eut qu'à le faire éclore. L'Héréſie de ce dernier commença en 1517. Luther, Moine Auguſtin, fut piqué de ce que le Pape Leon X avoit chargé les Dominicains de la recette des deniers provenant de la publication des indulgences. juſques-là ſon Ordre avoit eu cette commiſſion. Luther, pour ſe venger, attaqua l'abus des indulgences. Les foudres du Vatican grondèrent ſur ſa tête : Luther violent & fougeux (a), leva contre Rome l'étendard de la rébellion. Une partie de l'Allemagne embraſſa ſa cauſe. A l'inſtar de Luther pluſieurs Apôtres ſemblables s'elevèrent dans les pays voiſins, tels que Zuingle parmi les Suiſſes. Les prérogatives de l'Apoſtolat devinrent le partage de tous ceux qui eurent l'audace de ſe les approprier. A-peu-près dans le même tems, Henri VIII, entraîné par un amour deſordonné, ſéparoit l'Angleterre de la Communion Romaine. Ce Prince

(a) Il ſuffit de parcourir les écrits de Luther, pour ſe convaincre de la juſteſſe de ces épithètes. Auſſi M. Claude, dans ſon Apologie pour la défenſe de la réformation, a-t-il prouvé contre Melchior Adam, & les autres panégyriſtes de Luther qu'il n'étoit rien moins qu'un homme *retenu & modéré*, quoiqu'ils ayent voulu le démontrer.

Digitized by Google

Prince que la Cour de Rome avoit nommé *le Défenſeur de la Foy*, lorſqu'il écrivit contre Luther, exécutoit à Londres (a) ce

(a) « Ce Monarque (dit l'Abbé le Laboureur, p. 346 de ſes additions, ſe déclare Chef ſuprême de l'E- » gliſe Anglicane, ſaiſit & réunit à ſon Domaine les » biens eccléſiaſtiques. A propos de cela, je remarqueray » qu'en une lettre écrite à l'Amiral Chabot par Pala- » medes Gontier, ſon agent auprès de ce Roi, il luy » manda qu'eſtant tombé ſur le diſcours des avantages » qu'il avoit trouvez en ſon divorce avec Rome, il » s'eſtoit vanté qu'il y avoit profité de cinq mille eſcus » de rente, & que c'eſtoit un expédient pour s'enrichir, » qu'il conſeilleroit de bon cœur au Roy de France ſon » frere, qui y gagneroit beaucoup plus. » Il paroîtroit que François I eut quelques momens le deſſein de ſuivre les conſeils de Henri VIII. Au moins peut-on l'inférer de l'anecdote rapportée par le Laboureur (p. 351 de ſes additions.) « Mécontent du Pape Clément VII, il dit à » ſon Nonce *que s'il ne le contentoit, il permettroit la nou-* » *velle Religion de Luther en ſon Royaume, auſſi bien qu'a-* » *voit fait le Roy d'Angleterre.* Cet Ambaſſadeur (ajoute le Laboureur) luy reſpondit bien franchement: *Sire,* » *vous en ſeriez marry le premier, & vous en prendroit très-* » *mal, & y perdriez plus que le Pape: car une nouvelle Reli-* » *gion miſe parmy un peuple ne demande après que chan-* » *gement de Prince:* à quoy ſongeant incontinent le » Roy, il embraſſa ledit Nonce, & dit *qu'il eſtoit* » *vray*, & l'en aima toujours, depuis ce bon avis ». L'impartialité dont nous faiſons profeſſion, nous oblige d'obſerver qu'on ne voit point dans l'hiſtoire

Digitized by Google

que ſon adverſaire prêchoit aux autres de faire. Ces différents évènements occaſionnèrent de grands troubles. L'Allemagne particulièrement fut inondée de ſang. Charles-Quint, ſous prétexte de défendre la Religion Catholique vouloit donner des fers aux Princes de cette contrée. Ceux-cy en ſe confédérant, prirent le nom de Proteſtans. Dès 1529 on les appelloit ainſi à cauſe de la proteſtation qu'ils avoient redigée contre un Decret de la Chambre Impériale de Spire, qui condamnoit tous les nouveaux Sectaires. Leur confeſſion de Foy preſentée l'année ſuivante à Ausbourg fut le ſignal de ralliement contre les projets de l'Empereur. Las d'écrire de part & d'autre, on courut aux armes. Au milieu de tant d'orages Luther mourut le 18 Février 1546, mais ſa doctrine ſubſiſta après lui. Les relations de François I avec les Princes Allemands, & la propagation des connoiſſances humaines devenue plus facile par la voye de l'imprimerie, apportèrent le Luthéraniſme en France. Des Diſciples mêmes de l'Evangeliſte Allemand y avoient été accueillis momentanément. Ces hommes ſavants

de ces tems-là des Rois détrônés chez les divers peuples de l'Europe où le luthéraniſme s'introduiſit.

Digitized by Google

dans les langues anciennes (a) y furent appellés; & par leur canal l'erreur circula. Dès 1519 la Faculté de Théologie de Paris cenſura cette doctrine. Alors on avoit l'uſage de brûler (b) l'Hérétique, qui ne ſe retractoit pas (c). En adoptant ce régime barbare on

(a) Philippe Melanchton même fut invité par François I à venir en France. Mais le Cardinal de Tournon en repréſentant au Monarque que l'apôtre n'avoit pas voulu entrer dans un bain public, parce que l'hérétique Cerinthus y étoit, fit révoquer cette invitation. (Hiſt. du Calviniſme, p. 28.)

(b) Maimbourg dans ſon Hiſtoire du Calviniſme, édit. de Hollande, in-16, p. 32) déclare « qu'on les » brûloit à petit feu, ſelon la rigueur qu'on exerçoit » contre eux en ce tems-là (en 1535), & qu'on a » depuis exercée aſſez ſouvent en divers endroits de « l'Europe ».

(c) Il ſeroit injuſte d'attribuer cette juriſprudence au ſeul catholiciſme. L'exemple de *Servet* brûlé à l'inſtigation de Calvin, prouve que c'étoit l'opinion du tems; & on en voit la trace dans le colloque de Poiſſy, où Beze diſoit, pour juſtifier ſa ſecte : *Nous déteſtons de tout notre cœur les libertins & les anabaptiſtes : nous regardons tous ces ſectaires comme des monſtres...* Les mêmes principes ſe trouvent encore énoncés dans la lettre de Catherine de Médicis au Pape, lorſqu'elle voulut montrer la néceſſité d'aſſembler un concile national. Il n'y a (obſervoit-elle au Pontife) parmi les Proteſtans, ni Anabaptiſtes, ni libertins, ni aucun

Digitized by Google

oublioit que dans des tems antérieurs, l'Egliſe gémiſſant ſous la verge de fer des Princes perſécuteurs, avoit juſtement reclamé contre cette tyrannie. Mais le Magiſtrat raiſonne peu ſur la Loi, & croit remplir ſon devoir en l'exécutant. Une des premières victimes qu'on immola, fut Louis Berquin, Gentil-homme de l'Artois. Il prêchoit (a) hautement les dogmes de Luther. Après

des partiſans des opinions qu'on regarde comme monſtrueuſes. (De Thou, Liv. XXVIII, p. 79.)

(a) « Un Gentilhomme du pays d'Artois, nommé » Loys de Berquin (lit-on dans l'Hiſtoire Eccléſiaſti- » que de Théodore de Beze, Tome I, p. 7), homme » de grandes lettres, & d'eſprit fort libre, s'eſtant » retiré à Paris dès-lors que ce pays-là eſtoit encore » reſpondant à ce Parlement, après avoir longuement » fait la guerre à ceux de Sorbonne, & meſme avoir » eſté délivré de priſon, nonobſtant que la Sorbonne » le pourſuiviſt à mort, à cauſe de certains articles » extraits de quelques ſiens livres, finalement eſtant » accuſé derechef par eux, fut condamné à ſe deſdire » voyant bruſler ſes livres, & à tenir priſon perpe- » tuelle, réſervé le bon plaiſir du Roy; à quoy » n'ayant voulu obéir, quelques remonſtrances que » luy feiſſent ſes amis, il fuſt par autre arreſt con- » damné à eſtre pendu, eſtranglé & puis bruſlé, ce » qu'il ſouffriſt en la place Maubert »... Theodore de Beze en fait un Saint, & obſerve que *la nuit ſuivante, qui fut la veille de St. Martin 1529* « les bleds gelèrent

Digitized by Google

avoir été etranglé, l'Autodafé de ſon cadavre éclaira la place Maubert. Son ſupplice, & celui de beaucoup d'autres multiplièrent les proſélites, au lieu d'éteindre la Secte. Mais les novateurs François ne s'accordoient pas entre eux ; il leur falloit un centre auquel ils ſe réuniſſent. En 1536 parut l'inſtitution de Jean Calvin, dediée à François I. Cet Ouvrage renfermoit un ſyſtême de doctrine. Les variations ceſſèrent, & une uniformité de croyance s'établit parmi les Sectaires. Les (a) maſſacres de Cabrieres & de Mérindol indi-

» en France, dont s'enſuivit famine & peſte en plu-
» ſieurs endroits ».

(a) Le tableau de ce maſſacre par Maimbourg dans ſon Hiſtoire du calviniſme (page 86) mérite d'être recueilli. « On ne vit jamais (dit-il) de plus grand » déſordre qu'en cette occaſion. On pourſuivit ces » malheureux partout aux environs où l'on crut qu'ils » s'eſtoient cachés. On tua ce qu'on en put trouver » à la campagne & dans les villages circonvoiſins; & » les payſans catholiques y eſtant accourus pour avoir » part au butin, firent encore plus de mal que les » ſoldats. Tout fut pillé & ſaccagé, meſme juſqu'aux » Egliſes qui eſtoient dans ces villages pour ce peu » de Catholiques qui s'y trouvoient meſlés parmi ces » Vaudois. Enfin quand on eut pris tout ce qu'on » put emporter des maiſons, on y mit le feu, ce » qui acheva de perdre ce qui reſtoit encore de ces

Digitized by Google

gnèrent plus qu'ils n'effrayèrent. Henri II, à l'imitation de ſon prédéceſſeur, s'arma vainement du glaive de l'intolérance. L'appareil des buchers & des potences; les Edits ſanguinaires, n'arrêtèrent point les progrès du Calviniſme. Autour de lui, à ſa Cour, on profeſſoit un culte qu'il réprouvoit. Le Pré aux Clercs, qui de nos jours forme une portion du fauxbourg St. Germain, étoit alors la promenade à la mode. Pendant les belles ſoirées de l'été les danſes y attiroient le peuple. Les Calviniſtes s'aviſèrent d'y chanter les Pſeaumes traduits par Marot. Les airs connus de ces Pſeaumes, la naïveté d'expreſſion du traducteur, l'air modeſte & recueilli de ceux qui les chantoient, attirèrent l'attention. Tout ce qui eſt nouveau plaît à la multitude : les Grands de la Cour accoururent & ſe mêlèrent à ces chants. Des écrits (a) d'autant plus ſéduiſans qu'ils joignoient à une diction agréable des raiſon-

» miſérables habitans, en conſumant ceux qui s'eſtoient » cachés dans les endroits les plus ſecrets de ces » maiſons »... (Voyez l'obſervation, n°. 27, ſur le dixième Livre des Mémoires de du Bellay, T. XXI de la Collection, p. 327 & ſuiv.

(a) Ces écrits aſſaiſonnés du ſel de l'ironie, d'alluſions fines & de ſarcaſmes eurent beaucoup de vogue.

Digitized by Google

nemens ſpécieux & à la portée de tout le monde ſe répandoient dans la capitale & dans les provinces. On y peignoit l'auſterité (a) des mœurs de ceux que l'on perſécutoit :

Le génie national en France a toujours été le même : il n'a varié que par rapport aux formes.

(a) Il s'en faut bien que nous nous accordions à cet égard avec le Laboureur, p. 347 & ſuiv. de ſes additions. Pour peindre les mœurs des premiers Huguenots, il offre deux lettres de Philbert Babon (dit la Bourdaiſiere), ſucceſſivement Evêque d'Angoulême & d'Auxerre, & enfin Cardinal. Dans ces deux lettres, dont il rapporte la date à l'année 1562, le Cardinal de la Bourdaiſiere, qui alors étoit à Rome, mande « qu'il n'a jamais vu un ſeul homme de bien » de cette religion, & de très-meſchans au monde ». Le Prélat cite pour preuves *Dolet* & *Marot*. Telle eſt la ſubſtance de ſa première lettre. Dans la ſeconde, après avoir dit « que cette nouvelle religion *eſt un* » *chemin ouvert à l'athéiſme*, *nous ſommes ſi aveuglés* » (continue-t-il) que ſouffrons ces gens-là, & qui » pis eſt les honorons & conſtituons ès dignitez & » grands Eſtats, & puis on s'ébahit ſi tout va mal : » quant à moi je m'ébahis bien que tout n'eſt perdu; » *vray eſt que la bonne vie & ſaintes mœurs de telles* » *gens mérite grand reſpect*. Je ne veux parler de ceux » que je ne connois point : mais en tous ceux dont » j'ai eu quelque connoiſſance, ſoyent hommes ou femmes, je n'ay vu que toute impureté, abomination & » énormité de vices, ſi ay-je veſcu par le monde

Digitized by Google

on accuſoit leurs ennemis de ne haïr le Calviniſme que parce qu'il étoit la cenſure de leur vie diſſolue. La Cour de Henri

» autant qu'un autre »... Le ſurplus de cette lettre renferme les allégations populaires de ce tems-là; c'étoit de reprocher aux Proteſtans leurs mauvaiſes intentions contre le gouvernement & contre la perſonne du Roi; on les y accuſe auſſi de cruauté, en diſant *qu'ils s'attribuent licence de couper gorge aux Catholiques.* Mais en leur faiſant ce dernier reproche, on auroit dû obſerver qu'ils étoient barbares par repréſailles, & que las d'être égorgés impunément ils avoient pris le caractère des tigres. Quant aux autres imputations, il étoit très-poſſible que le Cardinal de la Bourdaiſiere n'eut connu parmi les Proteſtans que de fort mauvais ſujets. Aſſurément il y en a dans toutes les communions; & l'amour de la nouveauté eſt un puiſſant appât pour les hommes de cette eſpèce. *Dolet* & *Marot* par exemple n'avoient rien de ce qu'il falloit pour honorer une ſecte naiſſante. Dolet étoit un fou que ſes impiétés menèrent au bûcher en 1547. Il ne ſut qu'abuſer de ſes talens. Marot lui-même proſtitua les ſiens par les vers licencieux qui ſortirent de ſa plume; & ſa traduction des pſeaumes n'a point lavé cette tache. Mais parce que le proteſtantiſme dans le nombre de ſes proſélites comprenoit des hommes de ce genre, il n'en eſt pas moins injuſte de les envelopper indiſtinctement ſous l'anathême en fait de mœurs. Si tous euſſent reſſemblé aux deux qu'on vient de nommer, le calviniſme ne ſe ſeroit pas répandu auſſi rapidement qu'il le fit. En général

Digitized by Google

prêtoit à ces imputations par la galanterie qui y régnoit. On disoit encore que le vray motif des persécuteurs étoit d'accaparer la dépouille des opprimés. Malheureusement on n'ignoroit pas que la Duchesse de Valentinois, le Maréchal de St. André & une troupe de Courtisans avides s'étoient enri-

il importe aux sectaires d'afficher l'extérieur de la vertu; & les monumens du tems attestent que les Protestans en prêchant la réforme, pratiquoient cette sévérité de principes qui en est le symbole. Aussi a-t-on vu que le Cardinal de la Bourdaisiere en convient par rapport à ceux de cette secte qu'il ne connoissoit pas, & c'est ce que le Président Hénault, en se conformant aux faits, a fort bien exprimé, p. 44 de son drame historique de François II. Il y fait ainsi parler le Chancelier Olivier s'adressant à Catherine de Médicis : « Madame, à entendre les sectaires, il » n'y a rien de si pur que leurs motifs, ni rien de si » innocent que leur conduite. Que nous veut-on, » disent-ils ? Sommes-nous les maîtres de voir les » objets autrement qu'ils ne s'offrent à nous ? Doit-on » gêner les consciences ? La vérité se commande-t-» elle ? Et ce qui est de conviction dépend-il de l'au» torité !... *A ces discours ils joignent des mœurs sans* » *reproche ;* & cela à toujours été ainsi. La nouveauté » réveille les esprits : le premier sacrifice que l'on » fait d'embrasser une opinion jusques-là inconnue, a » pour motif le desir du salut; & les actions s'en » ressentent »...

Digitized by Google

chis de ces confiſcations. Malgré l'exceſſive ſeverité de Henri le nombre des Calviniſtes croiſſoit de jour en jour. Sous le manteau de la réforme les nouvelles opinions ſe gliſſoient dans les Tribunaux. A la ſuggeſtion du Duc de Lorraine, Henri réſolut de frapper un grand coup. Il ſe tranſporta au Parlement. On a lu dans les Mémoires de Vieilleville le recit de cette ſéance du Monarque, la détention d'Anne du Bourg, & de quatre autres Magiſtrats. La criſe fut violente : les priſons ſe remplirent d'accuſés, innocents, ou coupables. On crut être revenu à ces tems de proſcription où dans l'ancienne Rome tout trembloit devant les délateurs. Le cœur de Henri paroiſſoit fermé à la pitié ; & vraiſemblablement le Calviniſme alloit être écraſé, ſi un accident n'eut pas terminé la carrière de ce Prince.

(10) L'Abbé le Laboureur (dans ſes additions) eſt extrêmement laconique par rapport au procès d'Anne du Bourg. Il ſemble qu'il ait voulu ſe conformer à la préciſion de Caſtelnau. Peut-être a-t-il cru indemniſer le Lecteur en lui donnant quelques détails généalogiques ſur les ancêtres d'Anne du Bourg. Sans nous arrêter à ces détails,

Digitized by Google

nous remarquerons qu'on a relevé une erreur dans laquelle le Laboureur eſt tombé. Selon lui, Anne du Bourg *étoit petit-fils d'Etienne du Bourg, Seigneur de Seilloux en Auvergne :* mais on (a) aſſure (& il paroît que c'eſt avec raiſon) que cet Etienne du Bourg, frère d'Antoine (b) du Bourg, Chancelier de France en 1533 après avoir profeſſé le Droit dans l'Univerſité d'Orléans, acheta un office de Conſeiller clerc au Parlement de Paris en 1556. On a vu qu'il encourut l'indignation de Henri II, en ſoutenant avec audace des opinions que malheureuſement pour lui il croyoit vraies. Le 16 Juin 1559 le Monarque irrité nomma une commiſſion pour inſtruire le procès de du Bourg, & de ſes compagnons d'infortune. Ces Commiſſaires étoient le Préſident de St. André (c), Jean-Jacques de Meſme, Maître des

(a) Le Père Griffet (dans ſes obſervations ſur l'Hiſtoire de France par Daniel, Tome X, p. 103) cite pour ſes autorités l'Hiſtoire des Chanceliers, par Ducheſne, & les Auteurs de l'Hiſtoire généalogique de la Maiſon de France.

(b) Antoine du Bourg en 1538 tomba de ſa mule & ſe tua, en accompagnant François I, qui faiſoit ſon entrée à Laon.

(c) Ce Magiſtrat (dit M. de Thou, Liv. XXII,

Digitized by Google

Requêtes, les Conſeillers Louis Gayant, & Robert Bouette, Euſtache du Bellay, Evêque de Paris, & l'Inquiſiteur de la Foy, Antoine de Mouchy (ſi connu dans les écrits des Proteſtans ſous le terrible nom de *Demochares.*) Ils interrogèrent du Bourg le même jour. « Celui-ci (a) pour la premiere fois ne » voulut (b) reſpondre devant eux, & requiſt » ſon Juge naturel, qui eſtoit la Cour de » Parlement, diſant qu'il ne pouvoit eſtre » contraint de repondre, ny ne pouvoit » eſtre jugé par autre que ceux de ladite » Cour, ſuivant l'ancienne couſtume qu'ils » diſent avoir eſté tousjours obſervée, que » nul des Officiers d'icelle ne peut eſtre » jugé en cauſe criminelle, ſinon par toutes » les Chambres aſſemblées ». Henri II,

Tome III, p. 365) avoit donné au Roi des conſeils violens.

(a) Hiſtoire de la vraye procédure contre Anne du Bourg dans les Mémoires de Condé (Edit. de M. Secouſſe, Tome I, p. 224.) Nous ajouterons que le récit de M. de Thou (Tome III, Liv. XXII, p. 366) eſt conforme à celui-ci.

(b) Le Père Griffet (dans ſes obſervations ſur l'Hiſtoire de France de Daniel, Tome X, p. 104) ne connoiſſoit pas, ou avoit oublié cet interrogatoire, puiſqu'il cite celui du 21 comme le premier, tandis qu'il fut le ſecond.

Digitized by Google

inſtruit de cette réponſe, donna de nouvelles Lettres patentes (a) portant que, faute de répondre, du Bourg ſeroit déclaré atteint & convaincu du crime de Leze-Majeſté. Du Bourg ſentit bien qu'il falloit obtempérer, & ſe ſoumit. En examinant avec attention les divers interrogatoires (b) que ce Magiſtrat ſubit, & qui ſe prolongèrent juſqu'au 29 Juin, il nous ſemble que M. de Thou en a exprimé exactement la ſubſtance. *Il parut* (raconte cet (c) Hiſtorien) *que les ſentimens de du Bourg étoient les mêmes que ceux de Luther & de Zuingle qui s'accordent aſſez en pluſieurs points...* Un Moderne (d) a remarqué que ce Magiſtrat *avoua avoir fait la Cene dans une maiſon de Paris, le*

(a) L'Hiſtoire de la vraye procédure, &c. (dans les Mémoires de Condé, Tome I, *ibid.*) rapporte que le Roi *décerna ces lettres par le conſeil d'aucuns de ſon Conſeil.* Selon M. de Thou elles furent obtenues par le Procureur-Général Bourdin.

(b) On peut lire ces interrogatoires dans les Mémoires de Condé, depuis la page 225 juſqu'à la p. 244, Tome I. On trouve à la ſuite le ſurplus de la procédure.

(c) Liv. XXII, p. 366.

(d) Obſervations du Père Griffet ſur l'Hiſt. de France de Daniel, Tome X, p. 104.

Digitized by Google

Samedi veille de Pâques. Ses interrogatoires contiennent cet aveu : mais il falloit y joindre une particularité intéreſſante ; c'eſt que du Bourg affirma (a) d'abord le contraire, & qu'enſuite il ſe rétracta. Ces variations dans les réponſes de l'accuſé ne ſont point indifférentes : elles atteſtent que l'homme le plus courageux & le plus ferme tient à la vie, quelque ſoit l'inflexibilité de ſes principes. Du Bourg d'un côté étoit tourmente par ſes amis (b) qui l'engageoient

(a) On en aura la preuve, ſi on veut ſe donner la peine de comparer les interrogatoires, p. 232 & 240 des Mémoires de Condé, Tome I.

(b) Pluſieurs écrivains catholiques ſemblent avoir reproché à du Bourg les tentatives de ſes amis pour l'arracher de ſa priſon. Mais un homme détenu dans les fers eſt-il coupable de chercher à les briſer? Le Journal de Brulart rapporte qu'il envoya un jour une lettre à un nommé Durant, pour qu'il lui apportât une corde à l'heure marquée, avec les chevaux qu'il lui avoit promis. Il le prioit d'être bien accompagné, *afin* (diſoit il) *que nous ſoyons les plus forts; & ne faillez* (ajoutoit-il) *à être garni de bons bâtons à feu*, c'eſt-à-dire *de mouſquets*. Cette lettre ne fut point remiſe à ſon adreſſe, mais à un Procureur du Parlement appellé auſſi Durant. Celui-ci conſulta le Curé de St. Jean-en-Gréve, qui lui conſeilla d'en rendre compte

Digitized by Google

en raiſon des circonſtances, à modifier ſes opinions. De l'autre les Proteſtans l'exhortoient à perſévérer, parce qu'ils ne pouvoient croire qu'on ſe portât contre lui aux dernières extrêmités. Sur ſes propres aveux, l'Evêque de Paris, devant qui on l'avoit renvoyé, comme Diacre, le déclara Hérétique, le dégrada du Sacerdoce, & le livra au bras ſéculier, c'eſt-à-dire au Juge Laïque. En vain du Bourg en appella-t-il comme d'abus au Parlement de Paris. Il fallut ſe pourvoir au Tribunal de l'Archevêque de Sens. La mort imprévue de Henri II fit eſpérer l'interruption de cette procédure. Comment auroit-on préſumé que ſon ſucceſ-

au Préſident de St. André; & par-là le complot fut éventé. Le Père Griffet prétend que l'anecdote eſt véritable. Mais les conjectures ſur leſquelles il s'appuie, nous ſemblent démenties par le Procès-verbal du Greffier du Parlement. On y lit « qu'interrogé » s'il avoit rien ſçu & entendu de la conſpiration qui » avoit par cy-devant été faite pour le tirer hors » de la Conciergerie du Palais, a dit que non, & » qu'il avoit été toujours priſonnier ſous la garde de » deux perſonnes qui l'ont toujours gardé, & qui » avoient ordinairement l'œil ſur luy ». (Mémoires de Condé, Tome I, p. 301.)

ſeur,

Digitized by Google

ſeur, jeune, & ayant la réputation d'être doux & débonnaire voudroit marquer ſon avénement au Trône par un acte de cruauté ? Mais on oublioit que le Cardinal de Lorraine, un des principaux auteurs de cette tragédie étoit tout puiſſant. Auſſi le troiſième jour du règne de François II la commiſſion fut-elle réintégrée. Le procès s'inſtruiſit plus vivement que jamais. l'Archevêque de Sens (Bertrand ou (a) Bertrandi) ne ſe ſouvenant plus qu'il avoit connu de l'affaire en qualité de Chef de la Juſtice, confirma la ſentence de l'Evêque de Paris. Un nouvel appel la porta à Lyon. Le Cardinal de Tournon (b) prononça la validité du

(a) Les Ecrivains du tems le nomment tantôt *Bertrand*, tantôt *Bertrandi*. On lui a reproché vivement d'avoir jugé du Bourg, comme Archevêque de Sens, après avoir préſidé la commiſſion qui avoit inſtruit ſon procès. On croyoit que ce nouvel Archevêque, piqué contre les Guiſes qui lui avoient ôté la place de Garde-des-Sceaux, agiroit mollement. Quand on le vit au contraire y mettre la plus grande chaleur, du Bourg le récuſa. Mais le Prélat n'en jugea pas moins.

(b) Comme ce Cardinal n'étoit pas encore revenu de Rome, ce ne fut pas lui; mais deux Vicaires commis *ad hoc*, qui jugèrent du Bourg.

Digitized by Google

jugement des deux autres Prélats. Un parti puissant intriguoit à la Cour en faveur de du Bourg : on sollicitoit (a), on menaçoit Catherine de Médicis. La crise devint si pressante que du Bourg demanda, & obtint un Conseil d'Avocats. Un d'eux, le célèbre Marillac n'entrevit qu'un moyen de sauver l'infortuné qu'il défendoit. Comptant sur le silence de son client, & sachant qu'une partie de la Grand'Chambre nommée pour le juger définitivement, ne desiroit qu'un prétexte afin de le sauver, Marillac comprit qu'il falloit engager les Juges à demander au Roi la grace de l'accusé. Il reprit l'affaire dés son principe, développa les irrégularités

(a) On commença par émouvoir sa pitié : ensuite les Protestans lui adressèrent une lettre menaçante. Ils disoient dans cette lettre « qu'il sembloit, vu les » grandes poursuites contre du Bourg, qu'on n'en » demandast que la peau... Quoy avenant, elle se » pouvoit asseurer que Dieu ne laisseroit une telle » iniquité impunie, veu qu'elle cognoissoit l'innocence » d'iceluy, & que tout ainsy que Dieu avoit com- » mencé à chastier le feu Roy, elle pouvoit son bras » estre encore levé pour parachever sa vengeance sur » elle & ses enfans... La Royne mere trouvant cette » lettre fort aspre & dure, respondit aussi durement » & en ces propres termes : *Eh bien on me menace,* » *cuidant me faire peur : mais ils n'en sont pas encore*

Digitized by Google

de la procédure, le renverſement (a) des Loix, fit l'éloge de l'accuſé, vanta ſa modeſtie, la pureté de ſes mœurs, & ſon érudition. Il convint que du Bourg trop entier dans ſa manière de penſer, s'étoit conduit avec une indiſcrétion condamnable en préſence du Roi; qu'il avoit commis la même faute en répondant à ceux qui l'interrogeoient: mais que le voile de l'illuſion étoit dechiré; il conclut par ſolliciter la pitié des Juges, & la miſéricorde du Souverain. Tout alloit tourner au gré de Marillac. On ordonna à du Bourg de ſe retirer. Son ſilence étoit un point capital. Mais à peine fut-il ſorti, qu'imaginant entendre le cri de ſa conſcien-

» *où ils penſent...* (Hiſtoire de l'Eſtat de France, tant de la Religion que de la République, par Regnier de la Planche, p. 65 & 66.)

(a) On a lu dans les Mémoires de Vieilleville cités ci-deſſus, la manière dont il fut arrêté : les formes furent enfreintes continuellement dans le cours de la procédure. Du Bourg récuſa pluſieurs de ſes Juges qui par délicateſſe auroient dû ſe retirer, & qui cependant ne le firent pas. Le Cardinal de Lorraine fut le ſeul qui crut s'honorer par une prompte retraite, dès qu'il ſe vit recuſer. (Liſez cette procédure dans le Tome I des Mémoires de Condé, p. 234 & ſuiv.)

Digitized by Google

ce, il rougit du ſubterfuge (a) emploié par ſon défenſeur. Il écrivit auſſi-tôt ſa confeſſion (b) de Foi, & l'envoia à ſes Juges. C'étoit ſon arrêt de mort qu'il minutoit. Sur ces entrefaites le Préſident Minard, un de ceux que du Bourg avoit voulu récuſer, fut aſſaſſiné en revenant du Palais Un propos tenu par l'accuſé quelques jours auparavant (c) le fit ſoupçonner d'avoir des rélations avec les auteurs de ce meurtre. Minard étoit l'homme de confiance du Cardinal de Lorraine, & on

(a) C'eſt-à-dire qu'il en rédigea la ſubſtance : car cet écrit eſt trop long, pour qu'il ait pu le compoſer ſur le champ. Sa véritable confeſſion de foy ſe trouve dans les Mémoires de Condé, Tome I, depuis la p. 247, juſqu'à la p. 262.

(b) Ce fut probablement ce ſtratagême qui fit courir le bruit que du Bourg avoit abjuré. Voilà pourquoi cette prétendue abjuration a été conſignée par Brulart dans ſon Journal, p. 7.

(a) Du Bourg ſoutint juſqu'à la mort qu'il n'avoit aucune connoiſſance des auteurs de ce meurtre. Il eſt à remarquer que l'Avocat-Général Dumeſnil en rendant plainte au Parlement d'un attentat auſſi exécrable, propoſa, comme dans les tems de calamités publiques, de fermer les tribunaux juſqu'à ce que les meurtriers fuſſent arrêtés. Le Parlement ſe contenta d'ordonner les informations néceſſaires. (Mémoires de Condé, *ibid.* p. 311.)

Digitized by Google

jura de venger sa mort par celle de du Bourg. Le Parlement ne pouvoit plus reculer : la loi étoit formelle : il condamna (a) du Bourg à mort. On avança le jour de son supplice, parce qu'on savoit que les Ambassadeurs de l'Electeur Palatin étoient en route, pour demander sa grace. Le Prince Allemand se proposoit de placer du Bourg à la tête de son Université d'Heidelberg. Le Magistrat condamné écouta de sang-froid la lecture de son arrêt. Il ne se permit pas le plus léger

(a) Voici le prononcé de l'arrêt : « la Cour a déclaré & déclare ledit du Bourg actaint & convaincu du crime d'hérésie... Et que hérétique sacrementayre, pertinax & obstiné, l'a condamné & condamne à estre pendu & guindé à une potence qui sera mise & plantée en la place de Gréve devant l'hostel de cette ville de Paris au lieu plus commode, au dessous de laquelle sera fait un feu, dedans lequel ledit du Bourg sera jecté, ars & bruslé... Déclare tous & chacun ses biens acquis & confisqués. A esté retenu & reservé *in mente curiæ* que ledit du Bourg ne sentira aucunement le feu, & que auparavant que le feu soit allumé, & qu'il soit jecté dedans, qu'il sera estranglé »... C'est ce dernier article que le Père Griffet appelle le *retentum* de l'arrêt. Au surplus ce *retentum* étoit un acte d'humanité. L'arrêt fut signé par le premier Président Christophe de Thou, & par le Conseiller Barthélémy, Rapporteur du procès.

Digitized by Google

murmure contre ſes Juges. M. de Thou lui prête en ce moment quelques paroles (a) où reſpire une onction tendre & religieuſe. Il aſſure les avoir copiées d'après le Greffier qui les recueillit. Un Moderne a obſervé qu'il n'en eſt fait aucune mention dans le procès-verbal : l'objection eſt vraie ; mais elle ne prouve pas que le Greffier n'ait pu recueillir les paroles en queſtion, & qu'il ne les ait pas communiquées à M. de Thou. Au ſurplus Anne du Bourg conſervant ſur l'échafaud le grand caractère qu'il avoit montré, ſe deshabilla lui-même, & tendit la gorge

(b) Du Bourg (raconte l'Hiſtorien, Tome III, Liv. XXIII, p. 401) « ayant comme adreſſé ſon diſ-» cours à ſes Juges, dit pluſieurs choſes ſur le » jugement éternel de Dieu, & s'animant un peu, il » finit ainſi. Eteignez vos feux, & renonçant à vos » vices, convertiſſez vous à Dieu, afin que vos pé-» chés ſoient effacez, & vous ſoient remis. Que l'in-» juſte abandonne ſa voye, & que déteſtant ſes deſ-» ſeins pervers il retourne au Seigneur ; & il aura » pitié de lui. Pour vous, ô Sénateurs, vivez heu-» reux ! Penſez ſans ceſſe à Dieu & en Dieu : je » vais avec joye à la mort »... Ne ſeroit-ce point là la chanſon en forme de prières, que, ſelon le Père Griffet (p. 106 de ſes obſervations) du Bourg ſe mit alors à chanter ? Comme on le lit dans le procès-verbal du Greffier. (Mémoires de Condé, Tome I, p. 901.).

Digitized by Google

au bourreau. Quand on l'eut etranglé, on jetta son corps dans un bucher où il se réduisit en cendre. On conçoit aisément que les Protestans en ont fait un martyr, un héros. Les Catholiques n'ont envisagé dans lui qu'un excès d'entêtement que les Loix punirent. « Il abusa » (dit le Laboureur) de » son sçavoir, & professa le Luthéranisme » avec une opiniastreté qui le fit mourir » avec la constance d'un martyr, & les Hé» rétiques qui n'en furent que plus constans » & plus asseurez par son exemple, le trai» terent comme tel ». . . . Nous nous arrêterons à une seule réflexion : le Lecteur discutera les faits & jugera. Il est certain qu'Anne du Bourg (a) fut une des victi-

(a) M. de Thou & le Laboureur se sont trompés en plaçant son exécution au 21 Décembre. Le procès-verbal du Greffier prouve que cet évènement se passa le 23 Décembre 1559. Les Ecrivains Protestans font à ce sujet une remarque assez singulière. Selon eux, il existoit au Parlement une ancienne coutume; c'étoit de réserver pour les quatre grandes fêtes annuelles le supplice des malfaiteurs renommés, afin de rendre leur punition plus mémorable. (Voyez Theodore de Bez. Hist. Ecclésiast., Tome I, p. 247). Nous terminerons ce qui concerne la mort d'Anne du Bourg, en observant que l'arrêt portoit qu'il seroit baillonné, dans la crainte sans doute qu'il ne haranguât le peuple.

Digitized by Google

mes (a) du système d'intolérance adopté par la législation du siècle où il vécut. Quand, d'après cela, l'on considère jusqu'à quel point l'opinion publique influe sur la vie des hommes, on doit se féliciter sincèrement d'exister dans des tems où cette même opinion a pour base la saine Philosophie, l'amour de l'humanité, & cette bienveillance fraternelle qu'on ne peut trop prêcher aux nations & aux Souverains.

(11) Ces nouveaux Edits enoncés vaguement par Castelnau, étoient une déclaration du Roy du 4 Septembre 1559, portant que

Mais sur sa promesse de garder le silence, cet accessoire à son supplice n'eut pas lieu. (Mémoires de Condé, Tome I, p. 302.)

(a) Nos Historiens n'ont point fait attention à une particularité assez singulière; c'est qu'après la mort de du Bourg, *Hugues de la Verde, Escuyer, Capitaine de la Bastille sous le Connestable*, réclama le payement de 98 liv. 10 s. tournois pour les vivres & autres choses nécessaires fournies audit du Bourg, tandis qu'il avoit été à la Bastille. La Verde invoqua l'arrest & calcul de compte fait entre lui & du Bourg de son vivant. Le Parlement sur la requête du demandeur, ordonna que la somme en question seroit payée à la Verde & qu'il la percevroit sur les gages de l'office de Conseiller-clerc possédé par Anne du Bourg. (Mémoires de Condé, Tome I, p. 303 & 304.)

Digitized by Google

les maisons où se feroient des conventicules & assemblées illicites seroient rasées & démolies. François II, en envoyant cette déclaration (a) au Parlement, lui adressa la lettre suivante, datée de Villers-Coterets le 5 Septembre. La teneur de cette lettre intéresse

(a) Les lettres-patentes qui accompagnoient cette déclaration, nous ont été conservées par Brulart dans son Journal, page 6. Nous les insérons ici, parce qu'elles expliquent les récompenses promises aux délateurs, dont Castelnau fait mention. Par ces lettres le Roi vouloit, « pour éviter aux conventicules & » assemblées illicites, que toutes personnes qui auront » cognoissance de ceux qui font lesdits conventicules » tant de jour que de nuict, soit pour le faict de la » religion, ou autre fin quelle qu'elle soit, viennent » à les révéler à justice, sur peine d'estre punis de » telles & semblables peines que ceux qui se seront » trouvez èsdites assemblées, voulant que à celuy qui » premier viendra à révélation, & par le moyen » duquel telles choses s'avéreront, il luy soit fait » pardon, dict qu'il fust des complices & coupables » & encore qu'il luy soit donné pour loyer, la somme » de cent escus pour une fois; *voulant que lesdits révé-* » *lateurs soient maintenus & gardez de toutes injures, op-* « *pressions & molestes, & les conservant en sa protection* » *& sauvegarde* »... Assurément on ne pouvoit pas mieux encourager les délations; & c'étoit ouvrir un vaste champ à l'avidité & à la vengeance.

Digitized by Google

d'autant plus, qu'elle préparera le Lecteur aux accuſations atroces intentées contre les nouveaux Sectaires. « Nos Amez & Féaux » (lit-on), ayant ſçeu que quelque remede » & proviſion que le feu Roy noſtre très-» honoré Seigneur & Pere que Dieu abſolve, » ayt cherché pour diſſiper & empeſcher les » aſſemblées & conventicules nocturnes, qui » ſe faiſoient en noſtre ville de Paris, tant » s'en faut que cela y aiſt de rien prouffité, » que au contraire leſdites conventicules ſe » continuent plus que jamais, èſquelles non-» ſeulement eſt profané l'uſaige de la Cene » & du St. Sacrement contre l'uſage reçu » & obſervé par l'Egliſe Catholique; *mais* » *auſſi ſe font faicts actes ſi infâmes, énormes* » *& éxécrables*, qu'il nous ſemble que l'on » ne ſçauroit aſſez inventer de peines pour » la punition de tels délicts, au moyen de » quoy nous avons fait expédier l'Ordon-» nance que nous vous envoyons »... Le Parlement en conſéquence rendit le 6 Septembre un Arrêt par lequel on enjoignoit à tous propriétaires & locataires des maiſons, de s'informer éxactement des vie, mœurs, & Religion de ceux qui y demeuroient, afin d'en rendre compte aux Commiſſaires & aux

Digitized by Google

Quarteniers. Le 23 Novembre ſuivant cette compagnie enrêgitra la Déclaration (a) qu'on vient de citer, ainſi qu'une autre (b) du 14 Novembre portant commiſſion pour informer contre ceux qui favoriſent les Sacramentaires, ou ceux qui ſont entichez d'autres crimes d'Héréſie, & enfin un (c) Edit ſtatuant la peine de mort contre les gens tenant des aſſemblées illicites pour la Religion ou autres cauſes.

(12) Les Ecrivains (d) Catholiques en général ont affecté de garder une ſorte de

(a) Voyez cette déclaration dans le recueil des ordonnances de Fontanon, Tome IV, p. 259.

(b) Selon Blanchard dans ſa table chronologique des ordonnances, cette déclaration ſe trouve fol. 10 du recueil des ordonnances de François II, par Robert Eſtienne.

(c) Ordonnances de Fontanon, T. IV, p. 260.

(d) Pour s'en convaincre, il ſuffit de lire par exemple l'hiſtoire des guerres civiles de Davila, Liv. I, il n'y eſt pas queſtion de ces perſécutions. Le Père Daniel ſe contente de dire « que MM. de Guiſe » s'étant rendus maîtres des affaires, ne s'étonnerent » point, & ſuivirent ſous le nouveau regne les vues » qu'ils avoient inſpirées au feu Roi, de pouſſer les » Calviniſtes à bout. On fit de nouveaux édits & des » recherches très-exactes non-ſeulement dans Paris, » mais dans tout le Royaume. On ne parloit en tous

Digitized by Google

silence sur ces faits racontés par Castelnau. On est tenté de présumer que, convaincus de l'iniquité & de la violence des procédés dont on usa, ils ont cru les faire oublier, en n'en parlant point. M. de Thou, dont la réputation survivra à celle de ses ennemis, a agi différemment. Ecoutant les deux partis il a consigné la vérité dans son Histoire, & on y trouve un précis de ces faits. Parmi les Modernes M. l'Abbé Garnier (a) l'a imité. Reglant notre marche sur celle de ces deux Ecrivains, nous allons présenter au Lecteur un tableau dont Castelnau n'a crayonné que l'esquisse. Ce tableau est d'autant plus nécessaire qu'il formera une introduction préparatoire aux guerres de Religion prêtes d'éclore.

Dans les Mémoires de Castelnau les deux dénonciateurs des Protestans sont nommés, *Russanges* & *Frete* : de Thou (b) & Regnier

» lieux que d'empriſonnemens, que de confiſcations » de biens, que de ſupplices »... (Hiſt. de France, Edit. de Griffet, Tome X, p. 15.)

En rapprochant ce paſſage de l'obſervation qu'on va lire, il en devient la preuve juſtificative.

(a) Tome XXVIII de la nouvelle Hiſtoire de France, p. 116 & ſuiv. de l'édit. in-12.

(b) Liv. XXIII, Tome III, p. 386.

Digitized by Google

de la Planche (a) appellent le second *David*. L'un & l'autre conviennent que David & Ruſſanges étoient orfévres de profeſſion. Ils leur donnent pour adjoint un nommé Renard tailleur d'habits. Il paroît que le Chef par excellence a été Ruſſanges. Si l'on s'en rapporte aux Proteſtans (b), ce Ruſſanges ayant embraſſé leur croyance, perdit chez eux la place de *Surveillant*, parce qu'il s'étoit approprié l'argent deſtiné aux pauvres. Outré de cet affront il dénonça ce qu'il ſavoit de leurs aſſemblées au Préſident de St. André, & à l'Inquiſiteur de Mouchy. Henri II vivoit encore. La mort de ce Prince ſuſpendit l'effet de la délation. Pendant cet intervalle Ruſſanges & ſes aſſociés ſe lièrent avec deux apprentifs (c) mécontens de leurs Maîtres, & qui avoient été introduits par eux dans les conventicules des nouveaux Sectaires. Ces jeunes gens, bien cathéchiſés, dépoloient

(a) Hiſt. de l'eſtat tant de la religion que de la republique, p. 71.

(b) Voyez l'ouvrage de Regnier de la Planche qu'on vient de citer, p. 68 : Theodore de Beze dans ſon hiſtoire eccléſiaſtique des égliſes réformées de France, Tome I, p. 228, n'articule point le genre de délit commis par Ruſſanges.

(c) De Thou & Regnier de la Planche, *ibid.*

Digitized by Google

impudemment qu'ils avoient été témoins de ſcènes ſcandaleuſes dans la maiſon de l'Avocat Trouillard. L'un d'eux affirmoit qu'au milieu de ces orgies prétendues (que Caſtelnau avec raiſon révoque en doute) une des filles de l'Avocat lui étoit échue en partage. Sur cette dépoſition on empriſonna Trouillard, & ſa famille. Catherine de Médicis, indignée de cette complication d'infamies, dont la preuve paroiſſoit complette, enviſagea les Proteſtans avec horreur. Le cri d'une multitude de ces malheureux qu'on vexoit de toutes manières, avoit retenti juſqu'à elle. Auſſi en avoit-elle demandé compte au Cardinal de Lorraine. Ces évènements venoient de ſe paſſer récemment. On regardoit alors le fauxbourg St. Germain comme l'image en racourci de Genève. On ſoupçonnoit qu'il étoit peuplé d'Hérétiques. Sous ce prétexte un Conſeiller (a) au Châtelet fit des perquiſitions. On entra d'autorité chez un nommé le *Vicomte*, connu par ſes relations avec les étrangers. Les deux frères *Soubcelles*, attachés au Roy de Navarre, y

(a) Regnier de la Planche (p. 74) l'appelle Thomas Bragelone, ſurnommé le *Camus*, frère du Lieutenant particulier du Châtelet. M. de Thou le déſigne ſous le titre de *Juge criminel*.

Digitized by Google

étoient à table, lorsque le Juge arriva. Ces Gentilsommes, l'épée à la main, fondirent sur les archers, en tuèrent & blessèrent plusieurs. Le Juge, après avoir pris la fuite, revint en force. On conduisit en prison le Vicomte, sa femme & ses enfants. *Comme c'estoit un Vendredi* (raconte (a) M. de Thou) *jour où l'usage de la viande est défendu, on porta devant eux un chapon* (b) *lardé, afin d'animer davantage le peuple...* Les perquisitions se multiplièrent de toutes parts. « Ces » Juges & pillards tout ensemble (dit la » Planche) estendirent leurs poursuites par » tous les endroits de la ville là où pareil-

(a) Liv. XXIII, Tome III, p. 387.

(b) Les expressions de M. de Thou semblent justifier le récit de Regnier de la Planche : « Et par ainsi (lit-on dans son histoire de l'Estat, tant de la Religion que de la République, p. 75) » furent menez prisonniers Vi- » comte, la femme d'iceluy, ses petits enfans & son » père, homme vieil & caduc, en portant devant eux » comme en triomphe un chapon lardé & de la chair » crue qui étoit au garde-manger : car de cuite il ne s'y » en trouva point. Cela estoit pour les rendre davan- » tage odieux au peuple ».

Selon le même écrivain, le père & la belle-fille furent si maltraitez dans les cachots, qu'ils y moururent de misère. M. de Thou dit simplement que le Vicomte *périt misérablement.*

Digitized by Google

» lement les ſuſpects avoient abandonné leurs
» maiſons. Mais leurs meubles furent ſi bien
» remuez par les Officiers de Juſtice, que
» c'eſtoit à qui ſe reprocheroit avoir chacun
» jour mieux butiné, comme à vray dire
» les coins des rues eſtoient tellement farcis
» de meubles à vendre, que durant les fuites
» de Paris pour crainte de la guerre, ny
» en autre tems ils ne furent oncques à tel
» marché... Bref on ne pouvoit aller par
» Paris ſans paſſer à travers gens de pied
» & de cheval armez à blanc, qui tracaſſez
» çà & là, menans priſonniers hommes &
» femmes, petits enfans, & gens de toutes
» qualitez. Les rues auſſy eſtoient ſi pleines
» de charettes ſi chargées de meubles, qu'on
» ne pouvoit paſſer; les maiſons eſtant aban-
» données comme au pillage & ſaccagement;
» enſorte qu'on euſt penſé eſtre en une ville
» priſe par droit de guerre, ſi que les pau-
» vres devenoient riches, & les riches pau-
» vres. Car avec les ſergents alterez ſe meſ-
» loient un tas de garnements, qui ravageoient
» le reſte des ſergents comme glaneurs. Mais
» ce qui eſtoit le plus à déplorer, c'eſtoit
» de veoir les pauvres petits enfans, qui
» demeuroient ſur le carreau, crians à la
» faim avec gémiſſements incroyables, &
» alloient

Digitized by Google

» alloient par les rues mendiants, ſans qu'au-
» cun oſaſt les retirer, ſinon qu'il vouluſt
» tomber au meſme danger. Auſſi en faiſoit-
» on moins de compte que des chiens, tant
» cette doctrine eſtoit odieuſe aux Pariſiens;
» pour leſquels davantage aigrir & acharner,
» il y avoit des gens par tous les coins des
» rues (je ne ſçay de qui envoyés), & reſ-
» ſemblans à pauvres Preſtres ou Moines
» crottez, qui diſoient à ce pauvre peuple
» crédule que ces Hérétiques s'aſſembloient
» pour manger les petits enfants, & pour
» paillarder de nuit à chandelles eſteintes,
» après avoir mangé le cochon au lieu d'un
» agneau paſchal, & commis entre eux une
» infinité d'inceſtes & ordures infames; ce
» qui eſtoit reçeu comme oracle. Ce ſpectacle
» dura long-tems, enſorte que ces manieres
» de gens avoient fait comme une habitude
» ordinaire d'aller de jour & de nuit ſaccager
» maiſons au ſçeu du Parlement, lequel ce-
» pendant fermoit les yeux ».

Il ne faut pourtant pas diſſimuler que dans le nombre de perſonnes, qu'on arrêta, il s'en trouva pluſieurs munies de libelles, & de pamphlets ſatyriques contre le feu Roi, contre Catherine de Médicis elle-même, & ſur

Digitized by Google

tout contre les Guiſes. Parmi les porteurs (a) de ces écrits ténébreux, la Planche nomme expreſſément le Vicomte, un certain Coiffard Bailli de S. Aignan, & un des frères Soubcelles qui ſe fit prendre, en reparoiſſant audacieuſement à la Cour. Cette découverte ne diſpoſa pas la Reine mère à l'indulgence. L'Avocat Trouillard, & ſa famille en éprouvèrent le contrecoup. Traînés dans les priſons, ils

(a) D'Aubigné l'avoue également, p. 89 de ſon Hiſtoire univerſelle, T. I, Liv. II. « De faict (ajoute-t-il) » toute la France étoit pleine de libelles & d'apologies, tout cela imprimé ſans privilège, les uns traitans de l'ancienne inſtitution du Royaume, des Loix » que les Roix admettent & ſouffrent ſur eux-meſmes, » des ſucceſſions, des adminiſtrations des Rois mineurs » & des Régences durant leurs minorités : les autres » traitoient des remedes, de la tenue libre des Eſtats, » comme auſſi à qui appartenoit la curatelle du Roi. » Quelques-uns plus experts & hardis preſſoient pour » faire mourir les Princes favoriſant le Schiſme : les » autres attaquoient les Lorrains de leur tyrannie, la » domination des Eſtrangers & d'une femme. Tout ré» ſonnoit d'invectives, de réponſes & de répliques : ce » qui partageoit les eſprits, & les eût la plupart ameutez à purger la Cour & l'Eſtat de la maiſon de Guiſe, » ſans que les preſcheurs travaillerent à rendre la paſſion de religion la principale ; joinct auſſi que plu» ſieurs participoient aux bienfaits & honneurs des » Lorrains ».

Digitized by Google

y burent le calice d'amertume jusqu'à la lie. Ses filles subirent ces épreuves dont le seul appareil est propre à humilier, & à dégrader l'ame de la femme vertueuse. Il fallut que des Matrones les visitassent, & attestassent leur chasteté. Les délateurs & leurs témoins s'étoient si mal concertés, qu'ils se coupoient sans cesse. Leurs variations & leurs contradictions éclairèrent les Juges. On reconnut (a) l'innocence de Trouillard & de sa famille. Néanmoins ils languirent dans les

(a) Le Chancelier Olivier prit lui-même connoissance de cette affaire. Regnier de la Planche ne rend pas justice à ses intentions & à sa conduite. D'Aubigné au contraire l'a fait sans hésiter. Voici comment il s'exprime à ce sujet dans son Hist. univers., T. I, Liv. II, p. 88, édit de Maillé... « Le Conseil voulut » que perquisition en fut faite par le Chancelier; ce » qu'il fit si expressément & de bonne foy, que (les » témoins) estant convaincus de fausseté & d'avoir » été instruits à cela par un Curé, le Cardinal (de » Lorraine) empescha la punition que la Cour du » Roy & celle de Parlement en demandoient ». On sent bien que nous ne garantissons point cette dernière partie du récit du sieur d'Aubigné, d'autant que Théodore de Beze & Regnier de la Planche s'expliquent d'une manière assez vague sur ceux par qui les témoins avoient été catéchisés. Ce qu'il y a de vrai, c'est que les accusés, malgré leur innocence re-

Digitized by Google

prisons jusqu'aux nouveaux Edits, qui favorisant les Protestans, brisèrent leurs fers. Mais (le croira-t-on?) la liberté fut l'unique réparation qu'ils obtinrent.

(13) Ces grandes questions, qui divisoient les esprits, avoient été précédées par plusieurs écrits adressés à Catherine de Médicis pendant l'instruction du procès d'Anne du Bourg. On a (a) déjà remarqué que d'abord les nouveaux Sectaires prièrent cette Princesse, & qu'ensuite ils la menacèrent. La première de ces productions se trouve dans les Mémoires (b) de Condé. Comme elle fut le prélude de celles que publièrent postérieurement les factions opposées à Catherine & à la Maison de Guise, nous en parlerons sommairement.

Cet écrit a pour titre... *Lettres envoyées à la Royne mere par un sien serviteur après la mort du feu Roy Henri II.* En lisant attentivement ces Lettres, dont le Rédacteur avoit été Officier de Marguerite sœur

connue, ne furent point indemnisés du pillage de leurs effets mobiliers, ni du traitement indigne qu'on leur avoit fait essuyer.

(a) Voyez notre observation, n°. 10.

(b) Tome I (édit. de M. Secousse) p. 620.

Digitized by Google

de François I, on y découvre un mélange de fanatisme religieux, & une teinte assez forte de ce fiel amer qui décele l'esprit de parti. L'Ecrivain, cherchant à émouvoir la commisération de Catherine, lui rétrace les anciennes tribulations que sa stérilité lui causa. Il lui rappelle que dans ces tems la traduction des Pseaumes en vers François, & mis en musique, étoit en vogue (a) à la Cour,

(a) L'Auteur à ce sujet cite deux particularités assez singulières, & qui, si elles sont vraies, prouvent que la galanterie & la dévotion peuvent s'allier ensemble. 1°. Il dit que ce goût pour les trente pseaumes traduits par Marot, devint si général à la Cour de Henri II, que chacun vouloit avoir le sien; cela causa de l'embarras au Monarque, parce qu'il prétendoit en garder un pour lui. L'autre anecdote concerne la Ducheſſe de Valentinois. Laissons l'Auteur la raconter lui-même. « Le Cardinal de Lorraine » voyant que la grande Sénescha le avoit une bible en » françois, avec un grand signe de la croix, un coup » de sa main sur sa poictrine, & parole souspirante » d'un hypocrite, la luy va despriser & damner, luy » remonstrant qu'il n'y falloit pas lire pour les périls » & dangers qu'il y a, mesme qu'il n'appartenoit aux » femmes une telle lecture, mais qu'en lieu d'une » messe elle en ouyt deux, & se contentast de ses » patenostres & de ses heures où il y avoit tant de » belles dévotions & de belles images. (Mémoires de Condé, Tome I, p. 625.)

Digitized by Google

que Catherine, en raiſon des triſtes circonſtances où elle ſe trouvoit, affectionnoit le Pſeaume 141, & qu'elle aimoit à entendre chanter la première ſtrophe qui commence ainſi...

Vers l'Eternel des oppreſſés le pere
Je m'en iray, luy montrant l'impropere
Que l'on me faict, &c.

Treize ou 14 mois après cette Princeſſe étant devenue groſſe, l'auteur veut lui faire entendre que ce chant pieux influa ſur ſa fécondité. Tous ces détails ſont coupés par des excurſions violentes contre les mœurs déréglées de François I & de Henri II : on y déſigne la mort du dernier comme une punition du Ciel; & on prodigue les injures les plus groſſières au Cardinal de Lorraine.

Quant aux Lettres menaçantes envoyées à Catherine, on ne les connoit que d'après Regnier de la Planche. Le fragment, qu'on en a rapporté ailleurs (a), ſuffit pour conſtater que le ton de ces dernières lettres n'étoit ni reſpectueux, ni honnête.

A ces écrits en ſuccedèrent d'autres beaucoup plus importants; & c'eſt ceux-là que

(a) Liſez une des notes qui ſont jointes à notre obſervation, n°. 10.

Digitized by Google

Caſtelnau a en vue dans les détails auxquels il ſe livre relativement au droit qu'ont nos Rois de compoſer leur Conſeil de telles ou telles perſonnes, & de confier l'exercice de leur autorité à qui bon leur ſemble. M. de Thou (a) nous apprend qu'au mois d'Octobre 1559 il parut un écrit qui attaquoit l'adminiſtration de Catherine de Médicis & des Guiſes. On y ſoutenoit que François II, quoique majeur par la Loi, ne pouvoit, en raiſon de la foibleſſe de ſon âge, gouverner le Royaume ſans un Conſeil compoſé des Princes du Sang. Un Catholique répondit à cet écrit anonime : ce fut du Tillet, Greffier en chef du Parlement de Paris. Quelques lexicographes l'ont mis ſous le nom de ſon frère l'Evêque de Saint Brieux. Mais M. Secouſſe (b) a prouvé évidemment que le Greffier du Tillet en eſt le véritable Auteur. Cette réponſe intitulée : *Pour la majorité du Roy Très-Chreſtien François II*..... éxiſte dans pluſieurs (c) recueils, ainſi que la

(a) Liv. XXIII. de la trad. franç., p. 388.

(b) Avertiſſement de M. Secouſſe dans la dernière édition des Mémoires de Condé, T. I, p. 435.

(c) L'ouvrage de du Tillet, & les deux réponſes qu'on lui fit, ſont dans l'ancienne & la nouvelle édition des Mémoires de Condé. Le traité de du Tillet

Digitized by Google

réplique (a) opposée par du Tillet à différentes réfutations de son ouvrage. Du Tillet établissant que nos Rois ont le droit de composer leur Conseil comme il leur plaît, on conçoit que son travail fut vu de mauvais œil. L'animosité contre la Maison de Guise étoit alors trop grande, pour qu'un public nombreux ne s'élevât pas contre lui. Quand les têtes furent plus calmes, on rendit à l'Auteur la justice que ses intentions méritoient. Le Chancelier Michel de l'Hôpital sentant combien les principes contenus dans ce Traité intéressoient le maintien de l'autorité royale, lui assigna une place parmi les *Ordonnances royaux*. Toutes ces pièces pour & contre (à l'exception de la première) ont

& sa répliqne à la première réponse qui parut contre son ouvrage sur la majorité de nos Rois, ont eté réimprimés par M. Dupuy; & ce savant a corrigé plusieurs fautes essentielles échappées à l'Auteur. (Lisez le traité de la majorité de nos Rois & des Régences du Royaume (par Dupuy) p. 317 de l'édit. in-4°.

(a) La substance du premier écrit, de celui de du Tillet, & de la réponse qu'on lui opposa, se trouve dans les Commentaires du Président de la Place, fol. 39 & suiv. Nous indiquons cet ouvrage pour ceux qui n'auroient pas l'histoire de M. de Thou.

Digitized by Google

été recueillies par M. Secouſſe (a). dans ſon édition des Mémoires de Condé. Pour avoir une idée nette de ce qu'elles renferment, on peut ſe contenter de l'analiſe des trois premières, faite par M. de Thou (b) : car les autres n'offrent que des répétitions. M. Secouſſe, excellent Juge dans ces ſortes de matières, obſerve avec raiſon que les faits rapportés par du Tillet & par ſes antagoniſtes ſont ſouvent alterés. *Les Ecrivains originaux de notre Hiſtoire* (dit-il) *n'étoient pas encore imprimés ; & l'on ne conſultoit guères que les Annales de Nicole Gilles, & l'Hiſtoire de Paul-Emile, Ecrivains très-ſuperficiels & peu éxacts.* D'ailleurs le ton & la forme de ces Diſſertations ne ſont propres qu'à dégoûter. On ſe croit tranſporté (c) ſur les bancs

(a) Tome I, depuis la page 447 juſqu'à la page 490.

(b) Liv. XXIII, p. 386 & ſuiv. Tome III de la traduction Françoiſe.

(c) On remarquera cependant que du Tillet conſerve toujours une ſorte de dignité dans la déduction de ſes moyens. On eſt fondé à lui réprocher l'aigreur qu'il y mêle : mais c'étoit là la manière des écrivains de ſon ſiècle ; & quelquefois on l'a fait revivre de nos jours. Quant à ſes adverſaires, il faut avouer qu'ils ne ſont pas économes d'injures. Sans ceſſe ils tutoyent du Tillet, & l'accablent d'invectives. Ils l'accuſent de

Digitized by Google

de l'école. La critique n'avoit point encore acquis cette décence & cette urbanité qui ſeules peuvent faire ſupporter la lecture de tout écrit polémique.

(14) Par rapport à cette *abolition*, dont parle Caſtelnau, on lit dans l'ouvrage d'un Contemporain (a) que, la conſpiration ayant

confondre ce qu'on appelle *Loix municipales* avec le droit public de la nation. Ils le traitent de menteur, de flagorneur, d'Avocat du Deſpotiſme, &c.... Pour que le Lecteur ait ſous les yeux un échantillon de ces productions, nous citerons le paſſage ſuivant... « Qui » es-tu donc, pauvre homme, qui oſes maintenant ac- » cuſer de rébellion ceux qui par toute voye légitime » taſchent de maintenir l'authorité de la Police de » France, la grandeur de leur Roy, la ſeureté de Meſ- » ſieurs ſes freres, le degré de la Royne-mere, le repos » & tranquillité de ce Royaume à l'encontre des bri- » gans ennemis de Dieu & des hommes? Si tu nies que » prendre les armes ſans l'exprès commandement du » Magiſtrat ſouverain, ſoit voye ne procédure légi- » time, nous le confeſſons; mais cependant te ſem- » ble-t-il point que la miſérable condition en laquelle » nous voyons le Roy & nos Princes & tous les Eſtats » de ce Royaume, porte aſſez exprès commandement » de les aller délivrer & ſecourir par tous moyens poſ- » ſibles aux povres ſujets? &c.

(a) Hiſtoire de l'Eſtat, tant de la Religion que de la République, p. 161 & ſuiv.

Digitized by Google

été découverte, on appella en Cour l'Amiral & ſes frères, qu'ils eurent une conférence avec Catherine de Médicis, & que ſur leurs repréſentations on publia un Edit en faveur des nouveaux Sectaires. « Cet Edit (raconte » l'Hiſtorien) fut expedié, contenant que » ledit ſieur à ſon avénement à la Couronne » avoit trouvé de grands troubles au fait de » la Religion, tant par la licence des guerres, » que par le moyen de certains *prédicans* » de Geneve, la plupart *méchaniques & de* » *nulle littérature*, & auſſy pour la diſperſion » (a) des Livres condamnés apportez dudit » lieu, par leſquels partie du populaire avoit » été infecté, n'ayant peu par faute de juge- » ment diſcerner des doctrines; au moyen » de quoy il avoit eſté contraint faire pro- » céder par rigueur de ſes Ordonnances, » dont s'eſtoient enſuivies pluſieurs & di- » verſes punitions. Et d'autant que par leur » procez ſe trouvoit grand nombre de per- » ſonnes de tous ſexes, ages, & qualitez » s'eſtre trouvez les uns aux *Cenes* & *Bap-* » *têmes* qui s'eſtoient faits à l'uſage de Gene- » ve, & les autres aux ſermons & aſſemblées » illicites, tellement que ſi l'on venoit à » faire punition de tous ſelon la rigueur de

(a) Pour la diſtribution.

Digitized by Google

» ſes Ordonnances, il s'enſuivroit une mer-
» veilleuſe effuſion de ſang d'hommes,
» femmes, filles & jeunes gens à fleur
» d'adoleſcence, dont aucuns par indu-
» tions & ſubornations, autres par ſimpli-
» cité & ignorance, & autres par curioſité
» plus que par malice, eſtoient tombez en
» tels erreurs & inconvénients, ne voulant
» donc *le premier an de* (a) *ſon regne eſtre*
» *remarqué par la poſtérité comme ſanglant*
» *de la mort de ſes ſujets*, il leur pardonnoit
» tous les crimes concernants le fait de la
» Religion, ordonnoit à ſes Juges n'en faire
» aucune queſtion, pourveu que l'on veſcût
» delà en après comme bons Catholiques,
» vrais, fidéles & obeiſſans fils de l'Egliſe,
» & que les coupables deſdits crimes gar-
» daſſent les inſtitutions & commandemens
» d'icelle ainſi que ſes autres ſujets; toutes-
» fois il n'entendoit en ladite abolition com-
» prendre les Prédicans, ne ceux qui ſous
» prétexte de Religion ſe trouveroient avoir
» conſpiré contre la perſonne de ſa mere
» & de luy, celle de la Royne ſa femme &

(a) En faiſant ainſi parler le jeune Monarque, on oublioit que le ſupplice d'Anne du Bourg & d'autres, avoit imprimé cette tâche ſur les premiers jours de ſon règne.

Digitized by Google

» de ſes freres ; des Princes & de ſes prin-
» cipaux Miniſtres, ou qui ſe trouveroient
» avoir machiné contre ſon Eſtat, ny ceux
» qui par voyes de faict & violence avoient
» recouru les perſonnes, de main de Juſtice,
» ravy ſes paquets & tué les porteurs ;
» comme de fait (a) l'impatience de quel-
» ques-uns (obſerve l'Hiſtorien) plutoſt
» religieux de paroles que d'effets, s'eſtoit
» desbordée juſqu'à commettre ces excès.
» Afin que ceux de la Religion euſſent plus
» d'occaſion d'y prendre aſſeurance, on mit
» en l'Edit les noms de tous ceux qui avoient
» aſſiſté en ce Conſeil, & principalement à
» cauſe de l'Amiral & ſes freres qu'on ſçavoit
» eſtre aimez de ce parti ; à quoy on ajouſtoit
» des promeſſes verbales d'un autre Edit
» encore meilleur, & comme cette affaire
» devoit être acheminée par le menu afin
» de n'irriter le parti contraire. Cet Edit
» porté en diligence à Paris fut accompagné
» de lettres particulieres aux Préſidents &
» Conſeillers du parti de ceux de Guiſe ;

(a) Cette réflexion de Regnier de la Planche eſt d'autant plus précieuſe dans ſa bouche, qu'il ne s'eſt pas toujours piqué de moderation. Ce témoignage qui dépoſe contre ces excès auxquels pluſieurs Proteſtans s'étoient portés, nepeut être ſuſpect.

Digitized by Google

» par leſquelles on leur faiſoit entendre la » cauſe pourquoy il avoit eſté expedié. Il » fut auſſi mandé au Procureur-Général » Bourdin, de bailler incontinent ſon con- » ſentement, avec rétention toutesfois, ce » que l'on tiendroit ſi ſecrét qu'il ne puſt » eſtre aucunement deſcouvert. Par ainſi cet » Edit ne tarda aucunement d'eſtre enregiſtré » avec modifications qui demeurerent au ſe- » cret de la Cour, ſans en faire aucune men- » tion en la publication de l'impreſſion. Cecy » fut fait le 11 de Mars, ce que l'on trouvoit » eſtrange du commencement, d'autant que » le Parlement n'avoit accouſtumé de ſe » monſtrer ſi diligent, principalement quand » il eſt queſtion de quelque relâche pour » ceux de la Religion : mais on ſçeuſt tantoſt » qui les avoit menez à cela ; car aucuns » Conſeillers diſoient que c'eſtoit un *attrape* » *minault* »...

Ces détails s'accordent avec ce qu'on lit dans l'Hiſtoire de M. de Thou. On publia (raconte-t-il) un Edit favorable aux Proteſtans, mais qui exceptoit de l'amniſtie générale les *prédicans*, & ceux qui ſous prétexte de Religion avoient conſpiré contre le Roy, la Famille Royale, les Miniſtres, &c. L'Edit fut porté au Parlement, enregiſtré & publié

Digitized by Google

le 12 de Mars sur le réquisitoire du Procureur-Général Bourdin à qui les Guises avoient écrit à ce sujet; on employa sur les Registres un Arrêt secret qui put servir de règle, lorsqu'il s'agiroit de l'exécution, ou de l'interprétation de l'Edit.

Il paroît que cet Arrêt consistoit dans les modifications apposées par l'Avocat-Général Dumesnil, & consenties par le Parlement. On les trouve dans les Mémoires de Condé, tom. 1, p. 338. Ces modifications en raison de leur contenu fournissoient d'amples moyens pour éluder la loi, & conséquemment pour vexer les Protestans. Nous finirons cette Observation, en prévenant le Lecteur que ce que Regnier de la Planche & de Thou désignent sous le nom d'Edit, étoit une (a) Déclaration : elle est intitulée ainsi par M. Secousse qui l'a tirée des Registres du Parlement. D'ailleurs on y voit la même date; les mêmes objets y sont traités; & parmi les noms de ceux qui avoient signé, on rencontre ceux du Cardinal de Chastillon, & de son frére l'Amiral.

(a) Elle fut apportée au Parlement par Jacques de Morogue, Seigneur de Lande, & Secrétaire des finances du Roi.

Fin des Observations sur le premier Livre.

Digitized by Google

OBSERVATIONS
DES ÉDITEURS
SUR LE SECOND LIVRE
DES MÉMOIRES
DE
MICHEL DE CASTELNAU,
SIEUR
DE MAUVISSIERE.

(1) UNE de nos obſervations (a) ſur les Mémoires de du Bellay contient aſſez de détails ſur la naiſſance d'Anne (b) de Boulen, pour qu'il nous ſoit permis d'y renvoyer le Lecteur. On y voit que, ſi par ſa beauté & par les raffinemens de la coquéterie, elle

(a) Tome XVIII de la Collection, page 437 & ſuiv.

(b) On s'eſt conformé à l'uſage ordinaire en l'appellant *Anne de Boulen* : car (a remarqué le Laboureur, page 404 de ſes additions, Tome I) on n'admet point en Angleterre d'article devant les ſurnoms. Ainſi on devroit la nommer ſimplement *Anne Boulen* ou plutôt *Boleyn*.

parvint

Digitized by Google

parvint à séduire Henri VIII, ce triomphe conta cher à sa vanité. Anne de Boulen épouva à ses dépens qu'on ne subjugue pas impunément les hommes de ce caractère. Henri volage en amours (a) & en alliances, cruel par goût, & souvent par fantaisie, ne se consumoit point en vains efforts pour applanir les obstacles qui pouvoient retarder ou gêner l'accomplissement de ses volontés. Il alloit droit au but en renversant tout ce qui se trouvoit dans son passage. Réduire en poussière l'autel sur lequel son encens avoit fumé, étoit un jeu pour ce Prince, chez qui l'esprit faisoit tout, & le cœur rien. Aussi l'infortunée dont nous parlons fut-elle traînée du lit nuptial, à l'échaffaud. Le glaive de la loi par l'ordre absolu du Monarque, devint le sabre de la tyrannie. Telle a été, comme on l'a dit

(a) C'étoit (dit l'Editeur des Mémoires de Ribier, Tome I, page 249) *homo multiformis & desultoriæ naturæ. Ce Prince* (ajoute-t-il) *fut jaloux, soupçonneux, défiant & très-inconstant en ses affections aussi bien d'amitié que d'amour.* L'Auteur en allégue pour preuve les mariages multipliés de Henri VIII, les disgraces successives de ses Ministres & de ses Favoris, & ses transitions continuelles du parti de François I à celui de Charles-Quint.

Digitized by Google

ailleurs, la fin tragique d'Anne de Boulen. En indiquant l'observation où ces faits sont consignés, il est de notre devoir de prévenir le Lecteur d'une erreur qui alors nous échappa (a) sur l'autorité de le Laboureur. On y lit (b) « qu'Anne de Boulen suivit » en France Marie d'Angleterre, pour y » être élevée avec ses filles d'honneur, & » que *cette princesse étant morte*, Anne resta » à la Cour de France avec les mêmes » fonctions auprès de la Reine Claude, » épouse de François Ier ». Ce passage que nous avons copié, renferme une faute grossière. Marie, seconde femme de Louis XII, ne mourut point à cette époque. Elle retourna en Angleterre se consoler de sa viduité avec l'heureux Brandon, que Henri VIII l'autorisa à épouser. Plusieurs enfans naquirent successivement de cet hymenée.

(2) D'après le récit de M. de Thou (L. I) il paroitroit que cette alliance de Henri VIII avec Marguerite, sœur de François Ier, fut projettée par le Cardinal Thomas (c) Wol-

(a) Tome I de ses additions aux Mémoires de Castelnau, p. 404.

(b) Tome XVIII de la Collection, p. 438.

(c) Wolsey, Cardinal & Chancelier d'Angleterre,

Digitized by Google

ſey. Le fier Prélat ne pouvoit pardonner à Charles-Quint de lui avoir manqué de parole en ne faiſant point de lui le ſucceſſeur du Pape Leon X. Il avoit encore un autre grief. Depuis la bataille de Pavie l'Empereur dans ſes lettres avoit ceſſé d'être *ſon fils & ſon couſin*. Il ſignoit ſimplement *Charles*. Volſey indigné de ſe voir dépouillé d'une paternité qui flattoit ſon orgueil, jura de s'en venger. Profitant du dégoût de Henri pour Catherine d'Arragon, il propoſa la

étoit arrivé à la faveur par la route qui y conduit le plus ſûrement. C'eſt de prévenir les goûts du Souverain, & de lui inſpirer l'amour des plaiſirs. L'aſcendant qu'il avoit ſur l'eſprit de Henri VIII, le fit rechercher à la fois par Charles Quint & par François I. Ses richeſſes, ſon luxe & un faſte inſolent excitèrent contre lui les murmures de la nation angloiſe. Les taxes qu'il voulut établir le rendirent univerſellement odieux. L'affaire du divorce de Henri avec Catherine d'Arragon, dont il a été le principal artiſan, cauſa ſa chûte. Il eut la douleur de ſe voir dépouillé des marques extérieures de cette opulence à laquelle il étoit habitué. La magnificence du mobilier qu'on lui ôta, empêche de le plaindre, lorſqu'on en lit le détail dans l'ouvrage de M. Hume. Arrêté enſuite comme criminel de haute trahiſon, Wolſey eut le ſort des favoris diſgraciés. Le chagrin termina ſes jours.

Digitized by Google

diſſolution de ce mariage. La Ducheſſe d'Alençon joignoit aux agrémens de l'eſprit ceux de la figure. Elle étoit veuve ; & ce fut ſur cette Princeſſe que Wolſey jetta les yeux pour remplacer Catherine. Henri le chargea d'aller en France négocier cette affaire. Bientôt il apprit qu'Anne de Boulen, maîtreſſe de ſon ſouverain, aſpiroit à recueillir pour elle-même les fruits du divorce projetté. Il ne put plus en douter, lorſque Henri lui marqua expreſſément de diſcontinuer ſes négociations par rapport à la Ducheſſe d'Alençon. Ce qui concernoit le divorce étoit trop avancé, pour que Wolſey eût la faculté de revenir ſur ſes pas. En vain eſſaya-t-il par la ſuite de nuire à Anne de Boulen. Ses démarches hâtèrent ſa diſgrace. Il ſe convainquit par ſon expérience qu'un favori a toujours tort à la Cour des Rois, quand il oſe lutter contre la beauté qu'on aime. Wolſey ſuccomba. L'Abbé le Laboureur (a) inſinue qu'Anne de Boulen dans le principe fut à la tête de l'intrigue conduite par Wolſey & par la Cour de France pour ſubſtituer la Ducheſſe d'Alençon à Catherine d'Arragon, en déterminant Henri

(a) Additions aux Mémoires de Caſtelnau, p. 405, Tome I.

Digitized by Google

à répudier cette dernière. Le fait n'a rien d'impoſſible. Ce qu'il y a de vrai, c'eſt qu'Anne de Boulen travailla habilement pour ſon propre compte. Connoiſſant le tempéramment ardent & voluptueux de Henri, elle irrita ſes deſirs par une feinte réſiſtance; le ſceptre du Monarque ne tarda pas à devenir un hochet dans ſes mains : elle vouloit le partager; & Henri s'y ſoumit. Les réclamations de la Cour de Rome ne l'arrêtèrent point. Yvre d'amour, & (a) impérieux comme le ſont les deſpotes, ce Prince pour arriver à ſon but, ne balança point à ſe ſéparer de l'Egliſe Romaine. On a imputé à Anne de Boulen (b) les réſultats de cette

(a) « Ce Prince (remarque l'Editeur des Mémoires de Ribier, Tome I, p. 178) avoit de très-belles & » royales qualités : il étoit d'excellent eſprit & de » grand cœur, généreux & libéral juſqu'à la magnifi- » cence, vaillant & belliqueux, & qui faiſoit beau- » coup d'eſtime des hommes ſçavans; mais il avoit » auſſi de grands vices, & en tel dégré, que le mal » ſurpaſſoit le bien; car il eſtoit exceſſivement volup- » tueux & très-léger, jaloux & défiant en ſes amitiés » auſſi bien qu'en ſes amours, colère, & qui pis eſt, » impétueux & violent en ſon ire juſqu'à la cruauté.

(b) Anne de Boleyn (ainſi la nomment les Écrivains Anglois) contribua eſſentiellement au ſchiſme. Elle n'avoit que ce moyen pour monter ſur le trône.

Digitized by Google

ſciſſion. Mais le ſchiſme dont il s'agit auroit-il moins éclaté, ſi Henri VIII eût épouſé la Ducheſſe d'Alençon ? Alors qui ſait juſqu'où il eût pu s'étendre ? Sans doute c'eſt en raiſon de cette accuſation que le Laboureur (a) appelle Anne de Boulen une autre *Frédegonde*. Pour que le parallelle ne fût pas tout-à-fait faux, il faudroit que l'hiſtoire de ſa vie préſentât quelques-unes des atrocités dont le tiſſu a dévoué la mémoire de Frédegonde à l'exécration de la poſtérité. En effet, quels ſont les crimes d'Anne de Boulen ? Elle plut à ſon Souverain ; & rougiſſant d'en être la maîtreſſe, elle exigea le titre d'épouſe pour le recevoir dans ſes bras. Lui reprochera-t-on d'avoir employé dans cette circonſtance le manége de l'intrigue & l'art de la ſéduction ? Ce délit, ſi c'en eſt un, avoit un motif bien ſéduiſant pour une femme coquette & ambitieuſe : il s'agiſſoit de s'aſſeoir ſur le trône. Voudra-t-on encore juger Anne de Boulen d'après le ſupplice

Auſſi M. Hume (Tome I de l'Hiſt. de la Maiſon de Tudor, p. 219 & 231 de la trad. franç. in-4°.) déclare-t-il poſitivement qu'elle excita Henri à ſe ſéparer de la communion romaine, & qu'elle ſoutint les réformés de ſon crédit.

(a) Addit. *ibid.*

Digitized by Google

qui lui fût infligé ? On l'accusa d'un commerce incestueux, & de plusieurs adultères. Mais ces accusations (a) ont-elles été bien prouvées ? L'Abbé le Laboureur ne dissimule pas son doute à cet égard ; & généralement on convient que le grand crime d'Anne de Boulen à cette époque fut d'avoir une rivale (Jeanne Seymour) dont les charmes avoient enflammé le cœur inconstant de Henri. Un parti puissant profita pour la perdre de la nouvelle passion du Monarque Anglois. Son élévation au trône avoit été le signal du schisme, & comme on va le lire dans les Mémoires de Castelnau, il est à présumer que les Catholiques la punirent d'un événement auquel elle avoit participé. Nous ajouterons que pendant le triomphe d'Anne de Boulen, qui dura peu, la Cour de France entretint avec elle des intelligences. Ce fait,

(a) La plupart des Historiens Anglois paroissent n'y pas ajouter foi : cependant nous invitons le Lecteur à lire le récit des malheurs d'Anne de Boleyn dans l'ouvrage de M. Hume. On s'y convaincra que, si elle fut légère, ambitieuse & coquette, son ame tendre & sensible méritoit de l'indulgence. Ses lettres surtout, dont on a parlé avantageusement dans les observations sur du Bellay, Tome XVIII de la Collection, p. 330, sont propres à lui concilier l'intérêt & la pitié.

Digitized by Google

& la plupart de ceux qu'on vient de rapporter, ont été négligés par nos Hiſtoriens. Cependant ils fourniſſent la clef d'événemens intéreſſans. Le Laboureur (a) nous a tranſmis une lettre où les intrigues du miniſtère françois auprès d'Anne de Boulen, ſe trouvent dévoilées. François Ier vouloit ou l'alliance de Henri, ou au moins ſa neutralité dans la guerre qu'il projettoit contre Charles-Quint. Voici la ſubſtance de la lettre qu'écrivoit alors à l'Amiral Chabot Palamedes, Gontier (b) ſon Secrétaire, chargé de cette négociation. Après lui avoir rendu compte de la manière dont on l'introduiſit chez le Roi d'Angleterre, *il ſe retira* (dit-il) *pour m'ouir & m'eſcouter ſeul à ſeul, & s'eſtre mis à ſon aiſe ſur un dreſſoir au bas de la ſalle...* La première propoſition de Gontier eut pour objet l'alliance & l'amitié des deux Souverains. De-là il paſſa à une ſeconde, qui ne

(a) Additions aux Mémoires de Caſtelnau, T. I, p. 405 & ſuiv.

(b) Dans les obſervations ſur les Mémoires de du Bellay (Tome XIX de la Collection, p. 447) on a indiqué cette lettre, qu'on ſe réſervoit de faire connoître plus amplement en ſon tems. On y trouvera des éclairciſſemens relatifs à la perſonne de Palamedes Gontier.

Digitized by Google

plut pas moins à Henri VIII. Il s'agit du mariage d'Eliſabeth, fille de ce Monarque & d'Anne de Boulen, avec le troiſième des fils de François Ier. L'alliance étoit d'autant plus importante, que le Parlement d'Angleterre, en excluant du trône Marie, fille de Catherine d'Arragon, venoit d'en déclarer (a) héritière la jeune Eliſabeth. La troiſième propoſition de Gontier fut encore accueillie; c'étoit que Henri ne prit plus le titre de Roi de France. La quatrième choqua le Monarque Anglois. On deſiroit qu'il renonçât à la penſion viagère de cinquante mille écus, & aux dix mille écus de ſel que lui payoit la France. Henri déclara qu'une rénonciation de cette eſpèce ſeroit injurieuſe pour lui, & qu'il lui ſembloit extraordinaire qu'on la lui propoſât à l'inſtant où il con-

(a) Henri VIII dit à Gontier qu'Eliſabeth *avoit été proclamée & publiée en ce titre par les Parlemens & Eſtats, & qu'au regard de ſon autre fille Marie, chacun la tient pour baſtarde comme elle eſt...* Le titre d'héritière préſomptive n'appartint pas longtems à la jeune Eliſabeth. La cataſtrophe d'Anne de Boulen ſa mère, fut le terme de ſa grandeur. Après bien des variations de ce genre, Henri détermina ainſi l'ordre de la ſucceſſion au trône d'Angleterre. Edouard ſon fils fut nommé pour le remplacer; au défaut d'Edouard, Marie, & enſuite Eliſabeth.

Digitized by Google

ſentoit d'unir à un puiné de France ſa fille qui avoit l'expectative d'un grand Royaume. Les autres articles traités dans cette conférence, avoient rapport à la guerre que François Ier ſe préparoit à entreprendre contre l'Empereur; & Henri ne témoigna pas y prendre un vif intérêt.

Goſtier détaille enſuite les converſations particulières qu'il eut avec le Secrétaire d'Etat Cromwel (a), & le Duc de Norfolck (b), deux des principaux Miniſtres de Henri. Le premier, en lui vantant la puiſſance de ſon maître, lui obſerva *qu'il avoit augmenté ſon revenu de plus de cinq cens mille eſcus par an; car* (ajoutoit-il) *le Parlement & eſtats du Royaume luy ont accordé les dixmes ordinaires, outre leſquelles*

(a) Thomas Cromwel remplaça dans la faveur de Henri le Cardinal Wolſcy, dont il avoit été l'ami zélé. Créé Pair d'Angleterre, il prit le nom de Comte d'Eſſex. Son crédit n'eut qu'un tems. Henri changeoit de favoris comme de maîtreſſes.

(b) Ce Duc de Norfolck qui joua un grand rôle ſous le règne de Henri, & ſous les trois ſuivans, fut un des perſécuteurs d'Anne de Boleyn ſa niéce. Des liaiſons trop intimes avec Marie Stuart l'engagèrent dans une conſpiration contre Eliſabeth; & nous le verrons porter ſa tête ſur l'échaffaud.

Digitized by Google

il prendra cette année les annates des Eveschés, Abbayes & autres benéfices du pays.

La seconde audience accordée à Gontier par Henri VIII en présence de Cromwel, fut orageuse. Ce Prince se plaignit vivement des pourparlers du mariage du Dauphin avec la fille de l'Empereur, des négociations qui se tramoient à ce sujet. Il parla avec aigreur de l'entrevue de Marseille (a), & de la manière dont François Ier se conduisoit envers la Cour de Rome. Les protestations de Gontier le calmèrent, *en maniere* (nous apprend-il) *que je le vis, & le trouvay bien r'habillé & remis premier que partir de-là.*

La troisième audience eut pour objet spécial le projet d'une entrevue entre les deux Rois.

Le surplus de la dépêche de Gontier renferme des anecdotes trop curieuses pour seborner à une simple analyse. Laissons-le parler lui-même. « Monseigneur (dit-» il) je me tins toute cette matinée-là » avec ledit Cromwel; & sur l'après-dinée » il me mena en la salle de la Reine, où le

(a) Il s'agit ici de l'entrevue du Pape Clément VII & de François I à Marseille en 1533. Henri prétendoit que le Roi de France n'y avoit pas stipulé ses intérêts comme il auroit dû le faire.

Digitized by Google

» Roy ſe trouva. Je fis à ladite Dame la
» réverence, & luy préſentay vos lettres,
» expoſant entierement ce que j'avois eu
» commandement de luy dire par vous. Je
» la vis en ce propos, eſtonnée, ſe plaignant
» de ma trop longue demeure, qui avoit
» cauſé & engendré au Roy ſon mary plu-
» ſieurs doutes & eſtranges penſemens; à
» quoy diſoit eſtre bon beſoin que vous
» penſiez de donner remede, faiſant envers
» le Roy ſon frere qu'elle ne demeure *af-*
» *folée & perdue*; car elle ſe voit bien pro-
» chaine de cela, & plus en peine & en-
» nuy que paravant ſes eſpouſailles; me
» chargeant de vous prier & requérir de ſa
» part de pourvoir à ſon affaire, duquel elle
» ne pouvoit me parler ſi amplement que
» deſiroit pour la crainte où elle eſtoit, &
» les yeux qui regardoient ſa contenance,
» tant dudit Seigneur ſon mary, que Princes
» qui là eſtoient; me diſant qu'elle ne
» pourroit eſcrire, que plus ne me verroit,
» ne pouvoit plus longuement demeurer
» avec moy. Auquel langage me délaiſſa,
» ſortant iceluy Seigneur Roy de ladite
» ſalle, pour entrer en l'autre prochaine,
» où les danſes ſe leverent ſans que ladite
» Dame y allaſt, vous aſſeurant, Monſei-

Digitized by Google

» gneur, à ce que j'en puis connoiſtre qu'elle » n'eſt pas à ſon ayſe (a) ; préſumant à mon » petit jugement que les doutes & ſoupçons » de ce Roy, dont je vous ay mentionné » cy-devant, la mettent en ce travail ».

Gontier termine ſa lettre par les mots ſuivans. « Vous adviſant au demeurant, » Monſeigneur, que les Grands de cette » Cour m'ont à pluſieurs fois enquis de » *l'acte* (a), *proceſſion & harangue tant*

(a) Le Laboureur date la dépêche de Palamedes Gontier du 5 Février 1535. Par la manière dont s'exprime Anne de Boleyn, il eſt clair qu'elle étoit menacée d'une prochaine diſgrace ; on ſait qu'elle fut décapitée le 9 Mai de l'année ſuivante.

(a) Voici le fait : les nouveaux ſectaires avoient affiché des grands placards où l'on injurioit les principaux dogmes de la religion catholique. Le Parlement informa contre les coupables qu'on accuſoit des complots les plus horribles. On en arrêta vingt-quatre. François I voulant montrer aux Princes d'Italie ſon attachement pour la religion, vint à Paris en 1535 au milieu de l'hyver. Il ordonna une proceſſion générale, à laquelle il aſſiſta avec toute ſa Cour. A chaque ſtation le Monarque, une torche à la main, ayant à ſes côtés les Cardinaux de Lorraine & du Bellay, ſe proſternoit humblement, & imploroit la miſéricorde divine. La proceſſion finie, François I dans la ſalle de l'Evêché prononça une harangue analogue à la circonſtance. Il y mit tant d'enthouſiaſme, qu'on

Digitized by Google

» *louables*, faits à Paris dernierement par » le Roy *pour l'honneur du ſacrement*, pu- » nition & correction des ſectes luthérien- » nes; de quoy ils donnent louange & » gloire audit Seigneur, trop plus grande » que d'avoir ſuppédité & gagné un grand » nombre de batailles; & hier comme j'eſ- » tois à la table où MM. Nortfolck, Suf- » folck, Owaſton, Borgonny, tous Cheva- » liers de la Jarretiere, & autres bon nombre » eſtoient, leſquels M. de Morette feſtinoit, » ils prirent trés-grand plaiſir d'en ouir par » moy, qui avois *vu le miſtère* le jour pré- » cédant mon partement, portans tous dudit

l'interrompit par des cris & des ſanglots. On publia un édit terrible contre les ſectaires; & pour animer les dénonciateurs, on leurs promit le quart des biens des accuſés. Afin de compléter cet acte expiatoire, le Monarque voulut repaître ſes yeux du ſupplice barbare infligé à ſix de ceux qui paſſoient pour avoir affiché les placards. Au lieu de les brûler, ſuivant l'uſage ordinaire, on avoit attaché ces malheureux à de longues perches, qu'on retiroit à volonté. Par ce moyen on prolongeoit les ſouffrances des criminels. Si le zéle bouillant de François I plût en Italie, il lui nuiſit beaucoup dans l'eſprit des Allemands. Mais ce qu'il y a ici de plus ſingulier, c'eſt d'entendre les Seigneurs Anglois applaudir à ces événemens, lorſqu'eux mêmes conſentoient au ſchiſme avec la Cour de Rome.

Digitized by Google

» Seigneur les paroles & louanges deſſus » dites ».

(3) « Si Thomas Morus (a obſervé ju- » dicieuſement le (a) Laboureur) s'eſtoit » pu perſuader que ſa charge de Chancelier » d'Angleterre ne l'euſt attaché qu'aux paſ- » ſions de ſon Roy, il auroit eſté l'heureux » de ſon tems ; mais ce bonheur auroit pris » fin avec ſa vie : il ne reſteroit à ſa mé- » moire que le reproche d'une honteuſe » laſcheté ; & on luy imputeroit l'héréſie » d'un Royaume, dont il avoit les loix & » la religion en ſa garde ».

Morus, dont les Hiſtoriens Anglois, & particulièrement M. Hume (b) vantent les vertus & les connoiſſances littéraires, fut appellé par Henri VIII dans ſon Conſeil. La dignité de Chancelier étant devenue vacante, ce Prince la lui conféra. On croyoit que Morus, pour s'y maintenir, approuveroit le mariage du Monarque avec Anne de Boulen. Mais on connoiſſoit mal le caractère ferme du Magiſtrat. Non-ſeulement il s'éleva

(a) Dans ſes additions aux Mémoires de Caſtelnau, Tome I, p. 414.

(b) Hiſtoire de la Maiſon de Tudor, Tome I, page 111.

Digitized by Google

contre ce mariage : il fit plus; le titre de chef ſuprême de l'Egliſe que Henri s'étoit arrogé, répugnoit à ſes principes. Quoique des Evêques courtiſans y euſſent ſouſcrit, Morus les rèprouva hautement. Cette oppoſition fut regardée comme un crime de leze-Majeſté; & le nom de Morus (a) groſſit la liſte des victimes que Henri VIII immola au pouvoir arbitraire. La relation de ſon procès (b) copiée par le Laboureur ſur un manuſcrit envoyé de Londres, offre des traits remarquables, & qui caractériſent l'eſprit de la nation angloiſe à cette époque. Si cet eſprit différe de celui qui y domine de nos jours, le rapprochement nous ſemble propre à exercer la curioſité du Lecteur.

« Maiſtre Thomas Morus (lit-on dans cet » écrit) n'agueres Chancelier d'Angleterre, » fut mené le 1er jour de Juillet 1535 de- » vant les juges délégués de par le Roy

(a) Pour vaincre ſa fermeté, on le traita durement dans ſa priſon; & on lui refuſa la permiſſion de lire, qui d'abord lui avoit été accordée. Morus ſe contenta de fermer ſes fenêtres, diſant *qu'il n'avoit plus beſoin de la lumière, puiſqu'on lui en ôtoit toute la joye.* Une détention perpétuelle ne l'effraya pas davantage. Henri furieux, ordonna ſa mort.

(a) Addit. Tome I, p. 415 & ſuiv.

» Henry

Digitized by Google

» Henry VIII : après que les charges & » informations faites à l'encontre de luy » eurent esté lues en sa présence, le sieur » Chancelier & Duc de Nortfolck s'adres- » sant à luy, dit : *Vous voyez, Morus;* » *que vous avez grandement erré contre la* » *Majesté Royale; & néanmoins nous espé-* » *rons tant, de sa clémence & benignité, que* » *si vous voulez repentir de vostre obstinée* » *opinion, en laquelle vous avez téméraire-* » *ment persisté, que nous vous obtiendrons* » *grace & pardon...* A quoy respondit ledit » Morus; *Messieurs, je vous remercie très-* » *affectueusement de votre bonne volonté;* » *seulement je prie le Dieu tout puissant qu'il* » *luy plaise me maintenir en cette mienne* » *juste opinion, en sorte que je puisse perse-* » *verer jusques à la mort; & quant aux ac-* » *cusations dont on me charge, je doute* » *n'avoir l'entendement, la mémoire, ny la* » *parole pour y respondre & satisfaire, en* » *egard à la prolixité & grandeur des arti-* » *cles, vu aussi la longue détention de prison;* » *la debilitation & maladie que maintenant* » *je souffre...* Lors commandement fut fait » de luy apporter une chaise pour s'asseoir, » puis continua son propos en cette ma- » niere.

Digitized by Google

« En tant que touche le premier article, » qui contient que pour montrer ma malice » contre le Roy en la matiere du ſecond » mariage, où j'ay toujours reſiſté contre ſa » ſéréniſſime Majeſté, autre choſe ne veux » reſpondre que ce que j'en ay dit lors, eſt » ſelon ma conſcience, pource que je ne » pouvois & ne devois céler la vérité à mon » Prince; & ſi je ne l'avois ainſy fait, je » luy ſerois certainement traiſtre & deſloyal; » & puis pour telle erreur (*ſi cela ſe doit* » *nommer erreur*) j'ay eſté condamné, mes » biens confiſquez, à perpétuelle priſon, » en laquelle j'ay eſté détenu par l'eſpace » de quinze mois. Seulement je reſpondray » au cas principal ſur ce que vous dites » que j'ay encouru la peine du ſtatut fait au » dernier Parlement, depuis que je ſuis pri- » ſonnier, pour autant que par malice, » fauſſement & traiſtrement j'ay oſté à la » majeſté du Roy, ſon nom, ſon titre, ſon » honneur & ſa dignité, qui luy ont eſté » octroyez par ledit Parlement, qui l'a reçu » *ſuprême chef en terre & en l'égliſe d'An-* » *gleterre ſous Jéſus-Chriſt.* Premierement, » quant à ce que vous oppoſez que je n'ay » voulu reſpondre autre choſe à M. le Se- » crétaire du Roy, à l'honorable Conſeil &

Digitized by Google

» à Sa Majesté, quand ils m'interrogerent » que je sentois (a) dudit statut, sinon *que* » *moy estant mort au monde, je ne pensois* » *point à icelles choses, mais seulement à la* » *Passion de J. C.*; je vous dis que pour » tel mien silence vostre statut ne m'a pu » condamner à mort : car vostre dit statut, » ni toutes les loix du monde ne punissent » personne, sinon que pour aucun dit ou » fait, & non pour un semblable silence.

« A cela répliqua le Procureur du Roy, » disant que tel silence estoit une remons- » trance de certain jugement d'une malice » pensée contre ledit statut, pource que » tout sujet fidèle & loyal à la Majesté es- » tant interrogé sur ledit statut, estoit tenu » d'y respondre cathégoriquement sans au- » cune dissimulation, *que tel statut estoit* » *bon & sain*... Certes (dit Morus) si ce » que l'on dit vulgairement est vray que, » *qui tacet* (b) *consentire videtur*, mon silence » a plus approuvé le statut, que contemné (c); » & en tant que vous dites que tout sujet » fidele est tenu & obligé de respondre; je

(a) Quelle étoit sa manière de penser sur ledit statut.

(b) Que le silence paroît un consentement tacite.

(c) C'est-à dire l'a plus approuvé que mépriſé.

Digitized by Google

» dis qu'en matiere qui concerne la conſ-
» cience le ſujet fidele eſt plus obligé à ſa
» conſcience & à ſon ame qu'à choſe du
» monde, pourvu que telle conſcience,
» comme eſt la mienne, n'engendre ſcandale
» ou ſédition à ſon Seigneur, vous aſſeurant
» que ma conſcience ne s'eſt deſcouverte
» à perſonne vivant.

« Quant au ſecond article, qui eſt que
» j'ay pratiqué contre ledit ſtatut, eſcrivant
» huit paires de lettres à l'Evêque (a) de

(a) Jean Fisher, ou Fiſcher, ami de Morus, eut la tête tranchée pour les mêmes cauſes. Il avoit été le précepteur de Henri VIII : les ouvrages de controverſe écrits par le Monarque atteſtent que le diſciple avoit profité des leçons du maître. En 1597 on recueillit dans un ſeul volume imprimé à Wirtzbourg les œuvres de Fisher. Si l'on s'en rapporte à Sanderus dans ſon hiſtoire du ſchiſme d'Angleterre, Fisher n'eut que des vertus, & pas un ſeul défaut. Burnet & Hume lui font quelques reproches ſpécialement ſur ſon imagination trop prompte à croire au merveilleux. L'Hiſtoire de la Maiſon de Tudor (Tome I, page 251) offre à ce ſujet des particularités. Au ſurplus, le crime de Jean Fisher, dans la circonſtance dont il s'agit ici, étoit de ne vouloir pas reconnoître la validité du mariage d'Anne de Boulen, & la primatie eccléſiaſtique de Henri VIII. Le Monarque Anglois le fit mettre en priſon. Sur ces entrefaites le Pape Paul III ayant

Digitized by Google

» Rocheſter, luy donnant conſeil contre » voſtre dit ſtatut, je deſirerois merveilleuſement que telles lettres fuſſent lues en » public ; mais puiſqu'elles ont eſté brûlées » par ledit Evêque, ainſi que vous dites, je » veux volontairement en dire la ſubſtance : » le contenu d'aucunes eſtoit de choſes » familières, qui réquéroient noſtre ancienne » amitié. Une autre contenoit la reſponſe à » la ſienne, par laquelle il demandoit quoy » & comment j'ay reſpondu à la premiere » examination ſur ledit ſtatut ; dequoy je » luy reſpondis *que j'avois informé ma conſcience, & qu'ainſi devoit informer la ſienne.* » Véritablement je le prends ſur mon ame ; » c'eſt le contenu èſdites lettres pour leſquelles je puis par voſtre ſtatut eſtre condamné à la mort.

« Quant au tiers (a) article qui dit que » moy eſtant condamné par le Conſeil, je » reſpondis *que voſtre ſtatut eſtoit comme* » *une eſpée tranchante des deux coſtés, enſorte* » *que celuy qui le voudroit garder, perdroit* » *ſon ame, & qui le voudroit contemner perdroit le corps ;* ce qu'a pareillement reſ-

envoyé à Fisher le chapeau de Cardinal, cette dignité lui valut la mort.

(a) Au troiſième.

Digitized by Google

» pondu, ainſi que vous le dites, l'Evêque » de Rocheſter, & que pour cela il appert » comme nous nous eſtions recordez; je » vous dis que je ne reſpondis que condi- » tionellement, c'eſt à ſçavoir que *ſi c'eſtoit* » *un ſtatut tranchant des deux coſtés comme* » *une eſpée, comment ſe pourroit gouverner* » *l'homme pour n'encourir l'un des périls?* » En quelle maniere peut avoir reſpondu » l'Evêque de Rocheſter; je ne ſçay s'il a » reſpondu comme moy, cela eſt venu pour » la conformité de noſtre entendement & » doctrine, & non pour nous eſtre recordez; » & croyez que je ne fis oncques, ny dis » choſe malicieuſement contre voſtre ſtatut; » mais bien peut-eſtre qu'on l'a malicieu- » ſement rapporté à la bonne grace du » Roy.

« Alors furent appellez par l'Huiſſier 12 » hommes à la couſtume (a) du pays, &

(a) Cette coutume, dont il faut chercher l'origine dans la légiſlation mâle & agreſte des peuplades du Nord, à qui on doit l'établiſſement de la plupart des monarchies de l'Europe, mériteroit bien des recherches particulières. Il nous ſemble que cette inſtitution, fondée ſur le droit naturel, eſt un des plus beaux hommages qui jamais ayent été rendus à la liberté civile. Ce peuple conquérant ſentit que pour s'atta-

Digitized by Google

» leur furent baillez lesdits articles, qu'ils » adjoutaſſent, jugeaſſent & adjuraſſent ſi » *ledit Morus avoit malicieuſement contrevenu* » *audit ſtatut ou non ;* leſquels s'eſtant re- » tirez à part environ un quart-d'heure, » retournerent devant les Princes & Juges » ordinaires, & prononcerent *guilty*, c'eſt- » à-dire *condamné, ou digne de mort ;* & » incontinent fut ſon arreſt prononcé par » M. le Chancelier *Jouxte & ſelon la lettre* » *de la noble loi.*

« Cela fait, Morus commença à parler en » cette maniere : *Or, puiſque je ſuis con-* » *damne (voir & Dieu ſçait comment) je* » *veux librement parler de voſtre ſtatut, pour* » *deſcharger ma conſcience ; & dis qu'il y a* » *ſept ans que j'eſtudie en cette matiere ;* » *mais je n'ay vu aucun* DOCTE *approuvé* » *de l'Egliſe qui die qu'un temporel puiſſe*

cher le peuple conquis, il devoit lui faire partager le bénéfice de la loi par laquelle il étoit gouverné. Ce ſeroit un tableau curieux que celui où, à l'aide des monumens, on développeroit les différentes cauſes qui chez pluſieurs nations ont fait diſparoître cette coutume de leurs codes, tandis qu'ailleurs elle s'eſt conſervée. Une diſcuſſion de ce genre n'étant pas de notre reſſort, il nous ſuffit d'en avoir indiqué l'apperçu.

Digitized by Google

» *ou doive eſtre chef de la ſpiritualité...*
» Alors lui fut propos interrompu par ledit
» ſieur Chancelier, & luy dit : *Comment,*
» *Morus, voulez-vous eſtre plus ſage & de*
» *meilleure conſcience que tous les Eveſques,*
» *la Nobleſſe univerſellement, & tout le*
» *Royaume ?* A quoy reſpondit Morus,
» *Mylord pour un Eveſque que vous avez*
» *de voſtre opinion* (a), *j'en ay des ſaints*
» *plus de cent de la mienne, & pour un voſtre*
» *Parlement, & Dieu ſçait quel, j'ay tous*
» *les ſaints Conciles généraux depuis mille*
» *ans ; & pour un Royaume, j'ay la France*
» *& toute la Chreſtienté.*

« Lors le Duc de Norfolck luy dit : *Eſ-*
» *coute, Morus ; l'on voit clairement la*
» *malice.* Morus reſpondit : *Mylord, ce que*
» *j'en dis eſt pour la deſcharge de ma conſ-*
» *cience, & pour ſatisfaire à mon ame ; &*
» *de ce j'appelle Dieu à teſmoin, qui eſt le*
» *ſcrutateur des cœurs humains. Je dis da-*

(a) Nous devons prévenir le Lecteur que les raiſonnemens de Morus ont été combattus par les adverſaires du parti pour qui il ſe ſacrifia. Si l'on veut connoître le pour & le contre, il ſuffira de comparer l'hiſtoire du ſchiſme d'Angleterre par Sanderus, avec l'hiſtoire de la réformation d'Angleterre par Burnet.

Digitized by Google

» *vantage que voſtre ordonnance eſt mal*
» *faite; car vous avez fait profeſſion & juré*
» *de ne jamais faire choſe contre l'Egliſe,*
» *laquelle eſt en toute la Chreſtienté une ſeule*
» *& non diviſée; & vous n'avez authorité*
» *quelconque ſans le conſentement des autres*
» *Chreſtiens de faire loy ny acte de Parleme*
» *contre ladite union de Chreſtienté. Je ſ*
» *bien pour quelle cauſe m'avez condam*
» *c'eſt pource que je n'ay jamais par*
» *devant voulu conſentir à la matière d*
» *ſecond mariage du Roy: mais j'eſpere*
» *bien à la divine bonté & miſéricorde, &*
» *que ainſi que St. Paul, comme il eſt eſcrit*
» *en ſa vie, perſécuta toujours St. Eſtienne,*
» *& que maintenant ils ſont amis en Paradis,*
» *ainſi nous, combien que nous ayons diſ-*
» *corde en ce monde, en l'autre nous ſerons*
» *enſemble unis; & ſur ce, je prie Dieu qu'il*
» *vous veuille ſauver & garder le Roy.*

« Ainſi que l'on menoit ledit Morus en
» la groſſe tour, l'une de ſes filles nommée
» Marguerite, avant qu'il entraſt en ladite
» tour, ſe jetta au milieu de la troupe des
» archers & gardes, eſpriſe & vaincue d'une
» extrême douleur & amour filiale, ſans
» avoir aucun reſpect à l'aſſiſtance ny au
» lieu public, ſauta au col dudit Morus, &

Digitized by Google

» le tint quelque eſpace embraſſé ſans pou-
» voir parler ; & après ledit Morus par per-
» miſſion de ſa garde, luy dit pour la con-
» ſoler : *Marguerite, ayez patience, ne vous*
» *tourmentez plus ; c'eſt la volonté de Dieu.*
» *Longtems a qu'avez connu le ſecret de mon*
» *cœur*... Puis eſtant eſloignée de luy comme
» de dix ou douze pas, derechef retourna
» comme devant au col de ſondit pere, à
» laquelle ne dit autre choſe, *ſinon qu'elle*
» *priaſt Dieu pour ſon ame*, & ce ſans au-
» cunes larmes (a) & changement de cou-
» leur.

« Le Mardy ſuivant il fut décapité en la
» grande place qui eſt devant ladite tour,
» & peu auparavant l'exécution pria les
» aſſiſtans de prier Dieu pour luy par deçà,
» & que d'autre part il prieroit pour eux.
» Après les exhorta & ſupplia très-inſtam-
» ment *qu'ils priaſſent pour le Roy, afin*
» *que Dieu luy vouluſt donner bon conſeil,*
» *proteſtant qu'il mouroit ſon bon & loyal*
» *ſerviteur, & de Dieu premierement* ».

(a) Le récit de M. Hume (Hiſt. de la Maiſon de Tudor, Tome I, p. 254) confirme cette ſérénité d'ame que Morus conſerva. Il marcha, dit l'Hiſtorien Anglois, gaiement au ſupplice.

Digitized by Google

(4) Ce Seigneur ne s'appelloit point *Henri*, mais *Edouard* de Courtenay, Marquis (a) d'Exéter. Caſtelnau a partagé l'erreur commune à ſes contemporains, en croyant à cauſe du nom & des armes, que ces Courtenay deſcendoient de la branche royale de France déſignée ſous cette dénomination. Il ſe trompe encore, quand il allégue à ce ſujet l'autorité de du Tillet. L'Abbé le Laboureur (b) a fort bien remarqué que du Tillet au contraire panche à conſidérer les Courtenay d'Angleterre comme iſſus des Courtenay de France, dont Pierre le plus jeune des fils de Louis-le-Gros épouſa l'héritière. Le Laboureur a prouvé par la déduction de documents généalogiques qui nous paroiſſent inconteſtables, que les Courtenay Anglois (c) appartiennent aux anciens Courtenay François, mais qu'ils ne ſortent point du fils de Louis-le-Gros. Le premier Courtenay qui paſſa en Angleterre, y ſuivit

(a) Il fut créé Comte de Devonshire.

(b) Additions aux Mémoires de Caſtelnau, T. I, p. 419 & ſuiv.

(c) Par rapport à cette branche de Courtenay qui paſſa en Angleterre, on peut encore conſulter l'ouvrage, connu du Père Anſelme, Tome VII, p. 838 de l'édition de 1726.

Digitized by Google

Guillaume-le-Conquérant. Edouard de Courtenay dont il s'agit ici, & qui en descendoit, étoit petit-fils de Guillaume de Courtenay, époux de Catherine de Lancastre, belle-sœur de Henri VII, Roi d'Angleterre. Par là il se trouvoit cousin issu de germain de la Reine Marie & de la Princesse Elisabeth, filles de Henri VIII.

(5) La haute naissance (a) du jeune Courtenay, & les agrémens de la figure qui chez les Grands en imposent à la multitude, fixoient sur lui les yeux de la nation. En général les Anglois auroient été flattés d'avoir pour souverain un de leurs concitoyens. Il est certain que ce mariage fut proposé à Marie, & que plusieurs de ses Ministres l'appuyoient fortement. Ils ignoroient que cette Princesse, en montant sur le trône, avoit résolu de s'en rapporter (b) absolument à Charles-Quint dans le choix de l'époux

(a) A différentes reprises ses ancêtres s'étoient alliés avec les Rois d'Angleterre. Il avoit eu pour mère Gertrude Blunt, fille unique de Guillaume Blunt, sieur de Montjoye.

(b) Voyez l'observation, n°. 3, sur le septième Livre des Mémoires de F. Rabutin, T. XXXVIII de la Collection, p. 457.

Digitized by Google

qu'elle prendroit. Dès-lors il fut facile à ce Monarque de renverser le projet d'une union contraire à ses intérêts. Courtenay lui-même fit tout ce qu'il falloit pour ne pas réussir. Des légéretés & des inconséquences de jeunesse furent grossies par les émissaires de l'Espagne ; & Marie, qu'on eut soin d'effrayer, trembla pour l'avenir. On ne doit pas conclure de-là que cette Reine ait eu pour Courtenay ce qu'on appelle une passion. Le Laboureur (a) & la plupart des Historiens nationaux ou étrangers ont répété à l'envi la relation romanesque de ces prétendues amours. Marie (racontent-ils gravement) renonça à l'inclination qu'elle avoit pour Courtenay, parce qu'elle s'apperçut de la préférence qu'il donnoit à sa sœur Elisabeth. Ces détails propres à intéresser sur la scène théatrale, ont un air de vraisemblance qui séduit. Il étoit naturel qu'un Seigneur jeune & beau ne balançât pas entre deux femmes, dont l'une âgée de trente-six à trente-huit ans, étoit dévote & austère, tandis que l'autre, atteignant son-

(a) Lisez entre autres les additions de le Laboureur aux Mémoires de Castelnau, Tome I, p. 422. Hume, Hist. de la Maison de Tudor, Tome I, page 477 & suiv.

Digitized by Google

quatrième lustre, réunissoit aux graces de la jeunesse, l'enjouement & les charmes de l'esprit. Il est fâcheux pour ceux qui aiment les fictions, que les monumens démentent ces faits. Un moderne (a) a reproché vivement à l'Abbé de Vertot d'avoir fait usage de ce roman dans l'introduction qui précéde un recueil (b) précieux dont la rédaction lui avoit été confiée. Il le juge d'autant plus blâmable, que ce recueil ne fournit aucun fait à cet égard sur lequel l'Abbé de Vertot ait pu s'étayer. En effet, si l'on compare les dépêches contenues dans ce recueil avec l'analyse qu'en fait le critique moderne, on n'y apperçoit pas la plus légère trace des amours de Marie pour Courtenay, & de l'inconstance de celui-ci en faveur d'Elisabeth. On y voit que ce Seigneur avoit perdu toute espérance d'obtenir la main de la Reine, lorsque ses amis lui conseillèrent de songer à celle d'Elisabeth. On y trouve

(a) Nouveaux éclaircissemens sur l'histoire de Marie Reine d'Angleterre adressés à M. David Hume, p. 97 & suiv.

(b) Ce recueil a pour titre : *Ambassade de MM. de Noailles en Angleterre depuis 1552 jusqu'en 1556.* 1763. 5 vol. in-12.

Digitized by Google

que ce ne fut point un dépit amoureux qui détermina la haine de Marie contre sa sœur ; mais que cette antipathie tiroit son origine des intérêts opposés de leurs mères respectives, & que la diversité de croyance en fait de religion les portoit à se haïr réciproquement. Ajoutons à ces considérations (car il faut être vrai) que les intrigues sourdes d'Elisabeth & de Courtenay achevèrent d'irriter Marie. Il ne s'agissoit pas moins que de la détrôner. Les dépêches de M. de Noailles, alors Ambassadeur en Angleterre, dévoilent le mistère auquel il participoit. Ce Ministre ne dissimule pas qu'on mit (a) tout en œuvre pour que Courtenay, s'il n'épousoit pas la Reine, épousât Elisabeth, que cette Princesse consentoit à le suivre dans le Devonshire, & que pour la consommation de ce projet les peuples prenant une fois les armes, *Madame Elisabeth* (b) *& Courtenay auroient bonne part à la Couronne...*

(6) Castelnau confond les faits en plaçant

(a) Ambassade de MM. de Noailles en Angleterre, &c. T. II, p. 254.

(b) Ambassade de MM. de Noailles en Angleterre, &c. T. II, p. 310.

Digitized by Google

ici par anticipation une énumération de titres contredite par l'ordre chronologique des évènemens. En effet, on lit parmi ces titres celui de *Roi de France* qui n'a pu appartenir au Dauphin François & à son épouse qu'après la mort de Henri II. Or, cette date ne s'accorderoit pas avec l'époque à laquelle il est constaté que Marie Stuart s'intitula Reine d'Angleterre & d'Irlande. Tous les monumens attestent qu'en apprenant l'avénement d'Elisabeth au trône d'Angleterre, c'est-à-dire vers la fin de 1558, Marie Stuart s'arrogea aussi-tôt les titres dont il s'agit; à l'instigation des Princes de la Maison de Guise, Henri II l'y détermina. Non-seulement cette Princesse écartela les armes d'Angleterre dans les siennes; des actes publics émanés d'elle furent souscrits avec ces titres; & M. Robertson (a) en cite comme existans encore de nos jours en Ecosse. Des prétentions manifestées aussi publiquement causèrent à Elisabeth de justes allarmes. Elle connoissoit l'ambition de la Maison de Guise, & l'ascendant qu'elle avoit sur Marie Stuart. Le parti Catholique très-nombreux en Angleterre l'inquiétoit. Les craintes qu'Elisabeth éprouva dans cette oc-

(a) Histoire d'Ecosse, T. I, p. 257.

currence,

Digitized by Google

currence, furent le principe de la haine qu'elle voua à Marie Stuart. Auſſi, comme on le verra, la pourſuivit-elle juſqu'au tombeau.

(7) Marie, ſœur du Duc de Guiſe & du Cardinal de Lorraine, étoit reſtée veuve de Jacques V, Roi d'Ecoſſe. « Sans faire tort » à l'Ecoſſe (a remarqué le (a) Laboureur) » on peut dire que cette Princeſſe y porta » des vertus plus précieuſes que n'eſt cette » couronne, puiſqu'elle meſme l'a advoué, » puiſqu'elle l'eſtima digne de régner en » qualité de Régente après la mort de ſon » mary, & qu'elle s'eſt louée de ſon heu- » reux gouvernement, juſqu'à ce que l'hé- » réſie, qui eſtoit l'ennemie de l'ordre & » de l'eſtat monarchique (b), mit ce Royaume

(a) Additions aux Mémoires de Caſtelnau, Tome I, p. 412 & 413.

(b) Quand on aura lu l'obſervation qui ſuit, on appréciera l'inexactitude de ces aſſertions. L'eſprit de parti les a dictées à l'Abbé le Laboureur. Il faut être impartial en écrivant l'hiſtoire, & ne point attribuer excluſivement aux uns le mal dont les autres ont été complices. L'homme ſage ſe borne à plaindre l'aveuglement de ſes ſemblables qui ſont plongés dans l'erreur. Il déſire ardemment que leurs yeux ſe deſſillent; mais il ne leur imputera jamais d'être les ſeuls au-

Digitized by Google

» en proye à la malice & à l'ambition des » Grands. Ils abusèrent de sa patience & de » sa douceur; & après avoir establi une » nouvelle religion, ils la voulurent vio- » lenter en la sienne, pour profiter du dé- » sordre d'une guerre civile, où la nécessité » de se défendre l'obligea de leurs témoi- » gner qu'elle avoit assez de courage pour » maintenir son autorité par les armes ». Cet éloge de Marie de Guise est-il conforme aux monumens & aux faits ? Les détails dans lesquels on va entrer, détermineront le jugement qu'on doit en porter. Avant tout, il est essentiel de réformer plusieurs inexactitudes échappées à le Laboureur dans son précis des troubles qui s'élevèrent en Ecosse, & des causes qui les firent naître. A entendre cet Ecrivain, on croiroit d'abord que Marie de Guise obtint la Régence immédiatement après la mort de Jacques V. Les choses ne se passèrent point ainsi. La noblesse déféra la Régence à Jacques Hamilton, Comte d'Arran, & héritier de la Jeune Marie Stuart. Ce Seigneur plus adonné à ses plaisirs qu'aux affaires, étoit incapable de soutenir ce lourd fardeau. Aussi

teurs de calamités qui furent le résultat de la force opposée à la force.

Digitized by Google

ſon adminiſtration fut-elle fort orageuſe. Le caractère âpre & fier d'une nobleſſe accoutumée à l'indépendance de l'ariſtocratie féodale, les efforts d'une religion nouvelle tendant à détruire l'ancienne, les intrigues de la France & de l'Angleterre ſe diſputant reſpectivement pour leurs Princes la main de l'héritière du trône d'Ecoſſe, firent acheter chèrement au Comte d'Arran l'autorité dont on l'avoit revêtu. C'eſt dans l'Hiſtoire d'Ecoſſe (a) par M. Robertſon qu'il faut parcourir le tableau de ſes embarras & des chagrins qui le dévoroient. Marie de Guiſe (raconte cet Hiſtorien) aſpiroit depuis longtems à cette Régence dont le poids écraſoit le Comte d'Arran. « Marie (ajoute » (b) t-il) avoit l'audace & l'ambition qui » faiſoient le caractère diſtinctif des Princes » de ſa maiſon : mais une grande égalité

(a) Quoique cet ouvrage de M. Robertſon ſoit ſa première production, nous n'avons pas balancé à le prendre pour guide. Il a écrit ayant les monumens ſous les yeux; & l'énumération qu'il en donne dans ſa préface, nous a ſemblé mériter confiance. Toutes ces pièces étoient inconnues à l'Abbé le Laboureur, & à ceux de nos écrivains qui ont fait mention des révolutions ſurvenues en Ecoſſe à cette époque.

(a) Hiſtoire d'Ecoſſe, T. I, p. 199.

Digitized by Google

» d'ame & beaucoup d'adresse réprimoient » en elle ces passions. Cachant ses desseins » avec tout l'art dont une femme est capa- » ble, la politique la plus fine & la plus » prudente la porta par dégrés au pouvoir » suprême »... Le moyen qu'elle employa fut bizarre; & il est rare qu'il soit couronné par le succès. Marie manœuvra de manière à amener le Comte d'Arran à une démission volontaire, & à se contenter de la seconde place, après avoir occupé la première. Tandis que les Guises en France soufloient le feu de la persécution contre les nouveaux sectaires, Marie de concert avec eux les accueilloit en Ecosse. Affectant une indifférence apparente pour les points de religion contestés, elle gagna leur confiance. Entourée par là d'une faction nombreuse, cette Princesse n'hésita plus à faire proposer au Comte d'Arran de donner sa démission. D'un côté on l'effraya, en lui exaggérant le compte sévère qu'il auroit à rendre de son administration. De l'autre, on s'appliqua à le séduire soit par l'appurement de ce compte redoutable, soit par la promesse d'une forte pension, & de son titre de Duc de Chatelleraut qui seroit confirmé. Le Comte d'Arran eut la pusillanimité de consentir à tout. Vain-

ment ſon frère naturel (l'Archevêque de St. (a) André) tenta de ranimer les reſſorts de cette ame mobile & affaiſſée. Le 10 Octoble 1554 en plein Parlement le Comte d'Arran réſigna la Régence ; & Marie de Guiſe le remplaça. Celle-ci ne tarda pas à tranſgreſſer les bornes d'une modération qui lui avoit valu les ſuffrages de la plus grande partie de la nobleſſe. En élevant des étrangers aux premières places de l'adminiſtration, elle excita une réclamation générale. Bientôt l'orgueil ſauvage de ces hommes qu'elle avoit bleſſés, humilia ſon amour propre. La Cour de France en guerre ouverte avec Philippe II & avec la Reine d'Angleterre ſon épouſe, ſollicitoit une diverſion de la part des Ecoſſois. Sous prétexte de débaraſſer les nobles

(a) Ce Prélat étoit à toute extrémité, quand le Comte d'Arran donna ſon conſentement. Les Médecins d'Ecoſſe l'avoient condamné. Un de ces avanturiers philoſophes, qui alors couroient le monde (le célèbre Cardan), fut aſſez heureux pour le guérir. Ce fut le naturaliſte & le chymiſte qui opérèrent cette cure ; mais l'Archevêque crut la devoir à l'aſtrologue, ou peut-être au magicien. Ce qui prouve bien les travers de l'eſprit humain, c'eſt que Cardan dans ſes ouvrages, en parlant de cet événement, attribue ſon ſuccès uniquement à ſes prétendues connoiſſances en aſtrologie.

Digitized by Google

de la garde des Provinces limitrophes à l'Angléterre, la Régente proposa une taxe sur les terres, dont le produit stipendieroit un corps de troupes réglées qu'on chargeroit de ce soin. Le régime féodal n'admettoit point des taxes de ce genre. Le ton impérieux des Barons Ecossois, en s'y opposant, ferma la bouche à la Régente. D'Oisel, chef des troupes françoises, qui étoient en Ecosse, voulant allumer la guerre, provoqua les Anglois par des hostilités. Le désaveu menaçant (a) de la noblesse Ecossoisse força d'Oisel à rester dans l'inaction. Jusqu'à ce moment Marie de Guise avoit paru attachée au parti protestant. L'avénement d'Elisabeth au trône d'Angleterre produisit des évènemens qui changèrent les vues politiques de la Régente ; ou plutôt elle substitua aux siennes celles que les Princes Lorrains ses frères lui suggérèrent. La Maison de Guise regardoit Elisabeth comme l'usurpatrice d'une couronne qui appartenoit légitimement à Marie Stuart. Telle étoit sa manière de voir. Les Princes Lorrains, pour recouvrer un bien dont, suivant eux, Elisabeth avoit

(a) Voyez l'observation, n°. 1, sur le onzième Livre des Mémoires de Rabutin, Tome XXXIX de la Collection, p.

Digitized by Google

dépouillé leur niéce, jugèrent que la révolution ne pouvoit s'opérer que par l'Ecoſſe. En conſéquence, ils jurèrent l'anéantiſſement du proteſtantiſme dans ce Royaume. Marie de Guiſe eut ordre (a) d'embraſſer ce plan. Prévoyant les inconvéniens dangereux qui en réſulteroient, elle les repréſenta avec force. Mais quand le Cardinal de Lorraine avoit parlé (b), il falloit obéir. La

(a) « L'advis de ladſte Dame (raconte Regnier » de la Planche dans ſon Hiſtoire de l'Eſtat de France, » tant de la religion que de la république, p. 272) » eſtoit de ne rien changer au fait du gouvernement, » & pour le regard de la religion que l'on taſchât » doucement & modeſtement de gaigner & pratiquer » les plus grands par promeſſes, puis d'aſſembler les » Eſtats-Généraux du pays, & faire décréter la forme » de vivre qu'on tiendroit à l'avenir; de quoy elle » eſpéroit bonne iſſue, & s'aſſeuroit d'amener les plus » grands à ce point. Mais tout cela fut rejetté par » ceux de Guiſe, diſans que *la Reine leur ſœur eſtoit* » *bonne femme, mais qu'elle avoit tout gaſté, qu'Oyſel* » *eſtoit un ſot*, parce qu'il ne vouloit mettre au hazard l'eſtat du pays qu'il avoit par ſa diligence ſi » longuement & ſi fidélement gardé, comme il s'excuſoit ».

(b) L'Abbé le Laboureur (dans ſes additions, page 423) convient « que l'Evêque d'Amiens & la » Broſſe aigrirent les choſes par leurs maximes & par

Digitized by Google

Régente, contre ſes intentions, n'eut plus de liaiſons intimes qu'avec le parti catholique; & le régne de l'intolérance commença. Les Proteſtans ſurpris rappellèrent à la Régente les engagemens qu'elle avoit contractés avec eux. La réponſe (a) de Marie fut terrible. « Les promeſſes des Princes (leur » dit-elle) ne ſont point faites pour qu'on

» des entrepriſes trop ouvertes »... Mais il impute la ſource du mal « particulièrement au Cardinal de » Lorraine qu'on accuſe (avoue-t-il franchement) » d'avoir tout voulu porter à l'extrémité avec la meſme » confidence dont il traitoit les affaires de deçà ».

(a) M. de Thou (Liv. XXI, Tome III, p 304) l'a conſignée dans ſon hiſtoire. Il ajoute que les Députés répondirent à la Régente « qu'ils renonçoient à » lui obéir, & que c'étoit à elle à prévoir les ſuites » funeſtes de la déclaration qu'elle venoit de faire ». D'Aubigné (Hiſt. univerſ., Tome I, Liv. II, p. 121) raconte dans les termes ſuivans la réplique des Députés. « Or donc (dirent-ils) nous vous annonçons » que n'y ayant point de foy de vous à nous, vous » n'en pouvez exiger de nous à vous. Nous vous annonçons encore la néceſſité d'obéir, & de penſer » dès cette heure comment vous vous deſmélerez de » noſtre inimitié... Le lendemain (dit encore d'Aubigné) elle vid maltraiſter les Preſtres, rompre les » images, & razer les couvens juſques aux fondemens. Robertſon (Hiſt. d'Ecoſſe, Tome I) ne fait point mention de cette réplique des Députés.

Digitized by Google

» en conſerve le ſouvenir avec tant de ſoin; » on ne doit point en exiger l'accompliſſe- » ment à moins qu'elles ne ſoyent confor- » mes à leurs intérêts »... Ces mots qu'on croiroit ſortis d'un des Divans de l'Aſie, devinrent le ſignal de la guerre civile. Elle étoit préchée avec fureur par les Miniſtres des nouveaux ſectaires, & ſurtout par *ce fougueux Knox qui*, ſelon l'expreſſion d'un (a) moderne, *joignoit à la férocité naturelle de ſon caractère un enthouſiaſme extravagant.* De part & d'autre on courut aux armes, &, conformément à l'uſage, les produits de cette guerre furent le meurtre, les brigandages & les incendies. On fit des traités momentanés que la Régente, à qui on forçoit la main, enfreignoit (b) preſqu'auſſi-tôt. Henri II comprit que (c) le Royaume d'Ecoſſe alloit

(a) Hume, Hiſt. de la Maiſon de Tudor, T. II, page 24.

(b) « Voilà (lit-on dans l'Hiſtoire univerſelle » du ſieur d'Aubigné, Tome I, p. 121) armée d'une » part & d'autre : la Régente eut recours à quelque » pacification nouvelle, & à tréves pluſieurs fois » rompues, pource que la foy de la Régente n'eſtoit » plus à ſon regret qu'une chanſon.

(c) Voyez les obſervations ſur les Mémoires de Tavannes, Tome XXVII de la Collection, p. 283 & ſuiv.

Digitized by Google

échapper à ſon fils & à ſa bru, ou qu'au moins ils n'auroient plus à régner que ſur des déſerts. Un accident termina ſes jours, lorſqu'il ſe diſpoſoit à rappeller en Ecoſſe l'ancien régime de la tolérance, qui auparavant avoit ſi bien réuſſi à Marie de Guiſe. Sous le ſucceſſeur de Henri, les Guiſes tout puiſſants en France, reprirent ſur le champ leurs projets deſtructeurs par rapport aux Proteſtans Ecoſſois. Ils connoiſſoient trop l'eſprit modéré de leur ſœur pour ſe fier à elle. En lui envoyant un renfort de troupes françoiſes commandées par la Broſſe, une de leurs créatures (a), ils y joignirent l'Evê-

(a) « Arriverent en Ecoſſe (dit d'Aubigné avec » ſa préciſion énergique, Tome I de ſon Hiſt. uni- » verſelle, page 721), la Broſſe avec deux mille » hommes, & l'Eveſque Pelevé, l'un pour faire la » guerre, l'autre pour diſputer.... Pour ce faire (a » écrit un autre Proteſtant) les Guiſes envoyèrent en » Ecoſſe l'Eveſque d'Amiens & la Broſſe leurs plus » affectionnez ſerviteurs, leſquels pour ſe monſtrer à » leur arrivée bons Catholiques Romains, voulans » contraindre un chacun d'aller à la Meſſe, reprochans » ſouvent à la Régente & à d'Oiſel qui la gouvernoit » paiſiblement, qu'ils avoient tout gaſté. Publièrent » leur intention eſtre d'uſer de la force, ſans eſpar- » gner petit ny grand. L'Eveſque d'Amiens, comme » Légat du Pape, attendant les bulles de ſa légation,

Digitized by Google

que d'Amiens (Pelvé, depuis Cardinal) & pluſieurs Docteurs de Sorbonne. Pour opérer la converſion des nouveaux ſectaires, on vouloit ſans doute réunir la conviction (a) à la force. Ces Conſeillers, ſous la tutele deſquels on mettoit la Régente, dirigèrent ſes volontés. Ils la privèrent bientôt de l'homme en qui elle avoit eu juſqu'alors le plus de confiance. C'étoit Guillaume Maitland de Lethington ſon Secrétaire. Maitland, quoique Proteſtant zélé, n'avoit point ſéparé

» promettoit de réduire la plupart de ceux qu'il diſoit » fourvoyés ; & la Broſſe entreprenoit en un mois » d'exterminer par armes ceux qui ne voudroient » revenir. (Hiſt. de l'Eſtat de France, tant de la religion que de la république, p. 271).

(a) Selon M. de Thou (Liv. XXIV, Tome III, page 454) l'Evêque d'Amiens & les Docteurs qui l'accompagnoient, prièrent les Pairs d'Ecoſſe aſſemblés à Edimbourg, de leur indiquer un jour pour expliquer les ordres dont ils étoient chargés. On leur répondit « qu'on ne pouvoit admettre des hommes » qui apportoient la guerre & non la paix ; que s'ils » vouloient diſputer de la foy, après avoir renvoyé » les troupes françoiſes, on les écouteroit volontiers, » afin de faire voir à tout le monde qu'on ſavoit ré- » ſiſter à la force, & qu'on pouvoit ſe rendre à des » propoſitions raiſonnables.

Digitized by Google

ſes intérêts de ceux de ſa maîtreſſe. Suſpect au nouveau conſeil qui la dominoit, & craignant pour ſes jours, il ſe réfugia dans le camp de ceux qu'on appelloit les rébelles. Le nombre de ceux-ci groſſiſſoit tous les jours. Beaucoup de Catholiques Ecoſſois tremblant pour la liberté nationale, ſe déclaroient (a) en faveur de ce parti. A leur tête on comptoit l'ancien Régent, le Duc de Chatelleraut, & d'autres Seigneurs qui comme lui avoient conſervé la religion de leurs pères. Mais l'homme le plus intéreſſant fut ce Maitland dont on a parlé. Ses talens & la conſidération dont il jouiſſoit, ſauvèrent le parti proteſtant. Les Ecoſſois, naturellement braves, auroient ſuccombé en luttant

(a) Cela n'avoit rien de ſurprenant, ſi l'on conſidère les bruits qu'on faiſoit circuler, & l'indiſcipline des troupes françoiſes, *qui* (dit M. de Thou, Liv. XXIV, p. 462) *pilloient également amis & ennemis.* D'ailleurs on aſſuroit d'après de prétendues lettres de *la Broſſe*, qu'on avoit interceptées, que la guerre étant finie, on proſcriroit toute la nobleſſe écoſſoiſe, & qu'on donneroit ſes propriétés à des Gendarmes François. Ces bruits que M. de Thou regarde comme calomnieux, ont été adoptés par les Ecrivains Proteſtans, & ſpécialement par Regnier de la Planche. M. Robertſon en les taiſant, paroît n'y avoir pas cru.

Digitized by Google

ſeuls contre des troupes diſciplinées. Maitland alla à Londres implorer les ſecours d'Eliſabeth. Il lui démontra que ſes intérêts étoient inſéparables de ceux des Proteſtans Écoſſois. Cette Princeſſe le ſentit ; & les ſecours qu'elle accorda, comme on va le lire dans les Mémoires de Caſtelnau, arrachèrent pour toujours aux François leur influence en Ecoſſe. Marie de Guiſe ne fut pas témoin de l'expulſion honteuſe de ſes compatriotes. Elle mourut avant le dénouement de cette tragédie. En analiſant l'expoſé qu'on vient de faire, on peut aiſément rendre à ſa mémoire la juſtice qui lui eſt due. Un moderne dont le témoignage eſt étayé ſur les monumens, s'exprime ainſi ſur ſon compte... « Jamais Princeſſe [obſerve-t-il (a)] ne » poſſéda des qualités plus propres à illuſ- » trer une adminiſtration, & à rendre des » peuples heureux. Elle avoit autant d'adreſſe » que de pénétration : elle allioit la pru- » dence avec un courage qui alloit juſqu'à » l'intrépidité : elle étoit douce & humaine » ſans foibleſſe, zélée pour (b) ſa religion,

(a) Hiſtoire d'Ecoſſe, par M. Robertſon, T. I, page 347.

(b) M. Robertſon en louant cette Princeſſe *de ſon zèle pour ſa religion*, n'a pas pris garde que dans la

» mais ne donnant point dans une dévotion » outrée, exacte à faire rendre la juſtice, » mais éloignée de toutes les voies de » rigueur. On peut néanmoins lui reprocher » d'avoir été trop dévouée aux intérêts de » la France, ſon pays natal, d'avoir eu pour » les Princes Lorrains ſes frères un attache- » ment ſans réſerve, & qui étoit devenu » une eſpèce de paſſion. On la vit en effet » ſacrifier à ces deux objets de ſon affection » toutes les maximes de ſageſſe & d'huma- » nité que la bonté de ſon caractère lui » auroit fait adopter. Mais ces circonſtances

page ſuivante il ſe contredit. « Elle ſe prépara (dit- » il) à la mort par des méditations & des exercices » de piété. Elle demanda l'aſſiſtance de Villox, l'un » des plus fameux prédicateurs parmi les réformés; » & elle écouta ſes inſtructions avec beaucoup de » reſpect & d'attention »... Nous le demandons de bonne foi : une Princeſſe vraiment attachée à la religion Catholique auroit-elle choiſi dans ſes derniers momens pour directeur ſpirituel un homme qu'elle devoit regarder comme hérétique ? Auſſi, quoique M. Robertſon cite pour ſon garant le témoignage de Knox, il nous ſemble qu'il eſt permis de douter de la vérité de cette anecdote. On ne la trouve ni dans l'hiſtoire de M. de Thou, ni dans les ouvrages de Regnier de la Planche, de d'Aubigné & des autres contemporains.

Digitized by Google

» de sa vie, qui obscurcirent toutes ses
» grandes qualités, qui firent le malheur de
» son gouvernement, qui rendirent même
» son nom odieux, peuvent encore être
» attribuées plutôt à un excès de vertu qu'au
» penchant pour le vice. Elle eut le malheur
» de survivre trop longtems à cette répu-
» tation, à cet amour du peuple qui lui
» avoit frayé le chemin à la place la plus
» élevée du Royaume. Elle déshonora les
» dernières années de son administration par
» des actes de fausseté, & par quelques
» autres de sévérité qui lui firent perdre
» l'affection d'un peuple, qui avoit eu au-
» trefois en elle une confiance sans bornes.
» Cependant ses ennemis mêmes attribuèrent
» toujours ses actions les plus inexcusables
» à son excessive facilité, & jamais à la
» dépravation de son naturel. Ils accusèrent
» les Princes Lorrains & les Conseillers
» François d'emportement & de cruauté ;
» mais ils donnèrent toujours à la Régente
» les éloges (a) qu'elle méritoit par sa pru-
» dence & sa modération ».

(a) « Cette Princesse (observe l'Historien de la
» Maison de Tudor, Tome II, p. 34) possédoit tous
» les talens & l'habileté qui étoient comme héré-

Digitized by Google

(8) Il seroit superflu de répéter ici ce qu'on a dit (a) précédemment de Jean de Montluc, Evêque de Valence. Comme par la suite il reparoîtra sur la scène, on parlera de son penchant pour le Calvinisme, & de celles de ses actions qui en furent le résultat. Bornons nous donc à ce qui concerne sa mission en Ecosse. Plusieurs motifs déterminèrent les Princes Lorrains à l'en charger. Son goût pour les opinions nouvelles n'étoit point un mistère. D'ailleurs il avoit été pendant quelque tems Chancelier de la Régente en Ecosse; & on savoit qu'il étoit aimé en ce pays. La plupart des Historiens généraux, nationaux ou étrangers (b), ont développé d'une manière imparfaite cette mission de l'Evêque de Valence. En copiant probable-

» ditaires dans sa Maison : mais elle y joignoit un » caractère de modération & des vertus que les au- » tres Princes de son sang ne montrèrent pas dans » leur conduite ».

(a) Voyez les observations sur les Mémoires du Maréchal de Montluc, Tome XXII de la Collection, p. 399 & suiv.

(b) Par rapport à ceux-ci, il suffira d'indiquer l'Histoire de la Maison de Tudor, par David Hume, Tome II, p. 35, & l'Hist. d'Ecosse par Robertson, Tome I, p. 352.

ment

Digitized by Google

ment M. de Thou (a), ils font paroître le Prélat en Ecoſſe avec le Comte de Rendan (de la Maiſon de la Rochefoucaut) à l'époque (b) ſeulement où l'on rédigea le traité de *Leith*; ſelon Caſtelnau au contraire, Jean de Montluc alla en Ecoſſe. Là s'étant convaincu de l'impoſſibilité de remédier au mal, il revint à la Cour de France. On verra enſuite Caſtelnau rapporter le traité de Leith par lequel les François évacuèrent l'Ecoſſe, & garder le ſilence ſur la part qu'eut Montluc à cette négociation. Il nous ſemble que ces contradictions apparentes entre les Mémoires de Caſtelnau & les Hiſtoriens généraux ſont expliquées en partie par un Auteur (c) con-

(a) Tome III, Liv. XXIV, p. 465. En employant l'autorité de cet Hiſtorien, on auroit dû obſerver qu'à la page 460 il fait arriver Montluc en Angleterre, pour conférer avec Eliſabeth, & paſſer de-là en Ecoſſe. Cette partie de ſon récit, comme on le voit, s'accorde avec Caſtelnau.

(b) Brantôme (dans ſes Mémoires, à l'article du Vicomte de Martigues) s'exprime plus clairement. En joignant l'Evêque de Valence à M. de Randan par rapport à cette commiſſion, il obſerve que le Prélat *étoit allé un peu devant.*

(c) Hiſtoire de l'Eſtat, tant de la religion que de la république, par Regnier de la Planche, p. 281 & ſuiv.

Digitized by Google

» ils ne tenoient non plus de compte qu'au-
» paravant. Mais Montluc les asseura au
» retour que, s'ils n'y donnoient autre or-
» dre, & en brief, ils verroient bientost leur
» niepce sans terres, sans royaume & sans
» sujets »...

Nous ajouterons que le même Ecrivain, en faisant mention (a) du traité de Leith, ne prononce pas plus que Castelnau le (b) nom de l'Evêque de Valence.

(a) Ibid., page 508.

(b) Le Président la Place (dans son Commentaire de l'Estat & de la Répuolique, fol. 71 & suiv.) ne nous instruit pas davantage. Il se taît sur les premières opérations de Montluc, & raconte que ce Prélat avec le Comte de Rendan négocia le traité de Leith. Ce que son récit contient de particulier est le précis d'un écrit apolégétique contre la Maison de Guise, qu'Elisabeth fit publier à cette époque. Il ne faut pas également chercher des lumières dans l'Histoire des cinq Roys, ni dans la Popeliniere, copistes l'un & l'autre des ouvrages qu'on vient de citer.

Fin du quarante-unième Volume.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MAR 2 2 1930

Digitized by Google

Digitized by Google